

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



C.N.E.S | **Rapport National**
sur le Développement Humain
2013-2015

Quelle place pour les jeunes dans la perspective du développement
humain durable en Algérie?

Réalisé en Coopération avec le Programme des Nations Unies
pour le développement





Comité d'orientation

Mohamed Seghir BABES : **Président du CNES**

Comité de coordination

CHENTOUF Nadira, GUENOUN Lakhdar, AMOKRANE Faouzi, BOUDISSA Kamr Zamane, BENBELLA Omar, BELGHANEM Chafika, MOUDJAHED Smail, BENALI Fatma, DERKOCHE Badria, CHAABNI F. Zohra.

Conseil National Economique et Social

AMOKRANE Faouzi, BOUDISSA Kamr Zamane, BENBELLA Omar, MOUDJAHED Smail, BENCHERIF Amira, BELGHANEM Chafika, BOUAZOUNI Omar, KESSOURI Med Amine, CHAABNI F Zohra, DERKOCHE Badria, STITI Amel, DJOUABRI Nadia, BENALI Fatma, MADDI Hassina, MEDDOUR Sihem, BENLAM Abdelhak, BOUZIT Zakia, BENKHALIFA Brahim, MAKHLOUF Amel, BOULAHBEL Imane, SANAA Amina, REMACI Tassadite.

Expert PNUD :

Jacques CHARMES

Membres du collège d'experts

A. BELHIMER, A. BENDEMACHE, B. BENMOUSSA, Y. BENABDALLAH, M. BOUHALI, C.E CHITOUR, M. CHADER, Z. CHERFI, N. DJABI, D. FEROUKHI, M. GHALAMALLAH, N. HAMMOUDA, J.P GRANGAUD, S. MUNETTE, A. SAHNOUN.

Ont également contribué à l'élaboration du rapport

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales : KHEDDACHE Nahla, TSOURI Baya, Belkacemi Louiza, **Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale** : DALI Leila, **Ministère de la Justice** : TOUBACHE Omar, **Ministère des Finances** : AIT LHADI Amina, **Ministère du Commerce** : BOUZIDI Nadjet, OURRAD Hedjila, **Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, et de la Pêche**: CHENAF Karima Oum El Kheir, ZOUGAR Saïda, **Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Artisanat** : BELLAHMER Abdelkarim, **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** : BELLIFA Boumediene, SLIMANI Aïcha, **Ministère de l'Education Nationale** : LADJAL Meziane, **Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels** : DAHMOUNE Salah Eddine, **Institut National de Recherche en Education (INRE)** : BENDIFALLAH Aïssam, **Office National de l'Education et la Formation à Distance (ONEFD)** : MERIBAI Nassim, **Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement des Adultes (ONAEA)** : DEFFAF Yamina, **Observatoire National de l'Education et de la Formation (ONF)** : MEDJAHDI Mustapha, **Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale** : BELHAOUA Ghamen, **Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Salariés (CNAS)** : MENNADI Schahrazad, LAHIMOUCHE Nawel, **Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non Salariés (CASNOS)** : MOHAND Oussaid, AIT ALI Meriem, **Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)** : BOURAOUI Mounia, **Agence Nationale de l'Emploi (ANEM)** : FEDDAL Kheira, **Caisse Nationale Assurance Chômage (CNAC)** : MOULAHCEN Salima, BENLHADJ Nezha, **Agence de Développement Social (ADS)** : BOUZITOUNE Djilil, **Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM)** : Allad Hamid, **Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière** : BOUAFFOU Farid, **Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication** : BOUMZAR Brahim, SAAD Nabila, **Ministère de l'Industrie et des Mines** : BOUDJEMIA Karim, **Ministère de la Jeunesse et des Sports** : BELLIL Boualem, KHARBACHE Abdeslam, **Ministère de la Solidarité Nationale, Chargé de la Famille et de la Condition Féminine** : AKIR Abdellah, MEDJBER Nabila, **Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs** : RAHMOUNI Fériel, **Ministère de la Culture** : LAHOUEL Samir, **Office National des Statistiques** : AKNIOUEN Hassiba, BENGHANEM Sofiane, Abid Hassiba, **Forum National de la Citoyenneté et Modernité** : SBIA Noureddine, **Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD)** : ZEHNATI Ahcène, KHALED Karim, LASSASSI Moundhir, YACEF Abdelkrim, **Centre National de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC)** : BENZENINE Belkacem, **Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement (CENEAP)** : DEGHDAK Ahmed, **Institut National d'Etudes et de Stratégie Globale (INESG)** : HADJ Abderrahmane Ahmed, **Organisation Nationale pour la Promotion de l'Emploi et la Jeunesse** : BENGHADA Djamel, SAADI Khaled, **Organisation des Scouts Musulmans Algériens** : BOUDINA Rachid, **Réseau Algérien de la Jeunesse** : ABCHI Youcef, **Réseau Algérien pour la Défense des Droits de l'Enfance (NADA)** : KHIRAT Hamida, **Association Nationale de Volontariat** : Malha Ahmed, CHIBANE Abdrezak, **Association Nationale pour la Promotion et la Protection de la Femme et de la Jeunesse (ANPPFJ)** : DRIDI Nadia, MAKHLOUF Amar, **Association des Jeunes Femmes en Economie Verte** : Karima BERGHEUL, **Association Jeunes Patronat** : LAIDOUNI Tarek.

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

A.

ADS : Agence de Développement Social
AFS : Allocation Forfaitaire de Solidarité
ANDI : Agence Nationale du Développement de l'Investissement
ANEM : Agence Nationale de l'Emploi
ANGEM : Agence Nationale de la Gestion du Microcrédit
ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
APSI : Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement

B.

BAC : Baccalauréat
BAD : Banque Africaine de Développement
BEM : Brevet d'Enseignement Moyen
BIT : Bureau International du Travail
BM : Banque Mondiale

C.

CHU : Centre Hospitalo-universitaire
CNAC : Caisse Nationale de Chômage
CNP : Commission Nationale des Programmes
CRASC : Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle
CREAD : Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
CSP : Centres Spécialisés de Protection
CSR : Centres Spécialisés de Rééducation
CTA : Contrat de Travail Aidé

D.

DAIP : Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle
DGRSDT : Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique
DGSN : Direction Générale de la Sureté Nationale
DIPJ : Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes

E.

EHU : Etablissement Hospitalo-universitaire
ENET : Enquête Emploi du Temps
ENGPD : Enquête Epidémiologique Nationale et Globale sur la Prévalence de la Drogue en Algérie
EPH : Etablissement Public Hospitalier
EPS : Enseignement de l'Éducation Physique et Sportive
EPSP : Etablissement Public de Santé de Proximité
EPT : Espaces de Programmation Territoriale

F.

FAEJ : Fonds d'Aide à l'Emploi des Jeunes
FEM : Forum Economique Mondial
FID : Intégration de la Femme au Développement
FMI : Fonds Monétaire International

G.

GED : Genre et Développement
GEM : Group Entrepreneurship Monitoring
GSBSHS : Enquête "Global School-Based Student Health Survey"

H.

HTA : Hypertension Artérielle

I.

IAIG : Indemnité d'Activités d'Intérêt Général
IDH : Indice du Développement Humain
IDHI : Indice de Développement Humain Ajusté aux Inégalités
IDJE : Indice de Développement du Jeune Enfant
IE : Indice d'Éducation
IEA : Association Internationale pour l'Évaluation de l'accomplissement éducatif
IEAI : Indice d'Éducation Ajusté aux Inégalités
IIG : Indice d'Inégalité du Genre
INPTIC : Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication
IPM : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle

IPS : Indice de Parité entre les Sexes
IRA : Programme de Lutte Contre les Infections Respiratoires Aigues

L.

LMD : Licence Master Doctorat

M.

MEN : Ministère de l'Éducation Nationale
MENA : Région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord
MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MICS : Enquête en grappes à indicateurs multiples
MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports
MNT : Maladies Non Transmissibles

O.

OIM : Olympiade Internationale de Mathématiques
OIT : Organisation Internationale du Travail
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONAEA : Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement pour Adultes
ONAMO : Office National de la Main d'Œuvre
ONEFD : Office National de l'Enseignement et de la Formation à Distance
ONLDT : Office National de Lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie
ONS : Office National des Statistiques

P.

PASS : Programme d'Appui au Secteur de la Santé
PCT : Traité de Coopération en Matière de Brevets
PEV : Programme Elargi de Vaccination
PIB : Produit Intérieur Brut
PNR : Prêt Non Rémunéré
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PLD : Plan National de Lutte Contre la Drogue
PPA : Parité de Pouvoir d'Achat

R.

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMDH : Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNB : Revenu National Brut par Habitant
RNDH : Rapport National sur le Développement Humain

S.

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire
SOEMO : Services d'Observation et d'Éducation en Milieu Ouvert

T.

TBSC : Taux Brut de Scolarisation Combiné
TDP : Taille de la Division Pédagogique
TEA : Taux d'Activité Entrepreneuriale
TIC : Technologies d'Information et de Communication
TICE : Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement
TIMSS : Trends in International Mathematics and Science Study
TOL : Taux d'Occupation des Locaux
TUP-HIMO : Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre

U.

UAR : Union Algérienne des Sociétés d'Assurance et de Réassurance
UDS : Unités de Dépistage et de Suivi
UGCAA : Union Générale des Commerçants et des Artisans Algériens
UMP : Unités de Médecine Préventive
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF : United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)

V-W.

VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome

TABLE DES MATIERES

PARTICIPANTS	3
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES	5
AVANT PROPOS	8
PREFACE	10
INTRODUCTION GENERALE	11
CHAPITRE I: DEVELOPPEMENT HUMAIN ET POLITIQUES DE LA JEUNESSE	19
1.1 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA JEUNESSE ALGERIENNE	19
1.1.1 Le contexte national	19
1.1.2 Le contexte régional et mondial	21
1.1.3 Esquisse des besoins futurs	22
1.1.4 Migration et développement	24
1.2 POLITIQUES NATIONALES ET ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES	29
1.2.1 Une mobilisation populaire autour d'un projet commun de développement (1962, mi 80)	29
1.2.2 L'Intégration sociale des jeunes pour faire barrage au sentiment d'exclusion et de marginalisation (1986 à 2000)	30
1.2.3 Le retour à l'Etat providence dans un esprit de participation et de justice sociale (depuis 2000)	32
CHAPITRE II : DU DEVELOPPEMENT HUMAIN AU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	35
2.1 INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN, SES COMPOSANTES ET INDICES ASSOCIES	35
2.1.1 Evolution de l'IDH et de ses composantes	35
2.1.2 Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)	36
2.1.3 Evolution de l'indice d'inégalité du genre 'IIG' et de ses composantes	37
2.1.4 Evolution de l'IDH selon le genre	38
2.1.5 Evolution de l'indice de pauvreté multidimensionnelle	39
2.2 ESQUISSE D'INDICE ET D'INDICATEURS D'APPRECIATION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE AXE SUR LES JEUNES	40
2.2.1 Cadre conceptuel	40
2.2.2 Principes cardinaux de construction d'un indice de durabilité du développement humain	40
2.2.3 Structure et composants de l'indice de développement humain durable	40
2.2.4 Notion des seuils d'irréversibilité	41
2.2.5 Matrice des indicateurs de base	41
2.2.6 Application chiffrée et interprétation des résultats	43
CHAPITRE III : DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES JEUNES, EQUITE D'ACCES AUX SERVICES ET PREVENTION DES RISQUES	47
INTRODUCTION	47
3.1 PROCESSUS D'EDUCATION ET DE FORMATION	48
3.1.1 EDUCATION NATIONALE	48
3.1.2 APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL	64
3.1.3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE	67
3.1.4 INTEGRATION DES TIC DANS LE SYSTEME EDUCATIF	75
3.1.5 PRINCIPAUX DEFIS DU SYSTEME EDUCATIF ET QUELQUES RECOMMANDATIONS	76
3.2 SANTE DES JEUNES ET PREVENTION DES RISQUES	81
3.2.1 ETAT DE SANTE GENERAL	81
3.2.2 OFFRE DISPONIBLE POUR LA PRISE EN CHARGE ET LA VALORISATION DU CAPITAL SANTE	88
3.2.3 RISQUES, COMPORTEMENTS DEVIANTS ET PROGRAMMES DE PREVENTION	92
3.2.4 PRINCIPAUX DEFIS ET QUELQUES RECOMMANDATIONS	99

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE IV : PARTICIPATION ECONOMIQUE DES JEUNES	103
INTRODUCTION	103
4.1 EXPOSITION AU RISQUE DE CHÔMAGE	104
4.1.1 EVOLUTION DE LA POPULATION JEUNE EN CHOMAGE	104
4.1.2 CARACTERISTIQUES DES JEUNES CHOMEURS	104
4.1.3 PHENOMENE DU HALO DU CHÔMAGE	106
4.2 PARTICIPATION DES JEUNES A LA VIE ACTIVE ET EXPOSITION AU RISQUE DE PRECARITE DES EMPLOIS	107
4.2.1 PARTICIPATION A LA VIE ACTIVE	107
4.2.2 OCCUPATION CHEZ LES JEUNES	107
4.2.3 EXPOSITION A LA PRECARITE DE L'EMPLOI	108
4.3 ACCES AUX DISPOSITIFS D'AIDE A L'EMPLOI ET A LA CREATION D'ACTIVITES	109
4.3.1 LES INTERMEDIAIRES DE RECRUTEMENT (PRIVE ET PUBLIC)	110
4.3.2 LES DISPOSITIFS D'ATTENTE OU DE SOLIDARITE	111
4.3.3 LES DISPOSITIFS D'INSERTION DES JEUNES DANS LE MONDE DU TRAVAIL	112
4.3.4 LES DISPOSITIFS DE CREATION D'ACTIVITES	113
4.4 ENTREPRENARIAT DES JEUNES	115
4.4.1 ACTIVITES ENTREPRENEURIALES DES JEUNES	115
4.4.2 ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRENARIAT	118
4.4.3 PERFORMANCES EN MATIERE DE CREATION D'ENTREPRISES	121
4.5 REVENUS SALARIAUX DES JEUNES	122
4.5.1 SELON LE GENRE	123
4.5.2 SELON L'ÂGE	123
4.5.3 SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE	123
4.5.4 SELON LE SECTEUR JURIDIQUE	123
4.6 RELATION CAPITAL HUMAIN ET CROISSANCE ECONOMIQUE	125
4.6.1 Travail comme entité homogène	125
4.6.2 Le capital humain	126
4.6.3 Productivité des facteurs de production	127
4.7 PRINCIPAUX DEFIS ET QUELQUES RECOMMANDATIONS	129
CHAPITRE V : PARTICIPATION SOCIALE ET ENGAGEMENT DE LA SOCIETE DANS UNE CULTURE DE RELEVÉ	133
INTRODUCTION	133
5.1 QUELQUES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	134
5.1.1 La participation communautaire des jeunes en Algérie	134
5.1.2 La participation des jeunes à la prise de décision	138
5.2 PERCEPTIONS ET OPINIONS DES JEUNES : EXPLOITATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE MONDIALE SUR LES VALEURS - EDITIONS 2002 ET 2014	139
5.2.1 Perception de soi et de son milieu social :	140
5.2.2 Les cercles de confiance et la participation sociale	144
5.2.3 Opinions politiques des jeunes	145
5.3 PRINCIPAUX DEFIS ET QUELQUES RECOMMANDATIONS	147
CONCLUSION GENERALE	153
ANNEXE TECHNIQUE ET STATISTIQUE	156
A. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	157
B. NOTES TECHNIQUES	161
C. TABLEAUX STATISTIQUES	171

1. La présente version du Rapport national sur le développement humain (RNDH) est doublement inédite: a) d'une part, en effet, elle emprunte un format non conventionnel, celui d'un triennium (2013/2014/2015) qui a la vertu d'autoriser une analyse agrégative des stocks davantage propice à un décryptage robuste du spectre indiciel réservé au développement humain, contrairement à la seule analyse des flux, telle qu'elle résulte annuellement du Rapport mondial sur le développement humain (RMDH), ouvert à la comparabilité internationale immédiate conformément aux normes de standardisation propres au ranking; b) d'autre part, ce spectre indiciel de développement humain est soumis pour la première fois à une désagrégation permettant de le projeter sur une catégorie particulière de la population, i.e. la jeunesse, d'où l'intertitre qui pose la question explicite de la « place pour les jeunes dans la perspective du développement humain durable en Algérie ».

2. Les deux innovations sus-évoquées induisent une double rupture concomitante, à la fois épistémologique et méthodologique. Epistémologique d'abord, car il y a discontinuité « entre l'observation et l'expérimentation » et suspicion à l'endroit « du savoir immédiat » ce qui « souligne la nécessité d'une construction rigoureuse de l'objet d'étude ou de recherche », la visée ultime en étant l'investigation inscrite dans la durabilité. Méthodologique, ensuite, car la matrice de décryptage est une fraction donnée de la population (la jeunesse). D'emblée, donc, se trouve questionnée la légitimité de ce choix quant à la pertinence de la grille de lecture applicable à l'immense champ du « développement humain », compte tenu du caractère holistique de ce concept, selon l'acception de son fondateur, le Pr. Amartya Sen.

3. Cette double rupture est, en outre, fortement imprégnée par des inflexions paradigmatiques majeures, résultant de l'implémentation de l'Agenda post 2015. Celui-ci se donne en effet comme ultime finalité la transmutation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Objectifs de Développement Durable (ODD) et ce, dans le strict respect de la plateforme mondiale de développement adoptée par la récente Assemblée générale des Nations unies. L'Algérie, à l'instar de tous les autres acteurs de la constellation onusienne, doit donc inscrire parmi

ses priorités cardinales, le triple arrimage de ses plans nationaux de développement à l'exigence de la durabilité, de la juste redistribution des fruits de la croissance économique, et de la préservation/valorisation de ses actifs environnementaux. La difficulté ne réside pas dans le principe en soi, mais dans le modus operandi à même de faciliter une telle transmutation. En effet, la mise en œuvre du paradigme de développement durable postule une capacité soutenue et bidirectionnelle d'anticipation sur l'avenir qui, par effet de récurrence en appelle mécaniquement à un changement de posture affectant tous les gestes de la vie quotidienne posés par chaque citoyen. Or, sur la période que s'est donnée la communauté internationale pour l'atteinte des ODD, ce sont bien les franges de la jeunesse, objet de ce rapport, qui doivent s'imposer comme les acteurs clé du changement de paradigme envisagé.

4. Au plan politique, cette transmutation est de nature à requérir, également, un changement de posture dans la conduite des politiques publiques, voire même une modification de nos priorités décisionnelles, tant elle suggère, à tous les niveaux de la gouvernance, d'agir d'une manière transparente et responsable, le tout présumant l'exigence de la redevabilité et de la soumission à la discipline de l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre à cet effet. Dès lors, le pré-requis en est de passer en revue l'ensemble de ces politiques publiques pour vérifier leur compatibilité avec la vertu de durabilité et ce, au regard tant d'une corrélation adéquate avec les réalités de la société hic et nunc, que des éventuels impacts sur les générations futures.

5. A ce titre, et comme gage de la prise de conscience du rehaussement de leur responsabilité à l'endroit des ODD, les policy makers doivent rendre explicites les termes de référence d'un cap stratégique vers lequel doivent converger les initiatives de l'ensemble des parties prenantes nationales, incluant la société civile «lato sensu» et la communauté académique et scientifique. S'agissant d'un exercice extrêmement exigeant et à haut degré de sophistication, il va de soi qu'il va en appeler à un renforcement des liens de coopération et de partenariat orientés spécialement vers les pays qui ont su constituer un capital/savoir et savoir-faire de type référentiel.

6. Par conséquent, le capital humain, sous toutes ses spécifications, soutenu et relayé par les «outillages» des TIC et du numérique, constitue un levier primordial apte à soutenir une dynamique d'ensemble orientée «développement durable». Lorsque le capital humain se déclinera au gré de ce nouveau paradigme, il représentera la pierre angulaire de tout effort de la collectivité nationale tendu vers la «société du bien être». L'expansion des aires d'appropriation de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du logement décent, de la culture, du sport, des activités récréatives et de loisirs, etc., va potentialiser les facteurs clés de la socialisation, de l'innovation, de l'acquisition des savoirs et des savoir-faire, de savoir-être et du sens de l'effort et de l'autonomie, de sorte qu'il sera alors loisible d'absorber toute la sève des capacités portées à l'optimum des libertés individuelles et collectives, telles qu'elles ont été théorisées par le Pr. Amartya Sen.

7. Dans cette optique, une priorité doit tout naturellement être accordée aux jeunes afin de les aider, en tant que citoyens éclairés, à construire leur personnalité et à appréhender la complexité de leur société en soi et par rapport au reste du monde. L'école doit jouer un rôle de choix dans ce cadre ; elle doit de ce fait s'emparer des questions de l'heure pour faire des jeunes des acteurs actifs du développement durable, appelés qu'ils sont à rejoindre les chemins critiques où se «fabriquent» les mécanismes probants aptes à les faire converger vers un focus orienté société du savoir.

8. Dans cette perspective, l'Algérie se trouve fortement avantagée du fait de la fenêtre d'opportunité démographique qui fait d'elle une détentrice nette d'un potentiel substantiel de jeunes capables d'imprimer une forte dynamique à toute la société. Mais cette fenêtre d'opportunité est à double tranchant, puisqu'à défaut de voir les policy makers acter des politiques publiques ajustées aux attentes de cette jeunesse, celle-ci va faire peser un risque majeur d'instabilité du simple fait d'externalités éventuellement négatives propres à un «tempo contrarié» empêchant cette frange importante de la population de s'épanouir à la mesure de ses ambitions légitimes. Il convient donc, d'ores et déjà, d'éviter que la jeunesse d'Algérie se perçoive comme «le chaînon manquant», mais bien plutôt comme la sève nourricière de la nécessaire relève/régénération d'un capital humain durable et à reproduction constamment élargie.

9. A la faveur de cette révolution paradigmatique, le CNES, en tant qu'institution, à vocation consultative, fédératrice d'idées et de réflexions sur la base de débats ouverts, francs et transparents a inscrit désormais la dimension de durabilité comme un principe cardinal de toutes ses réflexions et analyses. C'est à ce titre que notre institution consultative a choisi, dans le cadre de l'élaboration du présent rapport national sur le développement humain (RNDH) sur la période triennale 2013/2014/2015, d'installer ses travaux dans un format inédit, rejoignant les éléments doctrinaux développés plus haut, le tout étant centré sur les jeunes en tant que champ thématique axial: cette frange prédominante de la structure démographique algérienne est foncièrement porteuse d'espoir, aussi bien pour son propre sort que pour le pays dans son entièreté.

10. Le RNDH, dans son nouveau format, se propose donc d'être le prétexte à revisiter les politiques publiques dédiées au processus de renforcement du potentiel des jeunes, mais aussi d'examiner la manière dont ce capital est mis à profit pour être un acteur influent de la vie économique et sociale et contributeur à la création de la richesse, l'ultime vertu en étant de l'assujettir à une large participation des jeunes, sous différentes formes. Enfin, le présent rapport est adossé, comme à l'accoutumée, aux définitions et pratiques onusiennes ainsi qu'à leurs prédicats en ce qui est de la mesure statistique. Il s'attache, également, pour mission principale de livrer une série de recommandations/préconisations aux policy makers. Ces dernières, relatives aux voies et moyens de renforcer cette orientation vers la durabilité des actions visant le développement humain, sont issues des échanges et débats tenus avec les partenaires économiques et sociaux. La finalité ultime que nous appelons de tout notre souhait est que, ces éléments puissent prendre forme d'un cadre intégré qui s'attèlera à assurer une plus grande cohérence dans la réduction des inégalités intercatégorielles, intergénérationnelles, intergénérationnelles et interterritoriales, visant ultimement un développement durable du pays, de sorte à garantir une optimisation des politiques publiques dédiées au capital humain.

Mohamed Seghir **BABES**
Président du CNES

Cela fait maintenant plusieurs années (depuis 2006 exactement) que le PNUD accompagne le CNES pour la préparation du rapport national sur le développement humain et cette nouvelle édition 2015 marque la 5ème collaboration dans ce sens. Et l'on ne peut que se féliciter de cette collaboration puisque, comme l'on peut le constater, les données nationales sont désormais plus rapidement et plus complètement prises en compte au niveau international. La production de données nationales adéquates sur le développement humain influe sur la valeur et le niveau des indices internationaux, permettant de mieux refléter les réalités nationales. .

Aujourd'hui les progrès du développement humain de l'Algérie sont incontestables puisque le pays s'est encore hissé au 83ème rang du classement mondial (sur 185 pays), dans le groupe des pays à développement humain élevé dont il dépasse même la moyenne. Il était au 93ème rang dans le rapport 2014 et au 102ème lorsque commença l'exercice en 2006. C'est dire que le progrès est soutenu.

Si la préparation du rapport national a eu la vertu d'améliorer les statistiques, leur fiabilité et leur transparence, on conviendra qu'elle a aussi eu le mérite de sensibiliser les décideurs sur les politiques et les mesures appropriées, destinées à faire progresser le développement humain. On peut penser en effet que le rapport national n'a pas seulement le mérite d'enregistrer les progrès réalisés, mais aussi de susciter ou d'inspirer ces progrès. Ainsi le CNES peut-il jouer pleinement son rôle pour évaluer et étudier les questions d'intérêt national en faveur du développement humain, économique et social.

Le Rapport National sur le Développement Humain 2015 marque une nouvelle étape en ce sens. De par son thème : « Quelle place pour les jeunes dans la perspective du développement humain durable en Algérie? », il s'inscrit pleinement dans la stratégie 2014-2017 du PNUD pour la jeunesse. Il rassemble de façon quasi-exhaustive et analyse de façon pertinente les données sur les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation, de l'emploi et des dispositifs de création d'emploi, des activités et des revenus, et de la participation sociale, ce qui présente un double avantage: celui de rassembler des données éparées et souvent difficiles d'accès et celui de présenter ces données

désagrégées par âge pour faire apparaître la situation spécifique de la jeunesse – données encore plus difficilement accessibles. La richesse du rapport démontre aussi la pro-activité que l'exercice a été capable d'engendrer de la part des divers secteurs concernés.

Le rapport 2015 innove aussi en ce sens qu'il esquisse l'élaboration d'un indice de développement humain durable axé sur les jeunes. Il innove encore en prenant notamment en compte dans l'analyse les aspects relatifs à l'emploi et la participation sociale, ainsi que la qualité de l'éducation à travers l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Cela donne au rapport une portée particulière du point de vue de la transition vers le développement durable et les Objectifs du Développement Durable adopté le 25 septembre 2015 (en particulier les objectifs spécifiquement liés à la jeunesse – notamment l'ODD8) et l'exigence plus générale de suivi des inégalités dans leur multiples dimensions (y compris intergénérationnelles).

Par ailleurs, le calcul de l'indice de pauvreté multidimensionnelle au niveau des territoires et la mise en évidence d'un creusement des disparités entre les différentes régions du territoire national pose les prémices du suivi des progrès de l'Algérie vers les ODD notamment ceux relatifs à la réduction de la pauvreté et des inégalités (ODD 1 et 10). L'Algérie a mené des consultations nationales exemplaires sur le « Futur que nous voulons » et « l'Agenda 2030 » et ce rapport sera un outil fondamental pour le dialogue national autour de la mise en œuvre des ODD.

C'est donc un motif de satisfaction profond que de constater que la bonne coopération entre le PNUD et le CNES - reflet des bonnes relations qu'entretient le Système des Nations Unies avec le gouvernement algérien - se traduit aujourd'hui dans ce rapport dont la qualité revient à l'équipe qu'a su rassembler le CNES et à l'implication de son Président, Monsieur Mohamed Seghir Babes.

Cristina AMARAL
Représentante Résidente, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

INTRODUCTION GENERALE

L'année 2015 marque le basculement du monde vers un nouvel agenda de développement qui succède à celui des OMD, ce dernier ayant servi quinze années durant¹ de catalyseur pour l'amélioration des performances des pays dits du Sud en matière de développement humain, en particulier dans le domaine de lutte contre la pauvreté.

Le développement durable vers lequel s'achemine la plateforme post 2015, tout en s'adressant cette fois-ci à l'ensemble des pays, est fondé sur deux principes essentiels que sont la solidarité inter-générationnelle, en termes de préservation aux générations futures du capital social/humain, économique et environnemental, et la solidarité intra-générationnelle, en termes de partage équitable des conditions de bien-être au sein d'une même génération. La dimension humaine du développement durable est celle précisément qui lui confère la finalité de rechercher l'amélioration du bien-être humain (ou tout au moins son maintien), ce dernier étant déterminé par des caractéristiques personnelles (éducation, santé, libertés individuelles...) et/ou collectives (cohésion sociale, niveau et répartition des richesses, etc.)².

Une telle vision de développement appelle un changement profond, voire radical, dans la conduite des politiques publiques, notamment celles menées par les pays en développement. Elle va inévitablement requérir des besoins nouveaux en informations que les systèmes en place ne seraient probablement pas encore prêts à fournir.

Dans cette optique, les pays marqués par la jeunesse de leur structure démographique vont être fortement interpellés en ce sens qu'ils présentent la particularité d'être à la fois privilégiés, par le fait de disposer d'une force abondante de travail et d'innovation, en même temps qu'ils se trouveraient soumis d'une manière permanente au risque d'instabilité engendré par ce même atout si cette frange de population ne se trouve pas en position idoine d'apporter sa contribution et d'être une force effective de propositions et de progrès. Ce sont des pays dont la dynamique, impulsée par la transition démographique, est à même d'engendrer des besoins supplémentaires substantiels, tant quantitatifs que qualitatifs³.

Au plan de la sémantique, l'utilisation des termes « jeunes », « jeunesse » et « adolescents » varie d'une société à l'autre, en fonction du contexte politique, économique et socioculturel. Pour des questions de cohérence, et afin de faciliter les comparaisons au-delà des frontières nationales, les services des Nations Unies préconisent des définitions qui attribuent aux adolescents les âges de 10 à 19 ans, aux jeunes, ceux de 10 à 24 ans et enfin à la jeunesse, les âges de 15 à 24 ans. Pour les besoins de ce présent rapport, on sera amené à considérer les jeunes dans la tranche d'âge allant de 15 à 24 ans, avec toutefois des aménagements selon la disponibilité de données statistiques et des problématiques abordées⁴. Cependant, des travaux de recherche ont clairement démontré que les conditions de privations auxquelles ces catégories d'âge peuvent être soumises remontent souvent à l'environnement entourant la petite enfance, ce qui nécessite de recourir au cycle de vie lorsqu'il s'agit d'apporter des solutions durables aux problèmes des jeunes⁵.

C'est, en partie, pour ces raisons que, le Groupe de haut niveau de personnalités éminentes sur le Programme de développement post-2015⁶ a identifié les jeunes comme un vecteur essentiel pour l'implémentation d'une telle vision de développement : « Les adolescents d'aujourd'hui et la jeunesse (...) impactent le développement social et économique, mettent à l'épreuve les normes et valeurs de la société et jettent les fondations d'un futur différent pour le monde ». Toutefois, cette catégorie se trouve souvent mise à l'écart du processus de prise de décision en ce sens qu'on estime les jeunes de 18-25 ans comme étant les moins susceptibles d'adhérer, par exemple, à des partis politiques par rapport à tous les autres groupes d'âge.

Cependant, dans les faits, souvent la vertu de durabilité se trouve 'accaparée' par le principe de la solidarité envers les générations futures, à travers notamment l'impératif de préserver l'actif environnemental et sa valorisation, autrement dit, par l'optique éco-centrée du développement durable. Et ce, au détriment des autres paramètres devant rendre compte de l'accès équitable aux facteurs de développement et d'une redistribution tout aussi équitable des richesses aux différentes générations qui cohabitent à une même époque.

1. La plateforme des OMD a porté sur la période 2000-2015.

2. Dubois J.L., Mahieu F.R. (2002), « La dimension sociale du développement durable : réduction de la pauvreté ou durabilité sociale ? », In Le développement durable, Paris, IRD, 2002.

3. Par opposition aux pays développés dont la stationnarité de la population relativise quelque peu la cadence de cette demande additionnelle. Les autres facteurs cardinaux étant liés aux changements dans les habitudes de consommation et aux avancées technologiques.

4. Parfois, on est contraints d'aller jusqu'à 29 ans pour embrasser l'ensemble du champ d'application d'un programme donné, comme celui inhérent à l'emploi et la création d'activités.

5. Jan Vandemoortele, « L'équité commence par les enfants », UNICEF, janvier 2012.

6. United Nations; The report of the High-Level Panel of Eminent Persons on the post-2015, Development Agenda; a new global Partnership: Eradicate Poverty and Transform.

Le Forum Mondial de la Jeunesse, tenu en décembre 1989, marque une des initiatives onusiennes qui livrent les grandes orientations pour l'élaboration de plans d'actions propres aux pays. Plus récemment, une nouvelle stratégie a été élaborée par le PNUD s'étalant sur la période 2014-2017 dans laquelle on trouve la ligne doctrinale du Système des Nations Unies et qui se veut celle qui consiste à « donner aux jeunes les moyens de s'informer, de dialoguer et de contribuer au développement humain durable et à la résilience de leur communauté ». Cette stratégie soutient que « la jeunesse, combinée à l'esprit d'innovation, a le potentiel de proposer des solutions aux défis du développement et de transformer les sociétés⁷. ». Du fait de leur extrême sensibilité aux aléas⁸, il y est recommandé à toute stratégie de développement d'intégrer la dimension de gouvernance comme un axe central qui invite les jeunes à participer activement à la définition des programmes et faire en sorte que leurs voix soient entendues, leurs besoins satisfaits et leurs droits humains respectés.

Au niveau continental, dans la poursuite de l'édifice du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)⁹, la Commission de l'Union Africaine a élaboré un rapport portant 'Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse 2009-2018' visant à accélérer l'autonomisation et le développement des jeunes. Ce plan est venu consacrer la participation multisectorielle en vue de réaliser les buts et objectifs visés par la Charte africaine de la jeunesse¹⁰. Enfin, dans une démarche prospective un agenda visant à faire de l'Afrique un pôle de croissance mondial, a été arrêté à l'horizon de célébration du premier centenaire d'existence de l'Union Africaine (2063). Celui-ci a été adossé à une vision commune pour l'émergence de l'Afrique validée par les chefs des Etats africains¹¹.

En Algérie, la question des jeunes a toujours constitué une constante majeure de toutes les politiques de développement mises en place depuis l'indépendance, elle est cependant érigée, depuis quelques années, par le Chef de l'Etat au rang de priorité nationale absolue à tra-

vers l'impulsion d'une nouvelle dynamique dans les actions publiques. Plusieurs dispositions ont ainsi été prises pour que l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services de base soit assuré d'une manière universelle à travers l'ensemble du territoire national.

Depuis les effets négatifs du contre choc pétrolier de 1986 et de la crise multiforme qui s'en est suivie durant les années 90, de multiples dispositifs d'aide à l'emploi et à la création d'activités ont été graduellement mis en place afin d'assurer un filet social de sauvetage aux familles démunies. Aujourd'hui, après une quinzaine d'années de retour à la paix et à la stabilité sociale, les efforts se déploient davantage dans le sens de faire converger graduellement la politique de développement du pays vers l'inclusivité : une notion qui caractérise les économies des pays développés où l'emploi se traduit automatiquement en points de PIB.

Toujours dans le domaine des initiatives nationales, la rencontre Gouvernement-Walis tenue les 21, 22 et 23 octobre 2007 constitue une des activités phares consacrées à l'examen et l'enrichissement des actions propres aux jeunes. Lors de cette Conférence, un état des lieux a été dressé¹², lequel reconnaît que les politiques nationales liées à la prise en charge des attentes multiformes de la jeunesse souffrent de manque d'efficacité et de cohérence. Aussi, des dysfonctionnements et des carences ont-ils été identifiés, avec pour l'essentiel :

- Des attentes fortes et diversifiées en différents domaines : emploi et revenu décents, logement, loisirs, mobilité et occupation du temps libre, accès aux connaissances et au monde technique et technologique.
- Le lien jeunesse/pouvoirs publics distendu et qui révèle sinon une perte de vitesse des politiques dirigées vers elle ou, en tous cas, une prise en charge encore insuffisante de ses attentes, avec comme conséquence un capitale confiance érodé.
- Le manque de mécanismes de consultation et de coordination entre les différentes institutions s'occupant de la problématique de la jeunesse.
- La gestion bureaucratique des dispositifs dédiés aux jeunes, fait naître des relations paral-

7. « Autonomisation des jeunes pour un avenir durable » ; Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017 ; mars 2014

8. La moitié de la population mondiale (3 milliards) est âgée de moins de 25 ans, dont le quart, de 10 à 25 ans. Celle-ci se trouve menacée entre autres par la pauvreté, l'analphabétisme, les risques liés à la grossesse et à l'accouchement, et le VIH/Sida.

9. Les pays fondateurs du NEPAD, le 23 octobre 2001, sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte le Nigéria et le Sénégal. Celui-ci visait à permettre au continent, non seulement de réduire la pauvreté mais aussi de relever les défis du 21^e siècle en matière de paix, de sécurité et de bonne gouvernance.

10. Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse 2009-2018, Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable, Mai 2011

11. « L'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons », Commission de l'Union Africaine, Aout 2014.

12. Rapport des regroupements régionaux sur la politique sectorielle de prise en charge de la jeunesse, décembre 2007

lèles et des réseaux clientélistes, préjudiciables à leur crédibilité avec comme conséquence, la méfiance et le ressentiment des jeunes, laissés pour compte.

- L'absence de relais dans l'évaluation des besoins, confinés dans des logiques sectorielles, atomisant l'impact et les effets induits, lorsqu'ils ne les dénaturent pas.

- Un encadrement de proximité extrêmement faible, en l'absence d'espaces de médiation.

- Des établissements de jeunesse peu attractifs, par la reproduction à l'identique des activités proposées, peu innovantes et en décalage avec les besoins des jeunes.

Le projet d'un programme intégré de prise en charge de la jeunesse, à partir de ce diagnostic, n'a malheureusement pas évolué dans les faits pour rencontrer une mise en œuvre effective.

Plus récemment, sous le feu d'une conjoncture internationale extrêmement complexe ayant pris naissance début 2011¹³, qui ne cesse de déverser encore des séquelles sur l'ensemble de la région arabe et du monde entier, le CNES a été mandaté à diligenter une mission d'auscultation des territoires sur la manière dont se pratique la gouvernance du développement local à travers l'ensemble du pays¹⁴. Cette mission a permis de sortir avec un ensemble de recommandations émanant des citoyens, particulièrement des jeunes, et interpellant les plus hautes autorités sur la manière de valoriser davantage leurs territoires dans le cadre d'une démarche globale et intégrée de développement¹⁵.

Une lecture plus circonspecte de la quête citoyenne, et au-delà des attentes légitimes d'ordre purement classique d'amélioration des conditions de vie, révèle de fortes demandes latentes qui renvoient entre autres à :

- L'urgence de compenser et/ou de résorber certains retards historiques résiduels, en matière de déséquilibres territoriaux, aussi bien au plan des besoins de base que ceux dits de seconde génération ;

- L'impératif de prendre en compte les spécificités loco régionales, notamment dans les zones

des Hauts Plateaux, du Sud et du grand Sud, ainsi que dans les zones frontalières et les zones montagneuses lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des programmes et politiques de développement;

- L'exigence de libérer les énergies/initiatives loco territoriales de sorte à asseoir les conditions sine qua non d'un développement local durable auto-entretenu et auto-centré ;

- L'exigence d'enraciner une démocratie participative authentiquement prégnante mettant en avant le mot d'ordre de l'inclusivité de la société civile comme acteur clé des systèmes de gouvernance profondément rénovés ;

Toutes ces initiatives offrent des matériaux extrêmement précieux qu'il convient de revisiter lorsqu'il s'agira d'analyser l'état de développement humain sous le prisme de durabilité et de formuler des préconisations et recommandations à même de consolider davantage cette orientation.

A l'issue de plus de cinquante ans d'efforts et d'investissements pour tenter d'arrimer les jeunes à un avenir meilleur que celui de leurs aînés, les programmes mis en œuvre¹⁶ auraient dû permettre de juguler, partout à travers le territoire national, toutes formes d'inégalités entre les jeunes. Cependant, force est de constater que les multiples mesures prises n'ont pas su mettre un terme aux mouvements de mécontentement auxquels cette frange fait constamment référence pour se faire entendre.

Dans le même temps, cette jeunesse offre des exemples extrêmement rares de mobilisation de par le monde, autour des valeurs nationales et montre son attachement au pays à chaque fois qu'elle redoute un danger ou qu'il s'agisse de défendre les couleurs nationales.

Les perceptions font certes apparaître les jeunes comme un atout et une ressource pour le développement du pays, jusqu'à en faire un pilier fondateur. Il n'en demeure pas moins que cette frange est associée également aux fléaux sociaux (chômage, délinquance, violence, drogue et révoltes urbaines). En retour, cette image semble retentir de manière négative chez les jeunes eux-

13. Sur fond de la cherté brutale de la vie conséquemment à l'élévation des prix des produits alimentaires sur le marché mondial.

14. Cette mission d'étude a été menée en vertu de la décision du Président de la République prise lors du Conseil des Ministres du 02 mai 2011, elle-même confortée par celle prise lors du Conseil des Ministres du 28 août 2011.

15. Concertation nationale autour de la définition d'un meilleur développement local : 50 recommandations pour soutenir une dynamique dédiée aux attentes et ambitions citoyennes ; CNES décembre 2011

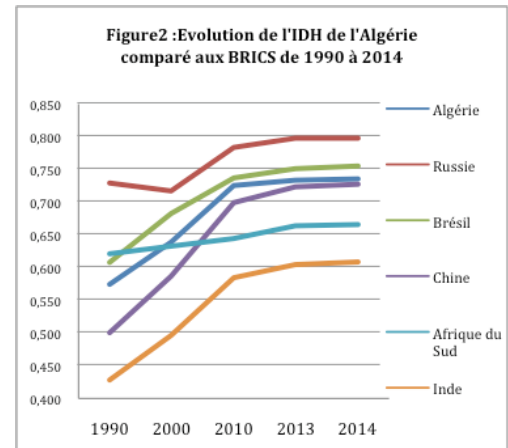
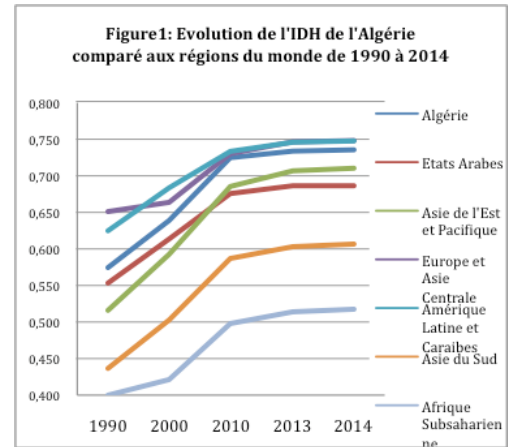
16. Gratuité d'accès à l'éducation, la formation et l'enseignement supérieur dans le secteur public, la gratuité d'accès à la santé publique, le soutien à la création d'emploi et d'activités, etc.

mêmes, faisant naître chez certains d'entre eux le sentiment d'être un fardeau économique, en raison des lourdes dépenses occasionnées pour la prise en charge de leurs différents et multiples besoins.

Ainsi, cinquante années après l'accession de l'Algérie à son indépendance, à peu près trois générations de jeunes se sont formées, l'une en extinction, l'autre en formation et une intermédiaire. Le croisement des situations de ces générations qui côtoient les mécanismes et politiques d'aides mis en place par l'Etat est à même de faire le point sur l'atteinte des objectifs assignés au processus de promotion des jeunes et des choix doctrinaux de l'Etat envers sa jeunesse ; celui de n'abandonner aucun jeune à la fatalité de son destin et d'offrir à tous les jeunes, où qu'ils se trouvent, les mêmes chances de construire des trajectoires de réussites et de participer pleinement à la vie économique, sociale et sociétale.

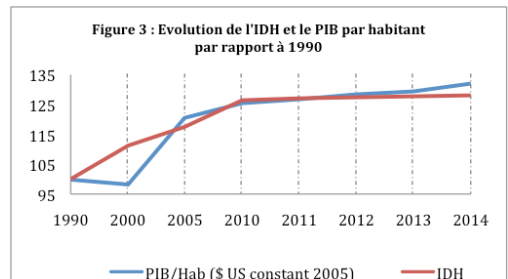
Enfin, au-delà de ces éléments, la problématique se pose également en termes d'appréciation de l'apport de l'investissement colossal, dans la ressource humaine, à la croissance économique, et plus globalement, au rôle que l'Algérie peut prétendre légitimement jouer dans le concert des nations, notamment à l'échelle du continent africain et du monde arabe.

A ce propos, et sur une échelle beaucoup plus macro embrassant l'ensemble des couches et fractions de la population, l'Algérie enregistre des performances hautement appréciables dans le domaine des politiques conduites aux fins de développement humain. Ces performances l'autorisent à émarger désormais au groupe restreint des pays disposant d'un niveau de développement élevé, si bien que les Nations Unies citent l'Algérie dans leur rapport de 2013¹⁷ parmi les 10 pays au monde les plus dynamiques en la matière¹⁸. Lorsque l'on zoome davantage et plus particulièrement sur les pays qui se profilent comme étant les nouvelles puissances économiques mondiales (les BRICS), on appréciera davantage les performances extrêmement probantes enregistrées par l'Algérie.



Source : Elaborée par CNES à partir des données RMDH2015

Toutefois, la mise en relief de l'évolution du développement humain avec les performances économiques du pays traduit une certaine vulnérabilité/volatilité des sources de financement de la politique de développement humain qui a été, et demeure, très fortement supportée par l'Etat et les revenus des hydrocarbures. L'année 2005 marque carrément un contre-sens des deux tendances¹⁹; il y va de même, d'ailleurs, pour ce qui est du croisement avec l'évolution du PIB par tête en dollar constant.



Sources : Elaborée par CNES à partir des données RMDH2015; ONS (comptes économiques 2015)

17. « L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié », Rapport sur le développement humain 2013 ; PNUD.
 18. Extrait du RMDH 2013 : «[...] Hong Kong, Latvia, Republic of Korea, Singapore and Lithuania showed the greatest 12-year HDI improvement in the Very High Human Development quartile of countries in the HDI; Algeria, Kazakhstan, Iran, Venezuela and Cuba were the top five HDI improvers in the High Human Development countries.»
 19. Il faut toutefois rappeler que l'effet d'accumulation du capital humain et social peut s'étaler sur des périodes beaucoup plus longues que les cycles des programmes économiques et peut engendrer parfois une 'résistance de l'IDH' aux contre-performances économique conjoncturelles.

En tout état de cause, les acquis en développement humain enregistrés par l'Algérie ne peuvent pas rester sans effets sur les conditions de vie et le bien être des différentes couches de la population, et ont certainement impacté le cadre de vie et le potentiel des jeunes en particulier. Malheureusement, un tel écho ne s'observe pas facilement à travers les statistiques nationales et ne se trouve pas non plus intégré systématiquement dans les rapports portant sur le bilan de mise en œuvre des politiques publiques. Ce qui nécessite par conséquent d'introduire des requêtes auprès des différents secteurs afin d'apporter des éléments de réponses aux questionnements suivants :

- Comment les jeunes impriment-ils leurs participations au développement : sont-ils significativement représentés significativement dans les deux sphères de solidarité inter-générationnelle et intra-générationnelle ?
- Par quels instruments pourrait-on apprécier l'élan qualitatif en développement humain lorsqu'il s'agit de regarder la frange représentant la population algérienne jeune?
- Comment imprimer aux politiques publiques un cachet qui consiste à les rendre plus sensibles à la participation des jeunes et assurer à ces derniers un rôle plus déterminant dans le développement du pays ?.

Dans le présent Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) pour le triennium 2013-2015, un fil conducteur a été constitué à partir d'une série de champs d'investigation centrés sur les questions suivantes :

- Comment apprécier la traduction de l'indice de développement humain de l'Algérie lorsqu'il s'agit d'observer une frange de population des 15-29 ans, tout en lui affectant le caractère de durabilité ?
- Comment faire du croît démographique un atout plutôt qu'un frein au développement à travers l'ensemble des territoires du pays ?
- Comment renforcer les mécanismes de prévention et d'anticipation sur les risques qui menacent la santé des jeunes et qui peuvent limiter leur pleine participation au développement ?
- Comment améliorer significativement l'accès

aux études supérieures et à la recherche scientifique appliquée, en même temps que l'offre en formation professionnelle adaptée aux besoins du marché ?

- Comment réduire la dépendance économique des jeunes et augmenter leur participation aux décisions, aussi bien dans le cercle familial que communautaire et politique, et engager ainsi la société durablement dans une culture de relève ?
- Comment enfin mettre en place un cadre efficace à même d'assurer l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques, notamment celles dédiées aux jeunes ?

Ce rapport, adossé à la thématique de la jeunesse dans le cadre du développement humain durable, va soumettre, comme à l'accoutumée, les statistiques nationales à l'exigence d'un certain nombre de mesures et de sophistication, le tout étant enrichi par les avis des partenaires sociaux et experts, ainsi que par les éléments de politiques publiques mises en place durant ces vingt dernières années.

Il s'agit, dans un premier temps, d'évaluer le processus de développement du potentiel des jeunes, celui-ci étant défini comme étant « les processus de croissance dans lesquels les jeunes sont engagés dans la recherche de la satisfaction de leurs besoins personnels et sociaux, pour se sentir en sécurité, sentir que l'on se préoccupe d'eux, être valorisés, être utiles et spirituellement solides, et renforcer les compétences et les aptitudes qui leur permettent de fonctionner et de contribuer à leur vie quotidienne »²⁰.

Dans un deuxième temps, l'évaluation portera sur l'utilisation pratique qui est faite de ce potentiel afin de contribuer à l'économie nationale, mais également sur les dispositifs mis en place par l'Etat afin d'aider les jeunes à exploiter pleinement leur potentiel, aussi bien par le biais des dispositifs d'aide à la création d'activités que par le renforcement de leurs capacités au moyen de la formation continue.

20. Joyce Walker and Trudy Dunham, *Understanding Youth Development Work*, Center for 4-H Youth Development, University of Minnesota.

Le rapport évaluera en dernier lieu les efforts consentis dans le sens de renforcer la culture d'entre-aide, de participation et de cohésion sociale ainsi que l'initiation à la culture de relève.

Le tout, enfin, est adossé à une approche de cycle de vie qui donnera lieu à une série de recommandations / préconisations susceptibles d'améliorer chacun des volets devant former le socle de la stratégie nationale dédiée aux jeunes.

En conclusion, toute tentative d'apporter des éléments de réponses aux questionnements posés plus haut, doit en toute logique passer par la confluence d'approches poursuivant à la fois les trois principaux axes suivants :

- la bonne connaissance des jeunes, leurs situations et qualités de vie, leurs domaines de compétences, leurs aspirations ;
- l'évaluation des politiques dédiées actuellement ou par le passé aux jeunes, leurs articulations et mécanismes de mise en œuvre; et enfin
- l'analyse des canaux et espaces institutionnels existants, ou à mettre en place, qui permettent aux jeunes de participer, de dialoguer et d'échanger efficacement avec leur société.

Chapitre 1

**DEVELOPPEMENT
HUMAIN ET POLITIQUES
DE LA JEUNESSE**





Premier Chapitre :

Developpement humain et politiques de la jeunesse



1.1/ CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA JEUNESSE ALGERIENNE

1.1.1 Le contexte national

Au plan démographique, la population algérienne est caractérisée par sa jeunesse en ce sens que les personnes âgées de moins de 30 ans constituent, en 2014, 58% de la population globale, soit près de 22 millions en chiffre absolu. La seule frange des 15-24 ans, représente moins du cinquième de la population totale (17,5%). En dépit de cette importance numérique, peu d'études ont été menées sur les jeunes durant les 30 dernières années, alors qu'on devrait lui dédier un axe propre de recherche scientifique dans le corpus de la recherche nationale. Il faut reconnaître que la transversalité des questions relatives à la jeunesse ne facilite pas non plus la mise en place et l'entretien de bases de données intégrées sur cette catégorie de population.

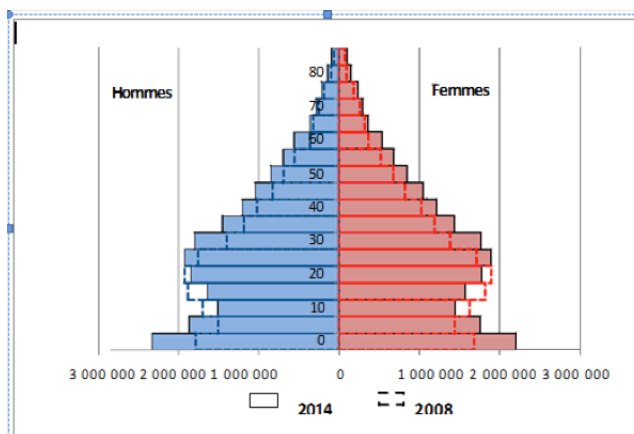
Au milieu de l'année 2014, la population résidente totale de l'Algérie était de l'ordre de 39 114 000 habitants, elle atteindrait les 40 millions au milieu de 2015. Le taux d'accroissement de la population, bien qu'il ait subi en 2013 un fléchissement passant de 2,16% en 2012 à 2,07%, a augmenté en 2014 pour atteindre 2,15%. Ce dernier ferait doubler l'effectif de la population algérienne en moins de 34 ans s'il venait à se maintenir dans l'avenir²¹.

La population algérienne continue ainsi d'être de plus en plus importante aux bas âges (moins de 5 ans) ; le groupe des moins de 5 ans représente 11,6% en 2014. La part des personnes âgées de plus de 60 ans quant à elle a également augmenté pour atteindre 8,5% à la même année. En ce qui concerne les personnes en âge d'acti-

tivité (15 à 59 ans), bien que leur part relative ait légèrement régressé, celles-ci restent toutefois prédominantes dans la structure globale, avec 63,1% en 2014, laquelle structure indique que 100 personnes actives doivent prendre en charge au minimum 57 autres personnes.

Notons enfin que le volume de la population féminine en âge de procréer (15-49 ans), qui imprime cette dynamique et qui constitue les capacités génésiques potentielles de la population, a atteint 10,6 millions de femmes en 2014.

Figure 1.1 : Pyramide des âges de la population algérienne 2008 et 2014



Source : ONS/Démographie Algérienne-2014 N°690

L'évolution de la structure de la population jeune est à même de traduire la progression du poids que représente cette frange de la population en ce sens que la double chute de la fécondité des années mi-80 et mi-90, traduite par la baisse sensible du volume des naissances vivantes, a laissé croire en la possibilité d'orienter les efforts essentiellement vers la qualité des services dispensés aux jeunes générations (éducation, soins, loisirs, alimentation, etc.) et que le fardeau des grands nombres allait se résorber

21. A rappeler que dans les années 1970, le taux d'accroissement démographique a fait doubler la population en 20 ans seulement. Raisonné en termes d'accroissement intercensitaire, ce taux est passé de 2,5% à 1,6% entre les deux périodes de 1978-1998 et 1998-2008, respectivement.



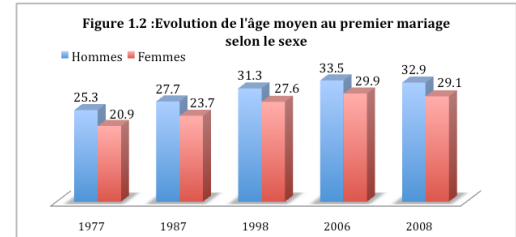
avec le temps. Or la situation de ces dernières années relance totalement la problématique de concilier, à la fois, la quantité et la qualité des services publics offerts.

Afin d'illustrer l'évolution de la demande émanant des jeunes, prenons comme repères les années de réalisation par l'ONS des RGPH en Algérie indépendante²², puis actualisons les séries par les données issues de l'Etat civil. Depuis 1966, la part des 15-24 ans a augmenté de plus du tiers (+37%), passant de 15,8% à 21,8% en 2008. Le léger infléchissement observé en 2008 (21,8% vs 22,5% en 2006) devrait s'inverser au-delà de 2025 et ce, à la faveur de la remontée récente de la natalité et des mariages. En effet, l'effectif des naissances qui a connu une récession vers la fin des années 1990 (près de 500 000 naissances vivantes en 2000) a connu une augmentation spectaculaire pour atteindre plus de 840 000 naissances vivantes en 2008, engendrant une augmentation du taux brut de natalité de 19,3 p.1000 à 24,5 p.1000 respectivement, soit +26,9%. Cette augmentation est expliquée en grande partie par le retour de la nuptialité, passant de 177 548 en 2000 à plus de 350 000 mariages enregistrés en 2008, induisant un taux de nuptialité historique de plus de 10 p.1000 (5,8 p.1000 en 2000). En 2014, l'Algérie franchit le seuil historique du million de naissances.

Trois faits marquants de la démographie algérienne depuis 2000 consistent en (i) l'importance du volume des mariages enregistrés annuellement, (ii) le recul toujours important de l'âge auquel l'Algérien contracte son premier mariage et (iii) la faiblesse du célibat définitif²³ (moins de 3%). Ces paramètres traduisent à la fois les acquis sociaux, notamment en matière d'accès de la femme à l'éducation et à la vie active, mais aussi les difficultés d'accès à l'emploi et au logement qui contraignent les jeunes à retarder la constitution de leurs propres noyaux familiaux.

En effet, l'âge moyen au mariage est passé chez les femmes de 20,9 ans en 1977 à 23,7 ans en 1987 puis à 29,1 ans en 2008, soit une augmentation de +43% sur la période. Cette tendan-

ce est plus accentuée chez les jeunes femmes de 20-24 ans où la proportion des célibataires est passée de 31% en 1977 pour se stabiliser à 76,6% en 1998 et 2012.



Source : Rétrospective Statistique 1962-2011 (ONS)

Toujours en termes d'état matrimonial, ils sont 81,2% jeunes hommes de 25-29 ans à être célibataires en 2012, contre 44,7% des femmes. A signaler que 2% des jeunes femmes de 25-29 ans connaissent déjà une expérience de divorce, contre 0,1% des hommes.

Tableau 1.1 : Etat matrimonial de la population âgée entre 15 et 29 ans (année 2012) (En%)

Age	Célibataire	Marié	Divorcé/ Séparé/ Veuf	Total
Masculin				
15-19 ans	99,9	0,1	0,0	100
20-24 ans	97,8	2,1	0,1	100
25-29 ans	81,2	18,7	0,1	100
Féminin				
15-19 ans	97,1	2,7	0,2	100
20-24 ans	76,6	22,9	0,4	100
25-29 ans	44,2	53,9	1,9	100

Source: Enquête emploi du temps 2012 (ENET 2012) ONS.

Comme corollaire à la nuptialité, la fécondité aux jeunes âges a connu un recul très important, ce qui est en faveur de réduire les risques de décès maternels à ces âges. Toutefois, il y a lieu de remarquer une légère augmentation des taux de fécondité générale chez les 15-29 ans depuis 2008/2010, pour revenir aux niveaux observés dans la période d'avant 2000. Ceci appelle une plus grande vigilance du secteur en charge de la santé reproductive et de la planification familiale sur les tendances que peut cacher cette observation.

22. Ce sont les recensements de la population et de l'habitat qui donnent la structure effective de la population algérienne par âge. En dehors de ces dates, on opère par des estimations.

23. Ou la probabilité qu'une personne reste célibataire au-delà de 50 ans.

Tableau 1.2: Evolution du Taux de fécondité des jeunes âgées entre 15 et 29 ans et l'âge moyen à la maternité de 1990 à 2014

Age	1990	2000	2008	2010	2014
Taux de fécondité par âge (en ‰)					
15-19 ans	23,0	10,7	8,8	10,2	13,5
20-24 ans	148,0	80,2	76,1	84,1	100,9
25-29 ans	222,0	137,1	142,1	146,0	159,2
Âge Moyen à la Maternité (ans)	29,5	32,0	31,9	31,7	31,3

Source: Démographie Algérienne 2014 (ONS)

Au plan sociétal, et en dépit de l'importance numérique de la frange des jeunes, ils sont très peu à être responsables dans leurs milieux familiaux, en ce sens que seuls 5% des jeunes de moins de 30 ans se sont déclarés comme tels en 2012, contre 20% chez les 30-39 ans et 75,1% chez les 40 ans et plus. Ceci traduit les difficultés d'assurer la relève en matière de gestion des ménages et dans le même temps, les difficultés pour les jeunes de quitter le foyer parental²⁴.

Tableau 1.3 : Structure des chefs de ménage selon l'âge et le milieu de résidence (2006 et 2012)(En%)

Age	Urbain		Rural		Total	
	2006	2012	2006	2012	2006	2012
Moins de 30 ans	2,3	3,7	3,7	7,4	2,9	4,9
30 - 39 ans	17,0	18,1	21,7	23,8	19,0	20,0
40 ans et +	80,8	78,2	74,6	68,9	78,2	75,1
Total	100	100	100	100	100	100

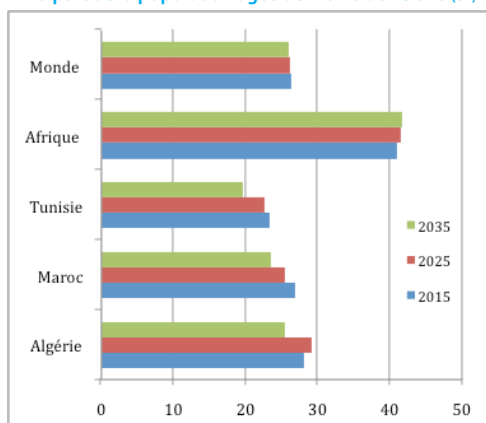
Source: Enquête nationale à indicateurs multiples 2006 (MICS3) et l'Enquête emploi du temps 2012 (ENET 2012) ONS

1.1.2 Le contexte régional et mondial

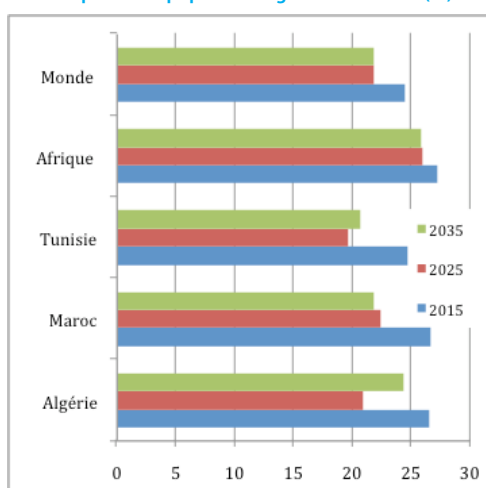
En termes de potentiel démographique, l'Algérie s'inscrit globalement dans la moyenne mondiale pour ce qui concerne la part des moins de 15 ans ou des 15-29 ans dans la population totale, et se situe, dans le même temps, devant la Tunisie et le Maroc. Elle est toutefois en deçà de la moyenne africaine pour ce qui est du réservoir que constituent les moins de 15 ans, ce qui dénote bien de l'avancée de la transition démographique en Algérie comparativement aux pays de l'Afrique, au même titre d'ailleurs que les autres pays du Maghreb.

Figure 1.3 : Évolutions de la part de la population âgée de moins de 30 ans dans le Maghreb, l'Afrique et le Monde de 2015 à 2035

La part de la population âgée de moins de 15 ans (%)



La part de la population âgée de 15-29 ans (%)



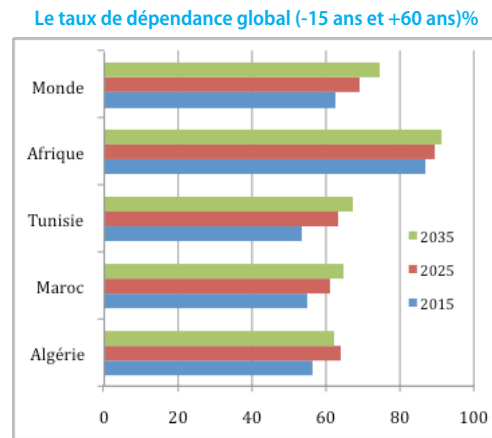
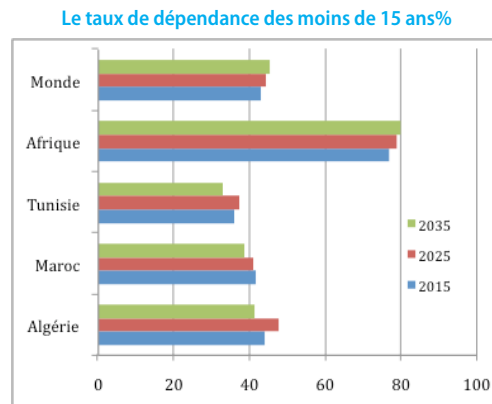
Source : Elaboré à partir des données de l'annuaire statistique des Nations Unies- division de la population

24. Notons tout de même une tendance au renforcement du rôle des moins de 30ans, avec une part qui passe de 2,9% à 4,9% entre 2006 et 2012.



Pour ce qui est du taux de dépendance, on remarquera que l'Algérie est soumise à une pression des moins de 15 ans²⁵, autour de 40%, celle-ci est appelée à s'amplifier sur le moyen terme, conséquence de la forte natalité des dernières années. Par contre, elle reste bien loin de la très forte pression des pays de l'Afrique qui avoisine les 80%. Toujours est-il que, par le seul jeu de la transition démographique, l'Algérie est appelée à connaître d'ici 2035 un taux de dépendance global très important avoisinant les 60%, exacerbé par la problématique d'accès à l'emploi, donc à un revenu.

Figure 1.4: Évolutions des taux de dépendance démographique dans le Maghreb, l'Afrique et le Monde de 2015 à 2035



Source : Elaboré à partir des données de l'annuaire statistique des Nations Unies- division de la population

1.1.3 Esquisse des besoins futurs

En termes absolus, la catégorie des 15-29 ans qui représentait 2,7 millions de personnes en 1966 est passée aujourd'hui à plus de 10 millions, autrement dit, elle a quadruplé en l'espace de 48 ans. Aussi, le réservoir des 0-14 ans, qui alimente la catégorie des jeunes, pèse aujourd'hui pour plus de 11,5 millions alors qu'elle ne comptait que 5,7 millions de personnes en 1966. Afin d'apprécier davantage les évolutions plausibles, et donc le poids potentiel des jeunes dans les années à venir, il convient de signaler que, d'ici 2025, le volume des 15-29 ans est appelé à se

Tableau 1.4 : Evolution de la population âgée de 0-29 ans de 1966 à 2025

Age	1966	1977	1987	1998	2008	2013 ¹	2015 ²	2020 ²	2025 ²
0-14	5 704 160	7 492 080	9 946 100	10 522 658	9 552 068	10 757 965	11 678 783	13 323 420	13 724 231
15-19	1 095 656	1 616 032	2 473 329	3 499 291	3 635 170	3 309 966	3 016 970	3 063 429	3 842 931
20-24	822 576	1 339 483	2 202 665	2 914 835	3 763 506	3 683 726	3 654 556	3 013 591	3 061 273
25-29	798 533	1 010 835	1 647 752	2 502 614	3 422 377	3 805 173	3 730 653	3 649 095	3 010 885
15-29	2 716 765	3 966 350	6 323 746	8 916 740	10 821 053	10 798 865	10 402 179	9 726 115	9 914 889
0-29	8 420 925	11 458 430	16 269 846	19 439 398	20 373 121	21 556 830	22 080 962	23 049 535	23 639 120
pop. Totale	12 096 347	15 645 491	22 600 957	29 100 867	34 080 030	38 297 000	40 048 608	43 994 491	47 416 076

Source : Les RGPH 1966, 1977, 1987, 1998, 2008 et Démographie Algérienne 2013.

(1) Il s'agit de la population totale (Ménage Ordinaire et Collectif+P Normade+P comprise à part). Pour les autres années ; C'est les (MOC) seulement. - (2) Projections établies par le CNE5 sur la base du RGPH 2008

25. Lorsque le volume de cette frange de la population est rapporté à celui d'âge actif.

stabiliser, voire légèrement baisser; par contre celui des 0-14 connaîtra encore une augmentation substantielle de 2 millions supplémentaires, ce qui est de nature à préserver le caractère de jeunesse de la population algérienne pour bien des décennies encore.

Il résulte des perspectives d'évolution plausible de la population algérienne jeune que l'une des principales préoccupations sera l'accès à l'emploi. La dynamique démographique que vit l'Algérie permet de dire que la demande potentielle en postes d'emplois va subir une légère diminution en 2020 pour reprendre sa tendance haussière à partir de 2025.

Partant d'une hypothèse 'au fil de l'eau', qui prévoit le maintien des agrégats du marché de l'emploi²⁶ tels qu'observés en 2012-2014, le volume d'emplois qu'il faudra assurer pour les jeunes de 15-29 ans aux années indiquées se chiffre à plus de 250 000 emplois entre 2020-2025 contre une pression presque nulle d'ici 2020. Evidemment, cette projection ne tient pas compte de manque de flexibilité du marché du travail, de la population actuellement inactive et de la faible participation économique de la femme ; la prise en compte de ces éléments risque d'augmenter sensiblement la demande sociale sur l'emploi, même à moyen terme.

Tableau 1.5: Estimation du volume d'emplois des 16-29 ans entre 2015 et 2025

Années	2015	2020	2025
Nombre d'emplois	3 142 498	3 114 302	3 366 105

Source : Calcul CNES sur la base des données de l'ONS de 2014.

Le logement reste une préoccupation sociale très importante, il permet la création de la cellule familiale par le biais du mariage qui demeure l'institution sur laquelle repose les fondements de notre société. Moyennant toujours la même hypothèse prudentielle²⁷, le parc logement total estimé en 2025 serait de 10,5 millions, c'est-à-dire qu'on devrait produire 2,2 millions logements en 10 ans, avec un rythme moyen annuel de livraison de près de 220 000 logements. Ceci ne tient pas non plus compte de l'augmentation du

niveau de responsabilité/indépendance familiale des jeunes (actuellement de 5%). Si cette hypothèse venait à se confirmer, la demande en logement, impulsée davantage par l'autonomisation familiale des jeunes, connaîtra naturellement une cadence beaucoup plus accélérée.

Tableau 1.6 : Estimation du parc logement de 2015 à 2025

Années	2015	2020	2025
Parc Total logements	8 273 046	9 407 627	10 553 344
Parc additif	-	1 134 581	1 145 717

Source : Calcul CNES à partir des données du RGP 2008

En procédant de la même logique pour ce qui est de la population d'âge scolaire, la projection du nombre actuel d'élèves par division (2014/2015), en maintenant fixes les taux actuellement observés aux trois cycles, traduira les efforts importants en infrastructures scolaires qu'il conviendrait de consentir sur les dix prochaines années.

Tableau 1.7 : Estimation du nombre des divisions et le nombre d'établissements scolaires de 2015 à 2025

Années	Nbre estimé d'élèves	Nbre estimé de divisions pédagogiques	Besoins additifs	Nbre estimé d'établissements scolaires	Besoins additifs
Primaire					
2014*	3 881 138	140 308	-	18 333	-
2015	4 046 799	146 297	5 989	19 116	783
2020	5 000 830	180 786	34 489	23 622	4 506
2025	5 550 945	200 674	19 887	26 221	2 599
Moyen					
2014*	2 570 217	81 990	-	5 239	-
2015	2 575 390	82 155	165	5 250	11
2020	2 997 187	95 610	13 455	6 109	860
2025	3 723 775	118 789	23 178	7 590	1 481
Secondaire					
2014*	1 460 011	47 481	-	2 141	-
2015	1 414 548	46 002	0	2 074	0
2020	1 411 902	45 916	0	2 070	0
2025	1 759 131	57 209	11 292	2 580	509
Total					
2014*	7 911 366	269 779	-	25 713	-
2015	8 036 737	274 454	6 154	26 440	794
2020	9 409 919	322 312	47 944	31801	5 366
2025	11 033 851	376 672	54 357	36 391	4 589

(*) Valeurs réelles - Source : Calcul CNES à partir de l'annuaire statistique de l'éducation nationale 2014-2015

26. Le maintien constant du rythme d'accroissement annuel moyen du taux d'emploi des jeunes (15-29) ans observé entre 2012-2014 sur toute la période de projection (1,17%).

27. Une hypothèse d'amélioration progressive du taux d'occupation du logement (TOL) pour atteindre 4,5 personnes par logement en 2025, à raison de 0,6 point sur la période.



1.1.4 Migration et développement

La migration est souvent chargée de stéréotypes décrivant les populations migrantes comme celles qui tendent à subtiliser les emplois ou celles qui vivent en situation d'extrême vulnérabilité, aux dépens des autres, donc comme si elles allaient dégrader l'environnement des territoires d'accueil. En réalité, la mobilité des personnes peut être une source d'enrichissement ou d'appauvrissement et reflète des réalités complexes et très variables qu'il convient d'analyser en profondeur.

Durant les trente dernières années, l'Algérie a traversé plusieurs situations ayant engendré le mouvement de sa population, aussi bien à travers le territoire national que de et vers l'étranger. Si la décennie 90 a été marquée par des mouvements impulsés par le manque de sécurité dans certaines régions du pays, les mouvements durant la décennie 2000 l'ont, par contre, probablement été plus pour des raisons économiques ou de retour aux territoires d'origine.

Pour ce qui est de la migration internationale, ses rapports avec le développement sont redevenus une problématique complexe à l'ère de la globalisation. Cette thématique a été inscrite à l'agenda de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2006²⁸. Depuis cette date, un Forum Mondial sur la Migration et le Développement a été institué pour permettre aux échanges entre les pays membres sur cette question et faire des migrations internationales un levier pour le développement économique et social dans le monde.

Cette partie du rapport essaiera d'analyser la migration interne sous le prisme du développement humain, c'est-à-dire tout en quantifiant l'ampleur de ce phénomène, il essaiera d'étudier les différents impacts tant démographiques que socio-économiques de la migration sur les territoires d'accueil et de départ. Dans le même temps, elle réserve un espace à la problématique de la migration internationale, sous l'angle de la mobilité de compétences et du retour sur investissement consenti par les pays d'origine.

Ce faisant, les conclusions auxquelles on parviendra permettront-elles d'apporter un éclairage à certaines idées sur l'apport probable de la mobilité spatiale à l'éducation, à la santé et au développement d'une manière générale. Les jeunes, faisant partie de ces mouvements, vont avoir forcément à impacter d'une manière ou d'une autre le processus de développement du pays.

1.1.4.1 Evolution de l'intensité des mouvements internes (1987-2008)

Le recensement de 2008 a révélé que sur 27,7 millions de personnes âgées de 10 ans et plus, un peu plus de 675 000 personnes ont effectué un mouvement de wilaya à wilaya pendant la période de 1998 à 2008, soit un taux de 2,4%. Comparativement à la période 1987 à 1998 où 938.000 personnes sur 21,5 millions ont changé de wilaya de résidence (4,4%), le mouvement migratoire inter-wilayas est, ainsi, bien moins intense depuis.

Il est à noter que les wilayas à solde négatif entre 1998 et 2008 sont issues du Nord et des Hauts Plateaux tandis que les wilayas à solde positif sont surtout des grandes villes du Nord comme le cas d'Alger, Oran, et Blida (Tab A-2.1).

Les éléments disponibles pour décrire les mouvements de population entre les wilayas, permettent de conclure que le mouvement entre 1998 et 2008 a connu deux rythmes bien distincts: Toutes les wilayas à solde négatif important ont continué à avoir un rythme de déplacement soutenu entre 1998 et 2003, pour observer une diminution notable entre 2003 et 2008 (Tab A-2.2 et A-2.3).

Par ailleurs, l'examen du mouvement migratoire entre 1987 et 1998, vu la situation qu'a vécue le pays, devrait autoriser la comparaison plutôt avec les rythmes observés entre 1998 et 2003, afin de saisir probablement les mêmes motivations de déplacements. En effet, qu'il s'agisse de wilayas attractives ou répulsives, les traditions migratoires de ces wilayas restent les mêmes que celles observées entre 1998 et 2003 (Tab A-2.4 et A-2.5). Il apparaît que la politique de stabilisation des populations notamment rurales, depuis

28. Cf. Le Rapport du SG des Nations Unies, 2006.

2003, aurait donné des résultats par le biais, entre autres, du programme d'aide au logement rural.

Pour ce qui est des échanges entre les wilayas en matière de mouvement de population entre les recensements de 1998 et celui de 2008, des couloirs migratoires décrivant des trajectoires de déplacements que les populations privilégient de faire se dessinent clairement. A ce propos, il apparaît clairement que :

- Les mouvements s'effectuent principalement entre wilayas contiguës.
- Les wilayas échangent leurs populations dans des mouvements réciproques.
- Globalement, les mouvements se font plutôt dans les mêmes espaces de programmation territoriale. Ce qui pose sérieusement la faisabilité de l'option adoptée par le SNAT de faire basculer une partie de la population de la zone côtière vers les Hauts Plateaux et le Sud du pays.

En somme, on retiendra des mouvements internes que depuis 1987 la plupart des wilayas ont gardé leur cachet migratoire (répulsif ou attractif), sachant le changement profond des conditions socio-économiques et sécuritaires ayant caractérisé cette longue période (Cf. annexe). En effet, seuls 12 wilayas sur les 48 ont vu leur profil changer ; quatre wilayas sont devenues attractives (Adrar, Chlef, Alger et Guelma), alors que huit sont devenues répulsives après avoir été des wilayas attractives durant la période 1987-98 (Béjaïa, Tiaret, Tizi-ouzou, Djelfa, Sétif, Al-Bayedh, Khenchela, Mila).

Comment alors cette mobilité aurait pu impacté le développement local, notamment dans les territoires d'accueil ? Afin de pouvoir étayer cette question, et parce que les mouvements internes sont inégaux et divers, il va falloir d'abord procéder à la stratification des wilayas selon des groupes homogènes :

- Les wilayas ayant toujours été attractives,
- Les wilayas ayant toujours été répulsives,
- Les wilayas ayant basculé vers l'attractivité et enfin,
- Les wilayas ayant basculé vers la répulsivité.

a) Effets sur la transition démographique des territoires

Il résulte du croisement des profils migratoires avec quelques indicateurs démographiques, et en guise de premiers résultats nécessitant des analyses encore plus poussées²⁹ que, la répulsivité des territoires semble être inversement corrélée aux comportements féconds (dénatalité et nuptialité précoce). Autrement dit, plus le territoire est répulsif moins est le niveau de sa fécondité et plus forte est la précocité de ses mariages. S'agissant de phénomènes extrêmement liés et qui décrivent deux contextes de transition démographiques contradictoires, on peut dire que ces territoires continuent à perpétuer les traditions de précocité de mariage, mais pour des raisons de migration vers d'autres wilayas, ne vont pas voir la traduction de ces mariages en natalité. Pour les autres territoires, notamment ceux d'accueil (solde migratoire positif), l'attractivité ne semble pas être corrélée à la dynamique démographique naturelle (natalité). Autrement dit, les flux migratoires ne semblent pas y imprimer de changements dans les rythmes de transitions démographiques (Tab A-2.6, A-2.7, A-2.8 et A-2.9).

Tableau 1.8 : Relation entre les profils migratoires des wilayas entre 1987 et 2008 et quelques indicateurs démographiques

Groupe de wilayas	Taux Brut de Natalité		Indice Synthétique de Fécondité		Age moyen au mariage	
	Valeur en 2008 p.1000	Taux de corrélation avec le profil migratoire	Valeur en 2008 enfants/femme	Taux de corrélation avec le profil migratoire	Valeur en 2008 (ans)	Taux de corrélation avec le profil migratoire
Wilayas ayant toujours été attractives	25,0	+0,111	3,0	-0,117	33,1	-0,386
Wilayas ayant toujours été répulsives	23,6	-0,014	2,8	+0,109	32,5	-0,750
Wilayas ayant basculé vers l'attractivité	24,3	+0,272	3,0	+0,405	33,1	-0,079
Wilayas ayant basculé vers la répulsivité	22,3	-0,607	2,70	-0,527	32,7	+0,054
Moyenne nationale	23,2	/	2,74	/	33,0	/

29. Notamment en matière de mouvement intra-wilayas, soit entre les communes de la même wilaya, et en matière de localisation des populations migrantes (la périphérie et le centre urbain).



b) Effets sur le développement socio-économique des territoires

En matière d'effets sociaux, approchés ici par la scolarisation des enfants et la densité en médecins généralistes, il apparaît que dans l'ensemble, l'attractivité n'améliore pas la scolarisation des enfants, probablement en raison de la pression des effectifs à scolariser. En revanche, la répulsivité dégrade la situation de scolarisation des enfants, et ne semble pas agir sensiblement sur la couverture médicale (Tab A-2.10, A-2.11, A-2.12 et A-2.13). Et pourtant, cette répulsivité est censée créer plus d'espace de scolarisation aux populations restantes.

Tableau 1.9 : Relation entre les profils migratoires des wilayas entre 1987 et 2008 et quelques indicateurs sociaux

Groupe de wilayas	Taux But de scolarisation des 6-15 ans		Couverture en médecins généralistes	
	Valeur en 2008 p.100	Taux de corrélation avec le profil migratoire	Valeur en 2010	Taux de corrélation avec le profil migratoire
Wilayas ayant toujours été attractives	90,5	0,019	1181,7	0,369
Wilayas ayant toujours été répulsives	91,6	-0,515	1470,4	0,047
Wilayas ayant basculé vers l'attractivité	90,8	-0,362	1348,6	0,404
Wilayas ayant basculé vers la répulsivité	90,5	0,264	1537,1	-0,327
Moyenne nationale	91,1	/	1 304,0	/

1.1.4.2 Migration internationale et mobilité des compétences

La question de la migration internationale est au centre des préoccupations des autorités algériennes. Plusieurs initiatives ont été engagées. Le CNES en a produit plus d'un rapport, dont le dernier en 2014 après avoir conduit des consultations avec des éléments clé de notre Diaspora dans les pays à forte concentration³⁰.

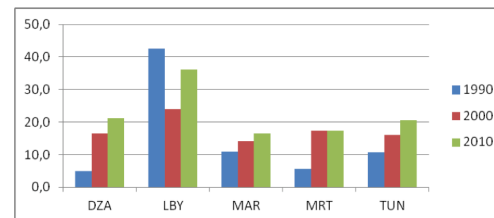
En 2013, la communauté algérienne à l'étranger s'élève à plus de 2 millions de personnes inscrites auprès de nos représentations consulaires, soit 4,4% de la population algérienne. Le vo-

lume en est certainement plus important compte tenu que tous nos compatriotes ne s'inscrivent pas systématiquement auprès des consulats algériens à l'étranger. Ces données attestent de l'importance de notre communauté avec 90% des algériens immatriculés en Europe, dont 80% en France. Au centre des rapports entre Migration & Développement, deux axes méritent une observation permanente : il s'agit des transferts de fonds et de la mobilité des compétences.

Sur le plan des transferts, on peut observer une stabilité des envois d'argent selon les données publiées par la Banque Mondiale (2015). Par contre l'aide au développement reste très faible selon le trend observé par l'OCDE (2015). L'investissement direct étranger (IDE) a connu une progression ces 5 dernières années mais une chute est relevée en 2014 selon les données de la CNUCED (2015). La composante principale des transferts est celle des retraites des migrants de retour en Algérie, soit neuf fois plus importante que celle de l'épargne des salariés à l'étranger. Ces transferts empruntent généralement le canal bancaire. Le volume des transferts transitant par le canal informel n'est pas suffisamment documenté. L'usage des transferts effectués est destiné principalement à la consommation et une infime partie est affectée à l'investissement selon les résultats de l'enquête Migrant de Retour au Maghreb (MIREM, 2008) sur les migrants de retour en Algérie.

Sur le plan des compétences, dans une récente étude du BIT/CREAD (2016)³¹, il est fait état d'une progression de «Brain drain» au départ de l'Algérie vers les pays de l'OCDE avec 5% en 1990, le taux grimpe à 16% en 2000 puis continue sa progression pour atteindre autour de 22% en 2010.

Figure 1.5 : Evolution du taux de «Brain drain» des pays de l'UMA dans les pays de l'OCDE



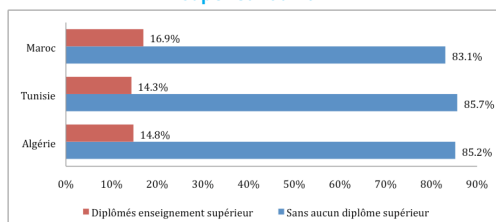
Source : exploitation de la base de données de l'OCDE 2005 et 2013, OCDE, Paris

30. Conseil National Economique et Social : Quelle Stratégie en direction de nos compétences nationales à l'étranger ? Recommandations, mai 2014. Deux autres rapports ont été élaborés précédemment par le CNES sur cette question (en 1997 et 2003).

31. Musette M.S et al. De la fuite des cerveaux à la mobilité des compétences ? Une vision maghrébine. Ed. CREAD/BIT, Alger, 292 p. 2015.

La part des migrants diplômés universitaires en France³², tous diplômes confondus, est importante pour les trois pays du Maghreb central (15.6% pour l'ensemble et 14.8% pour l'Algérie). Ce «Brain drain» est constitué, pour les trois pays et dans près de 65% des cas, de diplômés de niveau supérieur au Bac+2.

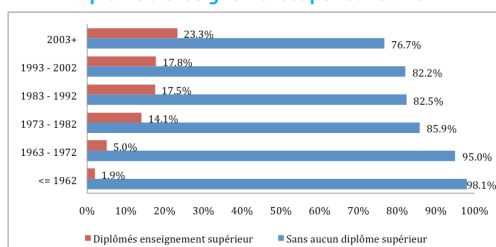
Figure 1.6 : Répartition des migrants du Maghreb Central en France selon qu'ils aient un diplôme d'enseignement supérieur ou non



Source : Exploitation par le CNES de la base de données de l'enquête emploi 2012, INSEE (2014).

Cependant pour les migrants nés en Algérie, lorsqu'on examine la répartition temporelle des vagues des départs pour la France, on remarquera une nette progression, notamment depuis les années 1990 : la part de cette fraction élitaire a atteint 23,3% de l'ensemble des départs de la période 2003-2012.

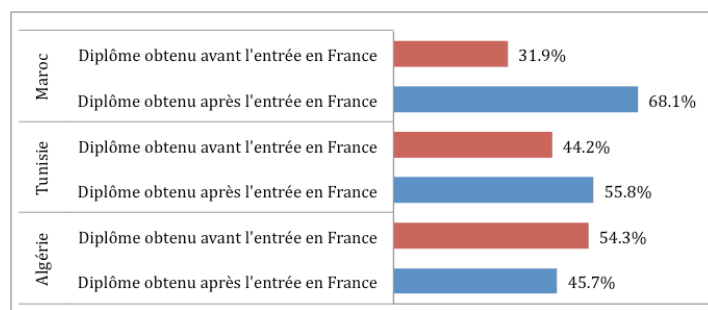
Figure 1.7: Répartition des migrants Algériens en France par date de résidence en France et selon qu'ils aient un diplôme d'enseignement supérieur ou non



Source : Exploitation par le CNES de la base de données de l'enquête emploi 2012, INSEE (2014).

Toutefois, lorsqu'on établit un focus sur le lieu d'obtention du dernier diplôme supérieur, on s'apercevra qu'une bonne partie des migrants partent avec un niveau d'études déjà acquis dans le pays d'origine. Ce constat est particulièrement saisissant auprès des migrants algériens où 54,3% d'entre eux ont obtenu leur diplôme avant d'entrer en France, contrairement aux migrants marocains (32%).

Figure 1.8: Répartition des migrants du Maghreb Central en France diplômés d'enseignement supérieur selon le moment d'obtention de leur diplôme



Pour les migrants nés en Algérie, ce sont les formations médicale et paramédicale, ainsi que celles de licence et de commerce qui se retrouvent le plus dans la catégorie des diplômés avant l'entrée en France. En effet, un praticien étranger sur cinq installé en France vient d'Algérie et 11,5% du Maroc.

Tableau 1.10 : Répartition des migrants du Maghreb Central en France diplômés d'enseignement supérieur selon le moment d'obtention de leur diplôme (% ligne)

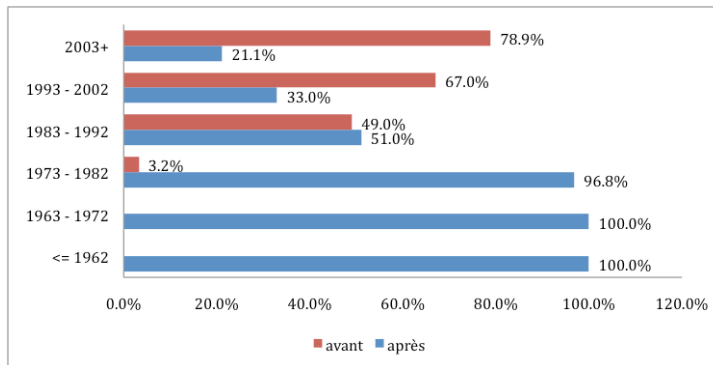
	Algérie		Tunisie		Maroc	
	Diplôme obtenu après l'entrée en France	Diplôme obtenu avant l'entrée en France	Diplôme obtenu après l'entrée en France	Diplôme obtenu avant l'entrée en France	Diplôme obtenu après l'entrée en France	Diplôme obtenu avant l'entrée en France
Diplômés supérieurs	45,7%	54,3%	55,8%	44,2%	68,1%	31,9%
Dont :						
Diplômes paramédicaux et sociaux (niveau bac+2)	24,3%	75,7%	25,1%	74,9%	38,8%	61,2%
Licence	25,2%	74,8%	66,9%	33,1%	57,6%	42,4%
Ecoles d'ingénieur	31,3%	68,7%	73,3%	26,7%	95,3%	4,7%
Ecoles de commerce	28,6%	71,4%	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Doctorats de santé	26,7%	73,3%	96,2%	3,8%	79,6%	20,4%
Doctorats (sauf santé)	88,2%	11,8%	100,0%	0,0%	96,4%	3,6%
DESS, masters professionnels	86,8%	13,2%	93,7%	6,3%	87,9%	12,1%

Source : Exploitation par le CNES de la base de données de l'enquête emploi 2012, INSEE (2014).

32. Il faut rappeler ici qu'à partir de ce point, l'analyse portera exclusivement sur les diplômés universitaires, excluant ainsi tout autre type de diplômés de formations non universitaires.

Le profil des migrants algériens diplômés supérieurs, ainsi décrit, n'a pas été uniforme dans le temps ; la tendance a nettement été inversée depuis les années 90. En effet, jusqu'à cette date, la part des migrants qui allaient compléter leurs études supérieures en France prédominait la structure des migrants diplômés, cependant depuis 1993, la tendance a complétement changé pour atteindre depuis 2003, 79% de départs déjà diplômés d'Algérie.

Figure 1.9: Répartition des migrants Algériens diplômés d'enseignement supérieur par date de résidence en France et selon le moment d'obtention de leur diplôme



Par ailleurs, le « brain drain » est un concept à relativiser selon l'appréciation théorique. La migration qualifiée algérienne à l'étranger peut être traduite aussi comme un « brain gain » selon une autre vision de la nouvelle politique économique des migrations. La contribution de la Diaspora qualifiée serait ainsi une source de richesse pour le pays d'origine, à condition qu'il y ait des dispositifs encourageant la mobilité de ces compétences. Une troisième vision peut être aussi envisagée, celle d'éviter qu'il y ait un « brain waste » de nos compétences à l'étranger, notamment en matière de reconnaissance des diplômes et/ou de déclassement professionnel dans le monde du travail.

En effet, comparativement à leurs compatriotes ayant eu leurs diplômes en France, les statistiques tirées de l'enquête INSEE 2012 traduisent les difficultés pour les Maghrébins de s'insérer sur le marché du travail lorsque leur diplôme supérieur est obtenu dans leur pays d'origine. A titre illustratif, chez les Algériens diplômés supérieurs, la part des migrants occupés dans des professions intel-

lectuelles et supérieures est trois fois plus importante lorsque le diplôme est obtenu en France. Ce ratio est largement plus important pour les deux autres pays considérés (Tunisie et Maroc). Ce sont ainsi ceux qui complètent leur formation en France qui s'en sortent le mieux au plan professionnel.

Tableau 1.11 : Répartition des migrants du Maghreb Central en France diplômés d'enseignement supérieur selon la CSP et le moment d'obtention de leur diplôme (% ligne)

	Total	Autre personne sans activité	Retraité	Ouvrier	Employé	Profession intermédiaire	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
Après l'entrée en France	Algérie	13,2%	0,5%	8,5%	11,4%	25,2%	37,8%	3,3%
	Tunisie	12,2%	19,4%	7,1%	4,3%	14,8%	39,8%	2,4%
	Maroc	12,5%	3,6%	4,0%	15,4%	20,6%	39,3%	4,5%
	Ensemble	12,8%	4,5%	5,9%	12,7%	21,4%	38,8%	3,9%
Avant l'entrée en France	Algérie	25,1%	3,1%	10,8%	28,6%	13,6%	10,8%	8,0%
	Tunisie	19,2%	8,1%	27,6%	24,5%	9,7%	2,2%	8,8%
	Maroc	23,5%	8,4%	23,4%	17,4%	15,3%	6,0%	6,1%
	Ensemble	23,9%	5,6%	17,3%	24,2%	13,6%	8,0%	7,4%

En définitive, sur le million et trois cents milles nés en Algérie et couverts par l'enquête INSEE 2012, seuls 660 000 sont des migrants au sens de la définition de l'INSEE³³, dont près de 100.000 ont un diplôme supérieur (14,8%). Près de la moitié de cette fraction élitaires est exclusivement algérienne et l'autre moitié a acquis la nationalité française.

Aussi, plus de la moitié (54%) des diplômés supérieurs ont acquis leur diplôme avant de s'installer en France. Cette proportion est plus élevée pour les vagues d'émigration les plus récentes (78,9% entre 2003-2012). Enfin, un peu plus des deux tiers de ces diplômés sont occupés, dont seulement 23% comme cadres supérieurs et dans les professions intellectuelles ou scientifiques.

1.2/ POLITIQUES NATIONALES ET ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

La jeunesse algérienne, qui est toujours au centre des préoccupations des pouvoirs publics, est au cœur de l'édifice de la République puisque ce sont les jeunes qui ont mené la guerre de libération nationale après plus de 130 ans d'occupation coloniale. La plateforme de la Soummam (20 août 1956) identifie clairement le mouvement des jeunes parmi les axes de sa stratégie d'intervention et d'action pour « assurer la victoire complète du noble combat pour l'indépendance de la patrie martyre »³⁴. En 1962, la plateforme de Tripoli réaffirme cet « engagement total de la jeunesse algérienne quelle que soit son origine sociale » pour l'indépendance et la construction du pays. Depuis 2012, l'Algérie a dédié à sa jeunesse la cérémonie annuelle de célébration de son anniversaire de l'indépendance. Dans le même sens, l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne UNJA fut créée, le 19 mai 1976, afin de structurer et d'organiser l'apport de la jeunesse à l'édification nationale.

La réalité démographique renforce davantage et légitimement les jeunes dans leur quête d'être acteurs du développement³⁵ et la position géographique de l'Algérie, en tant que trait d'union entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée, les place comme un point de contact entre des

cultures diverses de telle sorte qu'ils ne peuvent rester insensibles à ce carrefour culturel.

Cependant, en termes de chronologie temporelle, on peut distinguer trois grandes périodes ayant connu des prises en charge différenciées de la question de la jeunesse par les politiques publiques.

1.2.1/ Une mobilisation populaire autour d'un projet commun de développement (1962, mi 80)

Au cours des deux premières décennies de la période post-indépendance (1962, mi-80), les actions du gouvernement en général étaient orientées vers la compensation des années de guerre et de misère auxquelles était livrée la population durant la période coloniale. Pour la frange des jeunes, les actions étaient associées à l'éducation physique et à certains égards aux loisirs, à travers la création des maisons de jeunes, des auberges, des camps de jeunes et des centres de loisir, etc. Toutefois, d'autres actions ont également été menées pour l'alphabétisation de la population qui était très fortement marquée par l'analphabétisme (plus de 80%) en ce sens que plusieurs programmes ont été élaborés « au profit des masses³⁶ pour élever le niveau de vie des travailleurs ; liquider l'analphabétisme; améliorer l'habitat et la situation sanitaire ». La formation professionnelle qui visait à renforcer les qualifications de la main-d'œuvre constituait une priorité absolue puisque l'on admet que « les progrès de l'économie agricole et la mobilisation des masses ne peuvent faire avancer le pays que sur une base technique et économique donnée, fournie par les progrès de l'industrie. »

La Charte de 1963 vient conforter le programme adopté par le Conseil National de la Révolution algérienne et la Plateforme de Tripoli dans son orientation sociale. Elle va soutenir particulièrement le droit des femmes afin d'accélérer son émancipation et « l'associer à la gestion des affaires publiques et au développement du pays ». Elle va également consacrer l'instruction obligatoire et la culture pour tous « sans autres discriminations que celles qui résultent des aptitudes de chacun et des besoins de la collectivité. »

33. Il s'agit d'Algériens résidents en France, nés en Algérie, ayant ou non accédé par la suite à la nationalité française sur le sol français.

34. Les autres leviers ciblés sont, dans l'ordre de citation : Le Mouvement Paysan, Le Mouvement Ouvrier, Intellectuels et Professions Libérales, Commerçants et Artisans et Mouvement des Femmes.

35. Au RGPH de 1966, la population résidente âgée de 15-29 ans représentait 22,5% aujourd'hui elle se situe à hauteur de 26,0%.

36. On utilisait le mot 'masse' pour désigner les groupes de jeunes, d'étudiants, de femmes et des syndicats.



L'institution du service national en 1969 et l'implication des jeunes enrôlés dans les campagnes sanitaires à travers le territoire national, avec l'aide des organisations de masse, ainsi que leur participation aux grands projets tels que le barrage vert et la route transsaharienne, constituent des exemples édifiants des formes de participation des jeunes à la construction et au développement du pays durant cette période.

Par ailleurs, les processus d'industrialisation et de salarisation massifs ont été conjointement mis en branle à l'issue desquels le nombre d'occupés a été multiplié par 4, passant de 1,75 millions en 1966 à 4,64 millions en 1983, dont 74% étaient des salariés permanents, ce qui a permis de ramener le taux de chômage de 33% au recensement de 1966 à 22% en 1977³⁷.

Dans le domaine de l'éducation, les réalisations sont remarquables après un héritage colonial des plus difficiles : avec seulement quelques 12 696 enseignants algériens en 1962/63 et un taux de scolarisation ne dépassant pas les 45% pour les garçons et 27% pour les filles, l'Algérie était bien moins lotie que le pays moyen africain de l'époque (60% pour les garçons et 35% pour les filles). A la fin de la décennie 1970, ces taux vont atteindre 88,4 % pour les garçons et 65,7% pour les filles (1979/80), situant l'Algérie confortablement dans la moyenne des pays en développement : les enseignants algériens du seul cycle primaire se chifraient alors à 84 890.

Pour ce qui concerne la santé, l'Algérie a réussi un pari difficile durant cette décennie : la gratuité totale des soins accompagnée de l'organisation des campagnes nationales massives de vaccination contre la poliomyélite, en 1973 et 1974, avec utilisation, pour la première fois du vaccin oral et son intégration dans le calendrier vaccinal. Les résultats ne se sont pas fait attendre puisqu'entre 1975 et 1985 l'Algérie réalise une bonne progression de l'espérance de vie de 1,2 année par an pour les hommes et 1,5 pour les femmes. Les phénomènes endémiques qui fauchaient massivement les enfants ont été enrayés en peu de temps grâce à un programme de vaccination efficace. La surmortalité féminine, surtout aux jeunes âges, disparaît définitivement. L'amélioration de l'accès à la

médecine, par la gratuité, a joué un rôle majeur en ce sens que le volume des consultations de soins a littéralement explosé en passant de 6 millions en 1974 à 17 millions en 1979³⁸. Les densités médicales qui étaient, en 1970, de 7 400 habitants par médecin, de 43 600 par pharmacien et de 51 300 par dentiste ont été ramenées en 1980, respectivement, à 2 100, 16 600 et 10 800.

Cette période a en effet été marquée par une politique sociale généreuse, notamment à travers l'institution de la médecine gratuite, la démocratisation de l'éducation, le subventionnement généralisé des prix et l'édification d'un système de sécurité sociale développé. Il faut signaler qu'un tel rythme de développement a été porté par un accès facile à l'endettement extérieur et par l'importance de la fiscalité pétrolière³⁹, ce qui a permis des réalisations importantes dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé, etc.

En définitive, on remarquera à cette époque, que l'intégration ou encore l'inclusion des jeunes n'étaient pas posées au sens que l'on entend aujourd'hui car, l'État était le garant exclusif de l'emploi, de l'éducation, de la santé, de la protection familiale et donc de la cohésion sociale.

1.2.2/ L'Intégration sociale des jeunes pour faire barrage au sentiment d'exclusion et de marginalisation (1986 à 2000)

La rareté des ressources financières dont disposait le pays suite au crash des revenus des hydrocarbures en 1986, exacerbée par les changements brutaux sociaux et politiques qui ont affecté la société algérienne durant les années 90, ont suscité une révision urgente des politiques publiques. Les jeunes vont constituer désormais une source de préoccupation et de menace sérieuse. Ce sentiment de méfiance va se traduire en quelque sorte dans la Constitution de 1989 (art 60) qui consacre l'ensemble des libertés tout en précisant que c'est dans « le respect des droits reconnus à autrui par la Constitution, particulièrement dans le respect du droit à l'honneur, à l'intimité et à la protection de la famille, à celle de la jeunesse et de l'enfance. »

37. De la politique sociale en Algérie, Ex Ministère de la Prospective et des Statistiques (document inédit)

38. On parlait même d'une surconsommation médicale.

39. Entre 1967 et 1979 la part de la fiscalité pétrolière dans les recettes de l'Etat passe de 22% à 57%.



Etant détenteur d'un record mondial en natalité en 1970, avec un taux brut de 50,1 pour 1000 habitants, l'Algérie s'apprêtait à connaître 20 ans après, un doublement de sa population et accueillir une population jeune (de moins de 20 ans) équivalent à la population totale de 1970. Les besoins sociaux de cette frange de la population allaient donc se faire sentir, notamment pour ce qui est de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et au logement. L'effondrement des revenus pétroliers n'était pas pour arranger les engagements en matière de couverture des besoins sociaux pris dans les années antérieures : l'Algérie connaîtra alors le poids du double fardeau de la rareté des ressources financières et des effets du «Baby Boom» des années 70, donnant lieu à un record en naissances pour l'époque de 864 000 naissances vivantes en 1985.

La situation en matière de nuptialité a connu, en conséquence, une phase de recul considérable en ce sens qu'entre 1987 et 1998, l'âge moyen au premier mariage recule de 23,7 à 27,6 ans pour les femmes et de 27,6 à 31,3 pour les hommes, soit environ 4 années en une décennie. La fécondité va connaître une baisse rapide⁴⁰, compte tenu notamment de cette contrainte majeure qu'est la diminution sensible de l'exposition au risque de concevoir.

Dans le domaine de la santé, cette décennie marque une stagnation en ce sens que la mortalité infantile ne parvient pas à descendre en dessous de 50 pour 1000 et l'espérance de vie retrouve en 1995 son niveau de 1991 (67,3 ans) après une période de dégradation.

Dans le domaine de l'éducation, cette décennie connaîtra, en dépit des profondes perturbations, le prolongement des progrès quantitatifs mais elle révélera aussi une baisse du rendement du système éducatif : le taux de scolarisation stagne globalement (87% en 1999/2000), même si pour les filles on enregistre encore un progrès notable : 84% en 1999/2000 contre 78% en 1990/91. Entre 1994 et 1998 ce taux a même connu une baisse de 88 à 83%.

Dans le même temps, la déperdition scolaire touchait en moyenne 600 000 adolescents par an, dont moins du cinquième était récupéré par le circuit de la formation professionnelle. Le système éducatif montre ainsi des signes d'essoufflement, avec près de 20% des enfants qui quittent l'école avant l'âge de 14 ans et plus de 80% des élèves admis en 1ère année du secondaire qui quittent le lycée sans avoir le baccalauréat.

Cependant, avec l'ouverture médiatique et la libéralisation économique imposée par les instances économiques internationales (FMI et Banque Mondiale) mais également par une conjoncture extrêmement difficile, ainsi que l'amorce d'une première expérience d'ouverture politique, des problèmes de cohésion sociale ne tardent pas à se faire sentir, avec comme corollaire la montée des taux de chômage, notamment chez une jeunesse qui était épargnée jusque-là par ce problème grâce à l'intervention de l'Etat. Le manque de perspectives sociales de travail, à l'origine d'un sentiment d'exclusion et de marginalisation parmi les jeunes, va ainsi naître et prendre de l'ampleur.

Afin de canaliser cette situation, la Constitution de 1996 (art. 57) va reconnaître le droit de contestation et de grève, néanmoins « celle-ci (la Loi ; NDRL) peut en interdire ou en limiter l'exercice dans les domaines de défense nationale et de sécurité, ou pour tous services ou activités publics d'intérêt vital pour la communauté. » L'Etat se devait donc d'intervenir rapidement avec de nouvelles orientations d'encadrement lancées dès 1990 afin d'assurer un revenu minimum aux jeunes à travers la mise en place de deux premiers dispositifs spécifiques le Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes' (DIPJ)⁴¹ et le 'Filet social' qui englobe l'Allocation Forfaitaire de Solidarité 'AFS' et l'Indemnité d'Activités d'Intérêt Général 'IAIG'. Il s'agit de dispositifs sociaux qui visaient à augmenter les opportunités d'insertion des jeunes dans des emplois d'attente, dans la limite des dotations budgétaires du Fonds d'Aide à l'Emploi des Jeunes (FAEJ), mis en place par l'Etat.

40. L'Indice Synthétique de Fécondité est passé de 4.4 enfants par femme en 1986 à 2.67 enfants par femme en 1998.

41. Ce dispositif s'articule autour deux formules d'aide : les emplois salariés d'initiative locale (ESIL) et les créations de coopératives de jeunes, accompagnées par des formations.



1.2.3 Le retour à l'Etat providence dans un esprit de participation et de justice sociale (depuis 2000)

Ces dernières années, l'intérêt porté des pouvoirs publics aux jeunes se manifeste davantage à travers des mesures d'accompagnement afin de réussir leur intégration dans le processus de développement. La question de la jeunesse se pose désormais en termes de justice et d'inclusion sociale ; elle relève des domaines de l'emploi, du logement, de la formation, de l'accès aux connaissances et aux nouvelles technologies.

En effet, les fruits de l'embellie économique enregistrée depuis le début des années 2000, jusqu'en 2014, portée par une conjoncture énergétique internationale très favorable⁴², se sont transformés en programmes de développement, d'abord de soutien à la relance économique (2001-2004), puis de consolidation de cette croissance (2005-2009) et enfin de modernisation des infrastructures économiques et sociales (2010-2014). Ces programmes se sont enrichis de deux autres à portée régionale pour le développement des Hauts Plateaux et du Sud. Tous ces programmes visaient à rattraper les retards de développement, à créer les conditions de l'investissement économique et à améliorer le cadre de vie du citoyen en matière d'accès au logement, à l'eau, aux soins et à la formation. Tous ces efforts se sont soldés par un taux de croissance en moyenne annuelle du PIB de près de 4%, avec des équilibres internes et externes consolidés, une inflation inférieure à 3% en moyenne annuelle et des réserves de changes record.

Aussi, la gestion prudentielle des ressources financières au travers de la création en 2001 du fonds de régulation des recettes (FRR) et la consolidation des réserves de changes qui s'établissent à près de 200 milliards USD en 2014, ont permis d'amortir les chocs, notamment le dernier remontant à l'été 2014, résultant du retournement brutal du marché mondial de l'énergie.

En réaction à tous ces investissements, un repli tangible du chômage s'est opéré en ce sens que le taux de chômage est évalué à un chiffre depuis 2013 (9,7%), contre près de 29% en 2000⁴³. Aussi, la consommation des ménages, qui traduit une

appréciation notable du revenu disponible des ménages (près de 46% sur la période en volume), a progressé en moyenne annuelle de près de 4%: soit le rythme le plus élevé depuis le milieu des années quatre vingt. Enfin, tous les indicateurs suivis dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, partant de la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation, le genre et autres indicateurs relatifs au cadre de vie général, ont évolué favorablement sur la période, ce qui fera accéder l'Algérie au top dix (10) des pays qui ont réduit d'une manière significative leur déficit en développement humain sur les vingt dernières années.

Le défi majeur se situe désormais dans l'amélioration de la qualité du développement et non seulement dans l'amélioration des agrégats quantitatifs, souvent révélateurs de performances nationales globales au détriment de l'efficacité de l'action gouvernementale et de son efficience : « [...] nous veillerons à faire évoluer la qualité de notre développement humain, entre autres, dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la santé [...] notre développement tiendra pleinement compte des droits des citoyens démunis, ainsi que des devoirs de notre société envers les personnes aux besoins spécifiques [...] »⁴⁴.

Dans cette période, de nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi mais aussi à la création d'activités ont été créés : l'ANSEJ, l'ANGEM, la transformation de la CNAC, le DAIP... Ces derniers, à la faveur de la politique de l'emploi adoptée en Conseil des Ministres de 2011, sont voués à être graduellement orientés vers des emplois économiques et inclusifs, même si la présence de l'Etat demeure encore fortement perceptible. L'objectif majeur demeure celui d'« asseoir un système économique selon une méthodologie scientifique saine fondée sur une vision clairvoyante qui lui assure stabilité et pérennité. »⁴⁵

Le changement opéré dans la perception de la jeunesse s'inscrit ainsi dans un champ plus large qui vise l'implication de la société civile dans le processus de conceptualisation, d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques. La rencontre Gouvernement-Walis de 2007 soulignait

42. A signaler à ce propos que depuis l'été 2014, les prix des hydrocarbures marquent une tendance baissière extrêmement contraignante pour l'économie nationale.

43. A noter le léger regain du chômage en 2014 qui fera objet d'analyse dans le chapitre 4.

44. Extrait du discours du Président de la République, avril 2014.

45. Extrait du message du Président de la République du 19 mai 2015, à l'occasion du 59e anniversaire de la journée de l'étudiant.



clairement ce changement qui conçoit, au plus haut niveau de l'Etat, la jeunesse, adossée à l'approche participative, comme étant une force de proposition, à travers la création de canaux de communication avec les gouvernants et les élus. Aussi, l'événement inédit que constituent les premiers états généraux de la société civile, organisés par le CNES en 2011, cristallise parfaitement cette nouvelle orientation. Ces assises ont vu la participation de plus de 1000 représentants d'associations, d'organismes syndicaux, d'organisations patronales, de regroupements socio-professionnels et de la communauté algérienne à l'étranger, et ont été couronnées d'une déclaration finale commune et par la signature d'une charte nationale s'inscrivant dans le cadre des réformes politiques initiées par le Chef de l'État⁴⁶.

Enfin, dans la Constitution de 2008 révisée, on insistera davantage sur l'enracinement de la culture de relève et la transmission des valeurs nationales aux jeunes générations en ce sens que « L'Etat garantit le respect des symboles de la Révolution, la mémoire des chouhada et la dignité de leurs ayants-droit et des moudjahidine. Il œuvre, en outre, à la promotion de l'écriture de l'histoire et de son enseignement aux jeunes générations. »

46. Actes des états généraux de la société civile, CNES, Palais des Nations ; 14, 15 et 16 juin 2011.

Chapitre 2

DU DEVELOPPEMENT HUMAIN AU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE



Deuxième Chapitre :

DU DEVELOPPEMENT HUMAIN AU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE



Depuis les années 90, le PNUD s'est attelé au titre du Système onusien à produire un indice composite et d'autres indices associés à la mesure du développement humain (IDH). Cependant, le passage à l'aune de l'agenda post 2015, d'un cadre conceptuel référentiel à un autre suggère, voire impose, la revue des outils et instruments devant soutenir un tel changement de paradigme. En effet, l'affectation de la vertu de la durabilité au développement humain appelle à réfléchir à de nouveaux indices et indicateurs qui puissent traduire cette orientation.

Cette partie du rapport se chargera d'actualiser, d'un côté, les indices de développement humain, tels qu'élaborés par le PNUD et que le CNES a pour habitude de produire à l'occasion de chaque rapport national sur le développement humain et, d'un autre côté, elle va s'atteler à proposer une esquisse de la manière dont il conviendrait d'apprécier le développement humain lorsqu'il s'agira de le soumettre au prisme de durabilité et qu'on le centre particulièrement sur les jeunes.

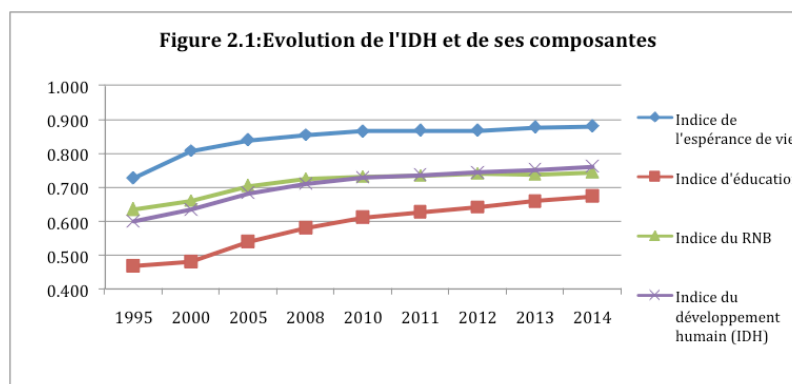
2.1/ INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN, SES COMPOSANTES ET INDICES ASSOCIES

2.1.1/ Evolution de l'IDH et de ses composantes

L'IDH de l'Algérie⁴⁷ a progressé entre 1995 et 2014 de presque 27% (0,600 à 0,761). L'évolution de l'IDH et de ses composantes montre que l'indice de l'espérance de vie à la naissance a été le facteur ayant tiré l'IDH le plus vers le haut, un constat qui a toujours été corroboré dans les rapports nationaux de développement humain antérieurs.

On relève ainsi un niveau d'indice d'espérance de vie à la naissance nettement supérieur à l'IDH et aux deux autres indices dimensionnels, éducation et revenu. Concernant ces derniers, on relève un chevauchement de leurs courbes mais avec des valeurs indiciaires en dessous de celles de l'IDH global (tab A-1.1).

Notons, cependant, des rythmes différenciés d'évolution de l'IDH dans le temps ; la période 1995-2000, durant laquelle l'Algérie a eu à connaître une crise multiforme ayant affecté négativement les actifs sociaux et économiques des citoyens, a vu l'IDH évoluer très lentement, avec un rythme annuel moyen de +1,0%. Tandis que la période 2000-2005 a marqué l'amorce d'un nouveau rythme de progression nettement plus accéléré (+1,5%), avec le retour de l'Algérie à ses traditions de programme d'investissement dans les sphères économique et sociale (1,5%). Enfin, à partir de 2008, on enregistre un rythme de progression moyen de nouveau plus lent (+1,3%) néanmoins supérieur à celui de la période 1995-2000; un phénomène qui serait lié à l'exigence requise par l'atteinte de niveaux de performance qualitativement encore plus relevés à l'instar des pays à très haut niveau de développement.



Source : Calculs CNES

47. Les Indicateurs du développement humain ont été traités selon la nouvelle méthodologie de calcul rapportée dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH) 2014.

a) Indice d'Espérance de vie à la naissance

Au cours de ces deux dernières décennies (1995 à 2014), l'espérance de vie à la naissance a gagné près de 10 ans, passant de 67,3 ans en 1995 à 77,2 ans en 2014 (10,5 ans pour les hommes et 9,62 ans pour les femmes). L'Indice de l'espérance de vie à la naissance s'est établi à 0,880 pour l'année 2014 contre 0,877 pour l'année 2013 (tab A-1.2).

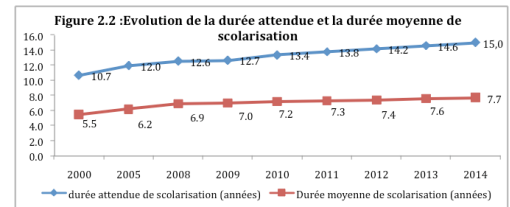
b) Indice d'Education

L'évolution de l'indice d'éducation est l'expression des efforts consentis par l'Etat en direction de la démocratisation de l'accès à l'éducation depuis une cinquantaine d'années. Le niveau de l'indice est de 0,659 en 2013, soit une progression annuelle de 2,8% par rapport à 2012 et de 2,45% par rapport à 2000. La valeur estimée de l'année 2014 est de 0,673 (tab A-1.3).

La population adulte (âgée de 25 ans et plus) est de plus en plus instruite. En 2013, cette composante se situe à hauteur de 8,0 années, soit un gain de 0,3 an par rapport à 2012. Ce niveau correspond à la troisième année du cycle moyen et traduit à la fois, les progrès et les déficits enregistrés au sein de générations qui ont traversé divers pans de l'histoire récente de l'Algérie. La durée moyenne de scolarisation varie en effet entre 10,8 ans auprès des jeunes adultes âgés entre 25 et 29 ans et 0,5 an auprès des personnes âgées de 80 ans et plus.

En termes d'inégalités de genre, les progrès remarquables enregistrés dans la scolarisation des filles depuis l'indépendance ont contribué à réduire les écarts liés au genre, bien que le temps passé à l'école soit encore aujourd'hui plus élevé chez les hommes (8,7 ans) que chez les femmes (7,2 ans).

La durée attendue de scolarisation des enfants âgés de 6 ans ou « espérance de vie scolaire », qui mesure le nombre d'années de scolarisation qu'un enfant, en âge d'entrer à l'école, peut espérer bénéficier si les taux de scolarisation par âge devaient demeurer inchangés tout au long de sa scolarité, est de 14,6 années en 2013 et de 15,0 en 2014, soit un gain de près de 9 mois par rapport à 2012.



Source : Calculs CNES

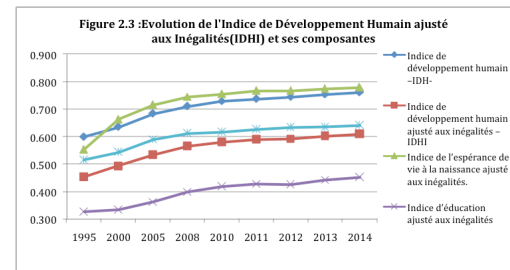
c) Indice du Revenu National Brut (RNB)

Le Revenu National Brut par habitant (RNB) en Algérie est estimé à 13771,2 dollars PPA en 2014 contre 6685,6 dollars PPA en 1995. L'indice du revenu s'élève ainsi à 0,744 en 2014 contre 0,635 en 1995. Entre 2012 et 2014, le RNB par tête en dollars PPA est passé de 13438,0 dollars à 13771,2 dollars soit un accroissement de 2,5%, l'indice du revenu quant à lui s'est accru de 0,5%, passant de 0,740 à 0,744 (tab. A-1.4).

2.1.2/ Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)

Le calcul de l'indice pour l'année 2014 a été estimé sur la base des données relatives aux dépenses de consommation des ménages de 2011. L'IDHI qui est estimé à 0,609 en 2014 représente le niveau réel de développement humain et couvre les déficits dus aux inégalités dans les domaines de la santé, de l'éducation et du revenu.

En termes d'inégalités justement, le niveau de perte en développement humain se situe en 2014 à 20% et résulte de l'important déficit enregistré dans la dimension Savoir (près de 33%). Cet indice demeure toujours sous l'influence du poids historique de l'analphabétisme des générations ayant connu la période coloniale (80% chez les 10 ans et plus en 1966). (Tab A-1.5)



Source : Calculs CNES

Globalement, l'IDHI a suivi la même tendance que l'IDH, sauf que l'écart entre les deux s'est nettement résorbé, passant de 24,4% à 20% sur la période considérée. On pourra également distinguer les mêmes périodes marquées par des rythmes de résorption des inégalités différenciées, à l'image de l'observation faite plus haut sur l'IDH en tant que tel.

a) Indice d'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités

L'Indice de l'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités a atteint 0,779 en 2014 et 0,775 en 2013. Il était de 0,554 en 1995, soit une augmentation de 40,7% sur la période 1995-2014. Cette amélioration de l'indice s'est traduite par le recul continu de l'inégalité traduite par la baisse de l'écart entre l'indice de l'espérance de vie à la naissance et celui ajusté aux inégalités, de 24 % en 1995 à 11,5% en 2014 soit une réduction de 12,4 points sur la période (tab A-1.6).

b) Indice d'Education ajusté aux inégalités (IDHI)

L'Indice d'Education Ajusté aux Inégalités est l'instrument technique qui permet d'évaluer les écarts à résorber entre les générations. Son évaluation contribue à éclairer le choix de politiques de réduction des inégalités en matière d'accès au Savoir. En l'absence totale d'inégalités, l'IEAI est égal à l'Indice d'Education (IE).

La mesure des inégalités est basée sur la durée moyenne de scolarisation répartie par tranches d'âge de la population âgée de 25 ans et plus. Le nombre moyen d'années de scolarité diminue au fur et à mesure que l'on avance dans l'âge, passant de plus de 10 ans chez les personnes âgées entre 25 et 29 ans à 0,5 an chez les 80 ans et plus (tab A-1.7).

Les valeurs chiffrées montrent que pour les années considérées, les inégalités sont importantes entre les groupes d'âges, et sont de l'ordre de 31% en 2009 et de 33% en 2014.

c) Indice du Revenu ajusté aux Inégalités

Les calculs effectués sur la base des inégalités de dépenses issues de l'enquête consommation des ménages 2011 appliquées à l'année 2014,

ont abouti aux résultats suivants : L'Indice de revenu ajusté aux inégalités est de 0,641 en 2014 contre 0,744 affiché pour l'indice de revenu, soit une perte de 13,8%. Sur la période 1995-2014, la baisse de l'écart enregistré s'est traduite constamment par le recul de l'inégalité enregistrée au niveau des revenus (tab A-1.8).

2.1.3/ Evolution de l'indice d'inégalité du genre 'IIG' et de ses composantes

Cet indice effectue une mesure des inégalités dans les réalisations des hommes et des femmes dans trois dimensions : santé, autonomisation et marché du travail. L'IIG permet de suivre les politiques du Genre et les efforts consentis. Une valeur élevée indique une forte inégalité entre les hommes et les femmes. En 2014, l'IIG s'est établi à 0,405 en constant recul traduisant les efforts dans la réduction des écarts entre femmes et hommes. L'examen des inégalités de genre dans les différentes composantes de cet indice reste influencé par le taux d'activité des femmes :

a) Santé de la reproduction

C'est cette dimension qui contribue le plus à l'inégalité de genre dans le monde. En Algérie, le taux de mortalité maternelle est estimé à 60,3 décès pour 100.000 naissances vivantes pour l'année 2014. Le taux de fécondité des adolescentes reste bas avec 13,5 pour mille en 2014, cependant, il est en constante évolution depuis 2010, ce qui mérite une lecture plus approfondie pour cerner les teneurs de cette tendance.

b) Autonomisation des femmes

L'indicateur lié à l'éducation montre peu d'inégalités entre hommes et femmes en ce sens que la population féminine ayant le niveau secondaire et plus représente 29%, légèrement moins élevée que la population masculine (31%). Cependant, cette quasi-égalité d'accès à l'éducation entre hommes et femmes ne se traduit pas en termes d'égalité de participation à la prise de décision, si bien que de nouvelles dispositions politiques ont été prises permettant d'établir la règle des quotas.

c) Marché de l'emploi

Les statistiques nationales révèlent un taux d'activité des femmes faible et très nettement inférieur à celui des hommes, en ce sens que les femmes représentent seulement 14,9% de la population active.

Tableau 2.1 : Evolution de l'indice d'inégalités du genre 'IIG'

Années				2010	2011	2012	2013	2014
Dimensions	Santé	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 N,V)	Fem	76,9	73,9	70,3	69,9	60,3
		Taux de fécondité des adolescentes (pour 1000 femmes 15-19 ans)	Fem	10,2	10,7	11,8	12,4	13,5
	Autonomisation	Représentation parlementaire aux assemblées nationales en %	Fem	6,5	6,5	33,3	33,3	33,3
			Hom	93,5	93,5	66,7	66,7	66,7
		Niveau atteint dans l'enseignement secondaire et supérieur en % (25 ans et +)	Fem	24,8	26,0	27,3	27,7	29,3
			Hom	29,1	30	30,4	30,3	30,9
	Marché de l'emploi	Taux d'activité en %	Fem	14,0	14,2	15,8	16,6	14,9
			Hom	68,9	65,3	67,8	69,5	66,2
Indice du genre			Fem	0,127	0,128	0,174	0,176	0,173
			Hom	0,599	0,588	0,553	0,559	0,548
IIG				0,504	0,498	0,404	0,403	0,405

Source : Calculs CNES

2.1.4/ Evolution de l'IDH selon le genre

S'agissant d'un indice introduit pour la première fois par le PNUD en 2014 et visant à générer une mesure de développement humain pour chacun des deux sexes, l'Algérie se singularise par une valeur extrêmement encourageante (score de 0,892), traduisant la quasi-similitude de développement chez les deux piliers de la société, à l'image de ce qu'ils sont réellement dans les statistiques de population. Cela étant, des efforts devraient être encore fournis afin de rendre la parité de cet indice entièrement parfaite, c'est-à-dire 1.

Tableau 2.2 : Evolution de l'indice de développement humain des hommes et des femmes

Indice de développement par genre	Année 2011
Indice de l'espérance de vie	
Femmes	0,845
Hommes	0,894
Indice d'éducation	
Femmes	0,603
Hommes	0,654
Indice du RNB	
Femmes	0,587
Hommes	0,805
Indice du développement humain (IDH)	
Femmes	0,681
Hommes	0,763
Rapport femme/homme de l'IDH	0,892

Source : Calculs CNES

2.1.5/ Evolution de l'indice de pauvreté multidimensionnelle

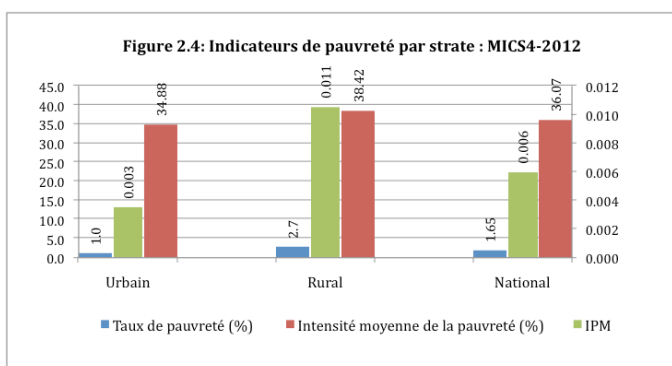
a) L'indice de pauvreté multidimensionnelle national

L'indice de pauvreté multidimensionnelle mesure les manques multiples dont sont victimes les personnes les plus défavorisées. Cet indice va au-delà du revenu monétaire pour mesurer les manques simultanés (incidence) dont souffrent les pauvres dans les trois dimensions couvertes par l'Indice de Développement Humain. L'Indice de pauvreté multidimensionnelle présente à la fois le nombre de personnes subissant les manques simultanés et le nombre de manques auxquels ils font face en moyenne (intensité).

L'IPM prend en compte le cadre de vie des personnes comme dimension au lieu du revenu afin de contourner les problèmes posés par la détermination de la pauvreté en termes de revenus et la faible portée de cette méthode en ce qu'il s'agit des informations liées à l'alimentation, l'éducation ou à la santé. Cet indice constitue de ce fait un bon complément aux mesures monétaires de la pauvreté et un bon guide en matière de ciblage de politiques publiques de réduction de la pauvreté.

L'exploitation de l'enquête MICS4-2012 a fait ressortir qu'en Algérie, 1,65% de la population souffrent de privations multiples (1% en milieu urbain vs 2,7% en milieu rural). L'intensité de la pauvreté, qui est le pourcentage moyen de privation vécu par les personnes dans la pauvreté multidimensionnelle, est de 36,07% (34,88% en milieu urbain vs 38,42% en milieu rural). L'IPM, qui est la part de la population qui est multidimensionnellement pauvre, ajusté à l'intensité des privations, est de 0,006 (0,003 en milieu urbain vs 0,011 en milieu rural).

La comparaison de ces résultats avec ceux publiés dans le RNDH 2009-2010, issus de l'exploitation de l'enquête MICS3-2006, fait ressortir une amélioration du taux de pauvreté (1,74%) de même que son intensité qui était alors de 42,09% (36,53% en milieu urbain vs 42,84% en milieu rural).



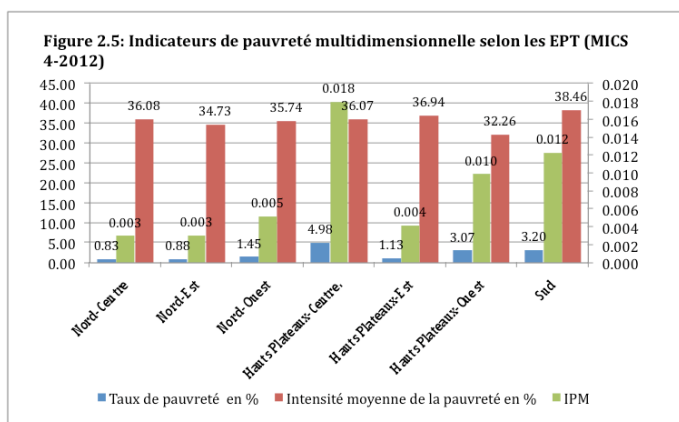
Source : Calculs CNES

b) Les Indices de Pauvreté Multidimensionnelle des territoires

En sus de l'estimation de la pauvreté multidimensionnelle et de son évolution au niveau national, estimer cette pauvreté au niveau des différents espaces de programmation permet d'évaluer la portée des actions publiques dans ces territoires. A ce propos, il importe de souligner deux conclusions majeures :

- la sévérité de la pauvreté semble avoir été réduite partout dans les espaces de programmation considérés,
- la structure spatiale de la pauvreté semble se maintenir en ce sens que ce sont toujours les Hauts Plateaux-Centre et le Sud qui présentent toujours la plus grande vulnérabilité, alors que quatre espaces de programmation territoriale (trois au nord et un espace en Hauts Plateaux-Est) affichent les meilleures valeurs de l'indice.

Ce constat révèle un des paramètres importants pour le suivi des progrès de l'Algérie vers l'ODD1 et de l'ODD10 relatifs au nouvel agenda de développement post 2015.



Source : Calculs CNES



2.2 / ESQUISSE D'INDICE ET D'INDICATEURS D'APPRECIATION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE AXE SUR LES JEUNES

2.2.1/ Cadre conceptuel

La démarche paradigmatique mise actuellement en place au niveau mondial et qui consiste à paramétrer le développement humain à travers quelques indicateurs qui renvoient aux trois domaines de santé, du savoir et du pouvoir d'achat, bien qu'intégrateurs de beaucoup d'autres indicateurs, semble occulter des éléments hautement déterminants du développement humain tels que la gouvernance et les libertés, soit une bonne partie de la sphère qu'embrasse la définition holistique que lui attribue A. Sen, à savoir le «processus d'expansion des libertés individuelles», en d'autres termes les libertés politiques et civiles, les potentialités sociales, culturelles et économiques, la transparence de la gouvernance et de la vie économique. Aussi, le manque d'indicateurs de processus, tels que ceux de nature à engendrer un mauvais état de santé ou une acquisition de connaissance moindre, influe négativement sur la pertinence de la mesure actuelle. C'est justement dans l'esprit d'aller davantage dans ce sens que le nouvel agenda de développement post-2015 semble avoir été adopté.

En outre, l'IDH⁴⁸ embrasse l'ensemble des générations, d'où la nécessité, pour notre cas précis, de construire un nouvel indice dans lequel tous les indicateurs seront orientés vers la catégorie des jeunes : cette catégorie qui constitue le gage de durabilité du développement à travers sa participation à la création de la richesse et à la cohésion sociale. Cette orientation prend toute son amplitude dans les pays à forte représentation des jeunes dans la pyramide des âges, comme c'est le cas pour l'Algérie, au même titre d'ailleurs que la plupart des pays en développement.

2.2.2/ Principes cardinaux de construction d'un indice de durabilité du développement humain

Les principes directeurs qui président à la façon dont sera monté l'indice de développement humain durable centré sur les jeunes concernent particulièrement l'orientation de :

- s'inscrire dans l'esprit des principes fondateurs du développement durable présentés précédemment ;
- s'aligner sur le format du développement humain au sens Pnudien⁴⁹, tout en essayant de lui apporter un enrichissement ;
- intégrer le champ du développement social qui vise à préserver (voire améliorer) la cohésion sociale, l'accessibilité équitable des services sociaux et des biens publics et la transmission des capacités aux générations futures ;
- s'inscrire dans le cadre de la stratégie mondiale de la jeunesse (PNUD 2014-2017) ;
- vérifier la capacité de notre système d'informations à fournir les statistiques retenues/requises pour les calculs.

2.2.3/ Structure et composants de l'indice de développement humain durable

D'une manière générale, trois difficultés majeures s'attachent à l'objectif de construire un indice de durabilité humaine de développement et qui nécessitent d'être prises en ligne de compte dans le cas précis de notre exercice :

- la capacité de visualiser les dimensions humaine et sociale par le système national des statistiques, sous contrainte de ses capacités lacunaires prévalentes ;
- la définition précise des concepts, la spécification des composants et indicateurs de l'indice et le protocole de mesure de chacun d'entre eux ;
- la problématique d'une prise en compte équilibrée et intégrée des différentes dimensions qui composent l'indice de durabilité (problème de pondération).

Ainsi, à l'effet de pouvoir prendre en charge ces contraintes, il est proposé de s'inspirer des références suivantes :

- la démarche de construction d'IDH, avec une transformation indiciaire se basant sur la référence à des valeurs max et min ;
- la démarche de mesure du capital humain adoptée par le Forum Economique Mondial pour

48. Tel que conçu par le PNUD.

49. Qui couvre les sphères de la santé, du savoir et du revenu.

arrêter les composants de l'indice au double plan d'accessibilité et de qualité :

- Education/savoir
- Santé et bien être
- Revenu/emploi
- Cohésion/participation sociale
- les principes généraux de la stratégie mondiale de la jeunesse du PNUD (2014-2017) pour définir les indicateurs à prendre en compte, soit ceux visant à assurer aux jeunes les moyens de:
 - S'informer et dialoguer ;
 - Contribuer au développement humain durable;
 - Contribuer à la résilience de leur communauté.
- les principes fondateurs du développement durable dans le choix des indicateurs de base :
 - Pour le principe de solidarité inter-générationnelle : Recourir au croisement d'indicateurs qui mettent en avant le gain des jeunes en développement humain aux différentes dates/génération (santé/éducation/emploi...)
 - Pour le principe de solidarité intra-générationnelle : Recourir à des indicateurs qui mesurent le degré d'équité et de participation des jeunes au développement (solidarité+territoire)

2.2.4/ Notion des seuils d'irréversibilité

Pour approcher la notion des seuils d'irréversibilité du capital composant le développement humain durable, au lieu de recourir systématiquement aux intervalles de vraisemblance universels, les bornes supérieures et inférieures qui permettent de convertir les indicateurs en valeurs indiciaires seront choisies par rapport au risque de remise en cause des acquis. Ainsi, les valeurs minimales des indicateurs devraient, à ce moment-là, être celles ayant caractérisé les premières générations des jeunes de l'Algérie indépendante et qui représentent des lignes rouges auxquelles il ne faudra plus jamais revenir.

2.2.5/ Matrice des indicateurs de base

L'indice de durabilité de développement humain sera composé des 04 dimensions suivantes :

- Santé et bien être
- Education/savoir
- Revenu/emploi
- Cohésion sociale/participation

Chacune des dimensions étant saisie par la double contrainte de recherche de la solidarité inter-génération et intra-génération en ce sens qu'elle confrontera les valeurs chez les jeunes de moins de 30 ans avec celles des générations plus âgées (voire celles de 50 ans et plus). Pour des considérations de disponibilité statistique, on sera parfois obligés d'adapter les tranches d'âges des jeunes et des adultes de 50 ans et plus. Aussi, par souci méthodologique, les indicateurs à connotation négative (tabac et chômage) seront 'positivés' en prenant simplement leur complément à l'unité.

Santé et bien être : s'agissant d'une catégorie qui est censée être en bonne santé, deux indicateurs l'un de résultat et l'autre de processus pourraient traduire la durabilité de la qualité de santé chez les jeunes : probabilité de survie à 30 ans et à 50 ans et l'addiction au tabac.

Savoir : en plus des indicateurs classiques prévus par le PNUD pour rendre compte de la situation vis-à-vis de l'instruction et l'éducation, il a été procédé à l'introduction d'un indicateur en mesure de rendre compte de l'ouverture de l'école sur les technologies d'information et de communication, en terme de nombre de PC pour 100 élèves du secondaire.

Revenu : cette rubrique a été gardée telle qu'elle a été développée dans l'IIG, étant donné qu'elle offre la possibilité d'apprécier le gain en salaire entre les deux grandes générations des jeunes et des adultes.

Participation : cette composante, ne figurant pas initialement dans le corpus de mesure de l'IDH, a été introduite en s'inspirant de l'approche appliquée dans la mesure du capital humain (FEM) et afin d'approcher le sens holistique que voulait donner A. Sen à l'IDH. Trois indicateurs s'attachent à renseigner cette dimension : participation à la décision familiale (part dans la chefferie de ménages) - participation aux activités communautaires et sociales (composite d'indicateurs) - participation à l'activité économique (chômage de longue durée).

Schéma synoptique pour l'IDH centré sur les jeunes

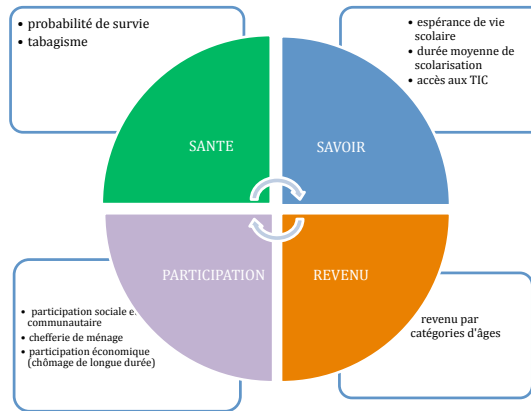


Tableau 2.3 : Indicateurs de base pour calculer l'indice de durabilité du développement humain (IDHD) ainsi que les valeurs max et min

Dimensions	Indicateurs	Catégories	Valeurs réelles	MIN	MAX
Sante	Probabilité de survie jusqu'à 30 ans	Jusqu'à 30 ans	0,96005	0,7306 (1977)	0,9935 (japon femme 2013)
	Probabilité de survie jusqu'à 50 ans	Jusqu'à 50 ans	0,92857	0,6898 (1977)	0,9792 (japon femme 2013)
	% de consommation de tabac	15-19 ans	0,148	0	50% (seuil d'exposition des enfants)
		40 ans et +	0,301	0	50% (seuil d'exposition des enfants)
Education /Savoir	Durée moyenne de scolarisation (années)	25 -29 ans	10,5	1,8 an (25-34 ans en 1966)	15 ans (pnud)
		50 ans et +	2,6	0,5an (50 ans et plus) en 1966)	15 ans (pnud)
	Espérance de vie scolaire (années)	6 ans		5,6 (1966)	18 ans (pnud)
	Utilisation de TIC au niveau secondaire (PC par 100 élèves)	élèves scolarisés au secondaire	2,5	0	30% (USA)
Revenu / Emploi	salaires	15-24 ans	25 036	-	-
		50 ans et +	32 812	-	-
	part de la population occupée	15-24 ans	0,16	-	-
		50 ans et +	0,16	-	-
	part dans la population totale	15-24 ans	0,20	-	-
		50 ans et +	0,15	-	-
	masse salariale	15-24 ans	0,433	-	-
		50 ans et +	0,433	-	-
revenu estimé par catégorie	15-24 ans	28 121	100 (pnud)	75000 (pnud)	
	50 ans et +	36 057	100 (pnud)	75000 (pnud)	
Cohésion sociale / Participation	% de participation sociale	15-24 ans	0,684	0	100%
		50 ans et +	0,927	0	100%
	% de chefs de ménages jeunes	15-24 ans	0,049	0	50%
		50 ans et +	0,476	0	50%
	Incidence de chômage de longue durée (plus de 12 mois)	15-24 ans	0,239	0% (enquête emploi 2013)	50% (enquête emploi 2013)
		45 ans et +	0,033	0% (enquête emploi 2013)	50% (enquête emploi 2013)

Source : Conception CNES

2.2.6/ Application chiffrée et interprétation des résultats

En guise de résultats chiffrés, l'application des principes et méthodes sus mentionnés sur les données nationales de 2013 permet d'apprécier un indice de l'ordre de 0,642 de développement humain durable axé sur les jeunes, celui-ci augmente sensiblement à 0,730 lorsqu'on exclut la dimension inhérente à la cohésion sociale et la participation des jeunes. Cette dernière valeur, par le fait d'avoir intégré des indicateurs de processus tels que le tabagisme, l'utilisation des TIC et le chômage de longue durée, a révisé l'indice global vers la baisse tout en le maintenant dans le même ordre de grandeur que l'IDH du PNUD⁵⁰ (0,753)⁵¹.

Autrement dit, les efforts en développement humain qui se trouvent captés par la formulation pnudienne de l'indice impacte plus fortement et positivement les jeunes, à travers les trois composantes de santé, éducation et revenu. Seulement lorsque l'on élargit le spectre indiciaire à la quatrième dimension, qui rend compte de l'interaction de cette frange avec la société et sa participation à la résilience de son espace de vie, et par delà des politiques à même d'encourager cette culture, l'appréciation du développement humain baisse sensiblement.

Par ailleurs, en termes de rapports intergénérationnels, les jeunes affichent leur supériorité sur les générations plus âgées en ce sens que, l'indice de développement humain des jeunes est de 1,5 fois supérieur à celui des générations de 50 ans et +. Toutefois, les deux indices se situent juste à la parité (1,1) lorsque l'on intègre la dimension 'cohésion sociale'.

D'une manière générale, il en résulte que, sans la dimension 'participation et cohésion sociale', les jeunes disposent d'un niveau de développement humain supérieur à celui de leurs aînés. Cependant, l'intégration de cette quatrième dimension amenuise cet avantage par une compensation intergénérationnelle entre la participation et le capital cognitif. Ce résultat, bien qu'il traduise les investissements colossaux consentis par l'Etat en direction des jeunes, est

révélateur aussi du fait que le renforcement de capacités individuelles des jeunes ne s'est pas reflété d'une manière optimale sur la participation de cette frange à la vie sociale. Il est donc nécessaire de concevoir, dans l'avenir, une nouvelle approche qui verra une plus grande adhésion des jeunes aux projets de développement du pays, tant comme force d'exécution que de conception des choix stratégiques à poursuivre.

Tableau 2.4 : Indice de durabilité du développement humain centré sur les jeunes – Année 2013

Indice et sous-indices	Catégories	Valeurs 2013	Observation
Indice Santé	Jeunes	0,935	
	Adultes	0,910	
Indice Education/savoir	Jeunes	0,489	
	Adultes	0,145	
Indice Revenu/emploi	Jeunes	0,852	Année 2011
	Adultes	0,889	Année 2011
Indice Cohésion sociale / participation	Jeunes	0,435	Année 2012
	Adultes	0,938	Année 2012
Indice développement humain (IDHD) – sans cohésion sociale	Jeunes	0,730	
	Adultes	0,489	
Indice développement humain (IDHD) – avec cohésion sociale	Jeunes	0,642	
	Adultes	0,576	
Rapport IDH jeunes/IDH Adultes		1,5	
Rapport IDH jeunes / IDH Adultes (avec cohésion sociale)		1,1	

Source : Calculs CNES

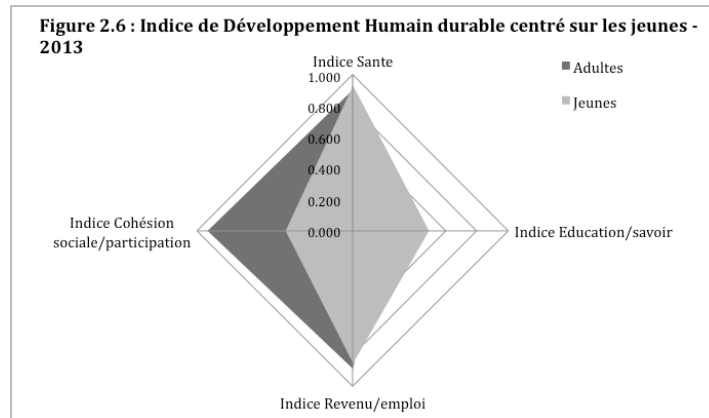
Une autre remarque consiste à attirer l'attention sur la santé des jeunes qui comparativement aux adultes est certes meilleure mais, celle-ci risque de se dégrader davantage si des mesures de prévention ne sont pas prises contre les facteurs de risques et de déviances réponsus parmi les jeunes.

En définitif, la visualisation des seules composantes de l'IDH chez les deux grandes catégories de jeunes et d'adultes traduit deux sphères bien distinctes : l'une tirant vers le savoir, dans le

50. A rappeler que ce dernier est obtenu avec des indicateurs relativement différents bien qu'ils renvoient aux mêmes composantes, santé, éducation et revenu.

51. Se référer au point 2.1 dans le même chapitre.

cas des jeunes, et l'autre vers la cohésion sociale et la participation lorsqu'il est question de personnes adultes. Alors que les deux autres bouts du losange se juxtaposent presque, avec une légère dominance pour les jeunes dans le domaine de la santé pour les jeunes et du revenu pour les adultes. Cependant, dans la perspective d'un développement humain durable, le défi consiste vraisemblablement à faire évoluer l'espace de diffusion délimité par l'indice de développement humain des jeunes, pour gagner tout au moins celui délimité par l'indice calculé auprès des générations plus âgées.



Source : Calculs CNES

Chapitre 3

DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES JEUNES, EQUITE D'ACCES AUX SERVICES ET PREVENTION DES RISQUES



DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES JEUNES, EQUITE D'ACCES
AUX SERVICES ET PREVENTION DES RISQUES



Troisième Chapitre :

DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES JEUNES, EQUITE D'ACCES AUX SERVICES ET PREVENTION DES RISQUES



Introduction

Traditionnellement, les études sur l'influence du développement mettent en évidence la croissance de la population, laquelle peut constituer une menace lorsqu'elle est forte, et ce en exerçant une pression sur les ressources disponibles et la capacité des gouvernements à fournir des services publics nécessaires. En réalité, Ce n'est pas tant le taux de croissance mais plutôt la structure d'âge de la population et sa répartition spatiale qui permettent de mieux saisir les mécanismes de transmission de l'impact de la démographie sur le développement. La distinction est importante dans la mesure où les implications stratégiques et orientations politiques en sont totalement différentes.

En outre, le concept de cycle de vie avance que, toutes choses égales par ailleurs, les besoins des individus de différents groupes d'âge, leurs comportements, mode de vie et leurs schémas de consommation ainsi que leurs capacités économiques changent et dépendent de leur cycle de vie entier. Les enfants sont incapables de générer des ressources, mais ils ont des besoins importants. Ils sont à une étape de leur cycle de vie où ils doivent compter sur l'investissement de leur famille ou de la société pour s'éduquer et devenir productifs. Aussi, les personnes âgées deviennent moins productives avec l'âge, si elles ont suffisamment accumulé durant leur vie active, elles peuvent être autosuffisantes, sinon elles devront compter sur l'aide de la famille ou de la société pour satisfaire leurs besoins.

Aujourd'hui, l'Algérie se retrouve à un stade de sa transition démographique où la plus grande partie de sa population est composée de jeunes adultes en âge d'activité et elle le sera encore pour plusieurs décennies. Il s'agit d'une période, qualifiée par certains experts de fenêtre démographique, prometteuse avec de grandes opportunités d'accroissement des revenus, de l'épargne et de l'investissement ainsi que d'effets multiplicateurs importants pour le développement humain durable, à condition, cependant, d'investir de façon vigoureuse dans l'éducation et la formation afin de pouvoir assurer à cette force de travail des emplois productifs.

En effet, l'éducation, la formation, l'emploi, le loisir, la santé, la lutte contre la délinquance juvénile, la promotion des activités récréatives et la participation à la prise de décision, sont entre autres, des facteurs déterminants à prendre en charge, si on veut offrir aux jeunes des moyens et des espaces adéquats pour développer leurs potentialités. Les principes de sauvegarder notre jeunesse, de promouvoir ses initiatives, d'encourager son insertion sociale, interpellent toutes les énergies du pays pour une large solidarité nationale. Des programmes spécifiques et bien ciblés devraient répondre aux besoins de cette population dans le cadre d'un équilibre spatial en matière d'infrastructures socio-éducatives et d'un soutien dynamique du mouvement associatif notamment les associations de jeunesse.

Aussi, par le rôle important qu'elles jouent dans la cohésion sociale, les infrastructures socio-éducatives développent un cadre physique favorisant une bonne qualité de vie communautaire et permettent aux jeunes d'être des catalyseurs



dans nombre de domaines de développement tels les technologies d'information et l'éducation, la prévention contre les différents risques liés à la toxicomanie, les accidents de circulation et autres comportements sociaux déviants (violence, tabagisme, alcool, etc.)

3-1/ PROCESSUS D'EDUCATION ET DE FORMATION

3-1-1/ Education Nationale

L'éducation nationale a engagé une réforme qui a été consacrée, sur le plan juridique par la promulgation, en Janvier 2008, d'une loi d'orientation dont les principaux axes sont (i) la refonte du contenu pédagogique pour l'ensemble des disciplines enseignées ; (ii) la mise en place d'un système rénové de formation et de perfectionnement de l'encadrement pédagogique et administratif; et (iii) la réorganisation globale du système éducatif. Il en découle trois niveaux d'enseignements :

L'éducation préparatoire est dispensée de façon facultative en une année pour les enfants âgés de 5 ans. Elle vise principalement la socialisation de l'enfant, le développement de son autonomie ainsi que l'acquisition des compétences qui lui permettent de construire les apprentissages fondamentaux de lecture, d'écriture et de calcul pour une meilleure préparation à l'enseignement primaire.

L'enseignement fondamental obligatoire⁵² s'étale sur une durée de neuf années, dont cinq années sont pour l'enseignement primaire et quatre pour l'enseignement moyen. Le passage du primaire à l'enseignement moyen est subordonné à la réussite d'un examen national (la 5^{ème}AP).

L'enseignement primaire vise à apporter à l'enfant les instruments fondamentaux du savoir: expression orale et écrite, lecture, calcul alors que l'enseignement moyen doit fournir à l'élève les principaux éléments de mathématiques, de sciences et des TIC avec une maîtrise de la langue arabe au plan de la compréhension, de

l'expression et de la rédaction et une connaissance d'une langue étrangère vivante.

Globalement, l'enseignement fondamental vise à inculquer aux élèves des valeurs qui leur permettent de renforcer leurs identités personnelle et sociale, tout en restant ouverts sur les cultures et civilisations étrangères.

L'enseignement secondaire s'étale sur une durée de trois 3 années, l'accès à ce niveau est conditionné par l'obtention du Brevet de l'Enseignement Moyen (BEM) ou par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à dix⁵³.

Ce palier est organisé en première année en deux troncs communs: «Lettres et Sciences–Technologie»; à compter de la deuxième année, le tronc commun « Lettres »est divisé en deux filières : lettres et philosophie, et celui des« Sciences et Technologie » est divisé en quatre filières: mathématiques, sciences expérimentales, gestion-économie, technique mathématiques. Les objectifs qui lui sont assignés⁵⁴ peuvent être synthétisés, en quatre points :

- Eveiller la personnalité du jeune élève et son intégration dans son environnement;
- développer chez les élèves la curiosité, l'esprit de créativité et d'initiative et d'acquérir les compétences leurs permettant de comprendre et utiliser les méthodes scientifiques (Recourir à des approches expérimentales pour éprouver des hypothèses, Employer un langage simple et concis pour expliquer et évaluer les faits...etc.)
- Faire acquérir aux élèves les compétences qui leurs permettent de mener différents types de travaux : documentation, enquête, projet et de leur enseigner les méthodes spécifiques des disciplines ;
- Maîtriser différents langages: Langue nationale avec deux langues étrangères, langage mathématique, informatique et langage artistique.

le système éducatif se doit de composer avec les situations et contextes prévalant à travers le territoire national dans la mise en œuvre de ces principes. Dans cette partie, il sera donc question de vérifier comment le processus de renforce-

52. Consacré aux enfants âgés de 16 ans révolus

53. Calculée par la somme de 3/5 de la moyenne annuelle et 2/5 de la moyenne obtenue au BEM.

54. Selon le portail officiel du Ministère de l'Education Nationale.

ment des potentialités cognitives s'est opéré sur le terrain et les résultats auxquels on a abouti.

3-1-1-1/ L'apprentissage de la petite enfance

La petite enfance constitue le stade le plus intense de développement du cerveau de toute la vie et couvre la période prénatale jusqu'à l'âge de huit ans⁵⁵. Le développement de la petite enfance englobe une série de processus d'apprentissage durant lesquels l'enfant s'éveille à l'environnement et à lui-même ; l'enfant commence à apprendre et entame un parcours d'initiation au langage, au contact avec le monde qui l'entoure, aux jeux et aux aptitudes physiques et intellectuelles.

Le milieu familial dans lequel évolue le petit enfant constitue le premier milieu éducatif où il puise les éléments essentiels de son développement et de son épanouissement ultérieurs. L'engagement des parents dans des activités éducatives et d'éveil, la présence des livres d'enfants et de jouets dans le ménage (lire ou regarder des images, raconter des histoires, chanter, emmener l'enfant en promenade, jouer avec lui ou passer le temps avec lui à nommer, compter ou dessiner)⁵⁶ constituent autant de paramètres agissant activement sur le développement de la petite enfance.

La qualité de l'enseignement et du rendement du système éducatif est fortement tributaire de la prise en charge socio-éducative de la petite enfance. En effet, de nombreuses études ont démontré que la société qui consacre à l'enfant une éducation dès l'âge de 3 ans, permet à ce dernier de développer les capacités nécessaires à une scolarisation réussie en favorisant l'apprentissage tout au long de sa vie.

a) Activités d'Eveil et Apprentissage au sein des familles

Les informations sur un certain nombre d'activités appuyant l'apprentissage précoce de l'enfant recueillies à travers l'enquête MICS4 (2012) révèlent que 78% des enfants de 36-59 mois (61,5% en 2006) ont eu dans leurs ménages respectifs au moins quatre activités favorisant leur apprentissage et leur préparation à l'école. Près de quatre enfants sur cinq (79%) ont reçu le sou-

tien de leur père dans cet apprentissage (78,4% en 2006). Selon le milieu de résidence, ces proportions sont nettement plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Parmi les activités menées, il y a lieu de citer en 2012 par ordre décroissant : « Nommer, compter et dessiner » pour ou avec l'enfant avec 85% (46,3% en 2006) des enfants concernés, « Faire sortir l'enfant » à raison de 85%, « Chanter » pour ou avec l'enfant avec 75%, « Raconter des histoires » à l'enfant avec 73% (59,5% en 2006), et enfin « Lire pour l'enfant ou regarder avec lui des illustrés » avec 49% (26,2% en 2006).

A propos du contact avec les livres, qui est important pour la performance scolaire ultérieure, seuls 11% des enfants âgés de 0-59 mois vivent, en 2012, dans des ménages où il y a au moins 3 livres pour enfants, contre 27,5% en 2006. Cette proportion, tout ayant connu une baisse très marquée, reste positivement corrélée au niveau d'instruction de la mère et/ou du père.

b) Accès à l'éducation préscolaire et préparatoire

Pour la prise en charge de l'éducation préscolaire destinée aux enfants âgés de 3 et 4 ans, l'offre scolaire émane essentiellement du secteur privé qui s'est extrêmement développé ces dernières années. Ce type d'éducation est dispensé dans des crèches et les jardins d'enfants ouverts par le secteur privé, les collectivités locales, les établissements publics et les associations.

Tableau 3.1 : Données sur le nombre de jardins d'enfants et les inscrits année scolaire 2013-2014.

	Nombre de jardins d'enfants	Nombre d'enfants inscrits
Secteur privé	1468	63 827
Collectivités locales	425	13 637
Etablissements publics	126	8 712
Associations	120	5 992
Classes coraniques ⁵⁷	-	22 000
Total général	2139	114 168

Source : document « Education pour tous 2014 »-MEN

55. Définition UNESCO.

56. Les six (06) activités d'éveil et d'apprentissage cités par les Nations Unies dans l'enquête MICS 3 (2006).

57. Il n'y a pas de jardins d'enfants dans les mosquées.



Durant l'année scolaire 2012-2013, seules 17% des enfants âgés de 3 à 5 ans ont fréquenté un établissement d'enseignement préscolaire. Cette fréquentation s'est effectuée avec un écart important entre le milieu urbain et le milieu rural avec des proportions respectives de 23% et de 7%, de même que pour les espaces de programmation où la fréquentation de l'école maternelle est plus répandue parmi les enfants évoluant dans les espaces du « Sud » (27%) et du « Nord Est » (23%) alors qu'en « Hauts Plateaux Centre » et « Hauts Plateaux Ouest » on enregistre des taux de fréquentation de seulement 6% et 8% respectivement. Ces éléments militent, faut-il le souligner, pour des correctifs à apporter au maillage territorial de cet enseignement, bien qu'il soit pour l'instant facultatif.

Par ailleurs, le taux de fréquentation du préscolaire augmente avec le niveau d'instruction de la mère, en ce sens que la proportion des enfants âgés de 36-59 mois fréquentant le préscolaire atteint 35% parmi les enfants dont la mère est de niveau d'instruction supérieur contre 5% seulement chez ceux dont la mère est sans instruction. Ce taux passe de 7% pour les enfants appartenant aux ménages du quintile 1 (les plus pauvres) à 31% parmi ceux évoluant dans les ménages les plus riches.

Enfin, l'enseignement du préscolaire reste encore limité et ce malgré son importance dans le développement de la petite enfance. De même, la progression dans l'accès à l'enseignement préscolaire s'est opérée de manière différenciée au niveau territorial et reste tributaire de niveau de vie de la famille et niveau d'instruction des parents.

L'éducation préparatoire, non obligatoire, est sous la tutelle pédagogique du secteur du Ministère de l'éducation nationale, elle est destinée aux enfants âgés de 5 ans. Elle a connu, depuis 2011, un développement sensible dans la mesure où le nombre global d'enfants bénéficiaires de l'éducation préparatoire a connu une évolution remarquable. Ces effectifs ont presque doublé entre 1999 et 2004 passant de 47 773 à 79 265 enfants, avant de faire un bond conséquent en 2011 pour atteindre 461 422 enfants pour rester pratiquement stationnaire en 2013 (461 393 enfants dont 226 972 filles et 234 421 garçons), soit 58,5% de la population âgée de 5 ans.

Pour l'année scolaire 2014/2015, on dénombre 424 433 enfants inscrits en préparatoire dans les écoles publiques (206 956 filles et 217 477 garçons). Cet effectif a connu une augmentation de 1,7% par rapport à l'année scolaire 2013/2014. Par wilaya, Alger occupe la première place avec 24 255 enfants, soit une proportion de près de 6%, suivie de la wilaya de Chlef avec un taux de 4,2%. La plus faible proportion est enregistrée à la wilaya de Tindouf avec 0,24%.

Au niveau de l'offre des écoles publiques, le nombre de salles utilisées pour l'enseignement préparatoire en 2014, est de 15 272 salles au niveau national, par rapport à un total de 124 044 salles dans le primaire, soit un taux d'utilisation de 12,3%. Le taux d'occupation des locaux (TOL) avoisine 28 élèves par salle de classe et le taux d'encadrement des élèves s'établit à 28 élèves par éducateur. Au niveau wilaya, c'est Boumerdes qui enregistre le taux le plus élevé avec 49 élèves par salle de classe.

Tableau 3.2 : Evolution du nombre d'enfants bénéficiant d'une éducation préparatoire tous secteurs confondus

Années Scolaires	Ecoles publiques		Ecoles privées		Classes coraniques		Entreprises publiques		Total	
	Total	Dont filles	Total	Dont filles	Total	Dont filles	Total	Dont filles	Total	Dont filles
1999 - 2000	38 773	18 856	-	-	10 000	6 000	-	-	47 773	24 756
2004 - 2005	71 265	34 108	-	-	17 000	9 500	-	-	79 265	43 607
2010 - 2011	423 790	209 774	4 560	2 130	20 500	11 000	12 572	6 104	461 422	229 008
2013 - 2014	417 409	203 763	6 714	3 499	23 000	13 000	13 270	6 610	461 393	226 972

Source : document « Education pour tous 2014 »-MEN

Les données de MICS4 montrent que 50% d'enfants inscrits en première année en 2012-2013 ont bien suivi un enseignement préparatoire durant l'année précédant leur scolarisation. L'étendue et la qualité de cet enseignement préparatoire a fait objet d'une étude approfondie de la part du CRASC58 et on y a relevé un certain nombre d'insuffisances à rattraper. Nous en reproduisons quelques unes :

- Le manque d'espaces et d'équipements adaptés et en conformité avec les normes internationales. Les équipements spécifiques réservés à cet enseignement n'ont pas été mis en place au démarrage de cet enseignement en 2009 et ne l'étaient pas encore en 2013 ;
- La survivance de la double vacation dans certaines classes du primaire fait obstacle à la généralisation du préparatoire ;
- L'absence de sensibilisation des directeurs d'école primaire à l'importance du préparatoire
- Un manque de personnel spécialisé : moins de 10% des éducateurs à ce niveau ont le diplôme de l'enseignement supérieur de Licence et la majorité des éducateurs au préparatoire dans les écoles publiques (74,6%) est issue de l'école primaire classique et la prise en charge de la petite enfance reste lacunaire. De plus, en 2013, la formation spécifique de ce personnel n'est toujours pas assurée ;
- Des programmes qui restent à consolider: un guide méthodologique sur le programme d'éducation préparatoire a été élaboré en 2009 par la CNP (Commission Nationale des Programmes), mais la formation à l'utilisation de ce guide n'a toujours pas été mise en place ni d'ailleurs son utilisation.

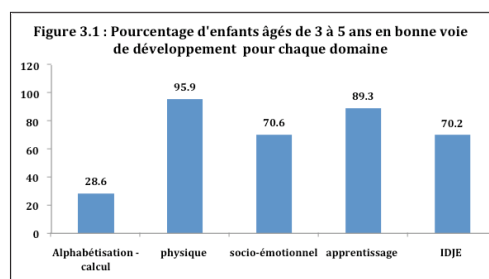
c) Indice de Développement du Jeune Enfant (3-5 ans).

A partir de toutes ces données factuelles, un indice de développement du jeune enfant (IDJE) a été développé par les concepteurs du projet MICS, celui-ci est fondé sur quatre domaines dont les enfants de 36 à 59 mois (3 à 5 ans) devraient bénéficier pour leur bon développement: Alphabétisme/capacité de calcul - Physique - Socio-émotionnel - Apprentissage⁵⁹.

A ce propos, les résultats révèlent que 70% des enfants âgés entre 36 et 59 mois sont en bonne voie de développement, où devrait-on

dire que 30% n'en sont pas suffisamment préparés. L'IDJE est plus élevé chez les filles (74%) que chez les garçons (67%). Il est également beaucoup plus élevé chez les enfants âgés de 48-59 mois (74%) en comparaison à ceux âgés de 36-47 mois (66%), car avec l'âge les enfants acquièrent plus d'habiletés.

Les deux milieux de résidence semblent partager un même niveau de préparation de l'enfant (71% en milieu urbain et 69% en milieu rural), par contre, un écart dépassant 13 points est enregistré par grandes régions, entre le Nord Est (75%) et le Nord Ouest (61%). Selon le quintile de richesse, l'IDJE est presque identique pour les enfants vivant dans les ménages les plus pauvres (71%) à celui des enfants vivant dans les ménages les plus riches (72%).

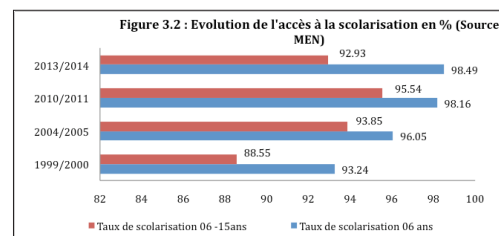


Source : Suivi de la Situation des enfants et des femmes - MICS4, MSPRH

3-1-1-2/ L'enseignement fondamental⁶⁰ et secondaire

a) Accès à la scolarisation

L'Algérie a fait des progrès indéniables pour l'élargissement de l'accès démocratique à la scolarisation. En 2013-2014, les enfants âgés de 6 ans⁶¹ sont scolarisés à hauteur de 98,5% alors qu'ils n'étaient que 43% en 1966. Cet effort se reflète aussi par genre puisqu'en 2013, le taux de scolarisation des filles âgées de 6 ans est de 98,9%. Cette progression dans l'accès à l'enseignement primaire s'est opérée sans écart significatif par rapport au sexe, aux espaces territoriaux (EPT), au milieu de résidence ou même le quintile de richesse (Tab A-3.1).



58. Résultats d'une recherche qualitative sur l'état des lieux de la prise en charge de la petite enfance ont été réalisés par le CRASC et l'Unicef en 2013 dans 11 wilayas du pays.

59. L'IDJE est calculé comme le pourcentage des enfants qui sont sur la bonne voie de développement dans au moins trois de ces quatre domaines.

60. On fait référence à l'enseignement primaire et moyen. Il faut souligner que l'obligation ne porte sur l'enseignement proprement dit mais sur l'âge (tout enfant âgé de 6 à 16 ans révolus a le droit et l'obligation d'être scolarisé) qui correspond à l'âge théorique de l'achèvement du cycle moyen.

61. Le taux de scolarisation des enfants âgés de 6ans représente le pourcentage des enfants ayant l'âge légal d'entrer à l'école (6 ans) et qui effectivement scolarisés quels que soient leurs niveaux ;

Le taux de scolarisation 06-15 ans représente le pourcentage des enfants de cet âge scolarisés quelque soit leur niveau.



Atteindre un accès généralisé au niveau de l'enseignement fondamental obligatoire (primaire et moyen) est un objectif sur lequel un net progrès a également été accompli, en ce sens que le taux de scolarisation des enfants âgés de 6-15 ans a plus que doublé, passant de 45% en 1966 à 92,9% en 2014. Néanmoins et malgré ces avancées, il demeure qu'en 2013/2014, 7% des enfants âgés de 6 à 15 ans ne fréquentent pas l'école; cette proportion se trouve particulièrement plus forte dans certains territoires.

L'examen du taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 15 ans par wilaya, sur la base des données des deux recensements RGPH 1998 et RGPH 2008, montre une amélioration notable d'accès de 10 points en l'espace de 10 ans. Cette progression s'est opérée dans un processus plus équitable puisque les disparités interwilayas se sont réduites à la faveur de la baisse substantielle de la marge de variation du taux brut de scolarisation, passant de 28,1 points en 1998 à 16,7 points en 2008, ainsi que la concentration des taux autour de la moyenne nationale comme reflétée par la diminution de l'écart type et du coefficient de variation.

Tableau 3.3 : Comparaison des taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 15 ans entre 1998 et 2008

	RGPH 1998	RGPH 2008
Moyenne nationale (1)	80,7	91,1
Minimum	62,2	78,9
Maximum	90,3	95,6
Etendue (max-min)	28,1	16,7
Max/Min	01,5	01,2
Ecart type(2)	06,2	03,4
Coefficient de variation (2)/(1)	0,08	0,04

Source : RGPH 1998 et 2008-ONS

Au niveau intra-wilayas, notamment entre les communes chefs lieu et le reste du territoire, l'accès à la scolarisation des enfants âgés de 6 à 15 ans s'est également amélioré, avec cependant une grande variabilité pour certaines wilayas. En effet, les résultats montrent l'existence de poches de po-

pulation au niveau de certaines communes qui ne bénéficient que faiblement de la scolarisation et ce, que ce soit par faiblesse de l'offre scolaire ou par une espèce de résistance émanant de la population elle-même. On dénombre particulièrement 12 communes affichant un taux de scolarisation inférieur à 60%, dont 07 sont localisées à Djelfa.

Tableau 3.4 : Les dix taux de scolarisation les plus faibles par commune RGPH 2008

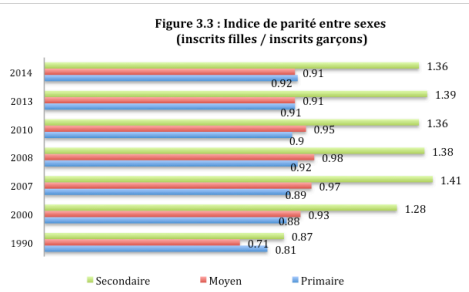
Désignation		Taux de Scolarisation 6-15 ans 2008	
Wilaya	Commune	Commune	Wilaya
Djelfa	Oum Latham	12,4	78,9
Djelfa	Sed Rahal	43,0	78,9
Adrar	Timiaouine	45,5	89,0
Djelfa	Guettara	48,0	78,9
Tamanrasset	In Guezzam	50,2	79,6
Djelfa	Selmana	51,1	78,9
Adrar	Bordj Badji Mokhtar	52,8	89,0
M'sila	Zarzour	53,5	89,0
Djelfa	Amourah	56,2	78,9
Naama	Kasdir	57,1	86,7
Djelfa	Guernini	58,7	78,9
Djelfa	El Guedid	59,5	78,9
National		91,1	

Source : RGPH 2008-ONS

L'égalité d'accès à l'enseignement par genre est un droit garanti par la constitution et un objectif inscrit dans la plate forme des OMD et au programme « Education Pour Tous ». Dans les cycles primaire et moyen, l'indice de parité entre les sexes (IPS), s'établit au cycle primaire à 90 filles pour 100 garçons en 2008 et demeure pratiquement inchangé jusqu'à 2014 (91) et il atteint 95 au moyen. La wilaya de Ghardaïa se distingue par la plus basse parité pour les deux paliers (primaire et moyen) avec respectivement 69 et 68 filles pour 100 garçons.

Cette parité change au détriment des garçons à partir du cycle de l'enseignement secondaire en ce sens qu'elle est de l'ordre de 136 filles /100 garçons en 2014 et ce, au niveau de toutes les

wilayas, avec néanmoins des valeurs nuancées. Ce constat est révélateur de taux de redoublement bien plus élevé des garçons que celui des filles, dans les deux premiers cycles, et non d'un accès différencié selon le sexe.



Par ailleurs, l'évolution de l'accès à la scolarisation est une combinaison des trois facteurs suivants :

• Forte croissance des effectifs scolaires

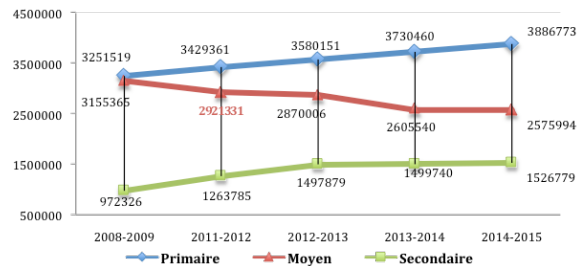
L'objectif d'offrir une opportunité d'accès à l'éducation de manière égalitaire pour tous les enfants, filles et garçons a conduit à une scolarisation massive des enfants. Depuis 1962, l'effectif des enfants scolarisés dans l'éducation nationale a été multiplié par 10 pour atteindre plus de 8 millions d'élèves à la rentrée 2014/2015, soit 20% de la population algérienne résidente.

Au niveau de l'enseignement primaire public, la population scolarisée de l'année 2014/2015 s'élève à 3 886 773 élèves, soit une hausse annuelle moyenne de 3% par rapport à 2008/2009. Cette hausse s'explique à la fois par l'accroissement de la population d'âge scolaire qu'un plus grand accès à l'école (Tab A-3.2).

Pour l'enseignement moyen public, une tendance à la baisse des effectifs des élèves scolarisés est observée entre 2008 et 2015, passant de 3 155 365 à 2 575 994 élèves. Cette régression est produite par l'effet d'extinction de la cohorte de la 6ème année primaire en 2014 par rapport aux effectifs de 2008/2009 (cohortes de 6ème et de 5ème AP). Avec l'amélioration du taux de promotion à la 1AS, les effectifs de l'enseignement secondaire continuent à croître et enregistrent un accroissement annuel moyen de près de 7,8 % entre 2008 et 2015.

En somme, le nombre d'élèves dans l'éducation nationale inscrits en 2014, (y compris enseignement à distance, privé et spécialisé) est estimé à 8 524 090 élèves, contre 8 489 619 en 2013. La structure des effectifs de l'enseignement scolaire est constituée pour près de 50% par ceux du primaire et la reprise des volumes des naissances laisse entrevoir une continuité d'une forte demande scolaire au niveau de ce cycle. Satisfaire cette demande avec une appréciation de la qualité de l'enseignement va être un défi majeur pour le pays.

Figure 3.4: Evolution des effectifs scolaires par palier



• Elargissement de l'offre d'éducation

Les efforts de réalisation étalés sur un certain nombre d'années, en termes d'infrastructures d'accueil, de formation et d'enseignant, ont contribué à une densification de l'offre de l'éducation au niveau des trois cycles en vue d'améliorer les prestations de scolarisation, en particulier en ce qui concerne le rapprochement de l'établissement scolaire de l'élève du primaire. Les infrastructures éducatives ont connu une extension considérable au cours des cinquante dernières années, il a été construit 22 679 établissements avec une augmentation annuelle moyenne de 5%. En 2014/2015, l'infrastructure scolaire est composée de 18 333 écoles primaires, 5239 collèges d'enseignement moyen et 2141 lycées. L'effort de construction s'est poursuivi en s'orientant en priorité vers la couverture des régions défavorisées des hauts plateaux et du Sud.

Tableau 3.5 : Evolution des établissements scolaires de 1962 à 2013

	Primaire	Moyen	Secondaire	Total
1962 - 1963	2263	364	39	2666
2008 - 2009	17552	4579	1591	23722
2010 - 2011	17790	4 801	1 749	24340
2011 - 2012	17945	5 025	1883	24853
2012 - 2013	17995	5086	1956	25037
2013 - 2014	18143	5159	2043	25345
2014 - 2015	18333	5239	2141	25713

Source : Annuaire statistiques –MEN



• Introduction du privé dans le système scolaire

Le secteur privé englobe un effectif de 54 954 élèves en 2014, soit un taux de près de 1% par rapport à l'ensemble de la population scolarisée. A signaler que les établissements privés se situent dans seulement 16 wilayas du pays. Il est à noter que la pénétration du privé dans le système éducatif s'opère paradoxalement par la base, c'est-à-dire du primaire et graduellement vers le secondaire et post secondaire et ce, contrairement à la tendance globale qu'on peut observer dans d'autres pays avancés, notamment les BRICS, où le privé est autorisé d'abord dans les cycles avancés, gardant une très forte présence de l'Etat dans les premières classes scolaires.

3-1-1-3/ Conditions de scolarisation

Elles revêtent deux formes : les conditions pédagogiques et celles se positionnant à la périphérie de l'acte pédagogique. Les premières sont analysées en termes de capacités d'accueil et d'encadrement. Quant aux secondes, elles portent essentiellement sur les mesures de type social qui encouragent les enfants à poursuivre leurs études.

• Capacités d'accueil en termes d'infrastructures scolaires :

Le Primaire : la taille de la division pédagogique (TDP) enregistre globalement une légère augmentation, passant de 27 à 28 élèves entre 2008 et 2015. A titre d'exemple, la wilaya de Blida marque le taux le plus élevé avec 34 élèves par division.

Le Moyen : la taille de la division pédagogique (TDP)⁶² reste toujours élevée, en dépit d'une amélioration, avec 38 élèves par division en 2008 et 31 en 2014/2015. Quelques wilayas se distinguent par des taux record, c'est le cas de Ouargla et Alger-ouest avec respectivement 35 et 36 élèves par division.

Le Secondaire : le nombre de divisions pédagogiques s'élève à 47481 en 2014/2015, soit une évolution additionnelle de 7435 places pédagogiques par rapport à 2012/2013, ceci donne une taille moyenne de la division de 32 élèves. La wilaya de Blida enregistre également le plus haut taux avec 36 élèves par division.

Ainsi, pour tous les cycles d'enseignement, les infrastructures d'accueil demeurent insuffisantes comparativement à l'évolution des effectifs élèves. Mais aussi, on a constaté une diffusion aléatoire des manques, donc des besoins en capacités d'accueil, ce qui fait que ce n'est pas toujours dans les mêmes wilayas où l'on retrouve une concentration de manques selon les cycles.

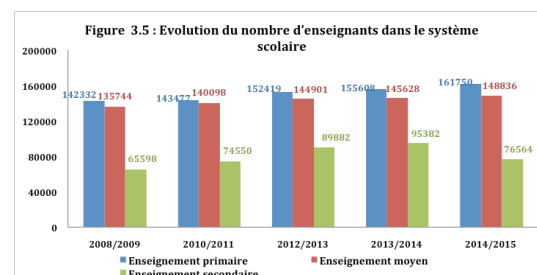
• Capacités d'accueil en termes d'encadrement pédagogique :

En termes de capacités, l'effectif des enseignants est passé de 343 674 enseignants en 2008 à près de 400 000 en 2014/2015. Il est de 161 750 enseignants dans le primaire ; 148 836 enseignants dans le moyen et 76 564 dans le secondaire. Le taux d'encadrement⁶³ dans le cycle primaire, après une stagnation à 23 élèves par enseignant durant plusieurs années, a progressé d'un point depuis 2013. Deux wilayas (Blida, Oran) enregistrent le ratio le plus critique, avec 29 élèves par enseignant, par contre le meilleur ratio est observé dans la wilaya de Tizi-Ouzou, avec 16 élèves par enseignant.

Au niveau de l'enseignement moyen, cet indicateur est en nette amélioration, il passe de 22 élèves par enseignant en 2008 à 17 en 2014/2015. La wilaya de Blida enregistre, toujours, le taux le moins performant, avec 20 élèves par enseignant, alors que la wilaya de Tizi-Ouzou reste toujours en première position, avec 12 élèves par enseignant.

Dans l'enseignement secondaire, ce ratio passe de 15 élèves par enseignant en 2008 à 20 en 2014/2015, en contre sens des évolutions observées dans les cycles précédents. Par wilaya, on observe toujours le retard de la wilaya de Blida, avec 25 élèves par enseignant, alors que la wilaya d'Illizi marque un taux des plus bas, avec 15 élèves par enseignant.

Le niveau de qualification des enseignants est



62. La division pédagogique constitue le groupe d'élèves qui suit le même cours avec le même enseignant dans le même lieu pendant la même période de temps.

63. Le taux d'encadrement renseigne sur la moyenne des élèves par enseignant toutes matières confondues

en amélioration grâce à la mise en œuvre d'exigences nouvelles en matière de recrutement et de programmes de formation et de perfectionnement, menés tout au long de l'année scolaire pour les enseignants en poste.

Aussi, le nombre d'enseignants diplômés des d'universités a enregistré une augmentation notable dans les établissements d'enseignement moyen et primaire en ce sens que, le taux d'enseignants détenteurs d'une licence a atteint 49% pour le cycle primaire et 44,3% pour le cycle moyen. Parallèlement à ces capacités, de multiples mesures ont été prises, dont celles en faveur des enfants vulnérables. Ces interventions sont classées comme suit :

Les cantines scolaires dans le cycle primaire: leur nombre a atteint 13 889 cantines en 2014, offrant 3 318 542 repas au niveau national, soit une couverture de 89% du total des élèves. Dans les wilayas du Sud, ce taux a atteint 100%. Le régime de la demi-pension au niveau de l'enseignement moyen et de l'enseignement secondaire a, également, connu un accroissement significatif; le nombre de bénéficiaires en 2014 s'élevant à presque 1 million, soit un taux de couverture de 27%, quatre fois plus qu'en 2000. La wilaya d'Adrar enregistre le plus fort taux de couverture avec 54%, alors que le taux le plus faible est observé dans la wilaya d'Alger, avec un taux de 2%, en raison notamment de la proximité des établissements des lieux de résidences des élèves.

Les bourses scolaires : elles sont attribuées selon que l'on soit demi-pensionnaire ou interne, et apportent un soutien supplémentaire aux élèves défavorisés des cycles moyen et secondaire. Le nombre d'élèves qui bénéficient de cette mesure évolue d'année en année, il est passé de 166 000 élèves en 2000 à 733 000 en 2013 (17,7% en 2013 contre 5,9% en 2000), il a ainsi plus que quadruplé en 14 ans.

L'allocation d'indemnités monétaires: l'octroi d'une prime de scolarité de 3000 DA au profit de 3 millions d'élèves issus de milieux défavorisés en 2013.

La gratuité du manuel scolaire : cette mesure a profité à 4 millions d'élèves, entre nécessiteux et enfants des travailleurs du secteur.

La gratuité des fournitures scolaires (cartables, tabliers,...) a profité à 2 579 859 élèves en 2011.

Le transport scolaire : Le parc des bus scolaires est passé de 1 052 bus en 2000 à 4 565 en 2011, pour atteindre 5 594 en 2014. Les communes ont été encouragées à contracter des conventions avec des partenaires privés pour assurer le transport scolaire aux enfants⁶⁴.

Par ailleurs, en terme de résultats, lorsqu'on examine les taux de passage du primaire au secondaire sur la période 2006-2012, on relèvera un amenuisement net de l'écart à la base très prononcé de ce taux entre les élèves issus de ménages les plus démunis (Q1) comparativement à ceux issus des ménages les plus aisés (Q5), passant de 17 points en 2006 à 10 points en 2012. Il conviendra, ainsi, de dire que toutes ces mesures sociales ont eu pour effet de renforcer les chances de scolarisation des enfants issus de familles démunies et de réduire l'écart en termes de réussite entre les enfants issus des différents couches sociales.

Tableau 3.6 : Taux de transition au cycle moyen par quintile de l'indice de richesse

Quintile de l'indice de richesse	Taux de transition au cycle moyen en 2006	Taux de transition au cycle moyen en 2012	Ecart
Plus pauvre	69,7	83,2	13,5
Deuxième	75,4	88,7	13,3
Moyen	75,1	88,2	13,1
Quatrième	77,8	93,0	15,2
Plus riche	86,7	93,4	6,7
Ensemble	76,3	89,2	12,9
Etendue	17,0	10,2	
Ecart type	5,59	3,72	

Source : Rapport de MICS4, MSPRH

64. En sus de toutes ces mesures, d'autres liées à la santé scolaire et à l'activité culturelle seront traitées dans la partie 'santé' du rapport.

3-1-1-4/ Rendement scolaire

En terme de rendement scolaire, l'examen des taux de passage aux trois examens de l'enseignement scolaire révèle essentiellement deux caractéristiques : (i) une tendance vers la réduction des cohortes en ce sens que les taux de réussite, aux différents examens, ont tendance à diminuer sensiblement, en passant d'un palier à un autre supérieur, et (ii) une grande fluctuation/variabilité des taux de réussite qui, tantôt augmentent, tantôt baissent, traduisant ainsi et, tout au moins, l'absence de capitalisation ou d'accumulation en matière de performances et d'acquis scolaires.

Cependant, compte tenu du fait que le rendement scolaire devrait être l'expression directe du niveau d'acquis des élèves, qui ne peut aller en principe qu'en s'améliorant avec le temps, et de manière graduelle, ces fluctuations ne peuvent pas être uniquement l'expression d'un tel paramètre ; il y a forcément nécessité à revisiter le système d'information afférent et l'organisation en place à l'effet d'en déceler les véritables ressorts. L'évolution du score réalisé à l'examen du Bac est très symptomatique de cette situation puisqu'il marque une hausse de 25 points en l'espace de seulement six années (entre 2005 et 2011), pour rechuter ensuite de 18 points, jusqu'en 2014. Pour l'examen du BEM et celui de 5ème (ex 6ème), le même constat a également été fait.

Tableau 3.7 : Taux de réussite à l'examen de la 5^{ème} année primaire, au BEM et au BAC

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
5 ^{ème} année primaire	59,4	50,4	79,4	54,2	71,1	70,1	81,2	79,5	79,7	80,4
BEM	41,7	60,5	44,0	47,5	58,7	66,2	70,3	72,1	48,0	58,9
BAC	37,3	51,2	53,3	55,0	45,0	61,2	62,5	58,8	44,8	44,9

Source : Ministère de l'Education nationale - Bilan 2014

En termes de taux de promotion à la 1AM et la 1AS, on observe moins de fluctuations, bien qu'elles existent toujours. En effet, le taux de passage à la première année moyenne, en 2014, est en baisse de 13,5 points de pourcentage par rapport à 2013, pour s'établir à 80,6%.

Le taux de réussite à l'examen de fin du cycle primaire est le seul critère dans le passage des élèves au cycle moyen, et l'écart entre ce dernier avec le taux d'admission à la 1er AM est dans une

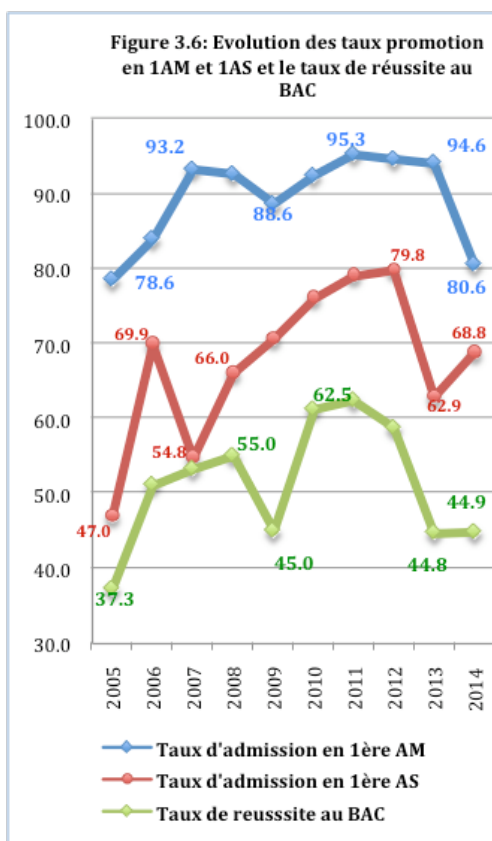
tendance baissière depuis 2010, pour atteindre 0,2% en 2014. La répartition de ce taux par wilayas montre un grand écart en matière de performance. A titre d'illustration, l'étendue se situe à plus de 41 points de pourcentage, entre un élève scolarisé au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou et celui scolarisé à Tamanrasset.

Pour le niveau Moyen, le taux d'admission en première année secondaire est de 68,7%, en 2014, soit une hausse de 6 points de pourcentage par rapport à 2013. La wilaya de Tizi-Ouzou se situe en première place avec un taux de promotion de 83%, tandis que le dernier rang (47%) est enregistré au niveau de la wilaya d'Illizi (47%).

Pour ce qui est du taux de réussite à l'examen du BAC, il est de l'ordre de 44,9% en 2014, en légère hausse par rapport à 2013. La wilaya de Tizi-Ouzou continue d'occuper la première position, avec un taux de réussite de 61,7%, tandis que Tamanrasset enregistre la performance la plus faible, avec un taux de 22,4%.

Tableau 3.8 : Quelques indicateurs sur les taux d'admission en 1^{ère} AM, en 1^{ère} AS et taux de réussite au BAC en 2014

	Résultats d'admission en 1 ^{ère} AM	Résultats d'admission en 1 ^{ère} AS	Résultats au BAC
Wilayas appartenant Au 5 ^{ème} quintile	Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Batna, Tipaza, Constantine, Bejaia, ChlefA, Temouchent	Tizi-Ouzou, Bejaia, Sétif, Mascara, Souk -Ahras, Alger centre, Relizane	Tizi-Ouzou, Boumerdès, Tipaza, Alger centre
Intervalle de variation	85% - 93%	76% - 83%	54%-62%
Wilayas appartenant au 1 ^{er} quintile	Tamanrasset, El Oued, Illizi,	El-Oued, Béchar, Tindouf, Illizi Tamanrasset, Djelfa, M'sila, Adrar	Tamanrasset M'sila,
Intervalle de variation	52% - 60%	48% - 58%	22% - 30%
Etendu	41,0	35,0	39,3
Ecart type	9,2	7,9	7,8



La prise en compte de la dimension Genre permet de constater que la performance des filles est supérieure à celle des garçons, au niveau des trois paliers. Cette parité, qui se trouve à la défaveur des garçons, persiste et s'aggrave davantage avec le temps, ce qui appelle à une analyse approfondie qui met en relief l'école et sa périphérie socio-économique, pour dégager des mesures opérationnelles de lutte contre ce phénomène.

En effet, en 2014, le taux de réussite des filles à l'examen de 5ème (ex 6ème) dépasse celui des garçons de 5 points, de 12 points à l'examen du BEM et 35 points à l'examen du BAC. En passant d'un cycle à un cycle supérieur, l'écart se creuse avec un rythme presque exponentiel.

Confrontées au risque élevé d'échec scolaire de leurs enfants dans les trois paliers, les familles se sont vues 'dans l'obligation' de chercher un soutien à leurs enfants en dehors de l'école, sous forme de cours particuliers. Cette situation a tellement pris de l'ampleur que le ministère de l'édu-

cation nationale a mis en place, récemment, une commission pour l'analyser et en tirer les pistes de solutions possibles.

Tableau 3.9 : Pourcentage des élèves suivant des cours supplémentaires pendant les 12 derniers mois dans l'enseignement scolaire

	Effectifs	Pourcentage
Oui	879 052	9
Non	9 363 515	91

Source : Enquête de consommation 2011, ONS

Ainsi, 879 052 élèves suivent des cours supplémentaires pour se préparer aux devoirs et aux examens finaux, ce nombre représente 9% (dont 58% filles) de la population scolarisée. 78% de ces élèves suivent une à deux matières particulières, il est cependant important de signaler que près de 41% font des cours chez leur même enseignant de l'école.

• La déperdition scolaire : Un fléau national

La déperdition scolaire, que ce soit en termes de redoublement ou d'abandon, demeure un des phénomènes importants qui caractérisent le secteur de l'éducation nationale, malgré qu'il ait connu une légère tendance à la baisse ces dernières années (Tab A.3.3). En 2014, le taux de redoublement dans le cycle primaire est de 6,6%, avec 8,1% pour les garçons et 5,0% pour les filles. La répartition spatiale distingue trois wilayas (Illizi, Mostaganem, Djelfa) qui enregistrent le taux le plus élevé, avec 10% de redoublants.

Dans le cycle moyen, ce phénomène est de 19,5%, en 2014, avec un taux de 25,1% chez les garçons et de 13,3% chez les filles. La wilaya d'Illizi se distingue avec un taux élevé de 28%, suivie de Médéa, avec un taux de 25%, alors que Laghouat enregistre le taux le plus faible, avec 14% de redoublants.

Dans le cycle secondaire, le taux de redoublement reste élevé, avec un taux de 17,6% en 2014, il est cependant, 7 points plus élevé chez les garçons (21,7%) comparativement aux filles. La répartition par wilaya indique que Tamanrasset se situe au dernier rang, avec un taux de 27% et Constantine se situe au premier, avec un taux de 14%.





Pour l'ensemble des cycles, le redoublement concerne 1 million d'élèves, soit près de 13% en 2014. Si l'on observe ce taux par année scolaire, on constate qu'ils sont plus élevés à doubler en début de chaque palier, témoignant certainement d'une difficulté d'adaptation des élèves lorsqu'ils changent de palier (entre le primaire et le moyen, le moyen et le secondaire).

Quant aux déperditions scolaires, prises en termes d'abandon de l'école, elles s'élèvent à 461069 élèves en 2014, soit un taux de près de 6% des enfants scolarisés. Par cycle d'enseignement, les taux d'abandons se présentent comme suit:

- **1,4 % dans le Primaire** : un taux qui peut paraître faible, mais qui est préoccupant dans la mesure où il concerne en absolu 53 761 élèves (29651 garçons et 24 110 filles), ce qui peut reconduire ces enfants dans l'illettrisme. La wilaya d'Illizi enregistre le taux le plus élevé, avec 5,7%, alors que le plus faible taux est enregistré dans la wilaya de Blida, avec 0,5% (556 élèves). La capitale enregistre un taux de 1,2%, soit 3636 élèves ;

- **9,5% dans le Moyen** soit 248 288 élèves, avec 11,3% pour les garçons et 7,6% pour les filles. La répartition par wilayas indique un taux maximum de 18,5% à Alger-ouest, suivi de la wilaya d'Illizi avec un taux de 15,1%. Paradoxalement, le plus bas taux est observé également à Alger-centre, avec un taux de 4,7% et la wilaya de Khenchela, avec un taux de 7%.

- **10,6% au Secondaire**, soit un nombre de 159 020 d'élèves (12,5% en 2012). Le taux d'abandon des garçons est près de 13,2%, supérieur à celui des filles qui est de 8,7%. La répartition par wilayas indique que la wilaya de Tizi Ouzou se situe en premier avec un taux de 5,6%, alors que Ain Defla se situe en dernière position, avec un taux trop élevé de 16%. La wilaya d'Alger enregistre un taux de près de 8% d'abandons dans le lycée.

Ces déperditions sont coûteuses autant pour l'enfant que pour la société. Pour l'enfant, ce sont des opportunités ratées, en termes d'instruction et de formation pour le développement de son potentiel, et pour la société, c'est synonyme d'un investissement sans capitalisation.

Par ailleurs, une étude menée en mars 2014 par le Ministère de l'éducation nationale, en partenariat avec l'Unicef, sur les enfants déscolarisés en Algérie, a affirmé que les 7% d'enfants âgés entre 6 et 15 ans qui sont déscolarisés viennent comme conséquence au volume important des abandons scolaires et non à cause de la faiblesse d'accès à l'école : « en Algérie, la plupart des enfants non scolarisés ont bénéficié d'une certaine exposition à l'enseignement primaire mais le processus de redoublement est élevé à la fin du cycle primaire et surtout durant le cycle Moyen »⁶⁵. Trois types de facteurs y sont alors identifiés comme étant à l'origine de ces déperditions :

Les facteurs scolaires du redoublement :

Les pratiques d'évaluation prévalant, dans notre système scolaire, sont de type normatif en ce sens, qu'elles servent uniquement pour la prise de décision de passage ou de redoublement de l'élève.

A cela s'ajoute le fait que ces pratiques d'évaluation (i) ne se réfèrent ni à des sujets d'examen, ni à un barème de notation standardisés; un même élève peut être promu par un enseignant et redoubler avec un autre; et (ii) ne sont basées que sur les notes attribuées, sans tenir compte de l'avis du conseil de classe ni des progressions que l'élève a pu accomplir. Quant à l'évaluation de type formatif, qui a pour objectif d'apporter un appui de manière continue aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage, elle est peu pratiquée dans notre système.

Il en résulte qu'il s'agit donc de « modifier le sens de l'évaluation scolaire, la notation actuelle posant problème, et de changer d'attitude face à l'idée des potentialités de réussite des enfants »⁶⁶. Aussi, en application du postulat d'éducabilité pour tous, selon lequel 'tous les enfants peuvent apprendre', l'école doit recourir à des outils appropriés afin de diagnostiquer et traiter les difficultés des élèves et d'évaluer leurs progressions.

Les facteurs socio-économiques : Ils constituent les principales raisons du départ prématuré des enfants de l'école. Ils relèvent essentiellement des :

65. Tiré de l'étude « les enfants déscolarisés en Algérie », MEN et UNICEF.

66. Idem que 13.

• **Conditions de vie :** Les mesures sociales prises par l'Etat en faveur des familles défavorisées, particulièrement celles qui ont un effet direct sur la scolarisation des enfants (gratuité de la cantine, transport, trousseaux, livres scolaires et indemnités) sont de nature à lever les obstacles d'ordre social pour la continuité des enfants dans leur parcours scolaire. A ce sujet, il a été relevé une corrélation significative entre le phénomène de la non-scolarisation et le niveau de vie des ménages pour le quintile le plus pauvre (Q1). Le travail des enfants, même s'il est minime (6,3% en 2012), constitue un obstacle pour la réussite des enfants issus de familles défavorisées dans leur scolarisation.

• L'éloignement des infrastructures pour le cycle Moyen en milieu rural prive les enfants, particulièrement les filles, de l'opportunité de poursuivre leur scolarisation.

Facteurs personnels : Ils relèvent des caractéristiques intrinsèques à l'enfant, comme le manque de confiance en soi, le manque de motivation, l'isolement, les difficultés de relations avec les adultes ou entre les jeunes eux-mêmes. Réagissant à un tel constat, et afin d'endiguer ce phénomène, le Ministère de l'Education Nationale envisage les mesures suivantes:

- La mise en œuvre du dispositif d'évaluation qui intègre l'évaluation formative;
- La pédagogie de soutien et de remédiation;
- L'information et le conseil en matière d'orientation scolaire et professionnelle;
- Le soutien à la scolarisation et la lutte contre la déscolarisation (cantines et transport scolaires, gratuité des manuels et fournitures scolaire pour les élèves issus de milieux défavorisés).

3-1-1-5/ Autres voies complémentaires à l'éducation

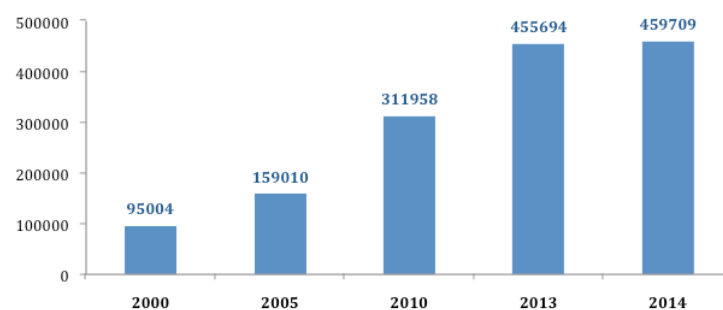
En complément à l'enseignement scolaire, le système éducatif comporte deux autres composantes:

Office National de l'Enseignement et de la Formation à Distance (ONEFD): cet enseignement est destiné à toutes les personnes intéressées par la poursuite de leur scolarité et ce quels que soient leur niveau et leurs âges. Il offre une opportunité supplémentaire pour des jeunes personnes ayant

quitté l'école, les personnes qui travaillent, la population carcérale et toute autre personne désirant améliorer son instruction. L'ONEFD dispose de 21 centres régionaux. Le financement de cet enseignement est mixte; il est couvert par les frais d'inscription pour 80% et 20% par les subventions de l'Etat. Compte tenu de la forte évolution des inscrits, les ressources financières consacrées qui s'élevaient à 231 millions de dinars en 1999 ont été multipliées par 5,8 fois en 2014.

Le nombre de participations à l'enseignement et à la formation à distance a connu une importante progression en ce sens que les effectifs inscrits sont passés de 95.004 en 2000 à 459.709 élèves en 2014, soit un accroissement annuel moyen de 12%. Ceci s'explique notamment par les facilités qu'offrent aujourd'hui les technologies de l'information et de la communication pour l'inscription, la pratique de l'enseignement en ligne et l'élargissement des capacités pédagogiques.

Figure 3.7: Evolution des élèves suivant un enseignement à distance



La répartition des effectifs des inscrits en 2014 indique que :

- par Genre, le nombre d'inscrits de sexe féminin s'élève à 154 112, soit une proportion de 33,5% ;
- par Tranche d'âges, près de 60% des inscrits sont âgés de 13 à 22 ans ;
- par Niveau d'enseignement, 65% des inscrits sont destinés à l'enseignement secondaire ;
- Par wilayas, Djelfa a le plus fort taux d'inscrits qui est de près de 10% sur l'ensemble des inscrits au niveau national, suivie de la capitale avec un taux de 7,4% d'inscrits.



Le personnel d'encadrement s'élève à 6352 enseignants, soit un ratio d'un (1) enseignant pour 49 élèves. L'évaluation des acquis des élèves est établie par des devoirs continus et un examen national de confirmation du niveau atteint.

Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement pour Adultes (ONAEA) : il s'adresse aux jeunes et aux adultes n'ayant bénéficié d'aucune scolarité ou d'une scolarité ne leur permettant pas de lire, d'écrire et de compter. La Stratégie Nationale d'Alphabétisation engagée par l'Algérie en 2007 avait pour objectif de réduire le taux d'analphabétisme de 50% en 2012 et atteindre son éradication à l'horizon 2016. Cette stratégie s'intéresse prioritairement à la femme, aux régions rurales et à la tranche d'âge 15-49 ans, et ce, en raison de l'impact socio-économique de cette tranche d'âge et son rôle actif dans la sphère économique. Elle cible 28 wilayas dont le taux d'analphabétisme des 10 ans et plus est supérieur à la moyenne nationale (22%), comme Djelfa, Tissemsilt, Tamanrasset, Ain Defla, Médéa, Chlef, Khenchela, Tiaret, Illizi et Relizane.

Pour rappel, le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est passé de 75% en 1966 à 32% en 1998, pour atteindre 22% en 2008. Selon les estimations de l'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement pour Adultes (ONAEA), le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus a été de l'ordre de 15,7% en 2013 et de 15,2% en 2014 soit un nombre de 4 225 554 analphabètes. Avec un tel rythme de baisse, il est fort probable que l'objectif de 2016 ne soit pas atteint. Chez les jeunes de 15-24 ans, le taux d'analphabétisme, révélé par les recensements généraux de la population et de l'habitat, est passé de 13,4% en 1998 (861 211 analphabète-

tes) à 6,2% en 2008 (460 028 analphabètes). Les estimations établies par l'office placent ce taux à 3,4% en 2015, soit un nombre d'analphabètes de 250 611 jeunes.

Par ailleurs, l'année scolaire 2014/2015 a vu l'inscription de 517 474 personnes à l'échelle nationale, contre 581 645 en 2013, soit une diminution de 1171 personnes. Les femmes représentent 87% de l'ensemble des apprenants inscrits régulièrement dans des classes d'alphabétisation. Le nombre d'apprenants inscrits âgés de 15-24 ans s'élève à 21 416 inscrits en 2013/2014, il passe à 17 480 en 2014/2015, soit une diminution de près de 4 000 personnes. Le nombre d'enseignants a atteint un chiffre de 20 224 en 2014 soit un taux d'encadrement de 26 apprenants par enseignant.

3-1-1-6/ Education et Enseignement spécialisés pour enfants handicapés

La prise en charge des enfants handicapés en matière d'éducation est un droit qui leur est garanti par la constitution et consacré par les lois d'orientation en éducation. Elle s'opère principalement :

- Dans des établissements d'éducation et d'enseignement spécialisés dépendant du secteur de la solidarité nationale. En 2014/2015, on dénombre 215 établissements spécialisés, repartis sur l'ensemble du territoire national, qui prennent

Tableau 3.10 : Evolution du nombre d'établissements et des effectifs des élèves

	Nombre d'établissements			Nombre d'enfants 2013	Nombre d'enfants 2014
	2005	2010	2014		
Centres psychopédagogiques pour enfants handicapés mentaux	76	104	133	12951	14646
Centres psychopédagogiques pour enfants handicapés moteurs	4	6	7	320	359
Ecoles pour enfants handicapés auditifs	33	43	46	4020	3720
Ecoles pour enfants handicapés visuels	19	24	22	1385	1025
Centres pour enfants insuffisants respiratoires	6	6	7	160	131
Total	138	183	215	18836	19881

Source : Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition Féminine- bilan 2014

en charge 18 991 élèves ayant des déficiences motrices, auditives, visuelles, mentales et en insuffisances respiratoires.

- En milieu institutionnel ordinaire de l'éducation nationale : Parallèlement à la prise en charge en milieu institutionnel spécialisé, la solidarité nationale a favorisé l'inclusion des enfants handicapés dans le milieu ordinaire par l'ouverture de classes intégrées dans des écoles primaires et des collèges. Ces classes accueillent principalement des enfants ayant des déficiences sensorielles (malentendants et malvoyants), des enfants handicapés mentaux légers et enfants trisomiques. Le nombre d'enfants pris en charge demeure assez bas, comme illustré dans le tableau ci-après :

Tableau 3.11 : Evolution des effectifs des classes intégrées et des élèves de 2005 à 2014

	2004 / 2005		2009 / 2010		2013 / 2014	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Malentendants	31	278	41	498	96	413
Malvoyants			13	59	2	6
Trisomiques	4	43	16	157	63	490
Handicapés mentaux légers	2	13	8	79	16	135
Total	37	334	78	793	177	1044

Source : document « Education pour tous 2014 » - MEN

3-1-1-7/ Evaluation des acquis scolaires

Les acquis scolaires constituent un indicateur clé de la qualité d'un enseignement. Ils sont analysés, essentiellement, à travers les résultats obtenus par les élèves dans des examens standardisés. Ce type d'évaluation, qu'il soit effectué au niveau national ou international, renseigne sur la pertinence des processus et des programmes d'enseignements dispensés.

e.1 Principaux résultats des évaluations nationales :

Les travaux d'évaluation se sont intéressés à apprécier deux paramètres : (i) le niveau des compétences acquises des élèves et (ii) leurs capacités à mobiliser les compétences acquises pour la résolution d'un problème.

Au niveau du cycle Primaire, les deux enquêtes d'évaluation des acquis scolaires réalisées par le Ministère de l'Education Nationale en 2008 et en 2010, respectivement, sur un échantillon de 3785 élèves de la 5^{ème} AP et un échantillon de 3943 élèves de la 4^{ème} AP, ont permis de dégager, entre autres, les conclusions suivantes :

- Une proportion des items réussis se situant entre 41% et 58%. Les mathématiques est la discipline pour laquelle le pourcentage de réussite est très fluctuant (le plus faible en 2010 et le meilleur en 2008). En langue arabe et sciences, les élèves réussissent mieux : les scores enregistrés sont au dessus de la moyenne. Par contre en langue française, les élèves sont en dessous de la moyenne dans les deux enquêtes. Il en a résulté que, globalement, les élèves de fin cycle primaire ne maîtrisent pas près de la moitié du contenu des programmes ;

sent pas près de la moitié du contenu des programmes ;

- Une forte hétérogénéité entre les niveaux de maîtrise des élèves est relevée pour les quatre disciplines; la dispersion autour de la proportion moyenne des items réussis au niveau de 4^{ème} AP et de la 5^{ème} AP se rapproche pour chacune des quatre disciplines à la moitié de la moyenne (écart type/moyenne = 1/2);

- Une proportion moyenne des élèves qui arrivent à mobiliser et à utiliser correctement les compétences apprises devant une situation-problème; celle-ci ne dépasse pas 40% en langue arabe et en mathématiques et n'est que de 30% en langue française.

Tableau 3.12 : Pourcentage (%) d'items réussis par discipline (cycle Primaire)

	4 ^{ème} AP / Ed.2010		5 ^{ème} AP / Ed.2008	
	% d'items réussis	Ecart type	% d'items réussis	Ecart type
Arabe	51,1	22,2	53,9	20,4
Français	45,6	21,7	44,7	23,3
Mathématiques	41,5	23,5	57,7	20,2
Sciences	58,2	23,1	55,5	19,3

Source : document « Education pour tous 2014 »-MEN

Au niveau du cycle Moyen, une enquête d'évaluation des acquis scolaires des élèves de la quatrième année moyenne a été réalisée en 2009, sur six (06) disciplines. Les résultats obtenus montrent trois faits importants, résumés comme suit :

- Une forte dispersion entre les niveaux de maîtrise des élèves particulièrement en mathématiques, en langue française et en sciences physiques où la performance des élèves varie à presque 50% de la moyenne ;
- Un niveau d'acquisition moyen des élèves de fin de cycle moyen, à l'exception de la discipline « Sciences de la vie » dans laquelle les élèves ont enregistré un pourcentage appréciable d'items réussis (62,5%). Pour les autres disciplines, particulièrement les mathématiques et la langue française, les élèves maîtrisent au mieux la moitié des notions essentielles des programmes. Ce manque de maîtrise de la langue engendre des difficultés d'accès aux filières scientifiques et aux pôles d'excellence au niveau de l'enseignement supérieur, dans lesquels l'enseignement s'effectue encore et en grande partie en langues étrangères ;
- Une faible maîtrise des situations d'intégration en ce sens que seul le quart des élèves arrive à mobiliser leur savoir, savoir-faire et savoir-être devant une situation-problème. Cependant pour la langue arabe, la moitié des élèves ont atteint ce seuil de maîtrise.

Tableau 3.13 : Pourcentage (%) d'items réussis par discipline (4^{ème} Année Moyen)

	Effectif Elèves	% Moyen d'items réussis	Ecart type
Langue arabe	4843	49,0	13,7
Mathématiques	4775	41,5	20,3
Sciences Naturelles	4770	62,0	17,7
Sciences Physiques	4751	44,4	17,3
Français	4822	41,6	18,3
Anglais	4702	52,6	21,0

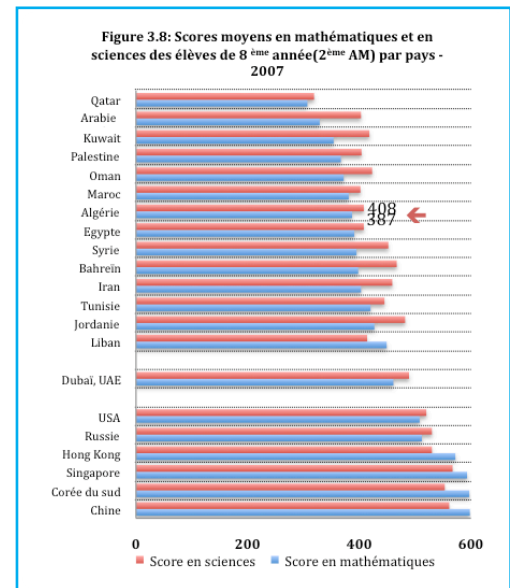
Source : document « Education pour tous 2014 »-MEN

e.2 Principaux résultats issus des évaluations internationales :

L'enquête TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) : Réalisée par l'Association Internationale pour l'Evaluation de

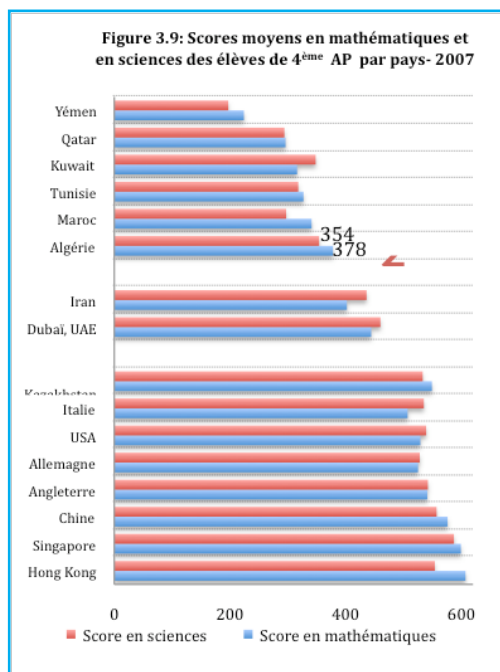
l'accomplissement éducatif (IEA), elle mesure les acquisitions des élèves en mathématiques et en sciences. L'édition de 2007 a concerné 37 pays pour des élèves de 4^{ème} année et 50 pays pour des élèves de 8^{ème} année (équivalant la 2^{ème} année moyenne dans notre enseignement scolaire).

En Algérie, l'enquête TIMSS a été réalisée pour la première fois en 2007. Deux échantillons ont été constitués : l'un comportant 4223 élèves de 4^{ème} AP et l'autre 5447 élèves de la 2^{ème} AM⁶⁷. Concernant la 4^{ème} AP, l'Algérie, avec un score⁶⁸ de 354 en Sciences et 378 en Mathématiques, se situe en 3^e position sur les 8 pays participants de la région MENA, après Dubaï et l'Iran et avant le Maroc, la Tunisie, Kuwait, Qatar et le Yémen, et ce pour les deux disciplines testées. Pour la 2^{ème} AM, les scores enregistrés montrent clairement que la performance des élèves algériens est éloignée de celle de la moyenne internationale, et bien entendu de celles des pays développés ou des pays émergents. Que ce soit en Mathématiques ou en Sciences, les acquis scolaires des élèves algériens de 2^{ème} AM ne dépassent pas les deux tiers (2/3) de ceux des pays les plus performants, à savoir la Chine, Singapour et la Corée du sud. Au niveau de la région MENA, l'Algérie se place à la 9^{ème} position en mathématiques et à la 11^{ème} position en sciences, parmi les 15 pays enquêtés.



67. L'Algérie participe en 2015 au Programme International pour l'Evaluation des Acquis des Elèves (BISA2015). Les résultats ne sont pas encore rendus publics par cet institut.

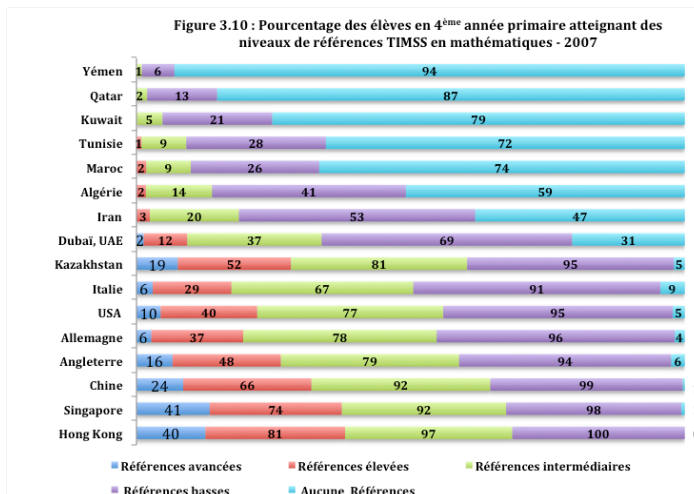
68. Les scores ont été standardisés de manière à obtenir une moyenne internationale de 500.



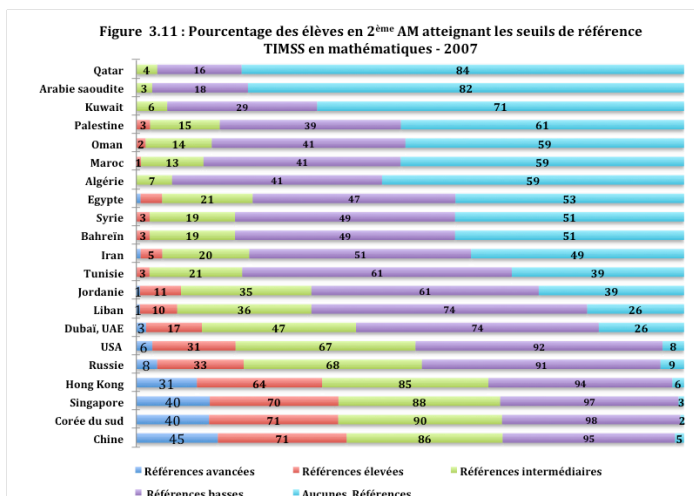
L'enquête TIMSS fixe, quelque soit le niveau d'enseignement considéré, quatre seuils de maîtrise des acquis selon les scores obtenus⁶⁹ :

- **Références avancées** : les scores obtenus sont supérieurs à 625
- **Références élevées** : les scores obtenus sont supérieurs à 525
- **Références intermédiaires** : les scores obtenus sont supérieurs à 475
- **Références basses** : les scores obtenus sont égaux ou supérieurs à 400⁷⁰

Pour l'Algérie, les résultats obtenus montrent bien l'écart entre le rendement de notre système éducatif et ceux des pays développés. En effet, en Mathématiques, seulement 41% des élèves de 4^{ème} AP ont atteint le niveau des références basses, 14% celui des références intermédiaires et 2% celui des références élevées. Pour les références avancées, le taux approche 0%. Il en résulte, selon les références TIMSS, que 59% des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base requises de la 4^{ème} AP. Néanmoins, ces résultats situent, malgré tout, le pays en deuxième position parmi les 7 pays arabes ayant participé à l'enquête dans ce niveau.



En 2^{ème} AM, la performance des élèves algériens est loin derrière les élèves des pays classés aux premiers rangs. En effet, les élèves de Chine, de Singapour et de Corée du sud, qui ne possèdent pas les compétences requises selon les références TIMSS, ne dépassent pas les 5%, au moment où en Algérie ce taux se situe à 59%. La proportion d'élèves ayant des compétences avancées ou hautes approche 0%, alors qu'elle se situe autour de 40% pour les pays champions cités précédemment. Au niveau des quinze pays de la région MENA, dont quatorze pays arabes, ayant participé à l'enquête dans ce niveau, la performance des élèves algériens est classée à la 11^{ème} position, à peine devant l'Arabie Saoudite, le Kuwait et Qatar.



69. Pour la définition des quatre seuils des références en mathématiques et sciences pour les deux niveaux 4^{ème}AP et 2^{ème}AM, en termes de compétences acquises, consulter, respectivement, « TIMSS2007 International Mathematics Report », page 81 et « TIMSS2007 International Sciences Report ».

70. Ceci dit, les élèves qui n'ont pas atteint le score de 400 ne maîtrisent pas les compétences de base requises au niveau d'enseignement considéré.

En sciences, la performance de l'enseignement scolaire est également faible, on compte respectivement 67% et 45% des élèves de 4^{ème} AP et de 2^{ème} AM n'ayant pas atteint les compétences requises selon les références TIMSS 2007. Pour les élèves de 4^{ème} AP, il y a seulement 33% qui ont acquis des compétences de références faibles, alors que 11% et 2% ont pu atteindre respectivement des références intermédiaires et hautes. Pour les élèves de 2^{ème} AM, on compte plus de la moitié (55%) qui ont pu acquérir des compétences de références faibles. Ce pourcentage chute à 14%, 1% et 0% pour les références intermédiaires, hautes et avancées respectivement.

En somme, notre enseignement ne semble pas orienté à former des élèves ayant de hautes compétences et ce, que ce soit en mathématiques et/ou en sciences.

Tableau 3.14 : Distribution des élèves selon les niveaux de références TIMSS en sciences

	Références avancées	Références Hautes	Références intermédiaires	Références Faibles	aucunes Références
4 ^{ème} AP	0	2	11	33	67
2 ^{ème} AM	0	1	14	55	45

Source : TIMSS 2007

L'enquête de l'Olympiade Internationale de Mathématiques (OIM) : L'Olympiade Internationale de Mathématiques est une compétition internationale de mathématiques destinée aux élèves du lycée et collèges âgés de moins de 20 ans. Actuellement, plus de 100 pays participent à cette compétition avec une équipe composée au maximum de six élèves pour chaque pays.

En 2009, l'Algérie a été classée en dernière position (104^{ème} place), ce qui confirme quelque peu l'appréciation faite précédemment par l'enquête TIMSS. Néanmoins, dans l'édition 2015, elle s'est brillamment illustrée en se classant à la 62^{ème} place mondiale, en étant 1^{ère} au Maghreb, 2^{ème} en Afrique et 3^{ème} dans le monde arabe. Sur les 06 élèves participants, un élève a obtenu une médaille d'argent, un autre une médaille de bronze et 02 autres, une mention honorable. Ce résultat peut être fortement lié au fait que depuis 2012, et dans la perspective d'améliorer

la qualité de l'enseignement des matières techniques, les Autorités ont ouvert un lycée dédié aux Mathématiques qui accueille les meilleurs lauréats au BEM. Ce lycée a eu à enregistrer un taux de 100% de réussite au BAC de 2015.

Tableau 3.15 : Classement de l'Algérie à l'Olympiade Internationale de Mathématiques (OIM)

	Rang de l'Algérie	Nombre de pays participants	Rang relatif
2015	62	104	0,6
2009	104	104	1,0
1997	82	82	1,0
1993	72	72	1,0
1991	53	55	1,0
1990	54	54	1,0
1988	36	49	0,7
1987	36	42	0,9
1986	21	37	0,6
1985	29	38	0,8
1984	28	34	0,8
1983	30	32	0,9
1982	27	30	0,9
1977	21	21	1,0

Source : OIM -2015

3-1-2/ Apprentissage Professionnel

La formation professionnelle intéresse tous les acteurs sociaux ; le Gouvernement, les opérateurs économiques et les organisations syndicales, et cible un double objectif : celui d'assurer (i) la formation d'une main d'œuvre qualifiée, répondant aux exigences et aux besoins du marché du travail, à travers notamment la formation résidentielle et la formation par apprentissage ; et (ii) la formation, la reconversion, le perfectionnement et le recyclage des travailleurs par le biais de la formation continue selon les exigences du marché du travail.

Dans ce cadre, des organes d'appui ont été créés à la faveur de la loi N° 08-07 du 23 février 2008 portant loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels, pour assurer le dialogue et la concertation d'une façon régulière

et permanente entre l'ensemble des acteurs et partenaires du système de formation et d'enseignement professionnels:

- Un organe dénommé «Conférence nationale de la formation et de l'enseignement professionnels» et des organes régionaux dénommés «Conférences régionales de la formation et de l'enseignement professionnels» ;

- Un observatoire de la formation et de l'enseignement professionnels chargé des activités de prospective en termes de besoins quantitatifs et qualitatifs en matière de qualification ;

- Un conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels ;

- Une commission de wilaya de partenariat chargée notamment de développer la concertation intersectorielle à travers l'adaptation des offres de formation selon les besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises activant dans la wilaya.

La formation professionnelle assure cinq niveaux de qualification, de l'ouvrier spécialisé au technicien supérieur. Son enseignement est dispensé sous quatre formes : formation résidentielle, par apprentissage, en cours de soir et à distance.

L'examen du processus d'amélioration du potentiel des jeunes par la formation et l'enseignement professionnels se fera au moyen de quatre paramètres que sont : l'amélioration de l'accès, l'élargissement de l'offre de formation, le mécanisme d'orientation et enfin le rendement interne de ce sous-système.

3-1-2-1/ Accès à la formation

En 2014, l'effectif des stagiaires en formation dans le secteur public a atteint 697 457, marquant une augmentation de 7% par rapport à 2013, due à la hausse observée dans la formation par apprentissage de 16,6%. Le secteur privé enregistre un nombre de 30 625 de stagiaires en 2014.

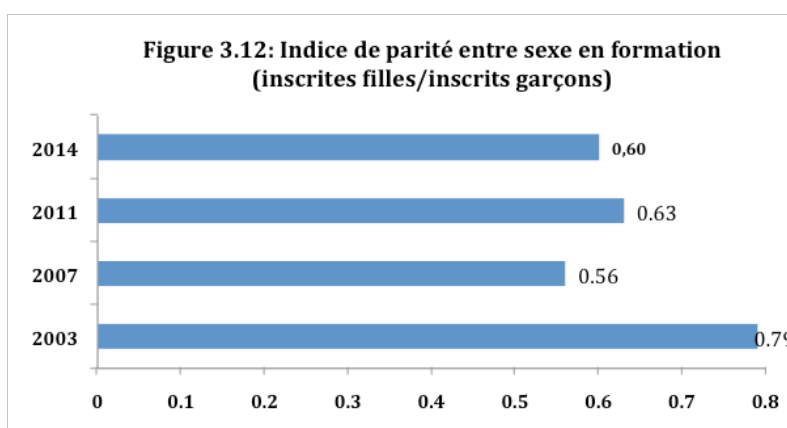
Il convient de noter que, d'une part, les jeunes préfèrent s'orienter davantage vers les formations par apprentissage, comparativement aux autres formes proposées, et d'autre part, la demande sur la formation sans diplôme, bien qu'elle existe, tend à s'amenuiser avec le temps.

Tableau 3.16 : Evolution de l'effectif des stagiaires par mode de formation

	2003	2007	2011	2014
Formation avec diplômes				
Formation	171043	176052	205184	202731
Formation par apprentissage	120900	183899	244167	296232
Formation en cours de soir	16636	21179	77619	96100
Formation à distance	14853	31505	38125	35778
Formation sans diplômes				
Formations des FAF	-	-	84552	63478
Alphabétisation - Qualification	-	-	6591	3138
Total	323432	412635	656238	697457

Source : Annuaire statistiques- MFEP 2003-2007-2011-2014

Les filles représentent un peu plus du tiers des effectifs des stagiaires (39%), en hausse depuis le lancement en 2008 de plusieurs programmes de formation en direction des femmes au foyer et/ou résidentes en zones rurales. Toutefois, la cassure dans l'évolution de la participation des femmes par rapport à 2013 (45%) est due à la diminution de 7,7% enregistrée sur les effectifs des femmes au foyer. Cependant, la parité en formation demeure à la faveur des hommes : elle est de 60 filles pour 100 garçons en 2014.





3-1-2-2/ Elargissement de l'offre en formation

En termes d'infrastructures, le secteur public dispose de 1 168 établissements de formation professionnelle en 2014, soit une hausse de 70 établissements par rapport à l'année écoulée, avec une capacité pédagogique théorique estimée à 256 101 places pédagogiques.

Le taux global d'exploitation des capacités pédagogiques en place est de près de 80% en formation résidentielle. Ce potentiel, déjà sous utilisé actuellement, est renforcé par 665 établissements privés qui disposent d'une capacité théorique de 54476 places pédagogiques.

Une utilisation satisfaisante des capacités pédagogiques, avec un taux qui dépasse 90%, est enregistrée dans quelques wilayas comme Chlef, Laghouat, Blida, Tébessa, Alger, Jijel, Sétif, El Tarf, Khenchela, Oran, Tipaza.

Par rapport à l'ensemble de la population de 2014, la capacité de la formation professionnelle, rapportée à la population âgée de 16 à 35 ans, potentiellement intéressée, représente un ratio de 18/1000 habitants.

En termes d'encadrement pédagogique, le secteur compte 17824 enseignants/formateurs en 2014 dans le secteur public, en progression de 8,2% par rapport à l'année 2013. Cependant cette évolution n'a pas suivi le même rythme que celui des effectifs stagiaires, ce qui a entraîné un léger recul du taux d'encadrement par rapport à 2008, passant respectivement, d'un (01) formateur pour 35 stagiaires à 01 pour 39.

La structure des formateurs se compose de 10693 Professeurs d'Enseignement Professionnel (PEP), soit 60% de l'effectif total, et de 7131 Professeurs Spécialisés d'Enseignement Professionnel (PSEP).

Il y a lieu de noter que l'offre du secteur s'est considérablement renforcée, au plan qualitatif, à la faveur des conventions de partenariat signées entre le secteur de la Formation et d'autres secteurs, en prévision de la mise en œuvre du plan

quinquennal de développement « 2015-2019 ». Ces conventions traitant des domaines inhérents notamment à la diversification économique et la sécurité alimentaire sont signées, entre autres, avec les partenaires suivants :

- La Pêche et les Ressources halieutiques : Première du genre, elle vise à rapprocher les structures pédagogiques des jeunes désireux d'investir le monde de la pêche et à « développer la qualification professionnelle » ;
- Les directions de l'agriculture, de l'emploi et des ressources en eau et SEAAL ;
- L'union générale des commerçants et des artisans algériens (UGCAA) ;
- Les entreprises économiques de la wilaya d'Alger (avril 2014) dispensant aux élèves stagiaires une formation pratique.

Ces conventions permettront aux nouveaux diplômés des instituts et centres de formation et d'enseignement professionnels d'acquérir de l'expérience dans leurs domaines de formation en leur offrant des opportunités de travail au sein même de ces entreprises qui souffrent d'un manque de main d'œuvre qualifiée dans plusieurs spécialités.

a) Orientation par grandes branches

La nomenclature des spécialités est un instrument de travail et de régulation dont s'est doté le secteur pour orienter et réguler l'activité de formation professionnelle. Elle est structurée en vingt deux (22) branches professionnelles, avec l'introduction de deux nouvelles branches (mines et carrières et industries pétrolières) et elle comporte 422 spécialités, dont 123 nouvelles spécialités ont été ouvertes pour s'adapter au marché. Parmi les nouveautés, figurent des formations en énergie solaire, télécommunications, élevage, forage, hygiène et sécurité industrielle.

L'examen des choix opérés par les demandeurs de formation en 2014 indique que, près de 63% se sont orientés aux niveaux : ouvrier, ouvrier qualifié et agent de maîtrise. Aussi, la majorité des stagiaires choisissent les spécialités dans dix (10) branches sur les vingt deux (22) inscrites dans la nomenclature nationale, dont trois sont fortement dominantes :

- Les activités administratives et de gestion : 26%,
- Le BTPH : 12%,
- L'informatique : 11%.

3-1-2-3/ Rendement interne du secteur de la formation

S'agissant du rendement interne du secteur, le nombre de diplômés dans le secteur public est de 159 661 diplômés en 2014, avec une diminution avoisinant les 15% par rapport à 2013. Les abandons sont autour de 13,2% pour les deux années 2013 et 2014. A noter que le taux d'abandon pour le sexe masculin (14,3%) est supérieur à celui des filles de 3 points de pourcentage. Quand à l'échec, le taux est de 2% sur l'ensemble des stagiaires de la formation résidentielle et apprentissage de 2014.

3-1-3/ Enseignement supérieur et recherche scientifique

Les études supérieures et la recherche scientifique constituent la quintessence du processus de renforcement et de construction du potentiel cognitif des jeunes, en ce sens qu'elles permettent la convergence, à terme, vers une société de savoir et une économie fondée sur la connaissance.

L'institution universitaire actuelle est le produit d'un processus de construction marqué par plusieurs réformes. La dernière en date, lancée en 2004 et connue sous la dénomination «Réforme LMD»⁷¹, s'appuie dans ses fondements sur le processus de Bologne⁷² qui prône en gros le rapprochement de l'enseignement supérieur à la sphère économique.

La réforme LMD se veut être, dans son esprit, une refonte complète de l'université, tant au plan des contenus pédagogiques que de son organisation et de sa gouvernance : « La réforme à mettre en œuvre devra toucher, à la fois, à l'architecture des formations, les contenus pédagogiques des différents curriculum, l'organisation pédagogique, les modes d'orientation, d'évaluation et de progression des étudiants, l'organisation et la gestion des différentes structures pédagogiques et de recherche»⁷³.

Articulé en trois paliers, correspondant chacun à un diplôme : Licence-Master et Doctorat, le système LMD s'est fixé comme cible, l'amélioration de la qualité de la formation en vue :

- de «satisfaire les besoins du secteur socio-économique dans sa recherche de performance et de compétitivité, en lui assurant une ressource humaine de qualité, capable d'innovation et de créativité et prenant une part active dans l'essor de la recherche- développement»⁷⁴

- d'être au diapason avec les exigences internationales en matière de qualifications et de compétences.

Aujourd'hui, après plus de dix ans de mise en œuvre, ce système fait objet d'évaluation par le secteur lui-même qui en a la charge, en vue d'en déceler les voies de son réajustement. Toutefois, quelques indications disponibles peuvent, d'ores et déjà, aider à évaluer l'apport effectif de ce sous-système au renforcement du capital cognitif des jeunes.

71. LMD : Licence- Master- Doctorat.

72. Le processus de Bologne est un engagement, signé au début par 29 pays européens, pour la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur avant 2010. Ses objectifs sont : (1) adoption d'un système de reconnaissance européen afin de rendre les diplômes universitaires plus transparents et lisibles (2) mise en place de cursus universitaires fondés sur deux cycles de base et un 3ème cycle de recherche ; (3) introduction d'un système de crédits valorisant les acquis des étudiants, (4) promotion de la mobilité des étudiants et des professeurs, des chercheurs et du personnel administratif et (5) développement d'instruments communs permettant une meilleure évaluation de la qualité de l'enseignement.

Plusieurs pays africains, dont les pays maghrébins, ont adopté cette réforme.

73. Dossier : Mise en œuvre des réformes des enseignements supérieurs, MESRS, 2003 cité dans l'étude « la réforme du LMD en lettres et sciences humaines et sociales : le défi de la rénovation pédagogique », CREAD.

74. Idem que 75.

Contribution spécifique du CREAD

Eléments d'évaluation sur la réforme du LMD en lettres et sciences humaines et sociales
(Quelques résultats synthétiques de l'étude « Réforme du LMD en lettres et sciences humaines et sociales : le défi de la rénovation pédagogique »)⁷⁵

Une étude menée par le CREAD-CRASC au bénéfice du ministère de l'enseignement supérieur, intitulée « la réforme du LMD en lettres et sciences humaines et sociales : le défi de la rénovation pédagogique » a dégagé des éléments d'évaluation sur la réforme, synthétisés, principalement, en ces quelques points :

Faible appropriation des fondements du système LMD par le corps enseignant : sur l'ensemble des enseignants questionnés, 86,8% pensent que la réforme a négligé de mettre en place les conditions qui auraient permis aux différents acteurs de se former et s'adapter au renouvellement de leur rôle. En conséquence, seulement 27,2% des enseignants disent être suffisamment informés sur la philosophie et les concepts du LMD dont deux tiers le rapportent à leurs démarches personnelles ;

Faible internalisation du système LMD : neuf enseignants sur dix pensent que le système LMD n'a pas été suffisamment pensé par la communauté universitaire en interne, en ce sens qu'il a été importé des pays avancés non seulement dans ses lignes directrices mais également dans ses modes opératoires ;

Persistance d'une gestion non autonome et non redevable : 75% des enseignants pensent que la gestion de l'université continue d'être bureaucratique dépendant, grandement, des décisions émanant de la tutelle. Plus que ça, elle ne semble pas s'acheminer vers une gestion qui implique les acteurs au niveau des établissements; en ce sens le personnel académique demeure marginalisé dans la prise de décision académique. Egalement, 76% des enseignants estiment que l'université algérienne souffre plus d'une mauvaise gestion de ses moyens et du gaspillage provoqué par une désorganisation pédagogique et administrative, que d'une pénurie des moyens contre 20% qui pensent que l'université souffre d'abord d'une pénurie des ressources matérielles et humaines;

Qualité de l'enseignement supérieur : un objectif principal de la réforme a été de sortir l'université d'une logique de fonctionnement quantitative pour réhabiliter les critères internationaux de qualité. Par rapport à cet objectif, neuf enseignants sur dix pensent que le système LMD n'a pas réussi à améliorer la performance des universités algériennes et à élever au plus haut niveau la qualité des formations. Plus que ça, 59,5% d'entre eux, pensent que le LMD a aggravé la crise de l'université et a abaissé son niveau de qualité;

Promotion de méthodes pédagogiques actives et renouvellement du système d'information, d'orientation et de progression : les enseignants, dans leur majorité, voient que la réforme LMD n'a pas changé significativement les méthodes d'enseignement prévalant avant et elle n'a pas assoupli le système d'orientation :

- 54,9% des enseignants estiment qu'il y a au plus 30% d'étudiants qui sont satisfaits de leurs orientations contre 26,9% enseignants qui estiment qu'il y a moins de 10% qui le sont;
- 83,9% évaluent à moins de 30%, la proportion d'étudiants motivés et capables d'être autonomes dans leur travail contre 52,5% qui pensent qu'il y a moins de 10% qui le sont;

Ainsi, l'objectif de faire de l'étudiant le véritable auteur de sa propre formation est encore loin d'atteinte. Avec ces faiblesses dans sa mise en œuvre, la réforme est loin de son véritable défi qu'est celui d'opérer une véritable révolution de la pensée, de mettre en place des dispositifs à même d'assurer la sensibilisation et la formation des différents acteurs de l'enseignement supérieur à une nouvelle culture académique et de gestion ; et permettre à ces derniers de s'approprier les principes et les modèles de pratique de la réforme LMD.

75. Ghalamallah Mohamed, « la réforme du LMD en lettres et sciences humaines et sociales : le défi de la rénovation pédagogique ». Projet PNR – CRASC/CREAD, Novembre 2013.

3-1-3-1/ Accès aux études supérieures

Au cours de la décennie allant de 2003 à 2013, l'université a connu une arrivée massive des étudiants, dont le nombre a pratiquement doublé suite à la hausse des taux de réussite au BAC. Cette hausse des effectifs est enregistrée en dépit de la réduction des durées des formations supérieures suite à l'application du système LMD. En 2013/2014, l'université a accueilli un effectif cumulé de 1 283984 étudiants, dont 1 119 515 en graduation, 70 734 en post-graduation et 93 735 inscrits à l'UFC⁷⁶. Cet effectif est en légère diminution de 0,02% par rapport à l'année précédente.

Par sexe, les étudiantes deviennent de plus en plus majoritaires, faisant qu'on s'éloigne de la parité parfaite. Là aussi, la parité obtenue par le nombre d'inscrites rapporté aux inscrits, passe de 122 en 2002/2003 à 147 filles pour 100 garçons en 2013/2014. Par ailleurs, l'analyse de l'équité d'accès aux études supérieures, au niveau territorial, est appréhendée à travers l'analyse de la forte dispersion des wilayas en matière de taux de réussite au BAC.

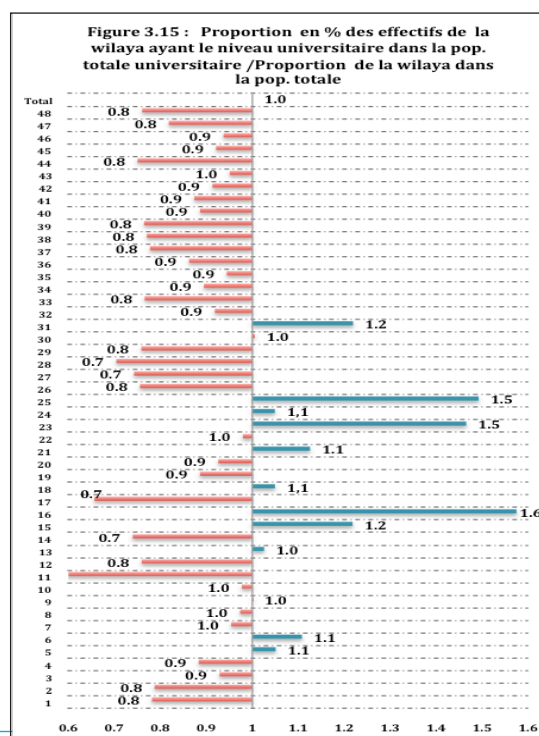
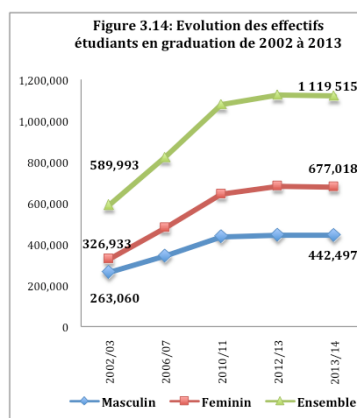
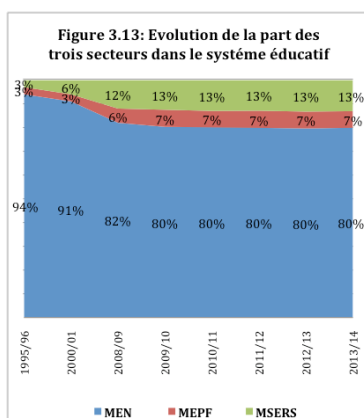
Il importe de préciser que le système éducatif dans sa globalité s'oriente davantage vers l'option d'aller aux études supérieures, au moment où l'économie nationale a un besoin pressant d'une main-d'œuvre qualifiée à même de traduire sur le terrain la stratégie de développement industriel. En effet, sur une longue période, on remarquera que les effectifs d'inscrits en enseignement supérieur ont été multipliés par 4,4 alors que ceux de la formation professionnelle, par 2,3.

Néanmoins, il serait inadéquat d'utiliser cet indicateur (taux d'admission) vu sa volatilité dans le temps et dans l'espace.⁷⁷ Une autre manière d'approcher cet aspect des disparités consiste à comparer entre la contribution de la wilaya dans la population totale et dans les effectifs respectifs pris par niveaux d'instruction.

Cette comparaison permet de constater le creusement des écarts entre wilayas, à mesure que l'on augmente dans le niveau d'instruction (les résultats par wilaya sont présentés dans le Tab A.3.4). En effet la parité entre le pourcentage des effectifs du cycle primaire et celui de la population totale varie entre 0,9 et 1,1, alors que celui des effectifs du cycle supérieur varie entre 0,6 et 1,6%.

Aussi, certaines grandes wilayas présentent des situations particulières, comme par exemple Alger où l'on observe une part de 8% dans le cycle primaire national et 13,9% dans le cycle supérieur, alors que Djelfa, sa part décroît de 2,9% à 2%, respectivement. (voir Tableau 3.17 page 70)

Aussi, il convient de signaler qu'en termes de contribution au potentiel d'enseignement supérieur, 05 wilayas sur 48, se distinguent par un indice de concentration appréciable d'étudiants universitaires dans leurs populations respectives, dont 03 très nettement (Alger, Constantine et Tlemcen). Ces wilayas devraient, tout naturellement, se constituer en pôles d'excellence en termes d'accumulation de compétences.



76. UFC : Université de Formation Continue.

77. Déjà mentionné dans le point "Enseignement obligatoire et secondaire"

Tableau 3.17 : Pourcentage, par wilaya, de la population âgée de 6 ans et plus et des effectifs aux différents niveaux d'instruction

	% Pop. Prim.	% Pop. Moyen	% Pop. Second	% Pop. Sup.	% Pop. Tot.	Pop. Prim Pop. Tot.	Pop.Sup. Pop. Tot
Tamanrasset	0,5	0,4	0,5	0,3	0,5	1,0	0,6
Tiaret	2,4	2,2	2,3	1,8	2,5	1,0	0,7
Tizi-ouzou	3,3	3,6	3,4	4,2	3,5	1,0	1,2
Alger	8,0	9,5	11,2	13,9	8,8	0,9	1,6
Djelfa	2,9	2,2	2,7	2,0	3,1	0,9	0,7
Annaba	1,7	1,9	2,4	2,7	1,8	0,9	1,5
Constantine	2,8	3,0	3,2	4,2	2,8	1,0	1,5
M'sila	3,1	2,7	2,4	2,0	2,9	1,1	0,7

Source : élaboré sur la base du RGPH 2008

3-1-3-2/ Offre de l'enseignement supérieur

En 2013, le réseau universitaire est constitué de 97 établissements répartis en 48 universités (y compris l'université de la formation continue), de 10 centres universitaires, de 20 écoles nationales, 07 écoles pour la formation des enseignants des divers paliers de l'éducation nationale, et de 12 écoles préparatoires.

La capacité d'accueil globale fonctionnelle du réseau universitaire est actuellement de l'ordre de 1 209 000 places physiques, équivalant à près de 1 451 000 places pédagogiques. Elle est orientée essentiellement vers les formations de sciences humaines et sociales. Les résidences universitaires

disponibles assurent l'hébergement pour au moins 40% des effectifs estudiantins, de même que 80% des étudiants sont boursiers.

En termes de conditions, nonobstant les fluctuations annuelles, l'encadrement pédagogique n'a pas cessé de s'améliorer tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif. En effet, avec un effectif de 51 299 enseignants permanents en 2013/2014, le taux d'encadrement⁷⁸ s'établit à 22 étudiants par enseignant, alors qu'il était de 28 à 30 entre 2003 et 2008. Egalement, au plan qualitatif, il y a lieu de signaler une appréciation continue du niveau scientifique des enseignants, dont la structure, selon la situation professionnelle, se focalise de plus en plus dans les hauts niveaux.

Tableau 3.18: Enseignants permanents selon le « grade professionnel »

	2003 / 2004	2008 / 2009	2012 / 2013	2013 / 2014
Professeur	6%	7%	9%	10%
Maître de conférences	10%	12%	19%	21%
Chargé de Cours / Maître Assistant	78%	78%	71%	69%
Assistant	5%	2%	1%	1%
Enseignant Ingénieur	1%	0%	0%	0%
Effectif total	20 769	31 703	48 398	51 299
Taux d'encadrement	28,4	30	23,2	25

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Annales statistiques

3-1-3-3/ Orientation par filière

La répartition des inscrits en graduation montre un net recul de l'enseignement dans les filières « technologie-Sciences exactes » et celles des « sciences médicales », au profit des « sciences sociales et humaines » et des « lettres et langues ». L'orientation de l'enseignement vers les sciences humaines et sociales n'a pas changé suite à l'application du système LMD, alors que l'objectif nodal de la réforme était justement de caler l'enseignement supérieur sur les besoins de la sphère économique.

En ce qui concerne l'enseignement en post-graduation, les tendances s'inversent en ce sens que, ce sont les filières « Technologie et Sciences exactes » qui sont en première position avec un effectif de 21 396 étudiants inscrits en 2013, contre 9 228 en 2003. Quant à la filière des sciences humaines et sociales, elle vient au deuxième rang avec un nombre d'inscrits de 21 171 étudiants en 2013, soit l'effectif additionnel le plus élevé par rapport à 2003 (14 574 étudiants). Cette progression peut provenir en conséquence de la forte tendance haussière des inscrits en graduation et donc aux besoins du secteur en termes d'enseignants.

Par grandes filières, l'indice de parité est à l'avantage des garçons dans les filières de « Technologie et Sciences exactes », « Sciences vétérinaires » et « Sciences de la terre », alors que les filles dépassent très largement les garçons dans les autres filières, particulièrement en « Lettres et Langues », « Sciences de la nature » et « sciences médicales ».

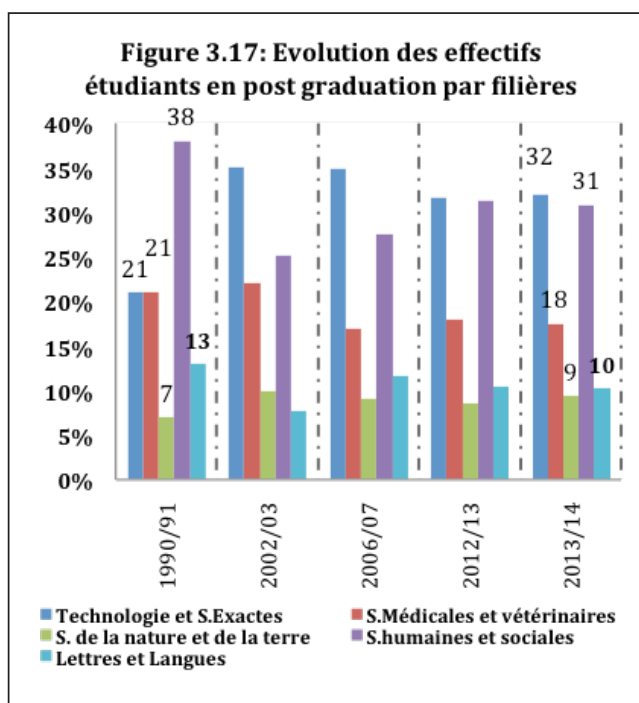
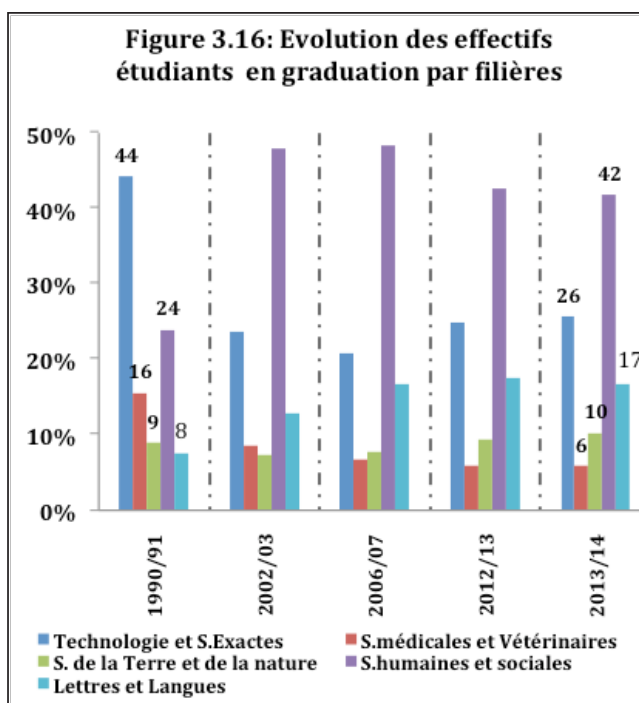
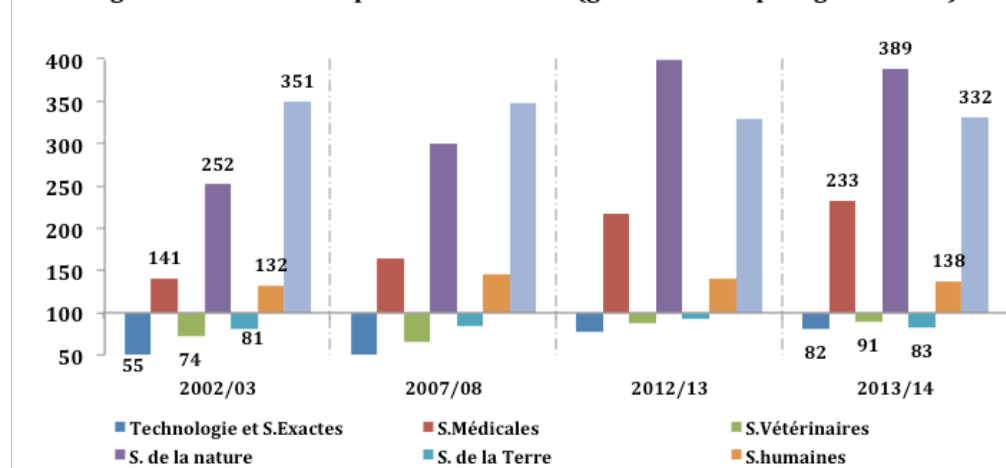


Figure 3.18: Indice de parité entre sexes (graduation et post graduation)



3-1-3-4/ Rendement de l’université et recherche scientifique

Le nombre de diplômés universitaires a atteint 288 602 en 2012/2013, en augmentation de 23,4% par rapport à 2011/2012 où l’on avait recensé 233 879 diplômés. Les plus importantes augmentations d’effectifs ont été relevées en technologie (38,5%), langues étrangères (27,6%), sciences économiques-gestion, commerce (20,2%) et sciences sociales (19,1%).

Les filles ont représenté 64,1% des sortants en 2012/2013, avec 184 959 diplômées, en hausse (63%) par rapport à 2011/2012.

En termes d’employabilité des produits de l’enseignement supérieur, le taux de chômage en 2013 est de 13,9%, supérieur à la moyenne globale du marché du travail dont le taux est de 10%. Cependant, quelques diplômes/filières

sont porteurs de plus d’opportunités, tels que « Sciences d’éducation », « ingénierie et industrie de transformation » et « santé et protection sociale ». Il conviendrait ainsi, dans une stratégie ciblée de réduction du chômage, de prendre en ligne de compte ces éléments qui sont de nature à mieux orienter l’action du gouvernement dans ce domaine.

a) Ressource humaine dédiée à la recherche

L’Algérie dispose en 2014, au sens de l’UNESCO⁷⁹, d’une capacité de recherche, en termes de ressource humaine, de 8 482 chercheurs confirmés, dont 411 chercheurs permanents et 8071 chercheurs enseignants. Parmi eux, on compte 2 650 de grade professeurs ou directeurs de recherche, sur un total de 4 979 professeurs exerçant dans les universités.

Comprenant l’ensemble des enseignants-chercheurs et des chercheurs permanent quel que soit le niveau scientifique, cette capacité de recherche atteint 29 183 en 2014 dont :

- 2 576 chercheurs permanents exerçant dans 38 établissements de recherche. Cet effectif est composé de 1 468 chercheurs du MESRS et de 1 108 chercheurs hors MESRS. on comptabilise 643 chercheurs permanents ayant moins de 35 ans sur 1468 chercheurs;
- 26 607 enseignants exerçant des activités de recherche, sur un total de 51 229 enseignants universitaires, soit une proportion de 52%.

Avec cet effectif de 8 482 chercheurs confirmés⁸⁰, le ratio par million d’habitants s’établit

Tableau 3.19 : Taux de chômage des diplômés de l’enseignement supérieur par sexe (en %)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Sciences de l’éducation	17,1	0,0	7,2
lettres et arts	11,7	15,6	14,7
sciences sociales, commerce et droit	13,7	14,6	14,3
Sciences	14,7	16,9	16,1
ingénierie et industrie de transformation	9,0	11,7	9,8
Agriculture et sciences vétérinaires	22,3	15,8	19,8
santé et protection sociale	4,2	2,8	3,2
Services	22,3	23,4	22,6
Total	13,1	14,5	13,9

Source : Enquêtes emploi auprès des ménages 2013

79. Selon la définition universelle de l’UNESCO, c’est le nombre de chercheurs titulaires, au moins, d’un doctorat.
80. Au sens de l’Unesco.

à 265, largement en deçà de la moyenne internationale et des scores de la plupart des pays, même ceux de la région du Maghreb. Néanmoins, il est à relever qu'une nette progression a été accomplie puisque ce taux a été de 105 en 2005.

Tableau 3.20 : Nombre de chercheurs⁸¹ par million d'habitants en 2014 par continent et pays

	Nombre de Chercheurs /106d'habitants
Dans le monde	1081
Amérique	2010
Europe	2639
Afrique	164
Asie	746
Etats arabes	373
USA	4663
Chine	1070
Japon	5573
Canada	4260
Tunisie	2381
Maroc	862
Egypte	616
Algérie	265

Source : Rapport du secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, Suisse, 2010, cité dans le rapport «Evolution de la recherche scientifique dans le monde et en Algérie de 2000 à 2014», MESRS.

La recherche est plus orientée vers les Technologies et sciences exactes qui monopolisent 52,6% des effectifs globaux des chercheurs ainsi que 50,5% des laboratoires de recherche. Plus spécifiquement, on relève 28,4% de chercheurs dans l'engineering, 12,8% dans la physique, 6,8% dans la chimie et 4,7% dans les mathématiques.

Quant aux « sciences sociales et humaines » et « sciences de la vie et de la nature et de la santé », elles regroupent respectivement 32,2% et 14,2% chercheurs, ainsi que 33,9% et 15,6% laboratoires de recherche.

b) Publications scientifiques

La production scientifique mondiale s'inscrit dans une dynamique très rapide en ce sens que le nombre de publications scientifiques internationales a été multiplié par 2,7 entre 1980 et 2009. Bien que l'Algérie ait pu améliorer sa part mondiale des publications internationales, en la faisant passer de 0,02% à 0,05%, celle-ci demeure encore extrêmement faible. Par domaine de recherche, l'Algérie publie plus dans les filières techniques et plus précisément dans les sciences de l'ingénieur, de la physique, de la chimie, des mathématiques et de l'informatique, et très peu dans les sciences humaines et sociales⁸². Il convient, ainsi, de souligner qu'en termes de résultats, les publications scientifiques ne s'inscrivent pas dans le sens de l'orientation globale de l'enseignement supérieur vers les sciences sociales et humaines, ni du volume des chercheurs et laboratoires de recherche disponibles. Il est urgent, d'un point de vue d'équité et d'efficacité, que des mesures soient prises afin que ce paradoxe soit levé et que les efforts des filières soient valorisés à la hauteur de leurs contributions.

Tableau 3.21: Volume des publications internationales au cours de la période 1981-2009

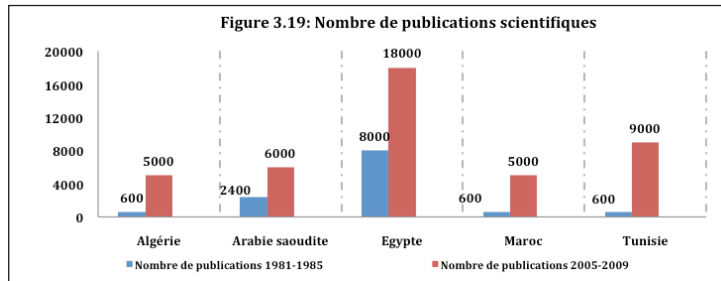
	1981 - 1985	1995 - 1999	2005 - 2009
Nombre de publications de l'Algérie	600	2000	5000
Nombre de publications dans le monde	3 965000	6 765000	10 573000
Part de l'Algérie	0,015%	0,030%	0,047%

Source : Rapport du secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, Suisse, 2010, cité dans le rapport «Evolution de la recherche scientifique dans le monde et en Algérie de 2000 à 2014», MESRS.

Comparativement à certains pays arabes, la production scientifique de l'Algérie à fin 2009, se retrouve au même niveau que celle du Maroc et inférieure à celle de l'Egypte, de la Tunisie et de l'Arabie saoudite. En termes de progression, la Tunisie a été la plus performante en ce sens que, sa production scientifique a été multipliée par 15 entre 1981 et 2009, tandis que celle de l'Algérie et du Maroc, par 8,3.

81. Idem que 82.

82. Cité dans le rapport «Evolution de la recherche scientifique dans le monde et en Algérie de 2000 à 2014», MESRS, prenant en compte que les articles scientifiques publiés dans des journaux de renommée internationale.



Source : Rapport du secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, Suisse, 2010, cité dans le rapport «Évolution de la recherche scientifique dans le monde et en Algérie de 2000 à 2014», MESRS.

Au plan de la coopération internationale, les chercheurs algériens ont développé, sur la période 2000 à 2011, des partenariats avec des chercheurs de 140 pays dont 55% ont impliqué des institutions européennes particulièrement françaises. L'Amérique latine arrive en deuxième position avec 10% de partenariats, tandis qu'avec les pays voisins (le Maroc et la Tunisie), le partenariat scientifique s'établit à 2,5%.

Tous ces partenariats ont généré 10912 publications, représentant 57,3% du total des publications. La coopération avec la France a donné lieu à 7889 travaux de recherche, soit 41,5% du total des publications, suivi par les chercheurs des USA, avec 553 (2,9%).

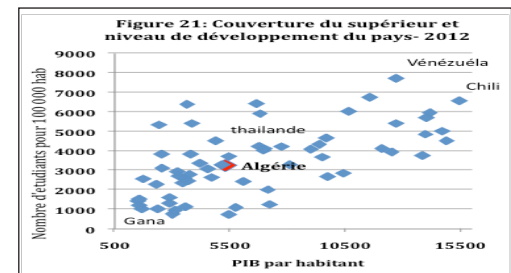
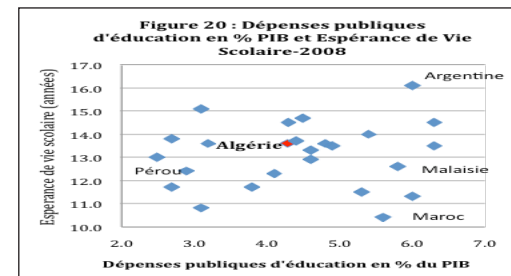
c) Efficience quantitative du système éducatif

Dans une démarche comparative⁸³, l'efficience du système éducatif⁸⁴ est approchée par l'espérance de vie scolaire mise en relation avec le volume des dépenses publiques, en pourcentage du Produit Intérieur Brut, montre que la situation de l'Algérie apparaît plutôt favorable comparativement à d'autres pays⁸⁵, en ce sens que le pays obtient un niveau de couverture (13,6 années) un peu supérieur à la moyenne des pays de l'échantillon (13,1 années) moyennant une dépenses inférieur à la moyenne (4,3 % Vs 4,5 % du PIB).

Globalement, au niveau de tout le cursus de l'enseignement, la performance de l'Algérie paraît assez favorable au plan de la couverture quantitative globale. Néanmoins, l'enseignement supérieur appelle un regard plus ciblé en ce sens que pour la mesure de la performance de

ce dernier, ce n'est plus la couverture universelle qui est posée comme indicateur mais c'est plutôt la référence du marché du travail. Pour cela, l'Unesco publie, régulièrement, la statistique du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, qui mesure l'équivalent du taux de scolarisation pour les premiers niveaux d'études.

Sur la base de cet indicateur évalué en 2012, le développement quantitatif de l'enseignement supérieur, avec 3 235 étudiants pour 100 000 habitants, comparativement à des pays ayant un niveau du PIB par habitant similaire, apparaît dans une position médiane. Toutefois, il convient de signaler que ce taux de couverture est proche, voire même supérieur, à ceux enregistrés dans des pays qui ont une économie plus forte et plus diversifiée, donc un besoin en capital humain bien plus important, à l'exemple de la chine (2413), Mexique (2 682), France (3 744), Japon (3 187) et de l'Allemagne (3 744).



Source : la revue de la recherche en éducation-N°12, INRE 2015

Ce fort développement quantitatif de l'enseignement supérieur est accompagné par des difficultés d'emploi des diplômés supérieurs, accentuées avec une assez forte proportion d'étudiants formée en sciences humaines et lettres. Ainsi, bien que la contribution du capital humain au développement économique soit communément admise,

83. A partir de l'article «Éléments d'un regard comparatif international sur le système éducatif Algérien» de Alain MINGAT, Expert international en économie de l'éducation, Université de Bourgogne, In la revue de la recherche en éducation-N°12, INRE 2015.

84. Sont considérées comme dispositions efficaces, celles qui conduisent à l'obtention d'un niveau maximum de résultats compte tenu des ressources mobilisées.

85. Comparaison faite avec tous les pays dont le PIB par habitant est compris entre 2000 et 10000 \$ US, sur la base des données de 2008-09 – Unesco.

il ne demeure pas moins que l'adéquation des produits de formations au marché du travail est à même d'assurer une utilisation efficiente et optimale de ce potentiel.

3-1-4/ Intégration des TIC dans le système éducatif

L'usage du numérique s'est développé et banalisé à travers le monde, la place des technologies numériques se joue d'abord à la maison et en mobilité. Son utilisation gagne largement l'école et le système d'enseignement notamment dans les pays développés en ce sens qu'aux Etats-Unis, le nombre d'ordinateurs pour 100 élèves est de 30, contre 28 en Australie, 27 en Corée du Sud, et 13 en France.

L'utilisation des TIC dans l'enseignement (TICE) est importante pour garantir l'efficacité des systèmes éducatifs et la compétitivité économique. En 2000, la Commission Européenne a adopté l'initiative e-learning qui a été définie comme «l'utilisation des nouvelles technologies multimédias et de l'internet pour améliorer la qualité de l'apprentissage en facilitant l'accès à des ressources et des services, ainsi que les échanges et la collaboration à distance⁸⁶».

Une étude conduite par l'OCDE⁸⁷ établit un lien direct entre les résultats scolaires en mathématiques et la disposition d'un ordinateur, elle précise, entre autres, que les faibles performances des élèves s'expliquent par le fait qu'ils n'ont accès que depuis peu à un ordinateur.

Au vu de l'importance de cette question, l'Algérie a entamé des opérations visant à connecter l'école et l'université aux nouvelles technologies en tant que moyen moderne d'enseignement :

- Le raccordement à internet de 5 000 établissements scolaires sur l'ensemble des 48 wilayas, de la totalité des centres de formation professionnelle, et de l'ensemble des universités et établissements d'enseignement supérieur.
- L'intégration de l'informatique comme matière dans le cursus des études secondaires quelle que soit la filière.
- Une opération de formation a débuté au

mois de juillet 2013, pour 3 600 enseignants: Ministère de l'Education Nationale (2 500 formateurs); Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (600 formateurs); et d'autres départements ministériels ;

- En plus des milliers de diplômés issus de l'Université et des instituts spécialisés en informatique et électronique, le secteur des PTIC dispose de deux instituts sous la double tutelle du MPTIC et du MESRS :

- INPTIC (Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication) : est versé dans la formation dans le cadre du système LMD. En moyenne plus de 100 licenciés et Masters sont formés annuellement.

- INTTIC (Institut National de Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication) : est versé dans la formation dans le cadre du système classique d'Ingénieur d'Etat. En moyenne plus de 100 Ingénieurs sont formés annuellement.

- L'accès aux deux instituts se fait sur la base d'un concours national aux titulaires des baccalauréats de filières scientifique et mathématique;

- Les chiffres du secteur de l'éducation nationale, en 2014, révèlent que le nombre de laboratoires informatiques par cycle d'enseignement sont répartis comme suit :

- Pour le primaire on compte 565 laboratoires équipés de 4 858 micro-ordinateurs, dont 179 (32%) laboratoires raccordés à internet ; soit 0,12 PC pour 100 élèves.

- 2 877 collèges dotés de laboratoires informatiques équipés de 44 166 PC, dont 2 248 raccordés à internet ; soit 1,71 PC pour 100 élèves.

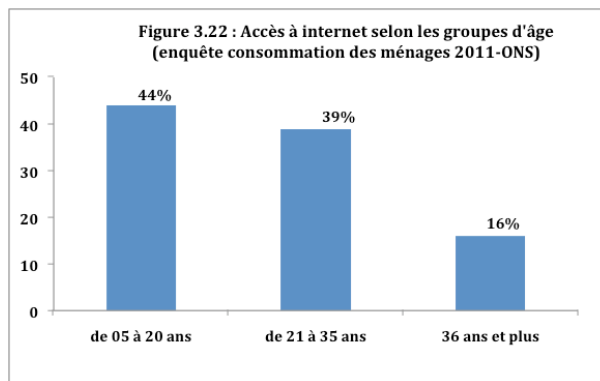
- L'ensemble de lycées (2141 établissements) est équipé d'un laboratoire informatique ; avec 37984 PC soit 2,48 PC pour 100 élèves. La part de laboratoires raccordés à internet est de 77%.

Cependant, en termes d'indices, les scores restent extrêmement faibles lorsqu'il s'agit de regarder la moyenne d'élèves ou d'étudiants par PC, comparativement aux pays développés (0,12% au primaire, 1,71% au moyen et 2,48% au secondaire en 2011).

86. In «Chiffres-clés de l'utilisation des TIC pour l'apprentissage et l'innovation à l'école Europe 2011», Commission Européenne.

87. In « Are students ready for a technology-rich world? », OCDE, 2005.

Par ailleurs, l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages 2011 révèle une plus large diffusion des TIC dans la société en ce que 4 575 160 Algériens utilisent internet, soit 14% de la population, dont 59% de sexe masculin. L'utilisation de l'internet baisse avec l'augmentation d'âge; la plus forte valeur provient des 5 à 20 ans avec 2 035 518 utilisateurs (44%), suivie par la classe d'âge de 21 à 35 ans, avec 39%. Parmi les utilisateurs du réseau internet, 4% l'utilisent à l'école et 38% pour des raisons d'études et recherches.



3-1-5 Principaux défis du système éducatif et quelques recommandations

Consciente du fait que pour son essor économique, disposer d'une population instruite et compétente est aussi important, sinon plus, que n'importe quel autre facteur, l'Algérie a toujours fait de l'éducation de ses enfants une priorité nationale absolue. En effet, dans sa politique d'éducation, et en s'appuyant sur la constitution en tant que garante du droit à l'enseignement et sa gratuité à tous les niveaux, l'Algérie s'est engagée à fournir une place pédagogique à chaque enfant/jeune sans discrimination aucune, qu'elle soit d'ordre gendrier, territorial ou social, avec l'objectif d'une amélioration continue de la qualité de l'enseignement dispensé. Des efforts ont été consentis sous plusieurs formes :

- Refonte des contenus pédagogiques, pour les mettre en concordance avec le niveau international, l'adoption de l'approche par compétence et l'introduction graduelle des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement ;
- Extension de l'offre scolaire en termes d'in-

frastructures et d'encadrement pédagogiques;

- Amélioration du niveau de qualification de l'encadrement pédagogique par la mise en place d'instituts supérieurs pour la formation d'enseignants et des stages de perfectionnement pour les enseignants en poste;
- Mise en place des mesures sociales d'accompagnement en faveur, prioritairement, des enfants issus des milieux défavorisés ;
- Introduction de l'enseignement préparatoire, de manière facultative, pour les enfants âgés de 5 ans ;
- Amélioration de la gouvernance des établissements de l'éducation et de la formation, notamment au plan de la communication avec les élèves /étudiants : Introduction des TIC dans la gestion du système scolaire et les résultats des trois examens (la 5ème, le BEM et le BAC) sont affichés aussi via internet

Ces efforts ont généré certes des progrès indéniables au niveau de l'accès à l'enseignement primaire qui frôle le niveau universel, une hausse continue de la scolarisation et de l'accès à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, une amélioration des conditions de scolarisation et d'études, des avancées singulières en termes de durée de scolarisation de la population et un recul de l'analphabétisme. Néanmoins, des défis majeurs restent encore à relever dans les années à venir.

Défi 1 : Améliorer la gouvernance globale du système éducatif

- Former des cadres spécialisés dans le management des établissements d'éducation et de formation. Cette formation peut être intégrée dans le catalogue de l'offre en formation à l'université. Pour les responsables en postes, celle-ci pourra être assurée par des cycles de formation et de perfectionnement à travers lesquels ils pourront s'approprier davantage les orientations stratégiques du secteur en matière d'accès, d'orientation, d'allocation budgétaire et surtout de compétences à faire acquérir aux élèves;
- Impliquer davantage la famille dans la scolarité de leurs enfants et faire participer les partenaires sociaux comme force de proposition, en créant des espaces de concertation pour remédier au manque de synergie autour de l'éducation.

- Mettre en place un mécanisme de coordination entre les trois secteurs en charge du système éducatif, type conseil permanent intersectoriel, qui se chargera notamment des questions relatives à la mobilité des élèves et leur orientation. Un mécanisme de passage de l'enseignement scolaire vers la formation professionnelle est de nature à réduire considérablement le risque pour un jeune de se retrouver, temporairement ou définitivement, en dehors du système éducatif sans aucune qualification. Ce risque est encore plus accentué pour les jeunes âgés de moins de 16 ans ayant quitté l'école sans pouvoir, sous la contrainte de la réglementation, de rejoindre une formation professionnelle.

- Assurer au niveau des établissements d'enseignement des stages à portée pédagogique au profit des futurs enseignants issus d'écoles non spécialisées ;

- Instaurer le principe de redevabilité par la mise en place de contrats de performance pour les responsables des établissements scolaires/universitaires; par des mécanismes d'incitations –sanctions.

- Mettre en place un centre de recherche dédié à l'étude des problématiques de l'éducation. Notons l'absence de bases bibliométriques recensant l'ensemble des travaux de recherche ayant trait au système éducatif algérien ainsi que des bases de données communes entre ces trois composantes alors que cet archivage des travaux/données est de nature à permettre de capitaliser dans le domaine de la recherche et de faciliter l'accès aux bases référentielles pour servir au suivi et à l'évaluation continue ;

- Mettre en place, au niveau des établissements de l'enseignement supérieur, des outils et/indicateurs leur permettant de mener leurs propres auto-évaluations internes comme par exemple la réalisation, de manière régulière, d'enquêtes, auprès des opérateurs économique pour voir si la ressource humaine répond à leurs attentes en matière de compétences, d'initiative, de créativité, etc.

Défi 2 : Renforcer la démocratisation de l'accès à une éducation préparatoire de qualité

L'enseignement préparatoire n'est pas obligatoire dans notre système scolaire. Toutefois Heckman, prix Nobel d'économie, rappelle que « Les premières années de la vie de l'enfant sont des périodes sensibles pour la production de compétences cognitives, (...) ; que les interventions précoces améliorent la scolarisation, (...) font reculer la criminalité, favorisent la productivité ». Il ajoute que « Les capitaux investis dans les compétences socioculturelles des enfants en bas âge sont économiquement et socialement plus rentables que les investissements dans les infrastructures ou programmes spéciaux (rattrapage scolaire, alphabétisation, etc.) »⁸⁸.

Malgré le caractère non obligatoire, le nombre d'enfants bénéficiant de cet enseignement est en augmentation continue mais l'offre demeure très inférieure à la demande sociale. Selon les résultats obtenus de MICS4, seulement 50% des enfants de première année primaire ont bénéficié d'un enseignement préparatoire dont 1,5% auprès du secteur privé. Ceci pose un problème d'iniquité puisque les enfants entament leur scolarité au niveau du primaire avec des niveaux de préparation à l'apprentissage très inégaux.

Propositions de mesures :

- Etendre l'offre scolaire pour l'enseignement préparatoire par l'ouverture d'un plus grand nombre de classes au niveau du primaire, dotées d'équipements pédagogiques et adaptées sur les aspects de l'esthétique à cet âge et cela sans altérer les conditions de scolarisation du primaire. On peut concevoir des conventions avec le secteur privé afin d'aider les parents pauvres à pouvoir inscrire leurs enfants à cet enseignement, lorsque l'offre publique est submergée dans certaines régions ;

- Former les enseignants du secteur public et privé qui prennent en charge la petite enfance. Il est à rappeler que les éducateurs (enseignants) de l'enseignement préparatoire sont issus initialement du primaire sans aucune formation au préalable adaptée qui leur donnent les pré-requis élémentaires pour l'apprentissage et l'éveil des enfants de 5 ans;



- Harmoniser l'enseignement préparatoire, au plan du contenu et des processus d'enseignement. En effet, cet enseignement qui est assuré par plusieurs intervenants dont les établissements publics et privés, les mosquées et les crèches relevant des associations ou des entreprises nationales, n'est pas dispensé selon un programme national et officiel confectionné par des pédagogues conformément aux normes internationales et illustré par des livrets d'applications. Cette divergence dans l'enseignement préparatoire est de nature à favoriser la constitution d'aptitudes très différenciées chez les enfants, en termes de valeurs transmises, de connaissances linguistiques, d'éducation religieuse, etc.

Défi 3 : Améliorer la qualité de l'enseignement et renforcer la référence nationale

Les progrès très importants et incontables réalisés en termes d'accès à l'enseignement sont entachés d'insuffisances, dont :

Rendement interne du système: On observe tout le long du parcours scolaire des enfants, particulièrement au niveau du cycle moyen, des taux très élevés de déperditions scolaires (13% et 6% en 2014 pour les trois cycles, en termes de redoublement et d'abandons respectivement) ;

Performances des acquis scolaires des élèves : les enquêtes nationales ou internationales d'évaluation des acquis scolaires de nos élèves arrivent aux constats suivants : (i) les élèves de fin du cycle primaire et moyen ne maîtrisent pas près de la moitié du contenu des programmes. Cette faiblesse est encore plus prononcée dans l'apprentissage des mathématiques et en langue française et (ii) une performance, au mieux « moyenne » comparativement aux pays arabes et très éloignée par rapport aux pays développés et émergents; la proportion d'élèves algériens ayant des compétences hautes selon les références de l'enquête TIMSS approche zéro pour cent alors qu'elle est autour de 70% pour des pays comme la Chine, Singapour, la Corée du sud et de 30% pour les pays comme la Russie, l'Angleterre et les USA.

Aussi, parmi les grands objectifs assignés à l'éducation nationale, en particulier dans le cycle primaire est celui de renforcer chez les enfants le sentiment d'appartenance à l'identité nationale avec toute sa diversité. Ce sentiment se construit à travers, entre autres, des manuels scolaires qui font connaître les grands penseurs, philosophes, scientifiques, artistes et écrivains algériens dans différents domaines, tout en restant ouverts sur les cultures et les civilisations étrangères. A ce propos, la présence des personnalités algériennes dans les manuels scolaires reste très minime, selon l'avis des autorités publiques et/ou de la population. Cette question est posée de façon encore plus accrue dans l'enseignement scolaire dispensé dans le secteur privé où les enfants ont la possibilité de recevoir un double enseignement.

Il n'est pas fortuit que dans les pays avancés, notamment les BRICS, l'introduction du privé s'est opérée dans les cycles avancés de l'enseignement et non à partir du primaire.

Propositions de mesures :

- Renforcer les compétences professionnelles des enseignants en poste, en particulier ceux qui ne sont pas titulaires d'un diplôme d'enseignement, par l'organisation de cycles de formation, séminaires et journées d'études au niveau wilaya et/ou intra-wilaya sur les questions ayant trait prioritairement à la pédagogie active : comment faire interagir l'enfant avec ce qu'on lui enseigne ;
- Revoir la cohérence des contenus pédagogiques et les méthodes d'enseignement avec un intérêt particulier à l'évaluation de l'enseignement des mathématiques et des langues étrangères dans les trois paliers ;
- Renforcer les pratiques d'évaluation qui ont pour objectif de porter un appui aux élèves en difficulté. Pour ce type d'évaluation appelée par les experts de l'éducation « évaluation formative», il s'agit de repérer, durant l'année scolaire, les élèves en difficulté scolaire et d'identifier la nature de leurs difficultés afin d'organiser en conséquence des activités de remédiation sous forme de cours de soutien, de réorientation scolaire, et/ou d'appports psychologique. La mise en œuvre effective de cette activité de remédiation qui n'est pas

des moindres, nécessite au niveau de chaque établissement scolaire, la mise en place d'une équipe pédagogique composée d'enseignants, de conseillers pédagogiques et de cadres de l'administration, qui soit rémunérée en conséquence, travaillant selon une feuille de route établie et en association avec les familles des enfants en difficulté scolaire ;

- Enrichir les programmes par un contenu pédagogique inspiré en priorité de la référence nationale dans toute sa diversité et veiller à son enseignement, en priorité, dans les écoles privées. Un premier pas vient d'être accompli dans ce sens à travers la convention signée entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture.

Défi 4 : Renforcer l'attractivité de la Formation et l'Enseignement Professionnels et l'intégrer en tant que partie prenante du système éducatif

La formation constitue un enjeu majeur, et ce par la confluence de plusieurs défis à relever : la croissance rapide de la population jeune, les taux d'abandon relativement élevés de l'enseignement obligatoire et le taux élevé de chômage des jeunes.

L'orientation des jeunes par échec vers la formation professionnelle demeure le catalyseur de la problématique générale qui se pose en matière de formation en ce sens que ce sont majoritairement les jeunes ayant subi un échec scolaire qui se voient 'contraints' d'aller vers ce segment de formation et non ceux motivés par ambition ou ceux orientés au sein-même du système d'éducation en raison de leurs aptitudes et à l'issue d'une évaluation minutieuse. Il en résulte que le secteur se trouve incapable d'attirer des élèves brillants, n'ayant pas connu le traumatisme de l'échec, car le talent est perçu dans l'unique optique de rejoindre les bancs de l'université. A cela s'ajoute le fait qu'il n'y ait pas de passerelles internes entre les niveaux de formation, donc absence de possibilité de progression dans ces études.

Propositions de mesures:

- Intégrer dans le programme scolaire des modules pour faire connaître aux élèves les métiers et ce pour susciter l'intérêt précoce de l'élève pour la formation professionnelle et mieux

apprécier ainsi l'articulation entre l'éducation nationale et la formation professionnelle ;

- Mener des campagnes de communication avant le lancement et la diversification des spécialités afin d'assurer une adhésion optimale des jeunes ;

- Travailler sur la géo-localisation des spécialités et les faire correspondre davantage aux vocations des territoires afin d'encourager la demande locale à s'inscrire dans la stratégie du gouvernement.

Défi 5 : Renforcer la collaboration entre les instituts de FEP et les industries en conformité avec les besoins du développement local

La formation professionnelle doit répondre aux besoins de l'économie nationale et prioritairement à son segment industriel, en lui procurant une main-d'œuvre qualifiée adaptée au rythme sans cesse croissant du développement technologique.

Aussi, une concentration de l'offre de formation autour de quelques domaines dans la plupart des instituts de formation professionnelle est de nature à réduire la portée de ce segment du système éducatif. Il serait, ainsi, nécessaire d'enrichir le catalogue des formations en fonction des besoins des différents territoires et de faire en sorte que les populations locales en soient bien imprégnées.

Propositions de mesures:

- Faire participer davantage les opérateurs économiques dans le montage des programmes de formation;

- Renforcer la dotation des établissements en moyens techniques et pédagogiques répondant aux nouvelles technologies afin de faire face aux exigences des entreprises économiques ;

- Anticiper sur les besoins futurs de l'économie nationale en intégrant périodiquement des formations sur de nouveaux métiers ;

- Inciter davantage les entreprises économiques à accueillir des stagiaires dans le cadre des stages pratiques, en contrepartie d'une formation de perfectionnement aux travailleurs en activité ;

- Développer des programmes de formation



destinés aux métiers de sous-traitance aux grands projets de développement industriel du pays ;

- Renforcer la tradition de journées et de portes ouvertes sur la PME et la formation professionnelle ;

- Mettre en place un partenariat entre les établissements de formation professionnelle et les institutions économiques afin de créer des produits et/ou services au niveau territorial ; les conventions de partenariat avec les secteurs d'activités gagneraient en pertinence si elles sont réfléchies au niveau local et s'appuient sur les potentialités et atouts locaux.

Défi 6 : Améliorer la pertinence de la carte de l'enseignement supérieur

Une orientation nette de l'offre de formation vers les filières de sciences humaines et lettres est relevée. Elles totalisent une proportion de 60% d'étudiants contre 31% pour les sciences et technologies. Ceci pose un problème de pertinence des formations de l'enseignement supérieur surtout quand on sait que le taux chômage le plus élevé est relevé parmi les diplômés de l'enseignement supérieur alors que l'objectif fondamental du système LMD est de former une ressource humaine de qualité selon les besoins du secteur socio-économique.

Propositions de mesures :

- Renforcer l'offre de l'enseignement des filières techniques, bien sûr sans tomber dans la massification, par l'extension d'infrastructures universitaires d'enseignement à l'image de l'école polytechnique. Pour cela, il y a nécessité de promouvoir, au plan quantitatif et qualitatif, l'enseignement des mathématiques dans l'enseignement scolaire, en vue d'avoir des étudiants disposant des savoirs nécessaires pour suivre les formations techniques de haut niveau (exemples de formation d'ex. Ingénieurs sortants d'écoles polytechniques, d'hydrocarbures, de génie électrique)

- Inclure davantage de travaux et de stages pratiques dans les cursus universitaires pour offrir aux étudiants des opportunités d'utiliser leurs connaissances académiques face à des situation-problèmes ;

Défi 7 : Améliorer la performance de la recherche scientifique et la coopération entre le monde professionnel et l'université.

La contribution de l'Algérie dans le processus de production de la connaissance dans le monde est très faible avec 0,05%. Dans les pays émergents à l'exemple de la Corée du sud, de Singapour et d'autres, l'université s'est développée en étant informée de manière continue des exigences du marché interne du travail en termes de qualification de la ressource humaine et surtout en coopérant avec le secteur socio-économique dans le montage des offres de formation, dans les changements à apporter sur celles qui existent.

Propositions de mesures:

- Renforcer l'encadrement de la recherche permanente avec des recrutements sélectifs basé sur des vocations et non par uniquement sur les titres.

- Faire correspondre les montants de financement accordés aux centres et programmes de recherche en fonctions de leurs pertinences et les résultats obtenus.

- Diversifier nos partenariats de coopération avec les institutions étrangères en matière de recherche et ce, dans des domaines considérés comme stratégiques dans notre processus de développement avec une priorisation des projets quand c'est nécessaire ;

- Confectionner les programmes de recherche avec des entreprises quelles soient publiques; et /ou privées nationales et étrangères ;

- Mettre en place des outils nécessaires pour la protection de la propriété intellectuelle en se dotant à titre d'exemple d'équipement ou/et en logiciels en mesure de détecter les actes de copiages scientifiques.

Concernant la coopération avec le monde professionnel, les mesures pouvant servir d'indications pour son renforcement revêtent, principalement, quatre formes⁸⁹ :

1. Mobilité des personnes

- Stages d'études supérieures
- Mobilité de / vers les instituts publics de la connaissance depuis / vers l'industrie
- Échange temporaire de personnel.

89. Cité dans l'étude « Mise en place de la Vision Nationale de l'Algérie 2030 » -Institut Coréen du Développement, KDI.

2. Partage des installations

- Laboratoires communs / utilisation commune des machines;
- Lieu ou bâtiment commun (parcs scientifiques).

3. Coopération dans l'éducation

- Éducation ou formation par contrat
- Reconversion des salariés / étudiants qui travaillent
- Influencer le curriculum des programmes universitaires
- Octroi de bourses / Sponsoring de l'éducation.

4. Sociétés dérivées et Entrepreneuriat

- Sociétés dérivées / start-ups
- Incubateurs dans les universités
- Stimuler l'entrepreneuriat.

3.2/ SANTE DES JEUNES ET PREVENTION DES RISQUES

Aborder la question de la santé des jeunes relève presque de l'antinomie dans la mesure où cette frange de population est censée respirer la bonne santé, d'autant plus que les maladies infectieuses qui caractérisaient l'épidémiologie algérienne post-coloniale jusqu'aux années 80, ont laissé place à un schéma épidémiologique orienté davantage vers les maladies chroniques liées au cycle du vieillissement des populations.

Dans le même temps, les jeunes connaissent des problématiques de santé spécifiques à leurs âges, lorsqu'il s'agit des comportements à risque de nature à complexifier les conditions de leur participation à la vie au quotidien (l'accès à l'éducation, au travail et à la participation civique d'une manière générale). Cependant, ces risques encourus pendant l'adolescence (Tabac, activité physique, sédentarité, habitudes alimentaires, VIH/Sida, etc.) se greffe sur le cycle de vie de l'individu depuis sa naissance, pour constituer, in fine, une menace pour 'un vieillissement en bonne santé'. C'est pourquoi, l'analyse de l'état de santé des jeunes doit se faire sous l'angle de prévention, notamment des comportements à risque susceptibles d'évoluer vers ces risques de chronicité.

3.2.1/ Etat de sante general

L'espérance de vie demeure un indicateur révélateur de l'état de santé d'une population d'une manière générale, puisqu'il s'agit du nombre d'années que peut vivre une personne si les conditions de santé du moment se maintiendraient le long d'une génération. A ce propos, on peut constater que les gains en santé acquis depuis 1980 à ce jour sont substantiels, on estime ce gain à une durée annuelle moyenne de 4 mois, équitablement répartis sur tous les âges de 10 à 25 ans.

Tableau 3.22: Evolution de l'espérance de vie de la population âgée de 10 à 25 ans (1980-2014)

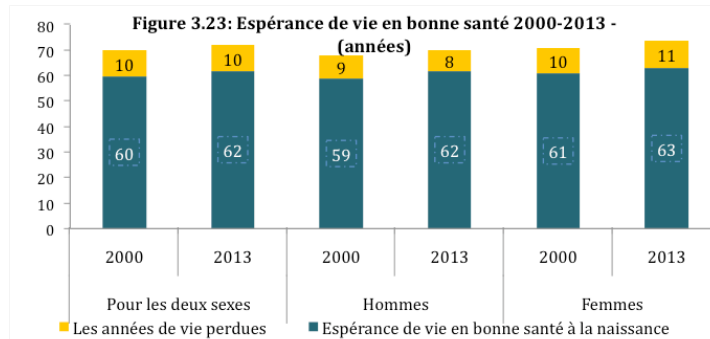
Age	1980	1985	1990 ¹	2000	2005	2010	2013 ²	2014 ²
10 ans	58,1	61,1	62,2	65,9	67,5	68,6	69,2	69,3
15 ans	53,5	56,6	57,5	61,1	62,7	63,7	64,3	64,5
20 ans	49,1	52,1	52,8	56,3	57,8	58,9	59,5	59,6
25 ans	44,8	47,5	48,1	51,6	53,1	54,1	54,7	54,8

Source: Rétrospective Statistique 1962-2011 (1) MSPRH direction de la population (2) Démographie Algérienne 2013,2014 (ONS)

L'Organisation Mondiale de la Santé a introduit un indicateur novateur appelé « années de vie corrigées de l'incapacité » qui mesure le fardeau de la maladie, de la mortalité prématurée reliée aux diverses causes de décès, et l'écart entre l'état de santé fonctionnelle d'une population par rapport à un idéal hypothétique que l'on souhaite atteindre (Lopez et collab, 2006). Ces dimensions (mortalité et santé fonctionnelle), sont évaluées par les années de vie perdues et les années vécues avec de l'incapacité causée par une maladie particulière. Cette approche tend à estimer la qualité générale du capital humain et sa pleine aptitude à la productivité. En effet, l'incapacité des personnes âgées de 60 ans et plus), en termes de santé, est fortement corrélée à la qualité de vie dans les années précédentes (les gestes préventifs, les comportements à risque tels que tabac, drogue, alcool, les habitudes alimentaires, l'hygiène corporelle, pratique du sport, etc.)

En Algérie, l'espérance de vie à la naissance en bonne santé pour les deux sexes, telle que révélée par les statistiques sanitaires mondiales, fait perdre 10 ans d'âge à l'espérance de vie à la

naissance classique, pour diverses causes d'incapacités. Cet écart est extrêmement important pour une population dont la structure est jeune⁹⁰. Ce sont les femmes qui se trouvent les plus impactées par l'incapacité (11 ans Vs 8 ans pour les hommes). Les années de vie perdues pour cause d'un mauvais état de santé en 2012, sont dues essentiellement aux maladies non transmissibles (MNT) (63%), maladies transmissibles (24,5%) et aux traumatismes (12,3%).



Afin de lutter contre les MNT, un programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS), financé par l'Union Européenne dans le cadre des Instruments Européens de Voisinage et de Partenariat, a été mis en œuvre depuis 2012, à la faveur duquel un plan stratégique quinquennal 2014-2018 a été lancé en décembre 2013. Ce dernier se fixe comme axes prioritaires, la promotion de l'alimentation saine, la promotion de l'activité physique et la lutte contre le tabac.

3-2-1-1/ Santé de la mère et de l'enfant

Les complications durant la grossesse et à la naissance sont la cause majeure de décès et d'handicap chez les enfants et les femmes en âge de procréer. A ce propos, le suivi des femmes par les consultations avant et après l'accouchement s'est sensiblement amélioré, en particulier pour les consultations postnatales, qui accusaient un retard manifeste et dont le taux est passé à 86,5% en 2012 contre 32% en 2000. Alors que la proportion des femmes enceintes ayant eu au moins une consultation au cours de leur dernière grossesse a depuis longtemps été appréciable (79% en 2000 a atteint 92,7% en 2012), ces consultations se faisaient essentiellement auprès du privé. Aussi, l'accouchement des femmes en milieu assisté

est-il passé de 92% en 2000 à 97% en 2012, enregistrant ainsi une croissance de 5,4 %.

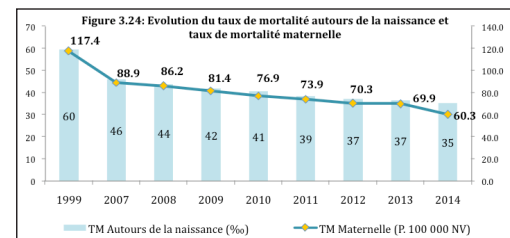
Tableau 3.23 : Evolution des taux d'accouchements en milieu assisté et des consultations prénatales et postnatales

	2000	2002	2006	2012
Taux de consultations prénatales	79	81	90,3	93
Taux d'accouchement en milieu assisté	92	90,2	95,3	97
Taux de consultations postnatales	32	30,1	30,6	86,5

Source : Enquête PAPFAM, MICS 2,3 et 4

Ces quelques repères statistiques montrent les efforts déployés en matière d'investissement dans les conditions matérielles de prise en charge de la santé des mères et des enfants. Cependant, le taux de mortalité maternelle, qui reflète la qualité d'un système de santé⁹¹, demeure anormalement élevé. En effet, selon les dernières estimations fournies par la Réforme Hospitalière, la mortalité maternelle représente 60,3 pour 100 000 naissances vivantes en 2014. Celle-ci culminait à 117,4 pour 100 000 naissances vivantes en 1999 et à 60,3 pour 100 000 naissances vivantes en 2014.

Par ailleurs, comparé au taux de mortalité autour de la naissance⁹², calculé sur la base des décès d'enfants de moins d'un an et des mort-nés⁹³, on enregistre pour la même période, un taux de 60‰ en 1999 et 35‰ en 2014, soit une baisse annuelle moyenne de 3,6%, contre un rythme de baisse annuel de la mortalité maternelle de 4,5% en moyenne. Cependant, cette cadence de baisse fera atteindre pour l'Algérie l'objectif inscrit au titre des OMD dans les délais impartis, soit à fin 2015.



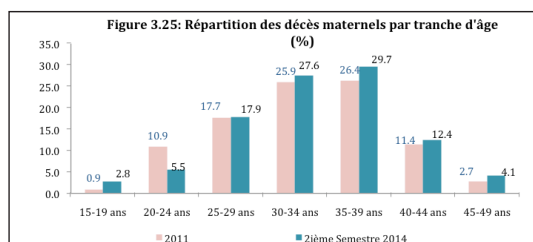
90. Rappelons toutefois, que l'OMS dans son rapport sur la santé mondiale de 2013, s'appuie dans ses calculs pour l'Algérie sur une espérance de vie à la naissance réduite de trois ans par rapport à la statistique nationale. Cet écart est appelé à se résorber dans la mesure où dans le dernier Rapport des Nations Unies sur le Développement Humain (RMDH 2015), une forte convergence est constatée avec les sources statistiques nationales

91. C'est-à-dire, les capacités administratives, organisation techniques et logistiques, investissement financier et personnels qualifiés.

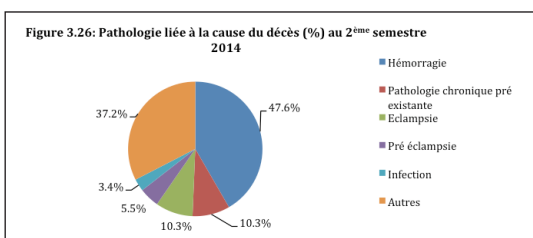
92. Comme proxy du taux de mortalité périnatale.

93. Taux de mortalité autour de la naissance égale aux décès moins d'un an plus les mort-nés, le taux rapporté aux naissances vivantes de l'année plus les mort-nés.

Les décès maternels pour l'année 2011 et le 2^{ème} semestre 2014 sont plus élevés chez les femmes âgées entre 30-39 ans avec un poids oscillant entre 26 et 30%. Ces âges correspondent généralement à la naissance du premier enfant. Aussi, plus de la moitié des cas de décès maternels survient dans le post-partum immédiat, soit moins de 24 heures après l'accouchement (52,4% des décès) et 20% entre les 24 heures et le 7^{ème} jour après l'accouchement⁹⁴. Ceci, conforté par la quasi-universalité de l'accouchement en milieu assisté, pose clairement la responsabilité directe de l'organisation de soins mise en place pour la prise en charge de la santé de la mère.

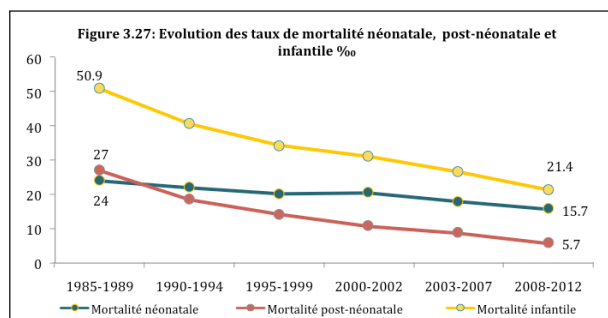


Afin de mieux appréhender l'enchaînement des événements qui mènent au décès maternel, un système d'audit a été mis en place en 2013. L'arrêté ministériel n° 89 du 4 juillet institue la déclaration obligatoire de tout décès maternel, mais l'audit de ces décès⁹⁵ n'a été appliqué qu'à partir du 1^{er} juillet 2014. Cet audit, permettra une analyse systématique et critique de la qualité des soins médicaux en termes de procédures utilisées, de respect des normes de soins établies, de défaut d'accessibilité aux soins et de retard dans l'accès aux soins pour les parturientes.

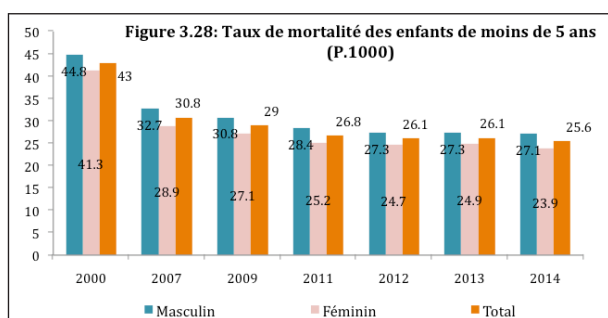


Plusieurs causes sont associées aux décès maternels, qu'elles soient d'ordre obstétrical ou non⁹⁶. En 2014, l'hémorragie, avec état de choc, représente la cause principale des décès, avec une part de 48% des cas.

En matière de santé de l'enfant, la mortalité néonatale pour la période (1985-2012) reste assez élevée, bien qu'elle ait enregistré une baisse significative de 8 points, passant de 24‰ pour la période 1985-1989 à 15,7‰ pour la période 2008-2012, tout en renforçant sa part dans les décès infantiles (de 47% en 1985-1989 à 65,7% en 2000-2002 puis à 73,4% entre 2008 et 2012).



Dans le même temps, les données annuelles de l'état civil permettent de constater une baisse significative de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, celles-ci traduisent, pour rappel, l'amélioration de l'environnement général dans lequel évolue l'enfant après sa naissance, en ce sens que le taux de cette mortalité est passé de 43‰ en 2000 à 27,5‰ en 2010, pour atteindre 25,6‰ en 2014 (27,1‰ pour les garçons et 23,9‰ pour les filles).



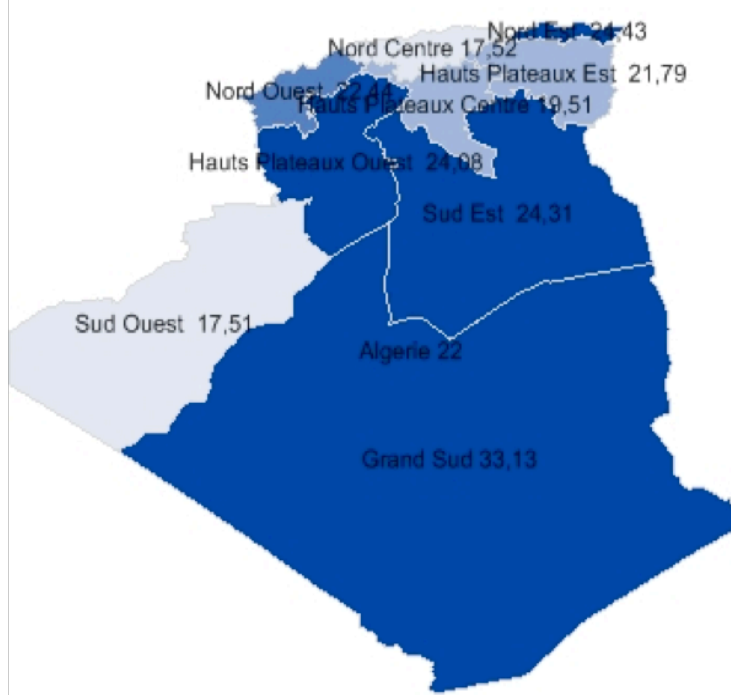
Toutefois, ces données mettent également en évidence la persistance de certains foyers de mortalité infantile à travers le territoire. Il en est de même pour le grand sud qui affiche, en 2014, un taux de 33‰, largement au dessus de la moyenne nationale qui est de 22‰.

94. Document: Caractéristiques des décès maternels au cours du 2^{ème} semestre 2014, INSP-MSPRH.

95. Pour le 2^{ème} semestre 2014, 195 décès maternels ont été notifiés dont seuls 145 décès maternels ont bénéficié d'un audit, Caractéristiques des décès maternels au cours du 2^{ème} semestre 2014- INSP.

96. Les causes obstétricales sont entre autres, les hémorragies génitales, les complications de l'HTA gravidique (éclampsie et pré éclampsie), les infections puerpérales et les dystocies. Alors que les causes consistent en la cardiopathie et les maladies infectieuses. (source-INSP)

Figure 3.29: Répartition des taux de mortalité infantile en 2014 par Espaces de Programmation Territoriale



Les trois principaux indicateurs de la malnutrition chez les moins de 5 ans, placent l'Algérie dans le groupe des pays à prévalence «basse», selon les critères de sévérité de la malnutrition recommandés par l'OMS. En effet, le retard de croissance dans la forme modérée et sévère est à 12% en 2012 (18% en 2000 et 11,3% en 2006), l'insuffisance pondérale est à 3% en 2012 (6% en 2000 et 3,7% en 2006) et l'émaciation est à 4% en 2012 (2,8 en 2000 et 2,9% en 2006). Toutefois, la région Sud enregistre des taux plus élevés par rapport aux autres régions du pays.

Pour ce qui de l'allaitement maternel, 26% des enfants âgés de moins de six mois ont été exclusivement allaités au sein en 2012, alors que l'OMS recommande un allaitement exclusif jusqu'à six mois. Néanmoins, cet indicateur enregistre une hausse significative par rapport à 2006 (6,9%). Au niveau des territoires, l'allaitement exclusif au sein est plus pratiqué au Nord Est du pays (38%), comparé à la région des Hauts Plateaux Centre (11%). Pour les enfants de 12-15 mois, le taux d'allaitement au sein est passé de 55% en 2000 à 47% en 2012, alors qu'à l'âge de 20-23 mois, ils ne sont que 27% à être encore allaités.

Enfin, la couverture vaccinale complète des enfants âgés de 12-23 mois a été de 83% en 2012. Par ailleurs, 72% des enfants l'ont reçu avant l'âge de 12 mois. Cette vaccination a été administrée pour 66% des enfants dans les Hauts-plateaux-centre, contre 89% dans le Nord-est.

Tous ces indicateurs permettent de conclure globalement à une bonne prise en charge du développement sanitaire de la petite enfance, de même qu'ils interpellent sur les manques à gagner pour une santé optimale, notamment en termes d'équité territoriale et des conditions entourant la naissance. Aussi, mettent-ils en contradiction les moyens investis et les résultats obtenus en termes de rythme de baisse des mortalités maternelle et périnatale.

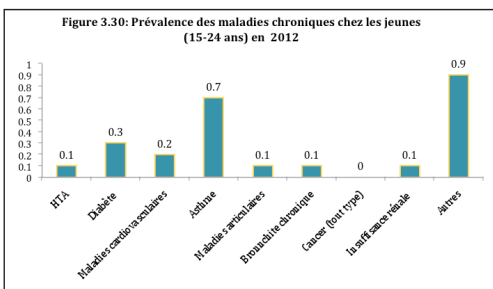
3-2-1-2/ Les maladies chroniques

Les maladies non transmissibles ont été responsables de 68% des décès dans le monde en 2012, dont les principales sont les maladies cardio-vasculaires, les cancers, le diabète et les pneumopathies chroniques.

L'Algérie, comme beaucoup d'autres pays au monde, enregistre une croissance continue des maladies chroniques, dont les principales sont l'Hypertension artérielle (HTA), le Diabète, l'Asthme, les maladies articulaires, les maladies cardiovasculaires et le cancer. En 2012, parmi la population de 15 ans et plus, 14% sont atteints d'une de ces maladies contre 10,5% en 2006. Ce sont les femmes qui sont les plus affectées par les maladies chroniques (17% contre 11% pour les hommes) et les personnes vivant en milieu urbain (15% contre 12% pour la population rurale).

Par espace de programmation territoriale, les prévalences les plus élevées sont enregistrées dans le Nord du pays, avec 15% dans chacune des régions Nord-centre et Nord Ouest, par contre le Sud enregistre une prévalence de 11%.

Bien que ces prévalences augmentent avec l'âge, il ne demeure pas moins qu'elles touchent 2,6% des jeunes de 15-24 ans et 4% chez les personnes âgées entre 25-39 ans, alors qu'elle atteignent 31% chez les 50-59 ans et 49% chez 60-69 ans.

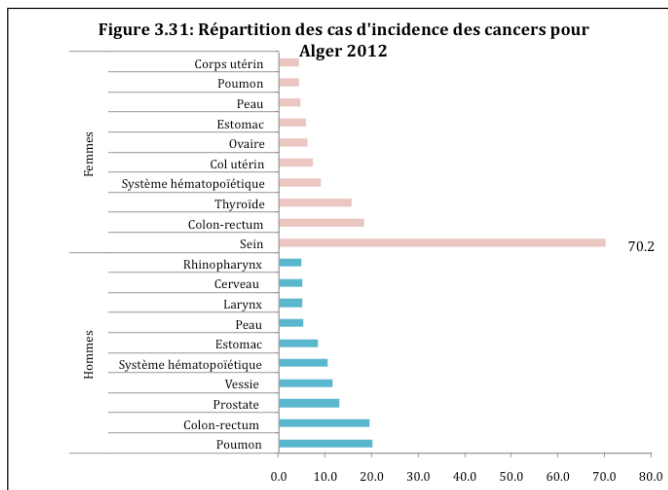


L'impact de certaines maladies, telles que le cancer, dépasse la logique des chiffres, dans la mesure où elles affectent tout l'environnement social. Au niveau national, le volume des nouveaux cas se situerait entre 40 000 et 45 000 annuellement. Les nouveaux cas de cancer affectent 4,3% des jeunes hommes âgés de 15-29 ans et 5% des femmes. Le registre des tumeurs d'Alger, réputé pour être le plus entretenu des 14 registres existants, enregistre en 2012, 5 521 nouveaux cas, dont 2 259 cas chez les hommes, soit 43,3%, contre 56,7% chez les femmes.

Il faut signaler que l'incidence des cancers liés au tabagisme (poumon et vessie) continue de progresser ; à titre indicatif, elle représente, dans la wilaya d'Alger⁹⁷, 20,1% pour le cancer du poumon et 11,6% pour le cancer de vessie chez les hommes. Chez les femmes, le cancer du sein domine les autres types à hauteur de 70%, dont 6,2% sont âgées entre 15-34 ans.

Aussi, plus de 60% des nouveaux cas enregistrés concernent-ils six organes : le sein, le col-rectum, le poumon, la thyroïde, la prostate et la vessie. Il faut signaler, enfin, que la plupart de ces cancers (plus de 80%) sont diagnostiqués très tardivement (stade quatre), ce qui réduit considérablement les chances de guérison.

Au vu de sa montée cadentielle, la lutte contre cette maladie a été érigée en chantier présidentiel, adossé à un plan national, élaboré en 2014 et s'étalant sur la période 2015-2019⁹⁸.



3-2-1-3/ Le handicap

En 2012, les personnes présentant un handicap traduisent une prévalence de 1,4%. Cette prévalence s'élève à 1,7% parmi les hommes et 1,2% chez les femmes. Elle augmente sensiblement avec l'âge en ce sens qu'elle représente 1% chez les 0-4 ans et les 15-19 ans et 3,9% parmi les 60 ans et plus.

Il importe de préciser que chez les enfants âgés de moins de 5 ans handicapés, ce sont les poly-déficiences qui dominent, à hauteur de 39%, suivis par ceux présentant un problème de mouvement, avec 32%. Pour les jeunes de 15-24 ans handicapés, par contre, ce sont les problèmes de communication qui arrivent en premier, suivis par les poly-déficiences.

Le handicap est apprécié selon trois niveaux (OMS) :

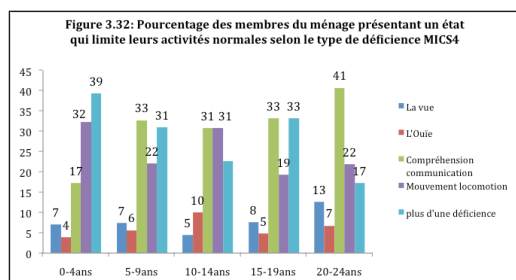
- La déficience, qui correspond à l'altération d'une structure ou d'une fonction physiologique, psychologique ou anatomique : c'est l'aspect lésionnel du handicap ;
- L'incapacité, qui est une réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité : c'est l'aspect fonctionnel du handicap ;
- Le désavantage, conséquence de la déficience



97. La wilaya d'Alger est dotée d'un registre dédié à l'enregistrement des cancers
98. MSPRH : Plan National Cancer 2015-2019 : nouvelle vision centrée sur le malade, octobre 2014.

ou de l'incapacité sur les conditions d'insertion sociale, scolaire, ou professionnelle.

Soit toutes personnes présentant un état physique et/ou mental qui dure depuis 6 mois ou plus, qui les empêche ou limite leur participation à des activités normales propres à des personnes de leur âge.



3.2.1.4/ La pratique des activités physiques, physiologiques et culturelles

Plusieurs recherches mettent en évidence les rapports positifs qui existent entre les pratiques sportives et récréatives et le bien-être de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que sur la prévention et le traitement de toute une série de problèmes de santé, dont l'asthme, les troubles mentaux et les problèmes osseux⁹⁹. En outre, la participation à une activité physique peut contribuer au développement social des jeunes en leur fournissant des espaces d'expression et en améliorant leur confiance en eux même ainsi que l'intégration sociale. En 2012, la proportion des jeunes de 12-24 ans ayant participé à des activités sportives était faible, à l'exception des sports d'équipe, dont le football, avec respectivement 41% et 35% pour les tranches d'âge 12-14 ans et 15-24 ans.

Tableau 3.24: Pourcentage de la population âgée de 12-24 ans ayant participé à des activités sportives selon le sexe et le groupe d'âge

	12-14		15-24	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Course à pied	1,6	8,6	1,6	11,2
Arts martiaux	0,3	2,1	0,2	1,7
Natation	1,1	3,2	0,8	2,8
Sport d'équipe	1,6	40,7	1,1	35,1
Autres activités sportive	0,9	1,5	0,4	3,5
Au moins une activité sportive	5,2	46,7	3,9	44,1

Source : Enquête Emploi du Temps (ENET-ONS 2012)

Aussi, le nombre d'élèves structurés dans des associations sportives scolaires, tout en demeurant encore faible, a presque doublé entre 2002 et 2013, passant de 202 616 (27% de filles) à 365 037 (20% de filles). Par contre, le personnel d'encadrement a connu une baisse de 567 encadreurs, ce qui engendre un taux de 5% des élèves scolarisés qui pratiquent une activité sportive dans des associations¹⁰⁰.

Tableau 3.25 : Evolution de la pratique sportive dans les associations en milieu scolaire

Année	Licencié			Encadrement		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
2002	146 418	56 201	202 619	5 055	676	5 731
2013	291 469	73 568	365 037	4 725	439	5 164

Source : Annuaire statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports - année 2013, Projet de rapport sur la pratique sportive scolaire et universitaire l'urgence d'une relance-CNES 2005

Par ailleurs, le nombre d'étudiants structurés dans des associations sportives et universitaires a également doublé entre 2002 et 2013, passant de 12 102 (2 824 filles) à 18 872 (4 876 filles), soit un taux de pratique dans les associations sportives universitaires de 28,4%. En matière d'encadrement, on compte deux fois plus d'encadreurs en 2013 qu'en 2002 (1168 contre 598), par contre, le personnel d'encadrement de sexe féminin a diminué à 27 en 2013.

Tableau 3.26 : Evolution de la pratique sportive dans les associations en milieu universitaire

Année	Licencié			Encadrement		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
2002	9 278	2 824	12 102	500	98	598
2013	13 996	4 876	18 872	1 141	27	1 168

Source : Annuaire statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports - année 2013, Projet de rapport sur la pratique sportive scolaire et universitaire l'urgence d'une relance-CNES 2005

Considérés comme des personnes inadaptées sur le plan physique ou mental, les personnes handicapées subissent souvent la marginalisation. Le sport constitue pour eux est un moyen d'intégration sociale et de réalisation de soi. Entre 2002 et 2013, le nombre de licenciés parmi les personnes ayant des besoins spécifiques a connu une baisse, de 4 407, dont 884 filles, à 2 793 dont 1 060 filles, alors que la pratique sportive féminine spécialisée a augmenté de 20% à 27 % par rapport au total

99. Panorama de la santé 2013 : LES INDICATEURS DE L'OCDE
100. Les chiffres relatifs à 2013 n'incluent pas la wilaya d'Alger.

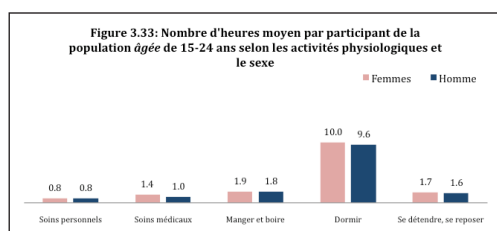
des licenciés. Dans le même temps, le personnel d'encadrement enregistre un déclin passant de 220 encadrateurs à 157 en 2013.

Tableau 3.27 : Evolution de la pratique sportive dans les associations parmi les personnes à besoins spécifiques en 2002-2013

Année	Licencié			Encadrement		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
2002	3 523	884	4 407	202	18	220
2013	2 733	1 060	3 793	137	20	157

Source : Annuaire statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports année 2013, Projet de rapport sur la pratique sportive scolaire et universitaire l'urgence d'une relance-CNES 2005

Par ailleurs, les activités physiologiques, qui regroupent le repos et la détente, le sommeil, manger et boire, les soins personnels et les soins médicaux, occupent en 2012 la moitié de la journée des jeunes algériens âgés de 15-24 ans (54%). Ces jeunes consacrent 48 mn pour les soins personnels et près de 1h 50 mn pour s'alimenter.



En matière de la diffusion artistique et culturelle, la politique gouvernementale consiste à offrir aux citoyens, dans le cadre d'une politique de culture de proximité, les infrastructures et espaces de pratique culturelle par la récupération des infrastructures existantes au niveau local. Cette politique s'appuie entre autres sur le développement des industries culturelles, notamment celles du livre et du cinéma et ce, par des mesures de soutien et d'incitations à l'investissement, le renforcement de l'activité théâtrale ainsi que par la formation artistique et culturelle.

En dépit de ces efforts, une faible participation de jeunes aux activités culturelles et loisirs est constatée en ce sens qu'en 2012, seul 1% des 12-14 ans, les deux sexes confondus, s'intéresse au cinéma (0,4% pour la tranche d'âge 15-24 ans). Le dysfonctionnement dans la répartition

territoriale des infrastructures culturelles et de loisirs, ainsi que le manque de publicisation, serait à même de provoquer le désintérêt des jeunes de ces activités.

Tableau 3.28 : Pourcentage de la population âgée de 12-24 ans ayant participé aux activités culturelles et de loisirs* selon le sexe et le groupe d'âge – 2012

	12-14		15-24	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Cinéma	0,1	0,1	0,3	0,4
Théâtre	0,4	0,6	0,3	0,6
Concert	0,5	1,2	1,6	2,1
spectacle sportif	0,8	9,0	0,5	12,9
parc d'attraction	7,1	8,5	5,5	8,1
Excursion	12,5	13,6	11,4	18,2
Autres divertissements	2,3	5,1	3,6	4,9

Source : ONS, Enquête sur l'emploi du temps ENET Algérie 2012. (*): Activités culturelles et de loisirs pratiqués au cours des trois derniers mois avant l'enquête.

3.2.1.5/ La perception des jeunes de leur état de santé

En 2012, presque la totalité des jeunes s'estiment être en bonne santé. Ceci est à la fois une indication positive du ressenti des jeunes vis-à-vis de leur santé, mais peut aussi révéler une méconnaissance des conséquences, sur le long terme, des comportements à risque auxquels s'adonneraient ces jeunes (tabac, sédentarité, etc.).

Tableau 3.29 : Population âgée de 12-24 ans selon son ressenti au sujet de son état de santé selon le sexe (année 2012) (en %)

Féminin				
Age	Bon	Satisfaisant	Mauvais	Total
12-14 ans	92,7	7,1	0,1	100
15-24 ans	92,4	7,1	0,5	100
Masculin				
Age	Bon	Satisfaisant	Mauvais	Total
12-14 ans	93,4	5,9	0,6	100
15-24 ans	91,8	7,7	0,5	100

Source: Enquête emploi du temps 2012 (ENET 2012)





3.2.2/ Offre disponible pour la prise en charge et la valorisation du capital sante

3.2.2.1 Ressources humaines et infrastructurelles

• Au plan de la santé publique

Le système national de santé a pour mission de prendre en charge les besoins de la population algérienne en matière de santé. Il repose sur un ensemble de structures administratives et techniques, établissements spécialisés et organes scientifiques et techniques. Il a connu plusieurs étapes dans la mise en œuvre de la dernière réforme de 2001, visant à améliorer l'offre publique de soins de santé.

Cette réforme s'adresse à deux volets principaux : (1) la contractualisation des prescriptions médicales à travers la notion du médecin traitant et (2) la décentralisation du système de soins. De ce fait, l'hôpital public, qui a été jusque-là, le centre du système de soins et le responsable de toutes les actions et programmes préventifs et curatifs, sera à la faveur de cette réforme libéré de toutes ces tâches, pour se consacrer désormais à l'offre de soins hautement spécialisés.

A la faveur du décret exécutif n°07-140 du 19 mai 2007 portant création, organisation et fonctionnement des établissements publics hospitaliers (EPH) et des établissements publics de santé de proximité (EPSP), la carte sanitaire comptait 192 EPH, 271 EPSP constitués de 1495 polycliniques et 5 117 salles de soins¹⁰¹.

En 2013, le secteur public de la santé compte 282 hôpitaux, dont 14 Centres Hospitalo-universitaires (CHU) et 194 Etablissements Publics Hospitaliers (EPH), en plus de 1615 polycliniques et de 5 634 salles de soins. Pour le secteur privé, les cabinets sont de l'ordre de 13 708 (entre cabinets de spécialistes et généralistes), tandis que les cliniques médicales et médico-chirurgicales représentent sont à 255 unités pour la même année.

Quant à la répartition des infrastructures sanitaires publiques par espaces de programmations territoriales, les statistiques de 2013 montrent des insuffisances et des inégalités dans certaines régions par rapport à d'autres. En effet, 61% des hôpitaux sont localisés dans le nord, avec 28,4% dans la région du Nord Centre contre 16,7% dans le Nord Ouest. Par contre, les Hauts Plateaux disposent de 27,3% de l'ensemble des hôpitaux et le Sud n'accueille que 11,7%, dont 1,4% dans la région du Grand Sud.

Les CHU sont concentrés au niveau du Nord, 50% d'entre eux sont dans la région Nord Centre (principalement à Alger), 21% dans le Nord Ouest, 14% dans le Nord Est, les 14% qui restent sont au niveau de la région Hauts Plateaux Est.

Les inégalités régionales existent également dans la répartition des établissements publics de santé de proximité (EPSP), puisque 58% des polycliniques et des salles de soins sont dans le nord du pays et seulement 30% dans les hauts plateaux.

Bien que cette répartition, pour ce qui est des Hauts Plateaux, soit globalement conforme au volume de la population qui y réside, il n'en demeure pas moins qu'elle ne tient pas compte de la nature du relief et des distances importantes entre habitants.

Pour le secteur privé, les disparités sont encore plus prononcées en ce sens que, 73% des cabinets privés sont dans le Nord (avec 42% dans le Nord Centre, 17% dans le Nord Ouest et 15% dans la région du Nord Est), 21% dans les hauts Plateaux et seulement 5% dans le Sud (4,2% dans le Sud Est, 0,6% dans le Sud Ouest et 0,2% dans le Grand-Sud). Pour ce qui est des cliniques privées, elles sont inexistantes dans les régions du Sud Ouest et le Grand Sud.

Ces écarts inter-territoriaux dans l'offre sont de nature à favoriser les déplacements des patients vers les zones les plus nanties en infrastructures sanitaires, et occasionnent par conséquent, des difficultés de programmation de soins de santé pour le secteur et des parcours de soins extrêmement complexes et coûteux pour les ménages.

101. Tiré de Brahmia B., économie de santé, évolution et tendance des systèmes de santé. Edition Baha-eddine, Constantine 2010 P.401. Cité dans « Le système de santé Algérien face à la transition sanitaire: prise en charge et financement » par (Mme Khoukha MEKALT et Pr Brahim BRAHAMIA).

Le nombre de lits d'hospitalisation est en augmentation continue en ce sens qu'il est passé de 64 979 en 2010 à 66 189 en 2013, soit une augmentation moyenne annuelle de 0,6%. La répartition des lits d'hospitalisation par hôpitaux se présente comme suit :

- CHU : 12 500 lits d'hospitalisation
- EHU : 764 lits d'hospitalisation
- EHS : 11 298 lits d'hospitalisation
- EPH : 37 769 lits d'hospitalisation
- EH : 876 lits d'hospitalisation

tré une croissance de 11% en passant de 27 453 en 2010 à 30 519 en 2013. Ainsi, la couverture sanitaire a enregistré une amélioration soit :

- Un médecin spécialiste pour 1 521 habitants en 2013 contre un médecin pour 1 876 habitants en 2010.
- Un médecin généraliste pour 1 242 habitants en 2013 contre un médecin pour 1 304 habitants en 2010.

Tableau 3.30 : Répartition des infrastructures hospitalières par Espace de Programmation Territoriale en 2013

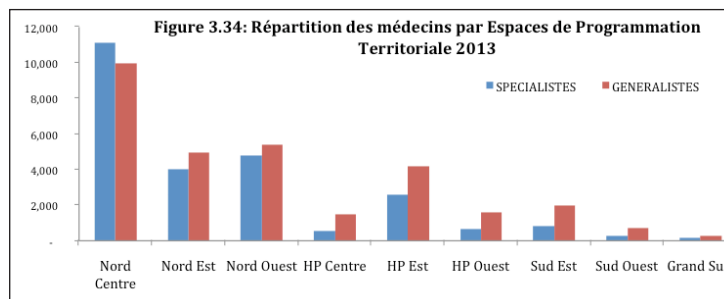
	Total Hôpitaux publics		CHU		EH		EPH		EHU		EHS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
N. Centre	80	28,4	7	50,0	0	-	53	27,3	0	-	20	29,4
N. Est	45	16,0	2	14,3	2	40	31	16,0	0	-	10	14,7
N. Ouest	47	16,7	3	21,4	2	40	24	12,4	1	100	17	25,0
NORD	172	61,0	12	85,7	4	80	108	55,7	1	100	47	69,1
H.P Centre	12	4,3	0	0,0	0	-	10	5,2	0	-	2	2,9
H.P Est	46	16,3	2	14,3	1	20	34	17,5	0	-	9	13,2
H.P Ouest	19	6,7	0	0,0	0	-	15	7,7	0	-	4	5,9
HAUTS PLATEAUX	77	27,3	2	14,3	1	20	59	30,4	0	-	15	22,1
S. Est	20	7,1	0	-	0	-	15	7,7	0	-	5	7,4
S. Ouest	9	3,2	0	-	0	-	8	4,1	0	-	1	1,5
G. Sud	4	1,4	0	-	0	-	4	2,1	0	-	0	-
SUD	33	11,7	0	-	0	-	27	13,9	0	-	6	8,8
NATIONAL	282	100	14	100	5	100	194	100	1	100	68	100

Source : calculs CNES à partir des données du MSPRH

Bien que le nombre de lits d'hospitalisation ait augmenté sur la période, le nombre d'habitants par lit n'a pas connu de baisse ; il a même légèrement augmenté, passant de 551 habitants par lit en 2010 à 578 en 2013. Cette situation pourrait être expliquée par le croît démographique, plus important que celui des réalisations infrastructurales et donc de lits d'hospitalisation.

Par ailleurs, le personnel médical a augmenté entre 2010 et 2013 avec une croissance plus forte des médecins spécialistes (31%) dont le nombre est passé de 19 077 en 2010 à 24 922 en 2013. Quant aux médecins généralistes, ils ont enregistré

Les statistiques du ministère de la Santé montrent, également, une concentration des médecins, en particulier les spécialistes, dans la région du Nord centre avec 44,5% et un manque flagrant dans toutes les spécialités dans le Sud.



Le manque en encadrement médical équitable à travers le territoire national peut être expliqué par :

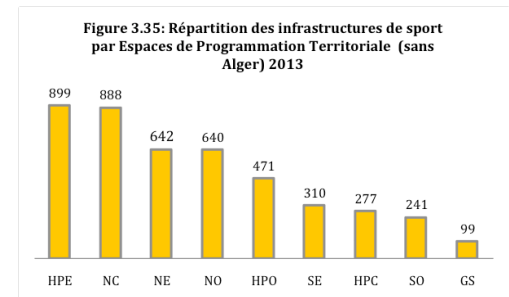
- La recherche de meilleures conditions de vie ;
- Les perspectives d'avancement dans la carrière professionnelle;
- La recherche de la rentabilité matérielle qu'offre le secteur privé au nord ;
- La tendance accrue à la privatisation de la médecine spécialisée et l'existence d'actes médicaux conventionnés avec la sécurité sociale à l'exemple de l'hémodialyse rénale, la chirurgie générale, gynéco obstétrique, l'ophtalmologie etc. ;
- Les barrières culturelles qui engendrent une faible mobilité du personnel médical notamment féminin, pour aller se placer dans d'autres wilayas pour travailler ;
- La concentration des facultés de médecine (médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes) dans les wilayas du nord du pays ;

De plus, plusieurs spécialités affichent un déficit important, vu l'augmentation de l'incidence des maladies chroniques à l'exemple de la diabète-endocrinologie, cardiologie, hématologie, etc.¹⁰² Ces quelques éléments font apparaître, certes, les efforts consentis dans l'amélioration de la prise en charge des besoins en santé des citoyens, ils mettent, cependant, en évidence les manques à gagner notamment au plan de l'équité territoriale devant l'accès aux soins de santé, ainsi que les exigences de la transition épidémiologique amorcée il y a plus de vingt ans déjà.

• Au plan des infrastructures sportives et culturelles

Le nombre d'infrastructures sportives appartenant au secteur de la jeunesse et des sports¹⁰³ est de 4 467 en 2013, la majorité de ces installations sont des terrains combinés (73%) et 3% sont destinées à la pratique du football. Les disciplines de base, comme l'athlétisme, la natation, et les sports en salle représentent 23 % de ces installations. Quant aux infrastructures de jeunesse¹⁰⁴, elles atteignent 1 858 en 2013, dont 42% des maisons de jeunes. La répartition géographique des infrastructures de sport est déséquilibrée, en ce sens que la moitié des installations sont au Nord du pays, 37% dans les Haut Plateaux et seule-

ment 15% au Sud. Cette répartition semble obéir, encore une fois, au seul critère de densité démographique pour leur optimisation, faisant passer au second rang l'attractivité que ces installations pourraient offrir à ces régions.



Cependant, les statistiques sectorielles révèlent que globalement les infrastructures sportives sont insuffisantes par rapport à la population des jeunes, puisque dans l'ensemble du pays, une infrastructure est disponible pour 2 471 jeunes : 34 wilayas se situent au dessous de cette moyenne.

- Un stade pour 85 030 jeunes ;
- Une piscine pour 40 905 jeunes ; et
- Un terrain combiné pour 3 285 jeunes.

Aussi, le nombre total du personnel pédagogique sportif au sein des directions de la jeunesse et des sports est de 3 704, dont 24% femmes. A ce propos, il est à signaler qu'en 2014, le budget alloué au secteur de la jeunesse et des sports ne représente que 0,8% du budget de l'État, alors qu'il était durant les années 60 et 70 de 2,3%, avec une population cible nettement moindre.

Pour ce qui est de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (EPS), comme matière obligatoire appliquée à l'ensemble de la population scolarisée, celui-ci utilise les installations sportives (stades et salles) relevant du secteur de l'éducation. Ces installations sont de l'ordre de 3 695, dont 3 278 stades, et 2 536, dont 1 353 stades en 2014.

En matière de culture et de loisirs, l'État vise principalement le renforcement de l'identité et l'appartenance nationale, à travers la préservation du patrimoine culturel, la participation aux activités culturelles et récréatives, comme faisant partie

102. K. MEKALT & B. BRAHAMIA « Le système de santé Algérien face à la transition sanitaire ».

103. Les statistiques concernant la jeunesse et des sports en 2013 sont transmises sans la wilaya d'Alger.

104. L'Annuaire statistiques 2013 du ministère de la jeunesse et des sports est transmis sans la wilaya d'Alger.

du développement intégral, ainsi que la promotion de la création artistique et la présence de la culture algérienne dans le monde.

A ce titre, les actions prioritaires de l'Etat se rapportent notamment à la restauration de biens mobiliers relevant des musées nationaux et du patrimoine immobilier. Des réalisations supplémentaires ont permis de développer les infrastructures culturelles (de 42 maisons de jeunes en 2010 à 46 en 2014 et de 17 instituts et écoles de formation artistique à 24 respectivement). Il faut également noter qu'à la fin de 2010, toutes les wilayas d'Algérie ont été dotées de bibliobus, de bibliothèques numériques en ligne et de tablettes électroniques de lecture.

Tableau 3.31 : Evolution des infrastructures de culture en 2010 et 2014

Infrastructures	2010	2014
Maisons de culture	42	46
Bibliothèques	292	370
Musées	36	42
Théâtres	14	24
Instituts et écoles de formation artistique	17	24

Source : plan d'action du gouvernement (mai 2014)

3.2.2.2/ Les ressources financières des ménages

• Dépenses des ménages pour les besoins de santé

En 2011, les ménages algériens ont consacré 214,2 milliards de DA en dépenses de santé et hygiène corporelle, soit une dépense annuelle moyenne par tête estimée à 5 833 DA (6 502 DA en milieu urbain et 4 519 DA en milieu rural). Il convient de signaler que ce poste de dépense a doublé entre 2000 et 2011, passant de 95,7 milliards de DA en 2000 à 214,2 milliards de DA, très fortement en milieu urbain (74% Vs 26% au milieu rural). Dans le même temps, la part de la dépense annuelle totale de santé et d'hygiène corporelle dans la dépense globale des ménages a connu une baisse, équitablement représentée dans les deux milieux, de 1,5 point par rapport à 2000, passant

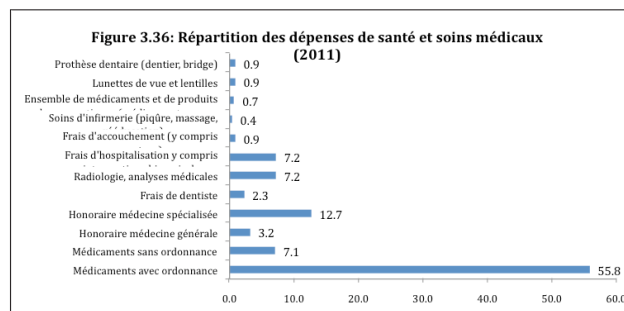
de 6,3% à 4,8%. Les ménages algériens consacrent 63% de leurs dépenses totales de santé aux soins médicaux et 22,5% pour l'hygiène corporelle.

Tableau 3.32 : Dépense totale et moyenne en «santé et hygiène corporelle» - 2011

Dispersion	Dépense annuelle		Dépense moyenne DA		Structure des ménages
	Valeur (10 ⁶ de DA)	%	Mensuelle par ménage	Annuelle par tête	%
Urbain	158 246	73,9	3 082	6 502	68,3
Rural	55 929	26,1	2 346	4 519	31,7
Ensemble	214 175	100	2 849	5 833	100

Source : Enquête sur les dépenses de consommation des ménages 2011 –ONS

Parmi les 134 137 millions de DA de dépenses consacrées aux soins médicaux, 63% sont destinées à l'achat de médicaments, dont 7% sans ordonnances pour l'automédication, tandis que 16% sont utilisées pour payer la consultation médicale, essentiellement spécialisée.

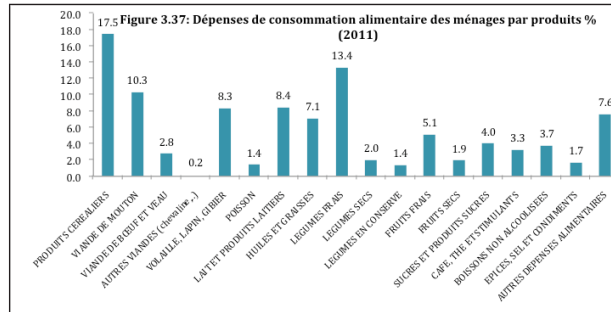


• Dépenses alimentaires des ménages

La part des dépenses alimentaires dans la structure globale des dépenses des ménages est révélatrice du niveau de vie et de la pauvreté de ces derniers. A ce propos, cette part qui était de 44,6% en 2000 a baissé pour atteindre 41,8%¹⁰⁵ en 2011. Les ménages algériens, pour subvenir à leurs besoins nutritionnels, dépensent en 1^{er} lieu pour acquérir de la viande (rouge et blanche) avec 21,7% (17,9% pour le premier quintile et 23,9% pour le 5^{ème} quintile). Les produits céréaliers arrivent en 2^{ème} position des dépenses alimentaires avec une part de 17,5%, ceux-ci atteignent 22,5% chez les ménages pauvres (Q1 et 14,3% chez les riches (Q5). Les légumes frais arrivent en 3^{ème} position avec une part de 13,4% (15% chez les pauvres

105. A signaler que, contrairement au traitement de 2000, la structure de 2011 inclue les loyers fictifs, elle représente 47,8% hors loyer fictif.

et 11,7% chez les riches). Par contre, la dépense de consommation du lait et des produits laitiers représente 8,4%, plus élevée chez les ménages du Q1 (9% chez les pauvres et 7,7% chez les riches) alors que, le poisson et fruits frais sont plus consommés par les ménages du quintile 5 (0,8% Vs 3,5% et 1,8% Vs 5,9%, respectivement). (Tab. A-3.5)



• **Dépenses des ménages en culture et loisirs :**

En termes de culture et loisirs, les ménages algériens consacrent plus de 97 milliards de dinars, dont 58,9 milliards de DA pour l'achat des biens électroniques (60% de l'ensemble des dépenses de Culture et loisirs), 18,8 milliards de DA pour les voyages (19%) et 10,7 milliards de DA pour les frais de spectacles (11%). Par contre, les dépenses annuelles consacrées à l'achat de livres, journaux et revues ne représentent que 5 milliards de DA (5%).

Tableau 3.33: Dépenses annuelles des ménages pour la Culture et les Loisirs (en millions de DA)

	Urbain	%	Rural	%	Total	%
Biens électroniques	46 205	58,1	12 704	70,5	58 909	60,0
Articles de musique, sport, camping et loisirs	2 509	3,2	591	3,3	3 101	3,0
Achats de livres, journaux et revues	4 354	5,5	1 009	5,6	5 363	5,0
Frais de spectacle, culture et loisirs	9 711	12,2	986	5,5	10 697	11,0
Dépenses de voyages et de loisirs	16 307	20,5	2 550	14,2	18 856	19,0
Frais et réparations des produits	472	0,6	172	0,95	644	1,0
Total	79 558	100	18 012	100	97 570	100

Source : Enquête sur les dépenses de consommation des ménages 2011 –ONS

3.2.3/ RISQUES, COMPORTEMENTS DEVIANTS ET PROGRAMMES DE PREVENTION

3.2.3.1/ Protection de l'enfant et de l'adolescent

En matière de protection de l'enfant, l'Algérie a ratifié, le 19 Décembre 1992¹⁰⁶, la convention internationale relative aux droits de l'enfant, considérant l'enfant comme un sujet de droit. Elle a pris un engagement officiel à préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, à l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la charte des Nations Unies : paix, dignité, tolérance, liberté, égalité et solidarité.

L'Etat algérien a pris des mesures législatives, administratives et sociales pour consacrer les droits fondamentaux de l'enfant et les attributs qui s'y rattachent pour le protéger de toute forme de brutalité physique et/ou mentale, de la négligence, des abandons et de l'exploitation. Le projet de loi relatif à la protection de l'enfance, adopté par l'APN le 25 mai 2015, prévoit la création d'un organe national pour la protection et la promotion de l'enfance, ainsi que l'institution d'une journée de l'Enfant qui correspond à la date de promulgation du texte de loi en l'objet (15/juillet/2015).

A ce titre, les résultats de l'enquête MICS4-2012, qui se proposent d'évaluer les attitudes et les comportements des parents dans le domaine de la discipline de l'enfant, font ressortir que près de 86% des enfants âgés de 2-14 ans ont reçu une forme de punition physique/psychologique, et marquent une légère aggravation par rapport à 2006 (82,3%). Les punitions psychologiques constituent la méthode correctionnelle la plus courante utilisée par les parents. Par ailleurs, la proportion des enfants qui ont reçu des punitions physiques sévères est de 23%, en stagnation depuis 2006 (22,5%). Ces résultats doivent interpeller les parents mais aussi les Policy Makers quant à la diffusion des pratiques appropriées et non traumatisantes pour le développement de l'enfant.

106. Décret présidentiel n°92-461, journal officiel du 23 Décembre 1992.

Pour ce qui est de la prise en charge des enfants privés de famille, celle-ci est assurée en milieu résidentielle à travers un réseau d'infrastructures dénommées 'établissements pour enfants assistés', régis par le décret exécutif n° 12-04 du 04 janvier 2012, portant statut type des établissements pour enfants assistés. Ces établissements sont au nombre de 51 et répartis sur 40 wilayas, prenant en charge 1 023 enfants au 1^{er} semestre 2014. Cette prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée de médecin, psychologue clinicienne, psychologue orthophoniste, infirmier, éducatrice, assistante sociale et assistante maternelle.

Aussi, la prise en charge des mineurs en danger moral ou en conflit avec la loi est assurée par un réseau infrastructurel composé de 47 établissements de la protection et de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, dont 32 centres spécialisés de rééducation (C.S.R) accueillant des mineurs âgés de plus de 14 ans en conflit avec la loi (1 676 mineurs accueillis), 9 centres spécialisés de protection (C.S.P) accueillant des mineurs âgés de 6 à 14 ans en danger moral (350 mineurs accueillis) et 6 centres polyvalents de sauvegarde de la jeunesse (126 mineurs accueillis). Ces établissements ont pour mission d'assurer l'éducation, la rééducation, la protection et la réinsertion des mineurs, et de veiller sur leur santé, leur sécurité, leur bien et leur développement harmonieux.

Les services d'observation et d'éducation en milieu ouvert (SOEMO) sont au nombre de 48 en 2014. Ils sont chargés de veiller au suivi des mineurs en danger moral et en liberté surveillée confiés par le juge des mineurs, ces services assurent leur accompagnement à l'insertion en veillant notamment sur leur santé, éducation, formation et loisirs dans leurs milieux habituels (familial, scolaire et professionnel). Ils mènent également des actions de prévention en vue de dépister les jeunes en danger moral, et déterminer le cas échéant, le mode de prise en charge approprié.

Les directions de l'action sociale des wilayas sont chargées de la coordination des tous ces instruments et services.

3.2.3.2/ La santé en milieu scolaire et universitaire

L'objectif principal des activités de protection sanitaire en milieu scolaire est de fournir à l'enfant et à l'adolescent un ensemble de prestations sur les plans préventif, curatif et éducatif afin de leur assurer un développement harmonieux physique, mental, intellectuel et social et ce, à la faveur de la création en 1995 des Unités de dépistage et de suivi « UDS ».

La santé scolaire a concerné 7 835 740 élèves durant l'année scolaire 2013/2014, au moyen de 1806 UDS, soit une hausse de 18% par rapport à l'année scolaire 2003/2004. L'ensemble du personnel exerçant en santé scolaire, à temps plein ou partiel, est de 8372 personnes, dont 2222 médecins, 2072 chirurgiens dentistes, 1568 psychologues et 2510 paramédicaux. La fréquence des visites médicales¹⁰⁷ systématiques de dépistage a connu une nette amélioration entre l'année scolaire 2008/2009 et celle de 2013/2014, passant de 79,2% à 88,6%, respectivement et ce, au niveau de tous les cycles.

Les affections les plus courantes dépistées en milieu scolaire sont les problèmes de baisse de l'acuité visuelle, les difficultés scolaires et l'énurésie. On note une nette amélioration dans la prise en charge spécialisée des affections dépistées chez les élèves en ce sens que, le taux est passé de 38% en 2000, à 53,8% en 2013. Les élèves atteints de maladies chroniques confirmées représentaient 56,7% des cas diagnostiqués en 2013, contre 35,2% en 2000, alors que les caries dentaires ont concerné 52% des enfants diagnostiqués, contre 38,5% en 2000 et 40,8% en 2011. Pour ce qui est de la scoliose, dont le programme a débuté en 2008, 11 786 cas ont été diagnostiqués en 2013, dont 56,3% ont été pris en charge par les UDS et 37,8% ont été orientés.

Par ailleurs, les activités de protection sanitaire en milieu universitaire se déroulent au sein des Unités de Médecine Préventive (UMP), dont le nombre a atteint 362 unités en 2013, avec une évolution importante par rapport à 2008 (198 UMP). Ces unités sont encadrées par 781 médecins, 127 chirurgiens dentistes, 110 psychologues et 455 paramédicaux.

107. Il s'agit de nombre de visites rapporté au nombre d'élèves.



Le total des visites médicales des étudiants est de 682 126 visites, dont 52% sont des visites préventives et 48% curatives. Le taux de visites systématiques, par contre, n'a pas connu d'évolution par rapport aux années précédentes, étant donné qu'il stagne à près de 29% depuis 2008. Par ailleurs, les affections dépistées sont à hauteur de 83 669 cas, 85% d'entre-elles sont prises en charge et 12,6% sont orientées. Celles-ci concernent essentiellement les affections ORL, respiratoires, gynécologiques et digestives.

En outre, l'un des comportements qui peut impacter la santé des enfants en milieu scolaire consiste en les attitudes violentes qui peuvent y avoir lieu. Celles-ci ont toujours existé dans les écoles et en dehors, mais n'ont jamais connues les proportions de ces dernières années. En 2013, cette violence a enregistré 167 victimes et 82 mis en cause. Rien que sur le premier semestre 2014, 71 cas de violence ont engendré 151 victimes entre élèves, enseignants et parents d'élèves (DGSN).

Des études menées au niveau du ministère de l'Education nationale sur la violence en milieu scolaire affirment la relation directe entre l'établissement et son environnement dans le phénomène de violences, aux côtés des facteurs classiques exogènes (famille et rue, entre autres).

L'ampleur de ce phénomène a été saisie par l'enquête « global School-based Student Health Survey » réalisée en 2011 par l'OMS et qui relève un pourcentage de 47,7% d'élèves de 13-15 ans qui ont pris part à une bagarre une ou plusieurs fois au cours des 12 mois précédant l'enquête. 32,0% parmi ces derniers y ont été grièvement blessés. Aussi, la même source met l'accent sur les élèves victimes d'intimidation et qui se situent à hauteur de 51,7%.

En définitive, par manque probablement de canalisation effective et efficace des énergies dans des activités créatives, récréatives et sportives, le réceptacle a pour nom le stade, le foyer familial, l'école et la rue.

3.2.3.3/ Habitudes alimentaires

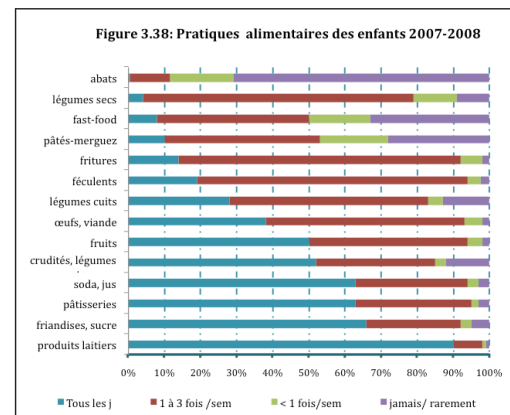
La consommation des fruits et légumes, de poissons et autres produits a diminué au pro-

fit de la consommation des sandwiches, des pizzas et sucreries et des surgelés. Il s'agit d'un comportement qui se généralise à travers le monde et qui touche principalement les jeunes. Associé à la sédentarité, ces comportements engendrent des problèmes de santé tels que le diabète, les cardiopathies et les cancers.

L'étude portant sur le surpoids, l'obésité et les facteurs qui y sont associés chez les élèves du cycle moyen¹⁰⁸, a conclu que les légumes crus et les fruits sont consommés au moins quotidiennement par 50% des collégiens¹⁰⁹. Tandis que 75% d'entre eux consomment des légumes secs et des féculents, 55% consomment des légumes cuits, des œufs et de la viande une à 3 fois par semaine et 5% consomment rarement les légumes (crus et cuits). Aussi, 48% des élèves consomment le poisson plus d'une fois par semaine et 44% prennent plus de 5 verres d'eau par jour.

Pour ce qui est de la consommation non indispensable pour l'équilibre alimentaire et aux besoins nutritionnels des enfants et des adolescents, tels que les friandises, pâtisseries, soda et autres, l'étude montre que 60% des élèves consomment ces produits tous les jours, 78% d'entre eux consomment 3 fois par semaine les fritures, 43% déclarent manger chez les fast-foods et 43% des élèves consomment des pâtés-merguez.

Toutes ces mauvaises habitudes de consommation, notamment avec l'augmentation du nombre de fast-foods et l'encouragement de certaines publicités, présentent des risques pour la santé des enfants et des jeunes.



108. Cette enquête menée par les Services d'Epidémiologie et de Médecine Préventive (SEMEP), s'est déroulée dans le cadre des projets de recherche du MSPRH, le projet a commencé en 2006, au niveau du secteur sanitaire de BIRTRARIA qui couvre 06 communes qui sont : El Biar, Ben Aknoun, Bouzaréah, Béni-Messous, Hydra et Dely Brahim.

109. Les pratiques alimentaires ont été analysées à travers la fréquence de consommation de certains types d'aliments Les pratiques alimentaires ont été analysées à travers la fréquence de consommation de certains types d'aliments (fruits, légumes, sucreries, boissons sucrés et boissons laitiers).

3.2.3.4/ VIH/Sida

Les statistiques récentes sur le sida en Algérie, révélés par l'Institut Pasteur, révèlent 81 nouveaux cas en 2014, parmi eux 14 cas sont âgés de moins de 30 ans, soit près de 17%. Bien que le phénomène reste encore marginal, il doit requérir une grande vigilance vu son impact social et la vitesse de sa propagation si jamais il venait à s'inviter dans le paysage épidémiologique du pays.

Le nombre de nouvelles personnes (0-29 ans) atteintes de sida est en diminution, passant de 30 cas en 2010 à 14 cas en 2014. Cette tendance est également observée pour l'ensemble des malades, passant de 142 en 2010 à 81 cas en 2014.

Tableau 3.34 : Cas de sida en Algérie par groupes d'âges (2010 - 2014)

Âge	2010	2011	2012	2013	2014 ¹
0-9 ans	2	4	8	3	2
10-19 ans	2	0	1	1	0
20-29 ans	26	24	11	17	12
Ensemble de la population	142	102	93	95	81

Source : Institut PASTEUR Algérie, (1) Chiffres arrêtés au 30 septembre 2014

La même diminution est observée pour la séropositivité en ce sens que, le nombre de cas est passé de 688 en 2010 à 591 en 2014 pour la population totale, tandis que ce nombre est passé de 173 en 2010 à 152 en 2014 pour les jeunes séropositifs.

Tableau 3.35 : Evolution des cas de séropositifs entre 2010 et 2014

Âge	2010	2011	2012	2013	2014 ¹
0-9 ans	38	19	41	37	25
10-19 ans	9	5	11	9	8
20-29 ans	126	114	121	122	119
Ensemble de la population	688	658	619	654	591

Source : Institut PASTEUR Algérie, (1) Chiffres arrêtés au 30 septembre 2014

Pour ce qui est des connaissances en matière de transmission du VIH, le pourcentage des jeunes femmes âgées de 15-24 ans connaissant au moins un moyen de prévenir la transmission du VIH¹¹⁰ est de 74,5% en 2012. Parmi les femmes de la même tranche d'âge, 15,3% rejettent les deux fausses idées les plus courantes¹¹¹ et savent

qu'une personne paraissant en bonne santé peut avoir le virus de Sida. Ce pourcentage, tout en restant très bas, est plus élevé chez les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur (28,4%).

Par espaces de programmation territoriale, les femmes appartenant aux régions des Hauts Plateaux Centre et Hauts Plateaux Ouest affichent les pourcentages les moins élevés en matière de connaissance des moyens de transmission du VIH Sida, contrairement au Sud (respectivement 5,8%, 6% et 8,4%, contre 9,4% au niveau national).

3.2.3.5/ Consommation de tabac

Un début précoce du tabagisme est associé à une utilisation du tabac à long terme, ce qui accroît le risque de nombreuses maladies. Au vu de l'importance d'avoir des données factuelles pour les programmes de prévention, plusieurs enquêtes nationales ont intégré des questions relatives à ce type de risque.

L'enquête « GSBHS » de 2011 montre que 9,2% d'élèves âgés entre 13 et 15 ans ont fumé des cigarettes sur un ou plusieurs jours au cours du mois précédant l'enquête, avec 18% chez les garçons et 1,4% chez les filles. Parmi les élèves qui ont déjà fumé, le pourcentage de ceux qui ont essayé avant l'âge de 14 ans est estimé à 82,1%.

L'enquête nationale de 2010 sur « la prévalence de la drogue en Algérie » fait ressortir une prévalence de 18,4% de consommateurs de tabac (3,6% chez les 12-15 ans, 25,1% pour les 20-39 ans et 30,1% pour les plus de 40 ans).

Par ailleurs, en 2002 et selon l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille « EASF 2002 », 37,5% des jeunes de sexe masculin consommaient du tabac¹¹² et 63,8% de jeunes ont commencé la consommation de tabac entre 15 et 19 ans, avec un âge moyen de 16,3 ans. Concernant les raisons de la première consommation du tabac, 39,2% ont déclaré qu'ils imitaient des amis, 16,3% pour juste essayer, 14,1% par curiosité et 11,1% évoquaient des problèmes personnels/familiaux.

110. Soit en ayant un partenaire sexuel fidèle non infecté soit en utilisant un préservatif à chaque fois.

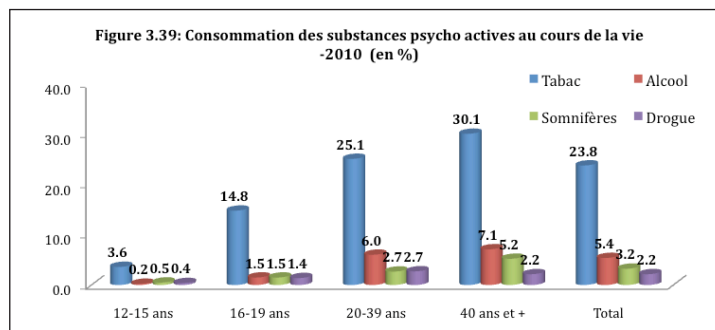
111. Selon lesquelles le VIH Sida peut être transmis par des piqûres d'insectes et le partage de repas avec quelqu'un atteint de sida.

112. Le très peu de cas des filles qui consomment du tabac ne permet aucune interprétation statistique.

Ainsi, toutes ces enquêtes situent la prévalence de la consommation tabagique par les jeunes à hauteur de 15-20%, notamment de sexe masculin, ce qui traduit un risque de santé extrêmement élevé.

3.2.3.6/ Consommation d'alcool

Selon l'enquête « ENGPD », de 2010, la consommation d'alcool est observée dans 6,5% des cas, elle est plus importante chez les hommes, en milieu urbain et au niveau du nord. Parmi les hommes consommateurs, 5,5% sont des consommateurs quotidiens, 37,4% une à trois fois par mois, 26,4% consomment une à quatre fois par semaine et 26,9% moins d'une fois par mois. Dans 70,6% des cas, les hommes consomment de l'alcool avec un risque élevé.



3.2.3.7/ Consommation de drogue et de stupéfiants

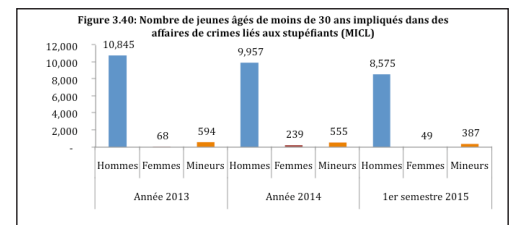
La toxicomanie est un problème de santé publique depuis plusieurs décennies dans de nombreux pays, alors qu'en Algérie, le phénomène de consommation des drogues et de la toxicomanie est relativement récent. Cependant plusieurs facteurs de risque favorisent la diffusion rapide de ce fléau : (i) d'abord, la structure de la population (58% de la population a moins de 30 ans en 2014), (ii) la position géographique et le redéploiement des réseaux de trafiquants de drogues vers le continent africain, ainsi que (iii) les mutations socio-économiques et culturelles que vit notre pays et qui affectent les habitudes de consommation des jeunes.

Les quantités de drogues saisies régulièrement, voire quotidiennement, dénotent de la hausse du trafic de drogue et démontrent, parallèlement, les efforts colossaux déployés par les services de

lutte (Douane, Gendarmerie, Police). Durant l'année 2014, 182 tonnes de résine de cannabis ont été saisies¹¹³, ce chiffre est en hausse de 15,2% par rapport à l'année 2012. Durant la même année 2014, il a été procédé à la saisie de 1 050 612 comprimés de substances psychotropes de différentes marques, ainsi que 1 245,626 grammes de cocaïne et 339,11 grammes d'héroïne. (Tab. A-3.6).

La résine de cannabis et les comprimés de substances psychotropes restent les drogues les plus consommées en Algérie par rapport aux drogues dures (cocaïne et héroïne). En 2014, 22 539 personnes ont été jugées et condamnées pour des affaires liées à la drogue. L'ONLDT estime à plus de 200 000 les consommateurs de cannabis et plus d'un million de consommateurs occasionnels en Algérie.

Le nombre d'affaires de crimes liés aux stupéfiants, dans cette même année, représente 8% de total des affaires de crimes enregistrées. Notons que le nombre de jeunes âgés de moins de 30 ans impliqués dans ces affaires a baissé entre 2013 et 2014, passant de 11 507 à 10 751, dont 5,2% sont mineurs. Cette baisse est due au recul du nombre de jeunes hommes impliqués dans ces affaires, contrairement au nombre de femmes le nombre a plus que triplé. Le premier semestre de 2015 s'est annoncé avec un nombre de 9 011 jeunes dont 4,3% sont mineurs. (Tab. A-3.7).



Par wilaya et au premier semestre de 2015, 37% des jeunes de moins de 30 ans impliqués dans les crimes liés aux stupéfiants résident dans la wilaya d'Alger, 6% sont au niveau de la wilaya d'Oran et 4% sont dans la wilaya de Sétif. (Tab. A-3.8).

Le plan national de lutte contre la drogue (PLD), adopté par le gouvernement le 29 juin 2003 constitue, certes, un acquis, avec l'ouverture de 15 nouveaux centres de désintoxication, de 53 centres intermédiaires pour toutes les wilayas

113. Source: Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLDT).

du pays et de 185 cellules d'accueil et d'orientation dans tous les secteurs sanitaires. Ce réseau infrastructurel demeure néanmoins insuffisant en matière de prise en charge des jeunes. En effet, le bilan de 2014 du Ministère de la Justice fait état de la prise en charge de 18 870 personnes admises (17 620 hommes) dans les centres de cure de désintoxication, contre 16 413 en 2013 et 13 743 en 2011, soit une augmentation de 37,3%. Toutefois, 91% de ces patients se sont présentés dans les différents centres spécialisés pour les besoins de consultation, 8,4% pour hospitalisation volontaire et 0,6% d'injonction thérapeutique (année 2013). Il convient de souligner que c'est la tranche d'âge 16-35 ans (14 271 individus, soit 75,6% des cas) qui a bénéficié le plus de prise en charge.

Tableau 3.36 : Prise en charge des toxicomanes par situation familiale individuelle, sexe et groupes d'âges (bilan de 2014)

	Personnes	Effectif	%
Situation familiale	Marié	3580	19,0
	Célibataire	14860	78,7
	Autre	430	2,3
Situation individuelle	Etudiant	1420	7,5
	Travailleur	5736	30,4
	Sans emploi	11714	62,1
Sexe	Masculin	17620	93,4
	Féminin	1250	6,6
	-15 ans	540	2,9
Age	16-25	7099	37,6
	26-35	7238	38,4
	35 et +	3993	21,2

Source : Ministère de la Justice (Bilan annuel des saisies de stupéfiants et de substances psychotropes pour les services de lutte 2014)

Rappelons que le plan Directeur National, adopté par le Gouvernement, a posé la problématique de la drogue et a identifié les défis liés à la prévention en cinq points, comme suit:

- la révision de la législation nationale, sur les stupéfiants et les substances psychotropes en conformité avec les conventions internationales auxquelles a adhéré l'Algérie, et prévoir un dispositif juridique et réglementaire qui permet de mieux contrôler le domaine des drogues, de la fabrication à la consommation.

- l'intégration de l'école et la mosquée dans les actions de sensibilisation contre les stupéfiants ainsi que la création d'une banque de données et d'un fichier national renfermant toutes les informations relatives au phénomène de la drogue sur la base de fichiers uniformes des services de lutte.
- la multiplication des brigades spécialisées au niveau des frontières pour un meilleur contrôle, et développement des capacités et du niveau de formation des ressources humaines spécialisées.
- La Consolidation et renforcement de la coopération internationale.
- L'amorce d'une nouvelle approche en matière de coopération policière avec les pays voisins, en vue d'un échange d'informations en temps réel, entre les services spécialisés qui doivent recourir à l'établissement et au maintien des canaux de communication.

3.2.3.8/ Accidents et traumatismes

Les accidents de la route demeure un problème de santé publique aux niveaux mondial, ils entraînent des pertes économiques et sociales considérables pour ceux qui en sont victimes, leur famille et les pays dans leur ensemble. Selon les statistiques de l'OMS¹¹⁴, chaque année, près de 1,25 million de personnes décèdent dans un accident de la route, soit un mort toutes les 90 secondes, et 20 à 50 millions d'autres sont blessées, parfois handicapées.

Toujours au niveau mondial, 48% des personnes décédées par accident de la route sont âgées de 15 à 44 ans, dont 73% des hommes. Chez les jeunes conducteurs de moins de 25 ans, les hommes encourent près de 3 fois plus de risques d'être tués dans un accident de voiture que les femmes. 90% de ces décès surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, bien que ces pays ne possèdent environ que la moitié du parc mondial de véhicules. Aussi, la moitié des décès sur les routes sont des « usagers vulnérables » (piétons, cyclistes et motocyclistes). Si rien n'est fait, les accidents de la route deviendraient, selon les projections, la septième cause de mortalité d'ici 2030. C'est pourquoi, le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies a fixé une cible ambitieuse pour la sécurité routière, à savoir « diminuer de moitié le nombre total des décès et des blessés dus aux accidents de la route d'ici à 2020 ».

114. Aide-mémoire N°358 OMS- accidents de la route-octobre 2015.



En Algérie, ces dernières années, le nombre d'accidents enregistrés a terriblement augmenté, la faisant classer au quatrième rang des pays arabes en 2013, après l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis.

Le nombre d'accidents enregistrés, dans les zones urbaines selon les services de la DGSN, représentent 17 383 en 2014 faisant 20 717 blessés et 828 décès, enregistrant une croissance de 4,5% de décès par rapport à 2013. Dans les autres zones et au titre de la même année (2014), les services de la Gendarmerie nationale qui exercent leur autorité sur 80 % du réseau routier national, enregistrent 24 000 accidents faisant plus de 3 900 décès, soit une moyenne de 66 accidents et 11 décès par jour¹¹⁵.

L'indice de gravité (Nombre de décédés suite à un accident /nombre d'accidents) représente 16,3% pour les deux années 2013 et 2014. Les constats de la gendarmerie nationale mettent en cause la responsabilité du conducteur dans 83,1% des accidents survenus en 2014, suivi par l'insouciance des piétons (8,6%) alors que 5,4% des accidents reviennent à l'état déplorable des routes.

En outre, 28% des accidents auraient été causés par des véhicules de transport de marchandises et de voyageurs, faisant 1 499 décès. Quant à l'âge des conducteurs, 18,8% des cas d'accidents ont été engendrés par des personnes âgées entre 25 et 29 ans, soit 6 941 cas.

En outre, près d'un million de déclarations de sinistres matériels sont enregistrées chaque année, dont l'impact économique de la sinistralité sur les routes est estimé par l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) à 100 milliards de dinars¹¹⁶.

Beaucoup d'accidents de la route peuvent être évités et beaucoup de vies humaines en particulier des jeunes auraient pu échapper à une mort fatale ou un handicap à vie. Les services de la Sûreté nationale veillent par ailleurs à l'application scrupuleuse de la loi (contraventions routières, amendes forfaitaires et mise à la fourrière de véhicules,...), mais plus d'efforts

par les pouvoirs publics en concertation avec les secteurs (travaux publics, transports, police, justice, éducation et santé) peuvent être établis, à travers des mesures et certaines interventions efficaces telles que :

- Le renforcement par des mesures sévères de prévention ;
- la sensibilisation continue aux dangers des accidents de la circulation ;
- l'élaboration et application des interventions strictes qui ciblent le comportement des usagers de la route, par exemple la mise en vigueur immédiate du permis à points ;
- l'amélioration de l'état des infrastructures routières;
- la multiplication de relais sur les longs tronçons autoroutiers pour le repos des conducteurs,
- l'amélioration des dispositifs de sécurité sur les véhicules ;
- la prise en compte de la sécurité routière dans l'aménagement du territoire et la planification des transports ;
- l'amélioration de la prise en charge avec intervention rapide des victimes d'accident.

Concernant les accidents domestiques, en 2012, 8% des enfants de moins de 15 ans soit près de 860 000 enfants, ont été victimes d'un accident grave, plusieurs fois dans leur vie.

Par type d'accidents, 25,9% des victimes ont eu des fractures/entorses, 34,6% des blessures et 12,7% ont été brûlés (les brûlures surviennent dans 82% des cas chez les enfants de moins de 5ans). Pour les accidents dus aux fractures/entorses, près des deux tiers des cas sont survenus chez les enfants âgés entre 12 - 14 ans.

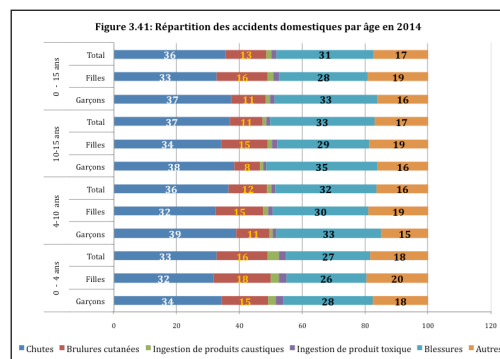
Les accidents survenus à domicile concernent, dans 77% des cas, des enfants de moins de 5 ans, ceux survenus à l'école, dans 30% des cas, des enfants âgés de 9 - 11 ans et 36% des accidents arrivés dans la rue ont touché des enfants de 3 à 5 ans.

En outre, le rapport de l'INSP de 2014, relatif aux accidents domestiques des enfants de 0-15 ans, rend compte d'un nombre de 172 009 d'accidents au niveau national, contre 377 056 acci-

115. Extrait de : <http://www.huffpostmaghreb.com/2015/>

116. Extrait de : <http://www.tsa-algerie.com/20151111/>

dents en 2013, soit une baisse de 54% en une année. Sur l'ensemble des victimes, 61,8% sont des garçons. Ce dernier résultat appelle à être consolidé dans la mesure où la marge de performance est extrêmement élevée.



3-2.4/ PRINCIPAUX DEFIS ET QUELQUES RECOMMANDATIONS

Conforté par le droit de jouir d'une bonne santé et sans aucune discrimination, la politique des pouvoirs publics en matière de santé s'est attelée à garantir une offre en soins médicaux, en culture et loisir et en sport et ce, par la mise en place d'infrastructures et de programmes préventifs et curatifs. Il s'agit principalement des différentes stratégies et de plans d'action suivants :

- La stratégie de lutte contre les facteurs de risque
- Le plan d'accélération de réduction de la mortalité maternelle
- Le plan de lutte contre le cancer
- L'UNGAS
- Le programme élargi de vaccination (PEV)
- Le programme de lutte contre les infections respiratoires aiguës (IRA)
- Le programme de nutrition

Ces stratégies ont permis d'améliorer d'une manière certaine l'espérance de vie à la naissance, le recul voire l'éradication de certaines maladies transmissibles, la réduction de la mortalité infantile et maternelle, etc. Néanmoins, eu égard à la transition démographique et épidémiologique en cours, d'importants défis restent à relever, notamment en matière de maladies non transmissibles, de comportements déviants, notamment en milieu scolaire, de sécurité routière, d'habitudes alimentaires et d'équité territoriale.

Proposition de mesures :

- Développer un programme national intégré de nutrition fondé sur des études spécifiques: de nombreux travaux, à l'échelle mondiale, ont montré l'impact de la nutrition déséquilibrée sur le risque de développer des maladies telles que le cancer, les maladies cardiovasculaires, l'obésité ou le diabète de type 2, ou l'hypercholestérolémie. D'autres études ont trouvé des liens entre la nutrition et certaines maladies inflammatoires auto-immunes comme les maladies intestinales chroniques inflammatoires ou encore les allergies, la dépression, les troubles du sommeil, etc.
- Revaloriser la place du sport en société, en milieu scolaire et dans la vie quotidienne de tous les citoyens, y compris les femmes au foyer et les personnes âgées. Pour ce faire, il faudrait renforcer par des infrastructures adéquates pour les différents âges et équitablement répartis au niveau territorial;
- Développer la culture de loisirs et élargir les infrastructures de culture et de loisirs (maisons de jeunes, bibliothèques, cinéma, etc.) ;
- Encourager une politique de recherche, avec des objectifs clairement identifiés, orientée sur la santé publique et le management des systèmes de santé, ainsi que la mise en place des moyens nécessaires pour la valorisation et la dissémination des résultats de la recherche dans les pratiques médicales ;
- Envisager un système d'accompagnement de soins autour de la personne ou à domicile pour les handicapés et personnes âgées par un personnel formé ;
- Prévenir les comportements de violence et de délinquance: la prévention de la délinquance est essentielle pour protéger la société de ses conséquences. Le principal facteur de la délinquance juvénile est l'isolement social (pauvreté, l'échec scolaire, le chômage, le vide culturel, etc.) et la réaction sociale (la mauvaise fréquentation et la détention avec des adultes criminalisés).
- Responsabiliser les parents sur la surveillance de leurs enfants et informer les jeunes de leurs droits et libertés et de tout ce qui peut porter atteinte à leurs droits;
- Instituer, chaque trois ans, un rapport sur le développement et la protection sociale de la jeunesse ;
- Créer un organisme dédié spécifiquement



à l'orientation des jeunes adolescents qui échouent dans les études scolaires, vers des petits métiers avant qu'ils ne soient absorbés par les mauvais fléaux;

- Approfondir les recherches ou études sociales sur l'adolescence et la délinquance (identification des facteurs par degré de dangerosité, présentation des statistiques et proposition de solutions ou interventions efficaces) ;
- Développer des programmes d'intervention structurés autour des comportements déviants, basés sur des thérapies comportementales et la thérapie familiale planifiée ;
- Revaloriser les taxes sur les boissons alcoolisées et les différents types de Tabac qu'ils soient de production nationale ou importés, et utiliser les fonds créés à ce propos ;
- Appliquer rigoureusement l'interdiction de fumer dans les lieux publics et les lieux communs (lieux professionnels).

Chapitre 4

**PARTICIPATION ECONOMIQUE
DES JEUNES**





Quatrième Chapitre :

PARTICIPATION ECONOMIQUE DES JEUNES



Introduction

Une des dimensions de base du développement humain consiste en le revenu qui est versé en contrepartie d'une activité marchande. Cependant, cette dernière n'est pas toujours simple d'accès pour les jeunes, en ce sens que les taux de chômage sont souvent beaucoup plus élevés auprès de cette catégorie comparativement aux adultes. La persistance du chômage des jeunes, malgré l'amélioration tendancielle du niveau d'instruction, est de nature à engendrer un malaise social. Il s'agit d'une problématique mondiale qui porte une plus grande signification dans les pays où la structure de la population par âge est extrêmement jeune, comme c'est le cas pour l'Algérie.

Or, l'autonomie des jeunes, notamment en termes de revenu, est l'aboutissement de l'investissement fait, d'abord par les parents mais aussi par l'Etat à travers les différents plans de développement. Elle est considérée comme le but de l'investissement fait particulièrement dans l'éducation. Il s'agit donc d'un processus et non d'une étape, même si, généralement, c'est le départ du jeune du domicile familial qui marque cette autonomie. Cependant, faute de pouvoir jouir pleinement de cette dernière, le jeune se trouve 'contraint' de rester le plus longtemps possible dans le foyer parental et de s'appuyer largement sur la solidarité familiale pour pouvoir subvenir à ses propres besoins.

L'autonomie du jeune, étant ainsi tributaire de la possibilité de trouver une activité professionnelle, la priorité doit donc être portée tout naturellement sur l'accès à l'emploi, qui soit décent et stable. C'est pourquoi l'Etat déploie toute une série de mesures et de dispositifs d'aide afin d'accompagner, dans l'esprit, ceux qui se trouvent en difficulté de s'insérer directement sur le marché du travail.

Par ailleurs, un phénomène nouveau qui force la porte de la statistique nationale sur l'emploi consiste en le 'halo du chômage'; ce dernier touche particulièrement les jeunes : il s'agit de personnes qui ne disposent pas d'un emploi mais que les conditions d'éligibilité du BIT ne permettent pas de les classer, non plus, comme chômeurs. Il s'agit plus la plus grande part d'entre eux, de personnes découragées par les conditions du marché, ou empêchées par des conditions individuelles spécifiques de s'y insérer. Cette catégorie, au vue de son importance et son ampleur grandissante, requière une attention particulière, s'agissant des mesures appropriées qui peuvent les toucher directement.

Cette partie du rapport va s'atteler à traiter de l'utilisation faite, sur le terrain, du potentiel acquis par les jeunes durant les premières années de la vie, aussi bien en termes d'éducation que de santé et d'activités récréatives culturelles et de loisirs, mais aussi de l'efficacité des dispositifs d'accompagnement mis en place par les pouvoirs publics afin d'optimiser ces potentialités. Dans la mesure du possible, cette problématique sera abordée sous le prisme de l'équité inter-générationnelle et inter territoriale afin d'identifier les obstacles qui se dressent contre un accès équitable des jeunes à l'emploi ou à leur insertion professionnelle.

Enfin, et toujours en guise d'évaluation, il sera question de vérifier la contribution des jeunes à l'économie nationale à travers la quantification de l'apport du stock de capital humain national à la croissance économique au cours des quinze dernières années, soit depuis que l'Algérie a pu retrouver une certaine aisance financière qui lui a permis de renouer avec la tradition des programmes de développement.

4.1/ EXPOSITION AU RISQUE DE CHÔMAGE

Pour situer l'ampleur de ce risque, il suffit de rappeler que plus de 201 millions de personnes dans le monde étaient au chômage en 2014, soit 31 millions de plus par rapport à la période d'avant le début de la crise économique mondiale de 2008. Le chômage devrait s'accroître de quelque 3 millions de personnes en 2015 et de 8 millions supplémentaires dans les quatre années suivantes¹¹⁷.

Les jeunes, et tout particulièrement les jeunes femmes, continuent d'être touchés de manière disproportionnée par la montée du chômage, en ce sens qu'en 2014, près de 74 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient à la recherche d'un emploi. Dans la région MENA, le taux de chômage des jeunes est de trois fois supérieur à celui des adultes. Bien que la tendance sur l'évolution future, prévoit une stabilité du chômage autour de 11%, chez les jeunes par contre, ce taux devrait s'accroître légèrement, pour se situer à hauteur de 30% en 2019 (28,7% en 2012). (Tab. A-4.1)

L'Algérie se situe dans les mêmes proportions que la région MENA, puisque le taux de chômage des jeunes est de 29,9% en 2015. Cependant, les perspectives d'évolution de la population algérienne, par le fait du momentum démographique, prévoient une baisse de la pression sur le marché du travail sur le moyen terme, avant de connaître, de nouveau, une recrudescence de la demande au-delà de 2020 (Cf. Chapitre I démographie des jeunes).

4.1.1/ Evolution de la population jeune en chômage

En Algérie, la population en chômage totale est estimée à 1 337 000 personnes en 2015, soit en stock, 123 000 chômeurs de plus par rapport à 2014, dont 31,7% sont des jeunes de 16 à 24 ans¹¹⁸. Quant à la totalité des chômeurs, la population âgée de moins de 30 ans représente 67,8%, soit un ratio de 7 chômeurs jeunes sur 10.

Le taux de chômage des 16-24 ans, qui était de 32,4% en 2004, est passé à 23,8% en 2008, enregistrant ainsi une baisse substantielle de 9 points, avant de connaître une augmentation à 29,9% en 2015. En terme absolu, le nombre des jeunes chômeurs est passé, entre 2014 et 2015, de 479 000 à 518 000 chômeurs, soit 39 000 nouveaux demandeurs d'emploi en flux (Tab. A-4.2).

Le rapport du taux de chômage des jeunes (16-24 ans) à celui des adultes (25 ans et +) est de l'ordre de 3,7 en 2015, il est plus important que celui observé en 2004, ce qui est de nature à traduire une certaine inefficacité des mesures destinées à renforcer l'employabilité des jeunes sur cette période.

4.1.2/ Caracteristiques des Jeunes chomeurs

L'évolution du taux de chômage par âge se caractérise par des différences manifestes entre les âges, allant inversement des plus jeunes aux plus âgés. Cependant ces écarts n'ont pas évolué de la même manière ; on enregistre un écart de 10 points, en 2004, aux âges extrêmes, puis de 07 points en 2008, avant de se creuser davantage,

Tableau 4.1: Evolution du taux de chômage global, du taux de chômage des jeunes et celui des adultes entre 2004 et 2015 (%)

	2004	2008	2012	2013	2014	2015
Taux de chômage global	17,7	11,3	11,0	9,8	10,6	11,2
Taux de chômage des jeunes (16-24 ans)	32,4	23,8	27,5	24,8	25,2	29,9
Taux de chômage des adultes (25 ans et +)	12,8	7,9	7,6	6,8	7,7	8,0
Rapport du Tx chô. jeunes/Tx chô. adultes	2,6	3,0	3,6	3,6	3,3	3,7

ONS-collections statistiques n° 123,181, 185, et données statistiques n°683 et n°726.

117. Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde, tendances pour 2015 (OIT).

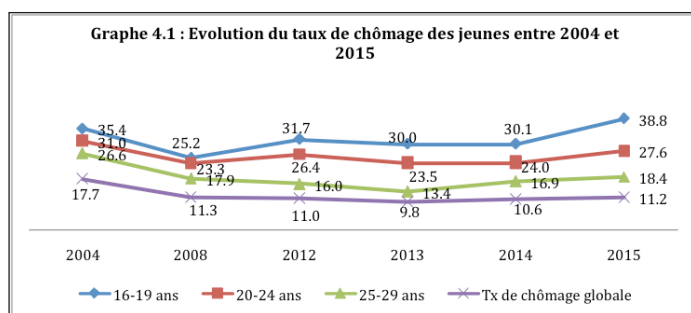
118. L'emploi et le chômage des jeunes concernent les personnes âgées de 16-24 ans.

depuis 2012, à 15 points. Toujours est-il que la tendance baissière du taux de chômage a mieux profité aux 25-29 ans qu'aux autres âges, au moment où l'âge moyen des jeunes chômeurs semble reculer progressivement, passant de 23,4 ans en 2004 à 23,7 en 2013 pour atteindre 24,0 ans en 2015.

ment aux 20-24 ans (9 points d'écart) et ceux de 25-29 ans (4,6 points). Sur l'ensemble de la population âgée de 16 ans et plus, l'écart est de 2,5 points entre les taux de chômage dans l'urbain et le rural. (Tab. A- 4.4).

En termes de niveau d'instruction, les études supérieures ne semblent pas constituer une protection majeure contre le chômage ou une voie qui facilite l'acquisition d'un emploi, au contraire, le chômage semble augmenter à mesure de l'avancement dans les études. En outre, les diplômés de formation professionnelle semblent être plus en faveur de l'employabilité, après la catégorie des non-détenteurs de diplôme (Tab. A- 4.5). Ce constat est encore plus visible auprès des jeunes de 25-29 ans susceptible d'avoir eu accès à un diplôme, avec un taux de chômage de 24% pour les diplômés de l'enseignement supérieur contre 17% pour les diplômés de la formation professionnelle et 13% chez les sans diplômes¹¹⁹.

En définitive, quatre facteurs semblent déterminer le profil du chômeur algérien : être jeune, femme, universitaire et résidant en milieu urbain.



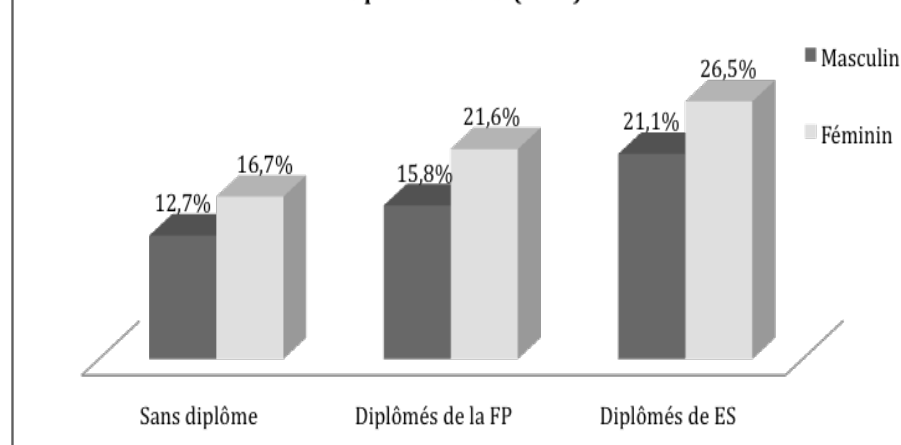
Les données factuelles en matière d'emploi confirment ainsi l'existence d'une double problématique : la première concerne les difficultés d'insertion des jeunes dans le marché du travail (par rapport aux adultes) et la seconde, encore plus délicate, concerne le cas particulier des jeunes femmes. En effet, le taux de chômage des femmes âgées de 20-24 ans en 2015 est, par exemple, 4 fois plus élevé que le taux global, 3 fois plus élevé que celui des femmes (tous âges confondus) et plus de 2 fois que celui des jeunes hommes du même groupe d'âge (Tab. A- 4.3).

Cette situation semble prendre une allure de plus en plus crisogène puisqu'en une seule année (2014 à 2015), le taux de chômage des jeunes hommes de 16-29 ans a augmenté de 2,7 points de pourcentage (de 18,3% à 21%), alors que celui des jeunes femmes, de 2,1 points (de 30,3% à 32,4% respectivement).

En ce qui concerne le milieu de résidence, on remarque une plus grande concentration du chômage en milieu urbain, probablement en raison de la forte existence d'activités saisonnières, notamment agricoles, dans le milieu rural qui y absorberaient, un tant soi peu, la pression sur l'occupation. A signaler que l'écart entre le chômage dans les deux milieux est nettement plus prononcé chez les jeunes de 16-19 ans, avec un écart de 11 points de pourcentage, comparative-

ment aux 20-24 ans (9 points d'écart) et ceux de 25-29 ans (4,6 points). Sur l'ensemble de la population âgée de 16 ans et plus, l'écart est de 2,5 points entre les taux de chômage dans l'urbain et le rural. (Tab. A- 4.4).

Figure 4.2: Taux de chômage des jeunes âgés de 25-29 ans selon le diplôme obtenu (2014)



119. A rappeler que le niveau de chômage global des 25-29 ans est de 16,9%.

4.1.3/ Phenomene du halo Du chômage

On parle de « halo autour du chômage » pour distinguer toutes les personnes se situant à la frontière du chômage et de l'inactivité, soit la pression qui pourrait s'exercer sur le marché de l'emploi sans pour autant que celle-ci soit saisie par la définition standard du chômage. Il s'agit de tout individu :

- En âge de travailler (16-59 ans) ;
- Dépourvu d'un emploi durant la semaine de référence ;
- Disponible à travailler dans un délai inférieur à deux semaines ;
- N'ayant pas effectué de démarches pour chercher un emploi durant le mois de référence.

Les enquêtes annuelles auprès des ménages sur l'emploi révèlent que des personnes constituant le halo du chômage se chiffrent à 1,6 millions en 2011, presque 1 million en 2012 et 939 000 en 2015. Bien qu'en diminution apparente, le volume en tant que tel reste extrêmement important étant donné qu'il avoisine celui de la population totale en chômage.

La population qui constitue le halo du chômage est composée essentiellement de jeunes des deux sexes¹²⁰ en ce sens qu'en 2015, la moitié (50,3%) a moins de trente ans. Cependant, si d'une manière globale, la part des jeunes semble reculer parmi la population constitutive du halo (59,0% en 2011), celle des jeunes garçons reste toujours importante (63,4% vs 52,9% pour les filles en 2011 et 59,6% vs 43,3% en 2015). (Tab. A- 4.6).

En termes de localisation territoriale, en 2014, les deux-tiers de cette catégorie se trouvent dans le milieu urbain, ce qui peut signifier que c'est dans ce milieu que les jeunes sont le plus exigeants vis-à-vis des offres d'emplois disponibles ou qu'ils y désespèrent plus facilement quant à la chance de trouver un emploi qui réponde à leurs attentes (Tab. A- 4.7). Ce milieu semble ainsi être prédominant, à la fois, sur les demandeurs explicites d'emploi que sur les demandeurs latents.

On distingue, particulièrement, trois situations dominantes caractérisant les personnes qui

ne travaillent pas au moment de l'enquête et qui ne répondent pas aux critères du chômage du BIT : femmes au foyer, étudiants/écoliers ou pensionnés. Près de la moitié de cette demande latente d'emploi (44,1%) est constituée de femmes au foyer qui désirent travailler mais qui n'auraient pas effectué de démarches de recherche d'emploi. Les étudiants arrivent en seconde position, avec 18% d'entre eux qui souhaiteraient travailler tout en poursuivant leurs études, vraisemblablement selon des heures aménagées. Ce constat dénote d'un besoin expresse d'une plus grande flexibilité du marché du travail pour que ces personnes puissent trouver le moyen d'accéder à un revenu marchand selon vraisemblablement des créneaux horaires aménagés (Tab. A- 4.8).

Il importe, également, de souligner que plus de la moitié des jeunes de 15-29 ans se situant dans le halo du chômage (58%) ne sont ni étudiants/écoliers, ni femmes au foyer. De plus pour l'écrasante majorité des personnes, tant des hommes que des femmes, constitutives de ce halo, il ne lui est jamais arrivée de rechercher un emploi (82,0 %), ce qui constitue une situation de type bicéphale : d'un côté, ces personnes développent une espèce de désaffection au marché du travail, et de l'autre, elles espèrent pouvoir le rejoindre un jour. Trois raisons, tout au moins, peuvent expliquer cette situation : l'opacité des mécanismes régissant l'accès au marché du travail, l'inadéquation des qualifications individuelles par rapport l'exigence du marché et le manque d'expérience (Tab. A-4.9, Tab. A- 4.10). Toujours est-il que cette situation requiert une étude bien spécifique au vue du risque de déviance et de menaces qu'elle fait peser sur la cohésion sociale.

En définitif, ces différentes facettes qui se croisent sur le marché du travail et qui exercent des pressions tout aussi explicites qu'implicites, ainsi que les espoirs portés par les jeunes de pouvoir s'insérer utilement dans la chaîne de production économique, nécessitent certainement des données et des analyses plus fouillées afin qu'elles puissent apporter les éclairages nécessaires aux 'Policy makers' lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques visant l'emploi et l'employabilité. Toutefois, on peut d'ores et déjà conclure à la néces-

120. Bien que les garçons y soient un peu plus présents.

sité d'enrayer la fracture générationnelle qui caractérise le risque de chômage, surtout lorsque celui-ci frappe la catégorie des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle. Dans cette optique, les dispositifs mis en place par l'Etat requièrent d'être revus afin de les centrer davantage sur cet aspect de la problématique.

4.2/ PARTICIPATION DES JEUNES A LA VIE ACTIVE ET EXPOSITION AU RISQUE DE PRECARITE DES EMPLOIS

La réflexion sur l'accès à l'emploi et la lutte contre le chômage ne doit pas occulter d'autres problématiques tout aussi déterminantes du développement, à l'image de celle inhérente à la stabilité et la décence des emplois créés. En effet, si l'on regarde les statistiques mondiales, la diffusion des formes d'emplois précaires semble gagner plusieurs pays, même ceux développés. Aujourd'hui, l'universalité et l'ampleur de ce phénomène appellent à une action coordonnée et globale aux niveaux national et international. Dans les pays de l'OCDE, par exemple, la moitié des emplois créés depuis 1990 étaient des emplois précaires.

4.2.1/ Participation a la vie active

Sur une population active de 11 932 000 personnes en 2015, 32,3% sont âgés de moins de 30 ans, soit un 1 actif sur trois. Entre 2014 et 2015, cette population a augmenté de 479 000 personnes, tandis que la population active jeune a diminué de 150 000 personnes. Cette diminu-

tion pourrait être le résultat de l'arrivée d'une génération moins importante à l'âge d'activité.

Les disparités par genre constatées chez l'ensemble de la population (66,8% chez les hommes et 16,4% chez les femmes en 2015), touchent particulièrement les jeunes, en ce sens que le taux d'activité est de 19,2% chez les jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans et seulement de 2,8% seulement chez les femmes du même âge. Il est fort possible que la déperdition scolaire, qui touche plus particulièrement les garçons, couplée avec la faible absorption de la formation professionnelle, puissent expliquer en grande partie cet écart (Tab. A- 4.11).

4.2.2/ Occupation chez les jeunes

En 2015, la population occupée était de l'ordre de 10 594 000 personnes, soit un taux d'occupation de 26,4%, dont 2 943 000 des jeunes de moins de 30 ans, ce nombre était de l'ordre de 3 166 000 en 2014, soit une diminution de 223 000. En dix ans, le taux d'occupation des moins de 30 ans a anormalement perdu près de 06 points.

En outre, le taux d'emploi, qui mesure la capacité de l'économie à absorber l'offre en main-d'œuvre, reste très faible en ce sens qu'en 2014, un peu plus du tiers de la population âgée de 15 ans et plus (36,4%) est occupée et à peine la moitié (51,1%) chez les 25-34 ans. A souligner que ce constat demeure fortement impacté par le très faible niveau de participation économique des femmes en particulier (22,5% vs 78,6% des hommes). (Tab. A- 4.12).

Tableau 4.2 : Evolution de la structure de la population active par âge entre 2004 et 2015

Groupe d'âge	2004	2008	2012	2013	2014	2015
15 - 19	7,7	5,4	3,6	3,6	3,3	3,0
20 - 24	17,2	16,1	13,5	13,3	13,3	11,6
25 - 29	18,4	18,8	18,4	19,0	18,4	17,7
- de 30 ans	43,2	40,3	35,5	36,0	34,9	32,3
15 ans et +	100	100	100	100	100	100

Source : ONS-collections statistiques n°123, 181, 185, et données statistiques n°683 et n°726

4.2.3/ Exposition a la precarite de l'emploi

L'une des tendances mondiales les plus marquantes de ces dernières décennies est indéniablement la montée de l'insécurité dans le milieu du travail. En effet, selon les rapports de l'OIT, un nombre grandissant de travailleurs souffre de conditions de travail précaires, incertaines et imprévisibles. Les chiffres du chômage sont certes déjà un sujet de préoccupation majeur, ils ne tiennent cependant pas compte des personnes qui travaillent sans avoir un emploi et un salaire décent, un avenir sûr, une protection sociale et l'accès à des droits¹²¹.

A ce propos, et en terme de tendances lourdes, le marché du travail en Algérie se caractérise, d'une part et de plus en plus, par la dominance des emplois non permanents qui ont vu leur part se multiplier par 2,6 fois entre 2000 et 2015. D'autre part, il enregistre la montée en puissance du secteur privé : ce dernier représente en 2015, 58% des emplois disponibles, alors qu'en 2000 la répartition était inversée, au profit du secteur public. (Tab. A- 4.13)

En outre, le quart des occupés de 2013 a déclaré être à la recherche d'un autre emploi, dont 57% motivés par l'instabilité de l'emploi actuel et 33% étaient des salariés non permanents. Ces deux éléments mettent en évidence l'existence de certaines formes de précarité des emplois.

Tableau 4.3 : Répartition par sexe des occupés selon les raisons de recherche d'un autre emploi en 2013

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Emploi non stable	1363	58,3	176	48,9	1538	57,0
Un poste correspondant mieux à son profil	196	8,4	95	26,4	291	10,8
Meilleure rémunération	669	28,6	80	22,2	748	27,7
Autre	110	4,7	9	2,5	119	4,4
Total	2338	100	359	100	2697	100

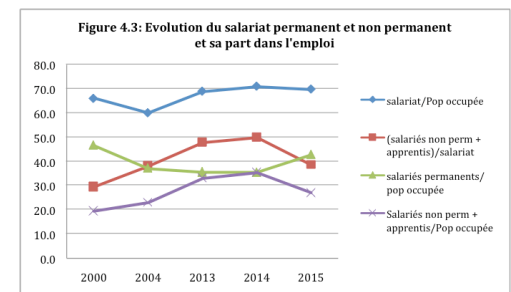
Source : ONS-Enquêtes Emplois

Notons, par ailleurs, la difficulté rencontrée pour pouvoir cerner le phénomène de précarité de l'emploi dans sa globalité à travers les statistiques que produit le système statistique algérien, puisqu'elles ne couvrent pas toutes les dimensions de la précarité mentionnées par l'OIT, notamment celle du revenu et du sous-emploi invisible.

a) Les salariés jeunes non permanents

Le salariat non-permanent prend de plus en plus de l'ampleur en Algérie en ce sens que sa part dans l'emploi total passe de 22,9% en 2004 à 27% en 2015, alors que sa part n'était que de 19% en 2000. Cette part dans le salariat passe de 38% à 50% entre 2004 et 2014, néanmoins un fléchissement surgit en 2015, pour s'établir à 39%.

Dans le même temps, le salariat permanent a peu évolué et sa part a régressé passant de 37,2% à 35,6% entre 2004 et 2014. Toutefois, une augmentation de 7,3 points de pourcentage est observée en 2015. En 2000, sa part était de 47%. Cette évolution justifie l'augmentation apparente du salariat dans la structure de l'emploi totale (de 60,1% à 68,9%) par l'augmentation du salariat non permanent.



Pour ce qui est des jeunes, entre 2011 et 2013, la part des 15-29 ans dans le salariat non-permanent est restée stable ; elle est de près de la moitié des salariés non permanents. En examinant les statistiques par groupes d'âges plus fins, ce sont les jeunes de 15-19 ans qui se trouvent les plus exposés au salariat non permanent (10,2% en 2013 contre 3,7% en 2011), plus particulièrement les hommes d'entre eux (79,6% vs 20,4% des femmes), aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (Tab. A- 4.14).

Cette forme de précarité tend à se diffuser puisque les efforts de lutte contre le chômage déployés par les pouvoirs publics sont de nature à renforcer davantage cette situation, par le biais notamment :

- Des placements à majorité temporaires effectués dans le cadre de l'ANEM (86% en 2008 et 92% en 2014) ;

121. C'est en réponse aux situations de précarité des emplois que l'Organisation Internationale du Travail a dressé une sorte de typologie des formes atypiques potentielles qui peuvent exister dans le monde, lors de la réunion tripartite de février 2015, ceci afin de mieux préparer les textes visant la protection sociale des travailleurs (Cf. annexe).

- Le faible taux de permanisation des emplois créés par le programme d'Insertion des Diplômés (PID) (3,9% et 0,3%, entre 2008 et 2013 respectivement).

- L'inadéquation des offres et des demandes reçues par l'ANEM puisque les demandes ont évolué plus rapidement que les offres sur la même période (Tab. A- 4.15).

Tableau 4.4 : Evolution du taux du sous emploi des jeunes par groupe d'âge en 2010,2013 et 2014

Age	2010			2013			2014		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19	30,1	50,9	32,0	30,0	30,3	30,3	30,0	33,7	30,3
20-24	20,8	36,0	22,8	23,0	24,2	24,2	23,0	30,7	24,2
25-29	18,2	26,2	19,7	20,0	21,3	21,3	20,0	25,5	21,3
15-29 ans	23,0	37,7	22,3	24,3	25,3	23,0			

Source : ONS-collections statistiques n° 170,185.

b) L'affiliation des jeunes occupés à la sécurité sociale

La non affiliation à la sécurité sociale touche en Algérie un peu moins de la moitié des occupés (42,5%). Il s'agit souvent d'une population jeune, sans qualification et exerçant dans le secteur privé. En effet, neuf occupés jeunes de 15-24 ans sur dix (88,2%) travaillant dans le secteur privé ne sont pas affiliés à la sécurité sociale, dont trois-quarts n'ont aucun diplôme. Chez les personnes âgées de 55 ans et plus, cette proportion tombe à 60,9% (Tab. A- 4.16).

Afin d'apprécier la profondeur de la précarité, notons que sur l'ensemble de la population occupée non-affiliée à la sécurité sociale, 30,4% souffre de sous emploi, particulièrement les femmes (46,4%) (Tab. A- 4.17).

c) Le sous-emploi visible des jeunes

Le concept de sous emploi lié au temps de travail, appelé « sous emploi visible », permet d'évaluer l'effectif des personnes occupées qui effectuent un nombre d'heures de travail insuffisant par rapport au nombre d'heures souhaité, ce qui renvoie à la sous utilisation de la capacité productive potentiellement disponible. Pour l'ensemble de la population occupée, cet indicateur est de l'ordre de 20,4% en 2013, contre 18,9% en 2010, soit une personne occupée sur cinq qui serait en situation de sous-emploi visible. Chez les jeunes âgés de moins 30 ans, le sous emploi est estimé à 23,0 % en 2013, tout en restant relativement stable depuis 2010. Ce type de précarité touche particulièrement les jeunes 15-19 ans (30,3% en 2013) sans écart selon le genre, alors qu'il était plus favorable aux jeunes garçons en 2010 (30,1% contre 50,9% chez les jeunes filles).

En outre, le sous emploi, entendu en terme de temps de travail, est plus présent en milieu rural par rapport au milieu urbain (22,5% Vs 19,4%), il semble affecter davantage les femmes que les hommes (36% vs 20% en milieu rural et 27% vs 17% en milieu urbain), ainsi que les populations les moins instruites (24,5%), et celles qui ne sont pas pourvues de diplôme. Il s'observe plus souvent chez les apprentis (31,3%), les indépendants (28,9%) et les salariés non permanents (26,4%). Par secteurs d'activités, il est répandu particulièrement dans le secteur du BTP, l'agriculture et l'industrie manufacturière (Tab. A- 4.18).

4.3/ ACCES AUX DISPOSITIFS D'AIDE A L'EMPLOI ET A LA CREATION D'ACTIVITES

Dans le cadre des efforts consentis par l'Etat en vue de diversifier l'économie nationale et d'affirmer davantage l'orientation vers un développement plus inclusif et équitable, l'investissement dans les secteurs économiques à fortes potentialités de main-d'œuvre, tels que l'agriculture, l'industrie, le tourisme et l'artisanat, à travers une stratégie orientée vers la petite et moyenne entreprise, se présente presque comme une nécessité absolue.

A ce propos, et afin de faciliter l'insertion des jeunes dans le cadre de cette vision, des dispositifs d'aide à l'emploi et à la création d'activités ont été mis en place et ont été graduellement renforcés¹²².

Le plan d'action pour la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage, qui a été adopté par le Gouvernement en avril 2008, place désormais l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales. Sept objectifs principaux ont alors été fixés :

122. Plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République (mai 2014).

- La lutte contre le chômage par une approche économique ;
- L'amélioration de la qualification de la main d'œuvre nationale surtout dans les métiers déficitaires ;
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat ;
- L'adaptation des filières et des profils de formation aux besoins du marché du travail ;
- L'amélioration et la consolidation de l'intermédiation sur le marché du travail ;
- Le soutien à l'investissement générateur d'emplois ;
- La modernisation des mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation ;

En 2014, deux orientations supplémentaires majeures ont été apportées à la stratégie nationale de l'emploi. Il s'agit de (i) la promotion de l'emploi salarié qui représente un gage de sécurité et de soutenabilité des revenus des ménages, à travers notamment l'esprit de solidarité intergénérationnelle, et (ii) l'appui soutenu à la création d'activités génératrices de richesses.

Au plan de la promotion de l'emploi salarié proprement dit, la rénovation et l'assouplissement de l'ensemble du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle passe par la mise en place d'un nouveau dispositif plus cohérent dans sa gestion, fondé sur une approche résolument économique du traitement du chômage. Trois objectifs ont été clairement identifiés à cet effet :

- La poursuite du programme de modernisation et de renforcement du service public de l'emploi en vue de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi ;
- La révision de la gestion du marché de l'emploi dans le sens d'un assouplissement et d'une simplification des procédures notamment par le recours aux technologies de l'information et de la communication ;
- Le renforcement et la modernisation des services déconcentrés de l'emploi ainsi que l'amélioration des synergies entre les différents intervenants afin de mieux prendre en charge les besoins et les spécificités des territoires.

Au titre de l'appui à la création d'activités, la priorité est désormais donnée aux jeunes et aux chômeurs souhaitant devenir promoteurs. Trois objectifs ont également été identifiés. Pour ce faire :

- La simplification des procédures, le raccourcissement des délais de création et la facilitation d'accès des 'micro-entrepreneurs' au crédit bancaire ;
- L'amélioration de l'accompagnement des promoteurs tant en amont qu'en aval, à travers la formation des porteurs de projets, un appui et un suivi plus rigoureux en post-crédit afin de garantir la viabilité des micro-entreprises mais également l'accès à la commande publique.
- La mise en place de mécanismes incitatifs particuliers aux jeunes diplômés pour la création d'activités, notamment dans les activités fondées sur le savoir et les nouvelles technologies (START UP).

4.3.1/ Les intermédiaires de recrutement (prive et public)

A la faveur du décret exécutif du 18 février 2006, l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) est érigée en service public central de l'emploi, en succession à l'Office national de la main d'œuvre (ONAMO), chargé de la régulation du marché du travail, et renforcée au plan de son statut, de ses effectifs et de ses moyens. Cette création vient suite à la promulgation deux ans avant, de la loi 04/19 du 25 décembre 2004 relative au placement des demandeurs d'emploi et au contrôle de l'emploi. L'organisation du marché de l'emploi est régulée donc par l'Etat à travers l'ANEM qui assure le rôle d'intermédiaire entre les employeurs et les demandeurs, par le suivi des offres et des demandes d'emplois. La mise en œuvre et l'élaboration de cette organisation a pour objectif de faire avancer le développement du marché de l'emploi et faciliter les placements des demandeurs d'emploi.

Depuis 2008, les demandes annuelles d'emplois tournent autour d'un (01) million de cas, en 2011 l'agence a enregistré 1 647 047 demandes, pour atteindre en 2014 les deux millions. Par contre, les offres disponibles n'ont pas évolué au même rythme, ce qui traduit en gros un rapport d'une (1) offre pour 5 demandes d'emplois.

L'intervention des organismes privés qui agissent pour le compte de l'ANEM dans les territoires où celle-ci ne peut pas matériellement

Tableau 4.5: Evolution du marché du travail de 2008 à 2014

Années	Demandes d'emplois reçues	Offres d'emplois reçues	Total des placements
2008	1 176 156	213 194	155 272
2009	963 016	235 606	178 884
2010	1 090 963	234 666	198 776
2011	1 647 047	253 605	212 022
2012	1 939 377	287 110	214 812
2013	2 048 531	349 179	260 154
2014	2 050 230	400 734	304 383

Source : L'Algérie en quelques chiffres pour les années 2008 à 2011
Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale pour
2012, 2013 et 2014

Intervenir, reste très limitée en ce sens qu'en 2014, seul 3,4% des placements ont été réalisés par le biais de ce type d'organismes (2,4% en 2012). Et pourtant, suite à la ratification en 2005 par l'Algérie de la convention N°181 de l'OIT sur les agences privées de placement, 18 agences privées ont été agréées (2009). En 2014, l'ANEM a recensé 22 agences privées réparties sur cinq wilayas (Alger, Boumerdes, Oran, Bejaia et Skikda), (Tab. A- 4.19).

Pour ce qui est de la part qui revient aux jeunes dans tous ces placements, les statistiques de l'ANEM pour l'année 2013 indiquent que les jeunes âgés de moins de 30 ans représentaient 43,3% du total des bénéficiaires, alors qu'en 2008, ils étaient 46%, soit une baisse de 03 points de pourcentage sur la période (Tab. A- 4.20).

4.3.2/ Les dispositifs d'attente ou de solidarité

Quatre (4) types de dispositifs d'attente ont été mis en place par l'Etat :

1)- Les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre (TUP-HIMO)

La mission première de ce dispositif est l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies ou se trouvant dans des territoires enclavés. Il consiste en un programme de travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre.

L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) :
Instituée par décret exécutif n° 06-77 du 18 février 2006

I. Les dispositifs d'attente ou de solidarité

- Les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre (TUP-HIMO) : Conçu et lancé en 1997 dans le cadre du projet d'appui au filet social financé par la Banque Mondiale (période 1997-2000). Il est reconduit depuis 2001 à une plus grande échelle sur les fonds publics de l'État. Les objectifs qui lui sont assignés dans ce cadre sont la création d'un nombre significatif d'emplois de courte durée (emplois d'attente) et le développement de l'entrepreneuriat à travers la promotion du tâcheronnat local et le développement de micro-entreprises ;
- Le Dispositif Blanc Algérie : C'est une adaptation du dispositif « TUP-HIMO » pour encourager la frange des primo-demandeurs d'emploi sans moyens et qualification, intéressés par la micro-activité (tâcheronnat).
- L'indemnité pour Activité d'Intérêt Général (IAIG) : créé en 1994, il est destiné aux personnes défavorisées d'âge actif et aptes au travail.
- Le Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale (DAIS) Ex (ESIL) : Créé en 2009, le dispositif (DAIS) a pour objectif de lutter contre la pauvreté et la marginalisation, il vise les personnes en situation de précarité sociale (notamment ceux issus des déperditions scolaires), âgées entre 18 et 60 ans.

II. Les Dispositifs pour l'insertion des jeunes dans le monde du travail

- Le Dispositif d'Insertion Sociale des Jeunes Diplômés (PID Ex CPE) : mis en place par décret exécutif n° 08-127 du 30 Avril 2008, en remplacement du premier dispositif appelé Contrat de Pré-Emploi « CPE ». Il s'inscrit dans le cadre d'une politique active d'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, ainsi que des Techniciens Supérieurs des établissements de formation publics ou privés agréés, âgés entre 19 et 35 ans dans le marché du travail.
- Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) : Régi par les dispositions du décret exécutif N°08-126 du 19 Avril 2008. Ce dispositif est destiné aux jeunes primo- demandeurs âgés de 18 à 35 ans. La condition de l'âge peut être ramenée à 16 ans si le jeune primo-demandeur d'emploi accepte de suivre une formation dans les spécialités et filières en déficit sur le marché de l'emploi.
- Le Contrat de Travail Aidé (CTA) : Le Contrat de Travail Aidé (CTA) a été lancé en 2009. Il est destiné aux jeunes primo demandeurs d'emploi âgés entre 18 et 35 ans

III. Les dispositifs de création d'activité

- L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ): institution publique créée en 1996 chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement à la création d'entreprise. Le dispositif ANSEJ s'adresse aux jeunes chômeurs situés dans la tranche d'âge 19-35 ans. Lorsque l'investissement génère au moins trois (3) emplois permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans l'entreprise) l'âge limite du gérant de l'entreprise créée pourra être porté à quarante (40) ans.
- L'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM) : régi par les dispositions du décret exécutif N° 04 -14 du 22 janvier 2004. L'ANGEM a pour missions de soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités; d'octroyer des prêts non rémunérés; et d'assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires.



2)- Le Dispositif 'Blanche Algérie'

C'est une adaptation du dispositif « TUP-HIMO » pour encourager la frange des primo-demandeurs d'emploi sans moyens et qualification, intéressés par la micro-activité (le tâcheronnat)¹²³. En termes de stock, entre 2008 et 2014, 156 712 emplois d'insertion, à travers 64 499 chantiers d'utilités publiques ont été créés par les dispositifs TUP-HIMO et Blanche Algérie, ayant mobilisé un montant de 62,6 milliards de DA (Tab. A- 4.21).

3)- L'indemnité pour Activité d'Intérêt Général (IAIG)

Par souci de cohérence d'ensemble, les bénéficiaires insérés dans le cadre du dispositif IAIG ont été basculés vers le dispositif DAIS (dispositif d'activités d'insertion sociale), à la faveur de la décision prise lors du conseil interministériel du 22 février 2011.

4)- Le Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale (DAIS) ex (ESIL)

Le dispositif d'Activité d'Insertion Sociale vise à insérer les personnes en situation de précarité sociale, dans des postes d'emploi temporaires générés par des travaux ou services, d'utilité publique et sociale, initiés par les collectivités locales, les services techniques des secteurs ainsi que d'autres partenaires du développement local (entreprises publiques et privées, artisans du secteur privé, établissements et institutions intervenant dans le domaine social et des services).

Ce dispositif a permis l'insertion de 512 818 bénéficiaires en situation de précarité sociale en 2014, dont 34,1% sont âgés de moins de 30 ans. Il faut signaler toutefois que la participation des jeunes à ce dispositif a nettement baissé comparativement aux années 2008-2011 où celle-ci se situait entre 60% et 90% (Tab. A- 4.22).

4.3.3/ Les dispositifs d'insertion des jeunes dans le monde du travail

Les dispositifs qui visent l'insertion des jeunes dans le monde du travail sont au nombre de trois (3) : le Dispositif d'Insertion Sociale des Jeunes Diplômés, le Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle et le Contrat de Travail Aidé.

1)- Le Dispositif d'Insertion Sociale des Jeunes Diplômés (PID Ex CPE)

Le PID vise à faire acquérir au bénéficiaire, un savoir-faire et une qualification susceptibles de le maintenir éventuellement à son poste de travail ou de faciliter son accès au marché, ainsi qu'à encourager les employeurs, y compris le secteur privé, à employer des universitaires diplômés.

Durant la période 2008-2014, le dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés a permis l'insertion de 295 325 bénéficiaires. Par genre, il se dégage une proportion plus importante des jeunes de sexe féminin diplômées (79,3% des bénéficiaires en 2014) (Tab. A- 4.23).

2)- Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle « DAIP »

Le Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle vise à enclencher une dynamique de création d'emploi par la mise à la disposition des entreprises publiques et privées et des institutions et administrations publiques des jeunes primo-demandeurs d'emploi totalement pris en charge financièrement par l'Etat.

Le bilan des placements de jeunes de moins de 35 ans effectués dans le cadre du dispositif DAIP traduit pour l'année 2011 un nombre extrêmement élevé de 660 810 placements par rapport à la tendance d'ensemble. Notons une espèce d'essoufflement dans le recrutement de ce dispositif avec le temps, ou s'agit-il d'introduction de nouvelles mesures de sélection beaucoup plus rigoureuses, l'année 2014 a connu le niveau le plus faible de placements depuis la création de ce dispositif, avec 113 417 placements (Tab. A- 4.24).

3)- Le Contrat de Travail Aidé « CTA »

Les efforts fournis par l'ANEM pour l'insertion des jeunes primo-demandeurs d'emploi dans le marché de travail se sont soldés par le passage du volume de placements en contrat de travail aidés de 8 027 en 2008 à 47 262 placements en 2014, soit une augmentation de près de 6 fois. Aussi, 54% des placements réalisés par le dispositif CTA en 2014 concernent les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs issus des établissements nationaux de formation professionnelle, 38% des contrats

123. Les données sur la répartition par tranche d'âge des bénéficiaires insérés dans le cadre des TUP-HIMO et Blanche Algérie ne sont pas disponibles pour pouvoir apprécier la participation des jeunes.

d'insertion professionnelle et les 8% restant sont des contrats destinés aux jeunes sans qualification. Cette structure de répartition reste pratiquement inchangée depuis 2009.

Tableau 4.6 : Placements en Contrat de Travail Aidé (CTA) par type de contrat de 2009 à 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CID	4 174	10 126	13 595	21 613	26 176	25 482
CIP	3 390	6 258	8 855	16 156	19 474	18 107
CFI	463	553	1 738	3 984	3 426	3 673
Total	8 027	16 937	24 188	41 753	49 076	47 262

Source : MTESS
 CID : Contrat d'insertion des diplômés /CIP: Contrat d'insertion professionnelle /CFI : Contrat Formation-Insertion

4.3.4/ Les dispositifs de création d'activités

Au titre d'aide à la création d'activités, on dénombre également trois (03) dispositifs, dont un (1) ne s'adressant aux jeunes que très partiellement : il s'agit de la CNAC. Il faut peut-être signaler à ce propos, l'apport du fonds 'ZAKAT' qui, depuis quelques années, se propose comme un dispositif d'investissement et de création d'activités, tout comme les autres dispositifs d'aide à l'emploi. Seulement, ce dernier fonctionne selon le principe de solidarité interpersonnelle plutôt que par l'apport de l'Etat.

1)- L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

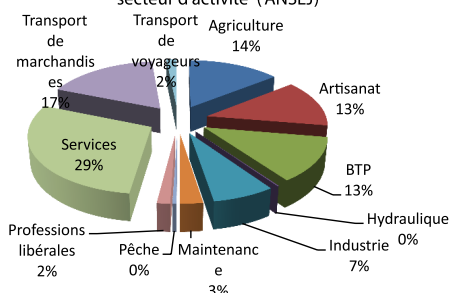
A la faveur du décret exécutif n°03-289 du 6 septembre 2003, un fonds spécial a été créé pour soutenir et accompagner les jeunes porteurs de projets à travers une aide de l'Etat sous forme de prêt non rémunéré (PNR) mais remboursables, en sus du prêt bancaire selon un taux réduit : Il s'agit du Fonds National de Soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ). Durant la période allant de 2008 à 2014, l'ANSEJ a financé 184 676 projets dans différents secteurs d'activité, créant ainsi 413 780 postes d'emploi. C'est le secteur des services qui a généré le plus d'emplois avec 29% du total des emplois créés, suivi par le secteur du transport de marchandises (17%). Viendront par la suite les secteurs de l'agriculture (14%), de l'artisanat (13%) et du BTP (12%). Les 13% restants sont répartis entre les autres secteurs (industrie, maintenance, transport de voyageurs, professions libérales, pêche et hydraulique).

Tableau 4.7: Répartition des potentiels emplois âgés de moins de 30 ans par secteur d'activité de 2008 à 2014 (ANSEJ)

Secteurs d'activités	Potentiels emplois	%
Agriculture	59 326	14,3
Artisanat	54 964	13,3
BTP	51 664	12,5
Hydraulique	675	0,2
Industrie	29 775	7,2
Maintenance	10 910	2,6
Pêche	1 757	0,4
Professions libérales	6 271	1,5
Services	120 372	29,1
T.de marchandises	71 532	17,3
T. de voyageurs	6 534	1,6
Total	413 780	100

Source : MTESS

Figure 4.4 :Répartition des potentiels emplois jeunes par secteur d'activité (ANSEJ)



Hormis l'augmentation singulière observée en 2012, l'évolution du potentiel emploi a suivi une tendance haussière de 2008 à 2013, par contre en 2014 enregistre une légère baisse par rapport à l'année précédente.

Tableau 4.8: Evolution des potentiels emplois âgés de moins de 30 ans de 2008 à 2014 (ANSEJ)

Age	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Potentiel emplois	20 182	40 482	42 702	68 831	98 321	73 545	69 717

Source : ANSEJ

2)- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage

A partir de 2004, la CNAC, initialement créée pour atténuer les fortes pertes d'emplois dans les années 90, s'est vue confier une mission de soutien et d'accompagnement à la création de micro-entreprises par les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans, notamment par l'octroi de prêts. Cette mission vient ainsi renforcer les deux

premières missions qui consistent en l'accompagnement des réformes structurelles de 1994 et de protection des travailleurs (assurance-chômage et préretraite). Une convention entrant dans le cadre du soutien à la création de PME par les chômeurs de 35 à 50 ans a également été établie avec le secteur de la formation professionnelle.

Ce dispositif ne sera pas développé dans le cadre de ce rapport dans la mesure où il ne s'adresse pas pleinement à la tranche d'âge étudiée (15-29 ans).

3)- L'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM)

Créé en 2004, le nouveau dispositif micro crédit, qui annule l'ancien géré par l'ADS, s'appuie sur un nouvel ancrage juridique dont les objectifs sont (i) la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, (ii) le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine, et (iii) la stabilisation des populations rurales dans leurs zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus. Malgré la baisse enregistrée de la part des jeunes dans le potentiel emploi créé à la faveur de ce dispositif, celui-ci a connu une stabilité d'évolution croissante de 2008 à 2014.

Tableau 4.9: Evolution de la part des potentiels emplois jeunes dans l'ANGEM 2008 à 2014

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Potentiels emplois	8 057	14 333	14 874	36 636	55 082	56 570	57 736
La part des jeunes (%)	12,8	15,7	19,1	22,7	25,1	34,1	32,8

Source : ANGEM

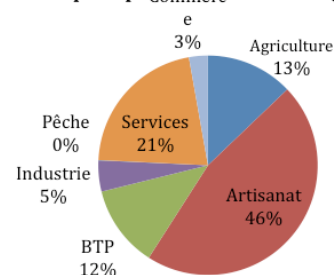
Durant la période 2008-2014, le financement de l'ANGEM a permis de créer un potentiel emploi jeune égal à 243 288 personnes. Répartis par secteurs d'activité, l'artisanat est le secteur qui a généré le plus d'emplois avec 46% du total du potentiel emploi, suivi par le secteur des services avec 21%, l'agriculture (13%) et le secteur du BTP (12%). S'agissant justement de microcrédits, l'industrie et le commerce n'ont généré que 5% et 3% respectivement.

Tableau 4.10: Répartition des potentiels emplois créés par les projets financés par l'ANGEM par secteur d'activité de 2008 à 2014 (pour les bénéficiaires âgés de moins de 30 ans)

Secteurs d'activités	Potentiels emplois	%
Agriculture	31 284	12,9
Artisanat	112431	46,2
BTP	29 354	12,1
Industrie	11 132	4,6
Pêche	105	0,04
Services	52 194	21,5
Commerce	6 788	2,8
Total	243 288	100

Source : ANGEM

Figure 4.5 : Répartition des potentiels emplois par secteur d'activité(ANGEM)



Au sujet de la répartition du potentiel emploi, on remarquera que c'est le secteur des services qui génère le plus de travail pour les hommes et pour les femmes c'est le secteur de l'artisanat. (Tab A-4.25 et Tab A-4.26)

Figure 4.6 : Répartition du potentiel emploi femme par secteur d'activité

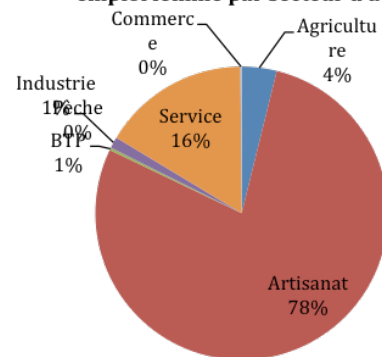
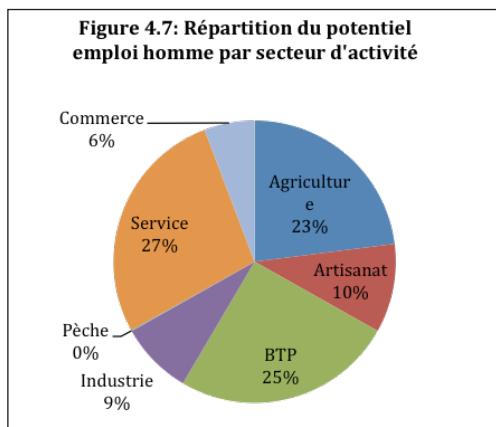
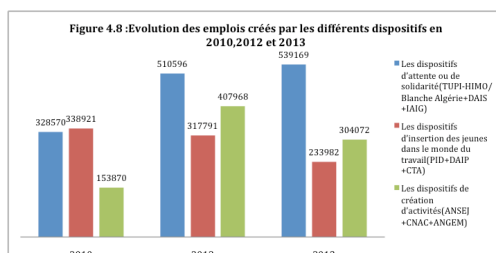


Figure 4.7: Répartition du potentiel emploi homme par secteur d'activité



En définitive, il convient de retenir le nombre important de dispositifs mis en place par l'Etat pour faciliter l'accès à l'emploi et la création d'activités durant les 20 dernières années, puisqu'on dénombre pas moins de 10 dispositifs en tout, mais aussi et surtout l'orientation politique de ces dispositifs vers les jeunes de moins de 30-35 ans. Notons également, l'idée louable de faire de la solidarité créée à la faveur du Fonds Zakat un fonds aidant à la création d'activités. Cependant, dans les faits, la participation des jeunes reste modeste, voire même en recul parfois pour certains dispositifs, dans la mesure où dans l'ensemble (dispositifs d'attente, d'insertion et de création d'activités), les jeunes constituent à peine 50,7% des bénéficiaires en 2013, contre 64,5% en 2010 (Tab A-4.27). En termes de qualité des emplois créés, on assiste à l'accroissement de la précarité des emplois, de par leur aspect temporaire et au vu des revenus modestes souvent générés. Toujours est-il que, hormis le revenu en soi, il s'agit de poser la question de pérennité de ces emplois aidés et surtout la transition des activités soutenues par l'Etat pour qu'elles deviennent de véritables PME/PMI.

Figure 4.8: Evolution des emplois créés par les différents dispositifs en 2010, 2012 et 2013



4.4/ ENTREPRENARIAT DES JEUNES

L'entrepreneuriat désigne à la fois un état d'esprit ainsi que le processus de création et de développement de l'activité économique par la combinaison de la prise de risque, de la créativité et/ou de l'innovation et d'une gestion saine, dans une organisation nouvelle ou existante. En dépit des différences de définition, il est couramment admis que l'esprit d'entreprendre constitue la force motrice pour les PME, il doit, de ce fait, bénéficier de toute l'attention requise dans le cadre du processus visant le renforcement de l'option de densification du réseau industriel du pays.

Quel état peut-on, donc, faire de l'entrepreneuriat en Algérie en tant que moyen de développement économique, permettant la création de richesse et de l'amélioration de la croissance économique? Quelle est la part occupée par les jeunes dans ce processus?

Dans cette partie, l'analyse de la situation de l'entrepreneuriat, notamment la contribution des jeunes, est menée selon trois paramètres :

- Activités entrepreneuriales des jeunes;
- Mesures prises pour un environnement favorable à l'entrepreneuriat ;
- Performances en matière de création d'entreprises.

4.4.1/ Activités entrepreneuriales des jeunes

a) En termes de ressource humaine

Une des pistes pour approcher l'évolution de l'entrepreneuriat consiste à analyser les données des enquêtes « emploi », et précisément la branche des employeurs et des indépendants.

Tout d'abord, les données issues de ces enquêtes traduisent une nette prédominance des occupés jeunes indépendants par rapport aux employeurs (2 674 000 contre 408 000 jeunes de 15-29 ans). Un résultat qui va dans le même sens que le recensement général économique de 2011 qui traduit la prédominance, dans le tissu économique national, d'unités économiques physiques sur les unités morales, soit respectivement 888 794 et 45 456¹²⁴.

Par ailleurs, ces données font ressortir une régression dans le temps de la structure des indépendants auprès des jeunes âgés de 15-29 ans, passant de 27,2% en 2011 à 22,1% en 2013, soit une baisse de 5,1 points en trois ans. Ce constat se confirme au niveau de tous les âges entre 15 et 29 ans. L'âge moyen des indépendants est de 25 ans.

Tableau 4.11: Evolution des indépendants selon l'âge de 2011 à 2013

	2011	2012	2013
Indépendants (en milliers)	2 633	2 481	2 674
Indépendants / occupés (%)	27,4	24,4	24,8
Indépendants âgés de 15 - 29 ans (en milliers)	718	572	589
Indépendants (15 - 29 ans) / total indépendants	27,3	23,1	22,0

ONS - Enquêtes emplois

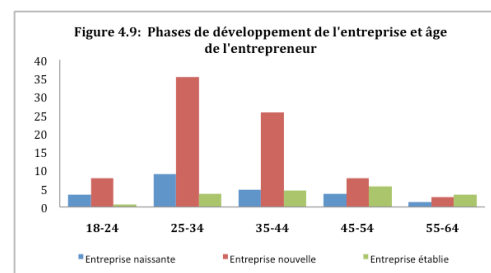
La même enquête permet de constater que la part des employeurs jeunes de 15-29 ans connaît une stagnation autour de 15% sur la période 2011-2013, par rapport au total des employeurs, alors qu'une progression est enregistrée auprès des jeunes de 25-29 ans (de 9,7% à 11,8%, respectivement) (Tab A- 4.28).

Pour ce qui est du genre, les données révèlent que les hommes sont plus présents sur l'entrepreneuriat que les femmes, en ce sens que le rapport femmes/hommes est de 1 pour 12 en 2013, et pour ce qui est de l'activité 'indépendant', le rapport est de 1 pour 6 (Tab A- 4.29).

Par ailleurs, pour mieux appréhender cette dynamique entrepreneuriale et comprendre les logiques de l'acte d'entreprendre en Algérie, nous nous appuyons sur les enquêtes Global Entrepreneurship Monitor (GEM) réalisées par le CREAD¹²⁵ entre 2009 et 2012, dans le cadre d'un partenariat. Ces enquêtes visent, entre autres, à cerner l'évolution du taux d'activité entrepreneuriale émergente ou en démarrage qui renvoie à la part de la population adulte 18-64 ans ayant participé d'une façon effective au démar-

rage d'une entreprise durant les 12 mois précédant l'enquête. Il ressort sommairement de ces études que :

- L'activité entrepreneuriale est produite par des jeunes et une grande partie de cet entrepreneuriat est concentrée dans la seconde phase du développement des entreprises¹²⁶. Cependant, les personnes âgées se concentrent dans des proportions relativement importantes au niveau de la troisième phase du développement des entreprises (entreprise établie) (Tab A- 4.30).



- L'essentiel des groupes d'âges qui participent à l'activité entrepreneuriale sont les 25-44 ans. Cette tranche d'âge correspond globalement à la sortie des jeunes du système éducatif où les jeunes commencent à construire leurs trajectoires professionnelles) (Tab A- 4.31).

- Les taux d'activité entrepreneuriale (TEA)¹²⁷ ont tendance à augmenter avec le niveau d'éducation. Les entrepreneurs ayant accompli leur cycle de formation universitaire ont enregistré une évolution positive durant la période 2009/2012 de 32,7%. En revanche, les entrepreneurs qui ont un niveau secondaire ont obtenu une évolution positive mais relativement faible de 11,5%. En somme, les données des enquêtes GEM 2009, 2011 et 2012 semblent montrer que les universitaires sont de plus en plus nombreux à s'investir dans l'activité entrepreneuriale (Tab A- 4.32).

- Les hommes sont beaucoup plus susceptibles que les femmes de participer à une activité entrepreneuriale nouvelle en ce sens que, le taux d'activité entrepreneuriale moyen (TEA) durant les années 2009/2012 a été de 14,5% pour les hommes, contre seulement 8% pour les femmes. L'écart par genre relevé indique que les hommes sont deux fois plus nombreux à s'impliquer

125. Programme de Développement Economique Durable (DEVED), Programme de Développement Economique Local Durable (DELD) et Coopération Allemande au Développement (GIZ) « GIZ –DEVED ».

126. C'est-à-dire l'entreprise naissante qui a un âge supérieur à 9 mois et inférieur à 42 mois.

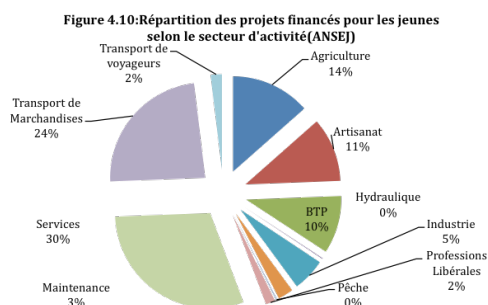
127. Le taux d'activité entrepreneuriale désigne la part de la population adulte 18-64ans qui possède une entreprise ayant une existence de plus de 12 mois et moins de 42 mois.

dans le démarrage d'une nouvelle entreprise. Ce constat confirme les autres études du GEM menées à l'échelle internationale mais aussi dans les régions spécifiques comme la région MENA ou bien la région Méditerranéenne. Le rapport hommes-femmes dont le taux était plus faible en 2009, a tendance à augmenter en 2011 et 2012. On retrouve aussi que la participation des femmes dans l'activité entrepreneuriale est entrain de diminuer en faveur des hommes) (Tab A- 4.33).

- Dans la catégorie des 'entrepreneurs universitaires', les femmes sont relativement plus nombreuses dans la première phase de démarrage des entreprises et dans la phase de la nouvelle entreprise de moins de 42 mois, comparativement aux hommes. Elles sont cependant moins nombreuses dans 'l'entreprise établie' qui a plus de 42 mois d'existence. Ce constat semble être conforme à la tendance actuelle du poids croissant des femmes diplômées du secteur universitaire (Tab A- 4.34).

b) Création d'entreprises à travers les dispositifs d'aide

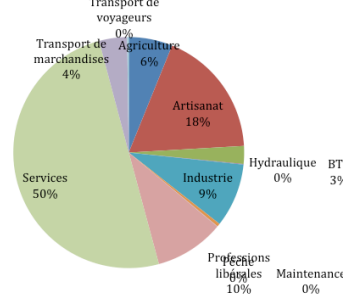
Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes : Les statistiques révèlent une augmentation remarquable des projets au profit des jeunes financés par l'ANSEJ¹²⁸. Ces projets se sont multipliés par 4,4 fois depuis 2008, passant de 6 960 à 30 772 en 2014. Notons, toutefois, que le rythme annuel d'évolution des projets financés par ce dispositif présente une baisse importante depuis 2012 (Tab A- 4.35). La répartition des projets financés au profit des moins de 30 ans de 2008 à 2014, ventilés par secteur d'activité, fait ressortir le secteur des services en première position, avec une part de 30,1%, en seconde position, le secteur des transports de marchandises avec 23,7%, en troisième position, le secteur de l'agriculture avec 13,5%, et enfin à peine 5,6% pour l'industrie.



En matière de participation des femmes, celle-ci est globalement très faible et décrit une tendance baissière depuis 2008 passant de 12,1% à 7,1%, soit une diminution de 4,4 points en six ans. Après une nette régression du taux de financement des micro-entreprises créées par les femmes promotrices, l'année 2014 accuse une légère hausse par rapport à l'année 2013 (Tab A- 4.36).

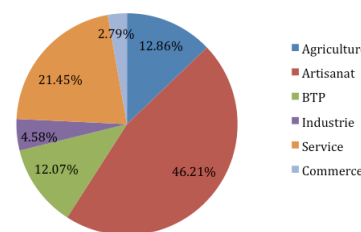
Nonobstant la faible participation féminine aux projets de l'ANSEJ, lorsque l'on regarde de près les secteurs vers les quels se dirigent ces femmes de manière privilégiée, on remarquera qu'il s'agit souvent des services et de l'artisanat (Tab A- 4.37).

Figure 4.11: la part des femmes âgées de moins de 30 ans dans les projets financés selon le secteur d'activité de 2008 à 2014



Agence Nationale Pour la Gestion De Micro- Crédit (ANGEM) : Pour ce qui est de cette Agence, les projets financés durant la période 2008 à 2014 au profit des jeunes de moins de 30 ans ont été multipliés par 7,2 fois, passant de 5 371 à 38 491 projets. Néanmoins, il y a lieu de noter que la part des projets financés au profit des jeunes a connu un léger fléchissement de 1,4 point en 2014 par rapport à 2013, passant de 34,1% à 32,7% (Tab A- 4.38).

Figure 4.12: Répartition des projets financés par secteur d'activité (ANGEM)



128. Rappelons que ce dispositif, créé en 1996, cible les jeunes chômeurs entre 19 et 35 ans qui souhaitent créer leur propre micro-entreprise.

Répartis par secteur d'activités, le secteur de l'Artisanat arrive en première position et accapare 46,2% des projets, le secteur des services vient en deuxième position avec 21,5% et le secteur de l'agriculture en 3^{ème} avec 12,9%. L'industrie n'occupe que 4,6% des projets¹²⁹ (Tab A- 4.39).

Quant à la participation féminine aux projets financés par l'ANGEM, leur part est passée de 47,8% en 2008 à 58,7% en 2014, soit une augmentation de 10,9 points. En termes de volume, le nombre de projets a été multiplié par 8,8 fois entre 2008 et 2014 (de 2 565 à 22 603 projets).

Tableau 4-12 : la répartition par sexe des projets financés par l'ANGEM de 2008-2014

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Femme	47,8%	44,2%	44,8%	49,4%	49,4%	57,9%	58,7%
Homme	52,2%	55,8%	55,2%	50,6%	50,7%	42,1%	41,3%

Source : ANGEM

Ventilés par secteur d'activité, les projets financés au profit des femmes, font ressortir le secteur de l'Artisanat avec une part de 81,4%, suivi de celui des services, avec 14,1%, l'agriculture et l'industrie ne représentent que 3,4% et 1% respectivement. Notons, par ailleurs, que sur l'ensemble des projets financés dans le secteur de l'industrie, les femmes détiennent les 58,7% des projets relevant de ce dispositif. Quant aux hommes, leurs projets se concentrent plus dans les services, avec 37,2%, le BTP avec 24,7% et l'agriculture vient en troisième position avec 17%. (Tab A- 4.40 et Tab A- 4.41)

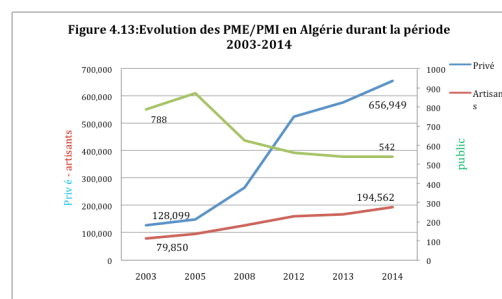
Concernant les prêts non rémunérés, pour la création d'activité (entrepreneuriat), octroyés aux jeunes âgés de 18-29 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes à en bénéficier, avec une part de 93,6%. Par contre, pour les prêts non rémunérés destinés à l'achat de matières premières, ce sont les femmes qui en bénéficient le plus (67,8%) (Tab A-4.42).

c) Evolution des PME/PMI

Le passage à la PME/PMI consacre la soutenabilité des aides octroyées par l'Etat et l'orientation vers l'objectif assigné à ces aides. A partir

de 2003, le volume de la PME/PMI privés a nettement augmenté, suite à la loi d'orientation sur les PME de 2001, en ce sens qu'au titre de l'année 2014, le nombre des PME/PMI privées a atteint 851 511 entreprises, alors qu'au début de 2003, elles étaient à 207 949 entreprises. Dans le même temps, les PME/PMI publiques ont enregistré une diminution de 246 unités en 10 ans. Toutefois, en matière de densité, on enregistre un taux de 21 PME pour 1000 habitants : un taux qui reste loin du score international qui est de 45 pour 1000 habitants.

En revanche, les entreprises artisanales ont également connu une augmentation nette, passant de 79 850 entreprises en 2003 à 194 562 entreprises en 2014 (Tab A- 4.43).



Source : Bulletin semestriel 2013-2014 du Ministère de l'Industrie et des Mines

Les PME privées se concentrent fortement, et pour près de la moitié (50,6%), dans le secteur des services, suivi par le BTPH avec 32,3%. On note, à cet égard que, les secteurs où la création d'entreprise a été la plus forte restent ceux des Services [10,1% en un an], suivi par l'agriculture [9,1%]. Les PME à caractère industriel sont au nombre de 78 108 entités en 2014, contre 73 037 entités en 2013, soit une progression de 6,9%, contre un croît global de l'ordre de 8,2% (Tab A- 4.44).

4.4.2/ Environnement de l'entrepreneuriat

Pour mettre en place un environnement favorable à l'acte entrepreneurial, les pouvoirs publics ont agit essentiellement sur trois leviers :

- Cadre réglementaires régissant l'activité entrepreneuriale,
- Dispositifs et mesures d'appui à la création des PME,
- Capacités d'innovation et de créativité.

129. Pour ces projets de micro-crédits, ceux qui sont classés comme relevant de l'industrie sont souvent de très petites unités de transformations agro-alimentaires qui se pratiquent souvent à domicile.

a) Cadre réglementaire régissant l'activité entrepreneuriale et appui à la création des PME

L'Algérie a connu un nouveau cadre législatif et de redressement économique à la faveur des accords de Stand-By conclus avec des institutions internationales (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale)¹³⁰ afin d'atténuer les effets de la chute du prix de pétrole de 1986 et l'impact des dettes sur l'investissement public. Le premier code de promotion de l'investissement, promulgué le 05 octobre 1993, a eu pour but :

- La promotion de l'investissement ;
- L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers ;
- la réduction des délais d'études des dossiers ;
- le remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir.

En 2001, l'Etat a promulgué l'ordonnance relative au développement de l'investissement (Ordonnance N° 01/03 du 20 aout 2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI (Loi N° 01/18 du 12 Décembre 2001). Ce cadre a fixé des mesures de facilitations administratives dans la phase de création de l'entreprise, ainsi que la création d'un Fonds de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME/PMI, la création de l'Agence en charge de l'investissement (ANDI), initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001. Une stratégie basée sur des avantages fiscaux, telle que l'exonération et/ou la franchise des droits et taxes, et autres prélèvements à caractère fiscal pour les biens importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement, a été élaborée et des subventions économiques ont été attribuées à de jeunes entrepreneurs par des programmes spécifiques, comme l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ), ANGEM, etc.

Tous ces programmes ont été mis en place et profitent aux jeunes, en particulier aux diplômés d'entre eux, dans la mesure où ils détiennent les connaissances et les compétences requises pour créer des projets. L'entreprenariat et l'esprit entrepreneurial deviennent ainsi une option majeure dans le cadre du développement économique du pays.

La création d'entreprises dépend de multiples facteurs sociologiques, économiques, financiers, technologiques, fiscaux, législatifs et institutionnels. Au vu de la fragilité naturelle des nouvelles entreprises face à l'environnement dans lequel elles se développent, il est important de les aider en instaurant des systèmes publics d'appui à la création d'entreprises utilisant une panoplie de leviers : avantages fiscaux, financement, statuts dérogatoires, etc.

A ce titre, les pouvoirs publics ont mené une politique visant à booster la création de nouvelles entreprises et d'assurer leurs pérennisation et ce, à travers certains dispositifs comme :

- **Les centres de facilitation** : Créés en 2003¹³¹, ces centres ont pour missions de :
 - Développer la culture d'entreprise;
 - Offrir un guichet adapté aux besoins des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs;
 - Vérifier la bonne adéquation entre le projet, le secteur d'activité et le profil du candidat et ses motivations;
 - Accompagner les créateurs de projets et les entrepreneurs dans le domaine de la formation et de la gestion ;

Il découle de l'analyse du bilan des 12 centres de facilitations opérationnels que, 1735 projets ont été accompagnés en 2014. Cela a profité essentiellement au secteur des services et celui de l'industrie avec respectivement 513 et 409 projets, soit une part de 29,5% et 23,5%. L'artisanat détient une part de 18% (Tab A- 4.45).

- **Les pépinières d'entreprises: elles sont créées à la faveur du même décret de 2003 et ont pour missions d' :**

- Offrir des conseils personnalisés;
- Accompagner et suivre les porteurs de projets avant et après la création de leur entreprise ;
- Examiner les plans d'affaires des futurs locataires porteurs de projets au sein de la pépinière ;
- Aider les entreprises à surmonter les difficultés et les obstacles ;
- Développer une synergie avec l'environnement de l'entreprenariat;
- Favoriser l'émergence des projets innovants;
- Pérenniser les entreprises accompagnées;

131. Les centres de facilitation créés par décret N° 03-78 du 25 Février 2003.

La répartition des projets hébergés dans les pépinières d'entreprises par secteur d'activité, fait ressortir qu'une part importante (45,5%) des projets hébergés concerne le secteur des services et le secteur de l'industrie avec une part de 38,1%. (Tab A- 4.46).

Définition de la petite et moyenne entreprise

La loi d'orientation n° 01/18 du 12/12/2001 et notamment l'article 4, la PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services :

- employant une (1) à (250) personnes,
- dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars,
- et qui respecte les critères d'indépendance.

Au titre de la présente loi, il est entendu par :

1- personnes employées : le nombre de personnes correspondant au nombre d'unités de travail-année (UTA), c'est-à-dire au nombre de salariés employés à temps plein pendant une année. Le travail partiel ou le travail saisonnier étant des fractions d'unité de travail-année.

L'année à prendre en considération est celle du dernier exercice comptable clôturé.

2- seuils pour la détermination du chiffre d'affaires ou pour le total du bilan ceux afférents au dernier exercice clôturé de douze mois.

3- entreprise indépendante : l'entreprise dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises ne correspondant pas à la définition de PME.

Art. 5. - La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel est compris entre 100 et 500 millions de dinars.

Art. 6. - La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions de dinars.

Art. 7. - La très petite entreprise (TPE), ou micro-entreprise, est une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de dinars ou dont le total du bilan annuel.

manière générale, doit couvrir une série de domaines, allant des ressources humaines mobilisées pour l'innovation, de la recherche publique, des relations science-industrie, de l'innovation industrielle, de l'entrepreneuriat innovant et de la gouvernance d'ensemble du système. Il s'agit cependant dans ce qui suit de mettre l'accent sur les outputs, c'est-à-dire, les brevets enregistrés ces dernières années, en insistant sur les forces et les faiblesses du système en place comparativement à ceux des autres pays.

Du point de vue des résultats (Outputs), l'examen du nombre de brevets déposés entre 2010 et 2013 et qui offrent aux inventeurs le monopole d'exploitation de leurs inventions pendant des périodes de temps précises, montre que 82,3% des demandes de brevets proviennent des personnes physiques, c'est-à-dire des particuliers. Le reste est réparti entre les centres de recherches, les universités et les entreprises. Les centres de recherche et les universités ne représentent respectivement que 9% et 3%, avec 62 brevets déposés durant ces cinq dernières années.

Ce résultat paraît extrêmement modeste par rapport au nombre d'établissements de recherche qui exercent sur le terrain. Quant aux entreprises, le nombre de brevets déposés depuis 2010 n'est aussi que de 23 brevets. (Tab A- 4.47).

La question qui se pose, dès lors, est de savoir sur ces brevets, notamment les 412 déposés par des particuliers, combien d'entre eux sont allés à leur stade final d'exploitation. Ce qui serait révélateur de la qualité des relations entre le monde de l'innovation et celui de l'exploitation commerciale. La deuxième question est inhérente à la place marginale des universités et des centres de recherche quant au dépôt des brevets, bien que ces deux organismes soient plus concernés par la recherche et le développement, et de surcroît par les relations industrie-université dans la valorisation des innovations. Et enfin, la troisième question concerne les raisons qui limitent le dépôt de brevets des entreprises algériennes et les caractéristiques des entreprises innovatrices. A ce propos, Il convient de signaler que l'exploitation des brevets par les nationaux est quasiment nulle,

b) Capacités d'innovation et de créativité

L'examen de la politique d'innovation, d'une

si bien qu'une partie des entreprises ne posséderait pas de compétences techniques en matière de rédaction des brevets.

Il en ressort que d'un côté, il existe des défaillances qui limitent le dépôt des brevets et leur exploitation par les algériens et de l'autre côté, il semble qu'il y a un manque de culture d'innovation suffisamment diffuse dans les entreprises de petite dimension. A cet égard, la sensibilisation et la formation à la propriété intellectuelle s'avère nécessaire, auprès aussi bien des entreprises, à travers l'organisation des campagnes publicitaires, de portes ouvertes et d'émissions télévisées, que de modules d'enseignements et de journées d'études.

En examinant la voie de dépôt qu'adoptent les non résidents pour déposer des brevets en Algérie, on peut dire que 86,2 % de ces dépôts sont par voie de protocole d'accord PCT¹³², c'est-à-dire que la décision de dépôt de brevets n'a pas été choisie spécialement pour le système algérien, mais vu que l'Algérie soit adhérente depuis l'an 2000 au système PCT.

Selon la répartition des brevets par pays d'origine, en effet, les Etats-Unis d'Amérique détiennent une part de 24,6% des dépôts de brevets en Algérie par voie PCT, suivis de la France et la Suisse avec 14,6%. Le Royaume Uni et l'Espagne comptent pour respectivement 2 et 4% dans ces dépôts. Pour les autres pays, leurs proportions ne dépassent pas 1% du total.

En fait, on peut dire que le système de brevets algérien n'est pas si attractif et avantageux pour le dépôt des brevets des non résidents. (Tab A-4.48).

Les demandes de brevets déposés par les nationaux, répartis par domaine, font ressortir le domaine des techniques industrielles en première position avec une part de 35,4%, suivi du domaine de la mécanique avec une part de 27,2% et l'électronique représente 9,2%. (Tab A- 4.49).

Toutefois, les chiffres détenus par la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Dé-

veloppement Technologique (DGRSDT), obtenus par le biais des enquêtes statistiques qu'elle mène depuis 2010 auprès des Établissements d'Enseignement Supérieur et des Centres et Unités de Recherche relevant du secteur, révèlent plus de brevets que ceux rapportés chez l'INAPI. Ce qui pose visiblement un problème de coordination entre les instances en charge du suivi des activités d'innovations. En outre, il y a lieu de souligner que soixante-deux (62) sur quatre-vingt-dix-sept (97) établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche du MESRS et hors MESRS ne possèdent pas de Brevets, soit 65,2%. (Tab A- 4.50).

En matière de demandes de brevets formulées en 2013 selon le domaine, la chimie détient une part de 32,7% des brevets, suivie par le domaine des techniques industrielles avec 23,8%, vient ensuite le domaine pharmaceutique, avec 20,4%. (Tab A- 4.51).

Par ailleurs, à partir d'une comparaison des dépôts de brevets en Algérie avec d'autres pays arabes, un décalage en production de brevets est à relever. En effet, le total des dépôts enregistré en Egypte en 2013 s'élève à 2 057 brevets (résidents et non résidents) soit 2,5 fois plus que les dépôts en Algérie (Tab A- 4.52).

En définitive et selon l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle, le score affecté à l'Algérie en termes d'output (résultats) d'innovation est faible : 16,7 contre 20,3 en moyenne pour les pays à revenu intermédiaire supérieur. L'Algérie se retrouve ainsi classée à la 133ème place sur 143 pays. La part des exportations de produits en haute technologie en pourcentage des exportations manufacturière se trouve aussi extrêmement faible (0,2% en 2014).

4.4.3/ Performances en matière de création d'entreprises

a) En termes de l'environnement lié à la création d'entreprises

La bureaucratie qui caractérise encore les procédures liées à la création d'entreprise semble être une source d'influence importante sur la décision de créer sa PME. En effet, pour créer son

132. Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) est un traité international administré par l'OMPI, qui compte plus 145 Etats contractants, il facilite l'acquisition des droits de brevet dans un grand nombre de pays. Il simplifie la procédure du dépôt multinational en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays.

entreprise, l'entrepreneur Algérien doit réaliser 13 procédures différentes dans une démarche relativement longue (22 jours). Le coût de l'enregistrement d'une entreprise par rapport au produit national brut par habitant (PNB/habitant) s'élève à 11% en Algérie¹³³ en 2015 (12,4% en 2014). A titre indicatif, le coût d'enregistrement dans les pays voisins s'élève à 9,2% au Maroc et 4,2% en Tunisie. Dans d'autres pays émergents comme la Malaisie ou le Brésil, cette valeur s'élève respectivement à 7,2% et 4,3%.

En ce qui concerne l'apport minimum du capital de l'entreprise¹³⁴, l'Algérie enregistre un apport minimum de 24,1% du PNB/Habitant, alors qu'en Tunisie, au Maroc, en Egypte, en Malaisie et au Brésil, l'apport est quasiment nul. Ces données, qui caractérisent parfaitement les manques à gagner en la matière, font que l'Algérie se positionne aujourd'hui à la 141ème place en termes de facilité de création d'entreprise. (Tab A- 4.53).

Cependant, des efforts sont déployés par l'Algérie pour l'améliorer son climat des affaires. L'introduction du nouvel indice de la distance à la frontière, marque une légère amélioration au titre des cinq indicateurs suivants : création d'entreprise, octroi de permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété et commerce transfrontalier. Ainsi la distance de la frontière de l'Algérie par rapport aux meilleures pratiques mondiales en matière de réglementation des affaires, se situe en 2015 à 50,7 sur 100, en évolution de 0,3% par rapport en 2014.

En termes d'enregistrement des droits à la propriété qui conditionnent la décision d'investir dans un projet, on remarque encore une fois que l'Algérie est mal classée ; elle occupe la 160ème place (sur 189), très loin d'un pays comme la Malaisie (36ème place). En effet, Les assurances quand à la protection des droits de propriété est autant sinon plus importantes dans l'acte d'investir que la simplification de l'accès au crédit (Tab A- 4.54).

Enfin, pour ce qui est de l'octroi de crédit, l'Algérie est classée 171ème sur un total de 189 pays. Elle se place respectivement aux 123ème, 174ème

et 131ème rangs pour ce qui est de la protection des investisseurs, le paiement des taxes et le commerce extérieur. Le seul paramètre financier où l'Algérie est relativement bien classée (94ème rang) est celui de l'insolvabilité (Tab A- 4.55).

b) En termes de survie des entreprises PME/PMI

Un autre paramètre important dans le processus d'appréciation des performances en matière d'entrepreneuriat consiste en la survie des entreprises créées et leur épanouissement. A ce propos et au titre de l'année 2014, le nombre de PME privées créées est de 76 551 PME. Les radiations ont touché 9 585 PME privées, alors que la réactivation d'activité a concerné 7 286 entités. Ces entreprises ont progressé de 9,5%, soit une hausse de 74 252 PME privées, or les entités publiques ont connu une décroissance de 2,7% par rapport à 2013, passant de 557 à 542 entités en 2014 (Tab A- 4.56).

Le taux de mortalité des entreprises de type 'personnes morales' s'élève à 23%. Ce taux fait ressortir le secteur des « services » comme étant celui qui est le plus touché par la mortalité des PME, en enregistrant 5 187 PME radiées au titre de l'année 2014, soit 49,2% du total des radiations. Les activités de commerce sont les plus vulnérables avec 1 360 PME en 2014, soit un taux de (26,2% du total), suivi par le secteur des transports.

Le secteur industriel, connaît lui aussi une forte mortalité de PME, particulièrement dans les activités de l'industrie agroalimentaire avec une part de 30,5% (323 PME radiées sur un total de 1 057 PME enregistrées en 2014). Le manque de maturation dans le lancement des projets et le manque de la compétitivité semblent expliquer en grande partie cette mortalité.

4.5/ REVENUS SALARIAUX DES JEUNES

Les revenus restent parmi les statistiques les moins courantes en Algérie, et pourtant ce sont ces statistiques qui fixent l'efficacité économique d'un pays notamment pour ce qui est de l'appréciation du point de vue du facteur 'revenu' dans la production nationale. Nous disposons d'une sour-

133. Le rapport de «Doing business» de la Banque Mondiale 2015.

134. Le calcul est également en pourcentage du PNB/habitant.

ce rare puisqu'elle ne revient qu'une fois tous les dix ans et qui consiste en l'enquête décennale sur la consommation et le niveau de vie des ménages de 2011. Cette enquête n'a publié pour l'heure que la partie salaire des revenus et qui compose une part importante de ces derniers.

Il ressort de cette étude que globalement le salaire net moyen mensuel est 29 507 DA. Le salaire médian est de 24 468 Da, autrement dit, 50% des salariés perçoivent moins de 24 468 Da. A noter que 15,6% des salariés ont un salaire moyen net mensuel de moins de 15 000 DA (inférieur au SNMG) et que 9,6% seulement du personnel touchent plus de 50 000 DA.

4.5.1/ Selon le genre

Le salaire net moyen mensuel est plus élevé chez les femmes, avec un ratio de 1,18 que les hommes (33 900 DA Vs 28 687 DA). Alors que la catégorie des cadres parmi les hommes dispose d'un salaire moyen mensuel plus élevé de 5%, avec 52 869 DA contre 49 932 Da par rapport aux cadres femmes (49 932 DA), et pourtant en terme de structure, chez les femmes, la part des cadres représente 29,7% contre 14,5 chez les hommes.

Toutefois cette disparité est au profit des femmes pour les catégories des agents de maîtrise (34 295 contre 33 012 Da) et les agents d'exécution (23 633 Da contre 21 385 Da).

4.5.2/ Selon l'âge

Le salaire net moyen mensuel détenu par les jeunes de moins de 25 ans est de l'ordre de 25 036 DA ; il est également supérieur chez les jeunes femmes avec 31 323 DA contre 24 129 DA chez les jeunes hommes salariés.

Les cadres âgés de moins de 25 ans représentent 11% des salariés, tous secteurs confondus, et perçoivent un salaire moyen de 50 253 Da, soit 95% du salaire mensuel moyen des cadres âgés de 40-49 ans et 92% de celui des plus de 50 ans. Il représente cependant 1,7 fois le salaire moyen global. Le salaire net moyen des permanents équivaut à 1,5 fois celui des non permanents (35 856 DA Vs 23 857 DA). L'écart relatif entre les salaires des deux sexes est plus prononcé chez les non

permanents avec un rapport de 1,07 contre 1,23 respectivement.

4.5.3/ Selon le secteur d'activité

Les données de l'enquête confirment certains écarts de salaire selon les activités les plus rémunératrices, pour toutes les qualifications confondues, notamment celles relevant des industries extractives et financières mais aussi les activités d'administration, d'éducation et de santé (voir annexe).

4.5.4/ Selon le secteur juridique

Selon le secteur juridique, dans le secteur public, 30% des effectifs ont un salaire mensuel moyen de moins de 25000 DA, équivalent des 73,5% du secteur privé. Le personnel salarié public qui touche plus que 40000 DA représente 30%, contre 6% chez le privé. Alors que 5% des effectifs du public ont un salaire moyen inférieur au SNMG (15000 DA) comparativement aux 26,2% du secteur privé. Ceci traduit globalement une grille de salaire beaucoup plus favorable dans le secteur public, notamment pour ce qui est de ceux qui perçoivent un salaire inférieur au SNMG.

Tableau 4.13 : salaire net mensuel moyen selon l'âge, milieu de résidence et situation dans la profession

Age	Urbain			Rural		
	Salarié permanent	Salarié non permanent	Total	Salarié permanent	Salarié non permanent	Total
15-24	32 730	23 309	25 300	33 516	20 572	23 241
25-29	37 011	26 505	30 088	35 638	22 863	26 868
30 ans et plus	36 527	25 177	32 219	34 282	22 038	27 922
Ensemble	36 363	25 077	30 834	34 423	21 822	26 674

Source : ONS- Enquête consommation 2011

En milieu urbain, les jeunes salariés non permanents âgés de 15-24 ans perçoivent un salaire net mensuel moyen de 33 516 DA, soit 1,4 fois celui des permanents (32 730 DA). En milieu rural, les jeunes salariés âgés de 15-24 ans non permanents perçoivent 77% du salaire moyen global alors qu'en milieu urbain, 89%. Cependant, l'écart est relativement plus affirmé en milieu rural, entre salarié permanent et non permanent chez les 15-24ans, soit 1,6 fois.

Tableau 4.14 : salaires nets moyens selon l'âge, secteur juridique et situation dans la profession

Age	Public			Privé		
	Salarié permanent	Salarié non permanent	Total	Salarié permanent	Salarié non permanent	Total
15-24	35 998	33 851	35 082	25 725	20 318	20 908
25-29	38 928	37 138	38 210	29 500	21 255	22 428
30 ans et plus	36 968	30 110	35 823	30 740	22 219	24 094
Ensemble	37 069	32 681	36 084	30 051	21 468	22 872

Source : ONS- Enquête consommation 2011

Le secteur juridique le plus rémunérateur est le secteur public avec un salaire net mensuel moyen de 36 084 DA. Ce dernier est le principal distributeur de salaire avec 65,3% de la masse salariale totale du personnel permanent et non permanent, soit 2/3 de ces revenus salariaux. Alors que le salaire net mensuel du secteur privé est de 22 872 DA.

Le salaire net mensuel moyen des jeunes âgés de 15-24 ans, s'élève à 35 998 DA, soit presque le salaire moyen global du secteur public.

L'écart relatif entre le secteur public et le secteur privé des salariés permanents de la même tranche d'âge est de 1,4 fois. Pour les non permanents, l'écart relatif entre les deux secteurs est presque le double (1,8 fois). Aussi, à noter que les jeunes âgés de 25-29 ans perçoivent un salaire net mensuel moyen de 38 928 DA, soit 1,08 fois le salaire moyen global et 1,05 fois celui des 30 ans et plus.

Tableau 4.15 : salaires nets moyens selon le diplôme et la situation dans la profession

Age	Salarié permanent				Salarié non permanent			
	D.E.S	D.F.P	S.D	Total	D.E.S	D.F.P	S.D	Total
15-24	41 292	29 220	27 101	32 912	34 971	23 546	20 751	22 117
25-29	45 949	31 882	30 407	36 603	35 164	26 331	21 952	25 423
30 ans et plus	46 971	35 412	29 414	36 772	35 342	26 869	23 164	24 725
Ensemble	46 530	34 315	29 348	35 856	35 186	25 560	22 219	23 857

Source : ONS- Enquête consommation 2011

D.E.S : Diplômés de l'Enseignement Supérieur / D.F.P : Diplômés de la Formation Professionnelle / S.D : Sans Diplôme

Globalement, la qualification a un impact sur les salaires moyens quelle que soit la situation. Selon le diplôme et la situation dans la profession, le salaire net mensuel moyen les jeunes salariés des 15-24 ans permanents diplômés de l'enseignement supérieur représente 1,2 fois le salaire des non permanents de même qualification, soit un écart de 6 321 DA.

Tableau 4.16 : salaires nets moyens selon le secteur d'activité, la situation dans la profession et l'âge

Section	Salarié permanent		
	Moins de 30 ans	+ de 30 ans	Total
Agriculture	19 397	25 609	24 215
Industrie	36 767	39 683	39 175
BTP	26 060	27 251	26 992
Commerce	33 086	41 802	38 853
Services	36 211	35 782	35 870
Ensemble	35 321	35 996	35 856
Section	Salarié non permanent		
	Moins de 30 ans	+ de 30 ans	Total
Agriculture	16 314	16 841	16 579
Industrie	26 276	27 599	26 969
BTP	18 791	21 512	20 210
Commerce	26 550	27 866	27 159
Services	28 513	26 128	27 286
Ensemble	23 639	24 067	23 857

Source : ONS- Enquête consommation 2011

Le secteur de l'industrie (secteurs des hydrocarbures et services pétroliers) se distingue des autres secteurs par un système de rémunération avantageux. Les données révèlent que les salariés âgés de moins de 30 ans, dans l'agriculture, touchent 54,1% du salaire moyen global des salariés permanents. L'écart relatif des salaires net moyens, des moins de 30 ans, entre le secteur de l'agriculture et celui de l'industrie est de 1,9 fois. L'activité la plus rémunératrice dans le secteur privé est celle du commerce avec un salaire moyen de 29 223 DA qui représente 1,3 fois le sa-

laire moyen global. Les jeunes âgés de moins 30 ans, activant dans l'agriculture perçoivent 70% du salaire moyen global.

Tableau 4.17 : salaires nets moyens selon le secteur d'activité, le secteur juridique et l'âge

Section	Public		
	Moins de 30 ans	+ de 30 ans	Total
Agriculture	26 626	27 246	27 102
Industrie	45 451	43 841	44 071
BTP	25 822	25 636	25 673
Commerce	38 434	31 445	33 391
Services**	36 656	35 157	35 550
Ensemble	36 879	35 823	36 084
Section	Privé		
	Moins de 30 ans	+ de 30 ans	Total
Agriculture	16 026	16 816	16 427
Industrie	25 516	25 701	25 619
BTP	19 009	22 140	20 679
Commerce	27 144	31 376	29 223
Services**	20 847	24 235	22 736
Ensemble	21 484	24 094	22 872

Source : ONS - Enquête consommation 2011

**il s'agit ici de tous les services fournis y compris ceux de l'administration, l'éducation et la santé.

4.6/ RELATION CAPITAL HUMAIN ET CROISSANCE ECONOMIQUE

De nombreux travaux de recherche ont souligné l'apport du capital humain, évalué par le niveau d'instruction atteint, au progrès économique (Lucas, 1988 et Mankiw, Romer et Weil, 1992); une force de travail bien éduquée et formée va de pair avec un haut niveau de productivité du travail, puisqu'elle dispose d'une plus grande capacité à absorber les avancées technologiques. Qu'en est-il de cette relation entre éducation et croissance économique en Algérie? Est-ce que la scolarité universelle a eu un effet significatif sur la création de la richesse et cet effet, et si effet il y a, est-il fonction du niveau d'instruction ?

Le modèle économétrique traditionnellement usité pour mettre en relation le capital humain et la croissance s'inspire essentiellement du modèle de Cobb-Douglas utilisé en microéconomie (théorie de la firme). Ce modèle de base met en relation, au cours d'une période de temps « t » (généralement une année), la richesse produite (Y_t), mesurée par le PIB aux deux facteurs de production que sont : le stock de capital physique (K_t) et le travail (L_t) à travers la relation suivante:

$$Y_t = aK_t^{\beta_2} L_t^{\beta_3} e^{\varepsilon_t} \quad (1)$$

En linéarisant le modèle précédent, on obtient la relation entre la production et les deux facteurs de production (relation (3)):

$$\log(Y_t) = \beta_1 + \beta_2 \log(K_t) + \beta_3 \log(L_t) + \varepsilon_t \quad (2)$$

avec $\beta_1 = \log(a)$

$\beta_2 = d(\log(Y_t))/d(\log(K_t))$ représente l'élasticité partielle du facteur capital physique et $\beta_3 = d(\log(Y_t))/d(\log(L_t))$ celle de la main d'œuvre.

En différenciant la relation (2), on obtient l'équation (3) de la croissance :

$$(\Delta Y_t / Y_t) = \beta_2 (\Delta K_t / K_t) + \beta_3 (\Delta L_t / L_t) \quad (3)$$

4.6.1/ Travail comme entité homogène

Pendant très longtemps, le travail était considéré comme un facteur homogène. La richesse est supposée être générée, selon cette hypothèse, par l'accroissement du stock de capital physique et de celui de la quantité de travail.

Dans la relation (1) précédente, il est fait l'hypothèse implicite que le facteur travail est homogène. L'estimation des paramètres de ce modèle est donnée par le tableau ci-dessous (période

Tableau 4.18 : Estimation des paramètres du modèle

Section	β_2 (écart-type)	β_3 (écart-type)	R ²
Global	0,30 (0,26)	0,90 (0,37)*	92%
Industrie	0,11 (0,24)	0,94 (0,69)*	87%
BTP	0,21 (0,08)	0,61 (0,09)*	87%

* Variable acceptée à 5%

2001-2011).

Pour les trois situations, le facteur travail explique, pour une très grande partie, la production de la richesse nationale au cours de la période 2001-2011.

Sous l'hypothèse d'un modèle économique à rendement constant ($\beta_2 + \beta_3 = 1$), ce qui est le cas du modèle global (tous secteurs confondus au seuil de 05%) et de l'industrie, la croissance au cours de la période 2001-2011 est le fait du facteur travail à 53% ($\beta_3^* = 0,53$) et pour 47% par le capital physique ($\beta_2^* = 0,47$)¹³⁵. Le modèle relatif au secteur de l'industrie s'identifie à celui de l'ensemble de l'économie (rôle prépondérant du facteur travail). Quant au BTP, le modèle qui résulte de l'estimation indique que l'on est face à un rendement décroissant ($\beta_2 + \beta_3 < 1$).

4.6.2/ Le capital humain

Le pouvoir prédictif limité du modèle classique, faisant l'hypothèse d'homogénéité de la population active, se présente alors comme une évidence. Il devient alors nécessaire de mieux tenir compte de la qualité de la main d'œuvre. L'hétérogénéité du facteur travail peut être saisie à travers le capital humain accumulé par les différents travailleurs. Si la nécessité d'intégrer l'aspect qualitatif du travail, dans cette nouvelle approche, est admise, la question de sa quantification reste à résoudre. Dans cette optique, le capital humain doit être appréhendé en tenant compte, à la fois, des connaissances acquises dans le système éducatif traditionnel et de l'expérience professionnelle acquise sur le tas (on the job training).

4.6.2.1/ Capital humain approché par le nombre d'années d'études

Les premières tentatives de l'évaluation du capital humain ont consisté à décomposer la population active en sous-groupes homogènes d'actifs par rapport au niveau d'études atteint (sans, primaire, collège, secondaire et université). Les deux principaux reproches au modèle classique sont les suivants : le fait que d'une part, il ne tient pas compte, d'une part, de l'expérience professionnelle acquise et que, d'autre part, le niveau d'études atteint ne constitue pas

un stock. Plus récemment, le capital humain est approché par la variable « nombre d'années d'études » qui constitue, par contre, un stock (de connaissances). Les différentes enquêtes portant sur l'emploi ne renseignent malheureusement pas sur cette variable. L'évaluation du nombre d'années d'études s'est effectuée¹³⁶ sur la base des bulletins statistiques du MEN (concernant les sortants/abandons) et les diplômés de l'enseignement supérieur (MESRS).

- Nombre total d'années d'études cumulées par l'ensemble de la population active

Le modèle (1) est modifié de la façon suivante :

$$Y_t = a K_t^{\beta_2} H_t^{\beta_3} L_t^{1-\beta_2-\beta_3} e^{\epsilon t} \quad (4)$$

où H_t représente le capital humain, ici le nombre total d'années d'études cumulées par la population active au cours de l'année « t ». Ce dernier modèle (4) n'est autre que celui qui donne la richesse produite par membre de la population active (Y_t/L_t) par l'investissement en capital physique par unité de main d'œuvre (K_t/L_t) et le nombre moyen d'années d'études par un membre quelconque de cette même population active (H_t/L_t) au cours de l'année « t » (équation 5).

$$(Y_t/L_t) = a (K_t/L_t)^{\beta_2} (H_t/L_t)^{\beta_3} e^{\epsilon t} \quad (5)$$

Tableau 4.19 : Estimation des paramètres du modèle (5)

Paramètre	β_2 (écart-type)	β_3 (écart-type)	R ² =70%
National	0,38** (0,24)	1,11* (0,20)	69%

*Variable acceptée à un risque de 5% ** acceptée à 10%

Le capital humain est retenu par le modèle à 5% et le capital physique, à 10%. Le coefficient du capital humain dont la valeur est supérieure à l'unité ($\beta_3 = 1,11$) est peut-être le signe d'une surcapacité d'années d'études par membre de la population active.

- Nombre d'années d'études effectuées par niveau d'études atteint

La généralisation du modèle (5), qui tient compte du nombre d'années d'études accom-

135. β_2^* et β_3^* sont les estimateurs de β_2 et de β_3 du modèle (2) sous la contrainte $\beta_2 + \beta_3 = 1$

136. La synthèse de la méthodologie mesurant le capital humain par la variable « Durée moyenne du séjour à l'école pour l'ensemble des travailleurs (ht) qu'ils soient muni ou pas d'un diplôme », est présentée en annexe.

plies selon le niveau d'études atteint, est donnée par la relation (6) suivante :

$$(Y_t/L_t) = a(K_t/L_t)^{\beta_2} (H_t/L_t)^{\beta_3} (H_{1t}/L_t)^{\alpha_1} (H_{2t}/L_t)^{\alpha_2} (H_{3t}/L_t)^{\alpha_3} (H_{4t}/L_t)^{\alpha_4} e^{\epsilon_t} \quad (6)$$

où : H_i représente la durée du séjour cumulée par l'ensemble de la population active ayant atteint le niveau « i » des études ($i=1$ pour l'enseignement primaire, $i=2$ pour le collège, $i=3$ pour le secondaire et $i=4$ pour l'université).

L'estimation des paramètres du modèle s'est faite à travers la procédure stepwise qui ne retient que le groupe de variables le mieux explicatif de la dispersion des valeurs observées de (Y_t/L_t) . Le pouvoir explicatif de cette version s'améliore de 9% par rapport au modèle (5) (R^2 respectif de : 77,9% et 68,9%). Ce dernier modèle renforce le rôle à la fois du capital physique β_2 (passant de la valeur de 0,39 à 0,49) et du capital humain (β_3 passant de 1,11 à 1,29), soit une variation de +0,18. Le pouvoir explicatif du modèle s'améliore par la même occasion puisque le coefficient de détermination multiple (R^2) évolue

Tableau 4.20 : Estimation des paramètres du modèle (6)

Paramètres	Estimateur	Ecart-type
β_1	2,05	3,75
β_2	0,49**	0,287
β_3	1,29*	0,36
C(1)	- 0,07	0,05
C(4)	- 0,09	0,07

*Variable acceptée à un risque de 5% ** acceptée à 10%

de 69% à 78%.

Les résultats du modèle (5) indiquent la présence d'un surplus d'années d'études ($\beta_3 > 1$) par rapport aux équipements de production en place (sur-éducation). En d'autres termes, le capital physique est sur encadré ou, encore, les recrutements opérés au cours des dernières années semblent dépasser les capacités d'absorption des équipements acquis au cours de la période retenue ou déjà existants. Ceci s'explique d'une part, par le grand recul de l'investissement (notamment public) au cours des années 90 et sa

reprise, très timide au début des années 2000.

4.6.3/ Productivité des facteurs de production

A partir de la relation (1), on définit la productivité marginale du facteur travail (capital physique) de la manière suivante :

$$PM_t = (dY/dL) \quad (7)$$

La PM_t du facteur travail (capital physique) donne le taux de changement de sa productivité totale au regard de sa variation quantitative.

Au cours de l'année « t », la population active totale L_t^* est déclinée, selon la productivité marginale des différentes catégories de travailleurs (par niveau d'instruction ou par niveau de qualification) de la façon suivante :

$$L_t^* = \sum_{i=1}^I \alpha_i L_{it} \quad (8)$$

où : α_i ($i=1,2,\dots,I$) représente la part de la population active de niveau « i » sur l'ensemble des actifs avec $\sum_{i=1}^I \alpha_i = 1$

$$\ln(L_t^*) = \ln(L_t - L_t + \sum_{i=1}^I \alpha_i L_{it}) = \ln(L_t + \sum_{i=1}^I (\alpha_i - 1) L_{it})$$

$$\text{ou encore } \ln(L_t^*) = \ln(1 + \sum_{i=1}^I (\alpha_i - 1) L_{it}/L_t) + \ln(L_t)$$

Si l'on fait l'hypothèse que : $(\sum_{i=1}^I (\alpha_i - 1) L_{it}/L_t) \approx 0$, alors :

$$\ln(1 + \sum_{i=1}^I (\alpha_i - 1) L_{it}/L_t) \approx \sum_{i=1}^I (\alpha_i - 1) L_{it}/L_t \quad (9)$$

$$\ln(L_t^*) = \ln(L_t) + \sum_{i=1}^I (\alpha_i - 1) L_{it}/L_t \quad (10)$$

En désignant par $\lambda_i = \alpha_i - 1$, $i=1,2,\dots,I$, le modèle (2) s'écrit alors :

$$\log(Y_t) = \beta_1 + \beta_2 \log(K_t) + \beta_3 (\log(L_t) + \sum_{i=1}^I \lambda_i (L_{it}/L_t)) + \epsilon_t \quad (11)$$

L'estimation des paramètres du modèle (11) se réalise par la méthode des moindres carrés généralisée (la relation (11) est non linéaire).

• Productivité marginale de la population active par niveau d'instruction

Si l'on retient pour L_i la population de niveau d'instruction « i » ($i=1$ « sans instruction », $i=2$

niveau primaire, $i=3$ enseignement moyen, $i=4$ lycée et $i=5$ études supérieures) et comme référence (productivité marginale=1) celle qui n'a pas fréquenté le système éducatif ($i=1$), l'estimation du modèle (10) donne les valeurs suivantes

$$\text{Log}(Y_t) = 2,764 + 0,354^{**} \log(K_t) + 0,790 \log(L_t) + 1,585 * L_2 + 1,537 * L_3 + 3,252^{**} L_4 + 0,403 L_5$$

(3,580) (0,171) (0,177) (0,613) (0,645) (1,711) (0,817)

*Variable acceptée à un risque de 5% ** acceptée à 10%

L'estimation des paramètres du modèle (11) aboutit aux conclusions suivantes :

- La productivité marginale des travailleurs de niveau primaire et moyen est supérieure à celle des travailleurs n'ayant jamais fréquenté le système éducatif (au seuil de 5%);
- La productivité marginale des travailleurs de niveau secondaire ne dépasse celle de la population de référence (sans instruction) qu'au seuil de 10%);
- La productivité marginale des travailleurs de niveau universitaire est identique à celle de ceux n'ayant jamais fréquenté l'école :

• Productivité marginale de la population active par niveau de qualification

La population active est décomposée ici par niveau de qualification. La nomenclature retenue est celle de l'ONS et du BIT (10 niveaux). Les variables L_i/L_t sont remplacées ici par P_i/P_t ($i=1,2,\dots,10$) où P_i/P_t représente la part de la population active de niveau de qualification « i » ($i=1,2,\dots,10$) à celle de l'ensemble des agents économiques.

$$\log(Y_t) = \beta_1 + \beta_2 \log(K_t) + \beta_3 (\log(L_t) + \sum_{i=1}^{10} \lambda_i (P_i/P_t)) + \varepsilon_t \quad (12)$$

Dans la procédure d'estimation des paramètres du modèle précédent, il y a lieu de tenir compte des points suivants :

- Ayant travaillé sur une série décennale des données relatives à la répartition de la population active par niveau de qualification (2001 à 2011), et compte tenu du nombre de paramè-

tres (13) supérieur à celui des observations (10), nous avons retenu le niveau 3 comme qualification de référence pour l'ensemble de l'économie et le secteur des travaux publics¹³⁷, et le niveau 9 pour l'industrie¹³⁸ ;

- les niveaux de qualification 4, 5, 6, 7 et 8¹³⁹ sont rassemblés en une seule catégorie dont le coefficient est désigné par λ_{4-8} pour satisfaire aux conditions d'estimation du modèle (nombre d'ob-

Tableau 4.21 : Estimation des productivités marginales selon le niveau de qualification

Paramètre	Ensemble de l'économie	Industrie	Travaux publics
β_1	-0,35 (2,92)	-12,34 (9,67)	4,44 (2,56)
β_2	-0,05 (0,07)	0,85* (0,27)	0,11 (0,12)
β_3	2,52*** (0,29)	2,42 (1,46)	1,02* (0,26)
λ_1	0,57* (0,14)	0,29 (0,37)	0,12 (0,13)
λ_2	0,47*** (0,04)	0,18 (0,37)	0,01 (0,18)
λ_{4-8}	-0,11*** (0,01)	0,31 (0,19)	0,001 (0,05)
λ_9	0,08*** (0,01)	-0,09* (0,01)	-0,01 (0,007)
λ_0	-0,05 (0,04)	-0,50** (0,13)	0,04 (0,23)
R ²	99%	99%	99%

Seuil : * (5%), ** (10) *** (1%)

servations (=10) ≥ nombre de paramètres (=8)).

Le tableau ci-dessus permet de tirer les conclusions suivantes :

- Pour l'ensemble de l'économie, la productivité marginale des catégories suivantes : 1 (au seuil de 5%), 2 et 9 (au seuil de 1%) est supérieure (dotées d'un coefficient positif) à celle de la catégorie de référence «3», elle lui est inférieure pour le niveau «4-8» (au seuil de 1%). La productivité de la catégorie «0» est identique à celle de la catégorie de référence «3» ;

- Pour le secteur de l'industrie, la productivité des catégories «1», «2» et «3» est identique à celle de la catégorie de référence «9», alors que celles des catégories «4-8» (au seuil de 5%) et «0» (au seuil de 10%) lui sont inférieures (dotées d'un signe négatif) ;

- La productivité marginale de l'ensemble des niveaux de qualification est identique à celle

137. Professions intermédiaires.

138. Professions élémentaires.

139. Employés de type administratif, Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs, Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat, Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage.

de la catégorie de référence «3».

4.7/ PRINCIPAUX DEFIS ET QUELQUES RECOMMANDATIONS

La situation économique récente, caractérisée par les difficultés que l'Algérie est en train de connaître suite à la baisse des prix des hydrocarbures, doit constituer une opportunité à mettre à profit afin de développer et d'exploiter toutes les potentialités existantes, notamment celles liées au caractère jeune de notre population.

Toutefois, le risque de chômage qui pèse sur le marché du travail, particulièrement auprès des jeunes générations, ainsi que celui inhérent à la qualité de l'emploi, une fois que l'obstacle d'accès à celui-ci aurait été dépassé, sont de nature à cristalliser les principaux défis auxquels l'Algérie devra faire face dans les années à venir. La prise en compte de ces risques procède de la logique qui vise à barrer la route aux menaces qu'ils peuvent engendrer, notamment en termes de stabilité et cohésion sociales.

Défi 1 : Tirer profit du répit démographique pour réorienter la politique de formation et d'emploi

Selon les projections de population, l'Algérie devrait connaître une baisse sensible du volume des demandeurs potentiels d'emploi (16-59 ans) à partir de l'année 2016, ce qui induit une opportunité démographique qui permet aux pouvoirs publics, à moyen terme, d'éponger le volume accumulé de demandes d'emploi des jeunes, dans le but d'atteindre le plein emploi.

Il est incontestable que les efforts fournis par les pouvoirs publics en matière d'emploi des jeunes sont considérables, comme le démontre la baisse remarquable des taux de chômage, néanmoins la politique actuelle basée essentiellement sur l'aide et la solidarité envers les chômeurs notamment les jeunes pourrait ne plus être la plus appropriée. La situation économique actuelle impose une politique d'emploi plus dynamique et basée sur les valeurs « travail et effort », envers soit les salariés jeunes ou entrepreneurs jeunes. Le jeune doit croire en ses capacités de créer de la valeur ajoutée, en contrepartie de l'aide dont il pourra bénéficier.

Défi 2 : Profiter du capital cognitif des jeunes dans une perspective d'économie fondée sur la connaissance

L'Algérie a investi et investit énormément dans la formation afin de préparer les jeunes générations à participer au développement. Malheureusement beaucoup de ces potentialités, particulièrement celles inhérentes aux connaissances et aux savoir-faire, se perdent en années de chômage, halo de chômage, sous emploi ou migration etc.

Le manque de brevets et innovations, de connexion des entreprises avec l'université et d'inclusivité des dispositifs d'emplois et de création d'activités, sont de nature à être corrigés.

Défi 3 : Renforcer/consolider l'équité envers et entre les jeunes face à la question de l'emploi

Les jeunes par la sensibilité de leurs âges et la nouveauté de leur contact avec la société, ne doivent en aucun cas être confrontés à une iniquité quelconque : qu'elle soit d'ordre genodriel, résidentiel ou régional, causée par des obstacles d'ordre comportemental, organisationnel, règlementaire ou culturel.

Défi 4 : Développer un système d'information statistique adapté et dynamique

Le système d'information actuel souffre de certaines insuffisances : d'une part, il ne permet pas de suivre correctement la situation de l'emploi des jeunes et d'autre part il ne permet pas de disposer des bases nécessaires pour se projeter dans le futur et d'établir des perspectives basées sur des évidences, d'autre part.

Le système d'information actuel doit faire preuve d'adaptation et de renouveau afin d'aider les décideurs à connaître la situation de l'emploi et du chômage dans le respect des normes internationales, prenant en compte les spécificités nationales notamment territoriales. Ceci est d'autant pertinent que le monde s'apprête à transmuter ses objectifs pour rejoindre les ODD qui se focalisent davantage sur l'équité et la qualité des performances, notamment en emploi.





Propositions de mesures:

- Mettre en place les mécanismes et les processus qui permettent de lutter contre le chômage sans l'échanger par la précarité de l'emploi.
- Faire passer impérativement la lutte contre le chômage par la lutte contre le chômage des jeunes qui constitue une menace pour la cohésion sociale. A titre d'exemple, au lieu d'être sur une posture attentiste en matière de recrutement, les dispositifs de création d'activité gagneraient à soutenir les idées novatrices des jeunes diplômés.
- Développer la coordination entre les acteurs chargés de la question de l'emploi par la création d'un organe d'orientation de supervision et d'évaluation des dispositifs. Le guichet unique au niveau du territoire composé des représentants d'organismes chargés de l'emploi gagnerait en efficacité en y intégrant la fonction d'orientation de conseil en sus de la réception des demandes formulées.
- Développer davantage la communication et la publicisation autour des dispositifs, des facilitations et des avantages accordés aux jeunes notamment entrepreneurs.
- Introduire dans le système éducatif des modules sur l'Entreprenariat et les capacités managériales.
- Assouplir les procédures liées aux activités réglementées.
- Dispenser des formations au niveau des universités sur les techniques de rédaction des brevets et de la propriété intellectuelle.
- Développer davantage les structures ou cellules statistiques au niveau des institutions chargées de l'emploi en collaboration avec l'institution centrale de la statistique afin de les rendre plus performantes et qu'elles puissent participer activement au système national statistique.
- Encourager la production des indicateurs et des statistiques au niveau local et développer les études qui permettent de mieux connaître les profils des chômeurs et des occupés et initier des études permettant de mieux connaître la situation des revenus des jeunes.
- Mettre en place les outils nécessaires pour développer l'esprit de recherche en entreprise et développer les mécanismes facilitant la création de passerelles entre les chercheurs universitaires et les acteurs du secteur socio-économique.

Chapitre 5

PARTICIPATION SOCIALE ET ENGAGEMENT DE LA SOCIETE DANS UNE CULTURE DE RELEVÉ



PARTICIPATION SOCIALE ET ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ
DANS UNE CULTURE DE RELEVÉ



Cinquième Chapitre :

PARTICIPATION SOCIALE ET ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ DANS UNE CULTURE DE RELEVÉ



Introduction

Aujourd'hui, le rôle de la société civile est largement admis dans la construction démocratique, et ce, grâce aux liens privilégiés que celle-ci développe avec tous les groupes sociaux, notamment ceux économiquement faibles, et grâce aussi aux valeurs sociales qui motivent ses actions. Elle n'est pas, de ce fait, uniquement un complément nécessaire de la représentation politique aux niveaux régional et national, mais aussi un atout pour la création d'une identité commune parmi les citoyens (Emily von Sydow, 2013).

De par son rôle de médiateur encourageant les autres intervenants, notamment les gouvernements, à discuter publiquement des questions d'ordre politique, à promouvoir l'innovation et à s'impliquer dans des questions de priorité nationale, elle devient un moteur pour la démocratie participative, d'autant plus que l'Etat, bien qu'indispensable pour garantir les droits des citoyens, ne peut pas tout régir par lui-même.

Cela dit, la résolution des problèmes qui se posent aujourd'hui, notamment ceux regardant les jeunes, ne peut se traiter hors des règles qui régissent la société et sans avoir mis en place les canaux de dialogue et de discussion. La loi 12-06 de 15 Janvier 2012, relative aux associations, constitue ainsi le cadre juridique organisant le mouvement associatif qui représente un des partenaires fondamentaux des pouvoirs publics.

Afin que les jeunes soient entendus et que leurs attentes soient prises en compte, la prise en compte de leurs expériences, réflexions et même leurs espoirs constituent des éléments déterminants dans la définition d'une politique de développement. cela revient à définir la place que la société accepte de faire à sa jeunesse, ou que la jeunesse se crée dans la société, partant des familles, aux quartiers, passant par la communauté et arrivant enfin au cadre de prise de décision. Cela suppose, également, tout un processus de préparation de la jeunesse à prendre ses responsabilités à différentes échelles de la vie sociale économique et politique. Ce sont quelques éléments qui, dans un pays à forte densité de jeunes, méritent d'être posés dans un rapport dédié au développement humain.



5.1/ QUELQUES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'analyse de la participation devrait s'effectuer en trois niveaux : i) l'accès aux sphères sociales, politiques et économiques ; ii) l'adhésion active au sein des organisations qui influencent la vie courante ; et iii) l'implication dans l'action publique et sa planification. Le but recherché est que la participation soit plus efficace dans les processus qui influencent la vie quotidienne des jeunes. Dans le monde et pour chacun des marqueurs traditionnels de la participation¹⁴⁰, l'adhésion des jeunes aux partis politiques et aux organisations syndicales et associations et leur implication dans des activités bénévoles et participation électorale, apparaissent sensiblement en retrait par rapport au reste de la population. C'est également le cas pour le jeune algérien. Les éléments de diagnostic développés ici sont de nature à permettre d'orienter la décision vers une plus grande participation des jeunes.

5.1.1/ La participation communautaire des jeunes en Algérie

Le niveau de participation des jeunes au niveau mondial, dans la vie communautaire en général reste faible. Un ensemble de mesures a été proposé au niveau international afin de rompre avec ce constat et de renforcer l'habileté des jeunes à participer¹⁴¹. Il s'agit de « soutenir le développement de compétences telles que le travail en groupe, parler en public, et la confiance pour être en mesure de communiquer et d'interagir avec un éventail de parties prenantes ». Une meilleure participation des jeunes favoriserait leur inclusion sociale, puisqu'ils seront en mesure de participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de société.

• A quoi les jeunes algériens passent leur temps ?

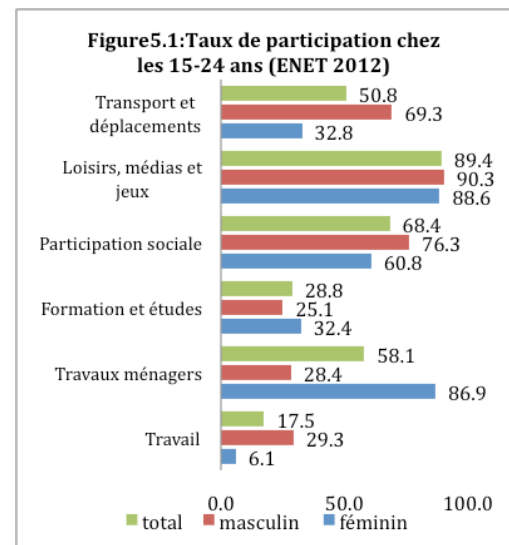
« Le temps est toujours un principe d'organisation » (SUE, 1994). Cependant, chaque période du cycle de vie se caractérise par un espace temporel consacré de manière plus avantagée à une activité donnée « temps dominant » qui régule les autres types de temps social (formation, travail professionnel, obligations familiales, loisir, etc.).

Connaitre les activités auxquelles s'adonne les jeunes au quotidien, permet de cerner leurs centres d'intérêt. L'enquête ENET 2012 fournit des éléments de réponses sur le vécu des jeunes des deux sexes et permet d'évaluer le degré d'importance accordé à chaque activité.

En utilisant le nombre d'heures moyen global, le taux de participation et le nombre d'heures moyen par participant, les profils dégagés ont été confrontés avec ceux des générations plus âgées afin d'en apprécier ce qui relève du caractère propre et particulier aux jeunes de 15-24 ans.

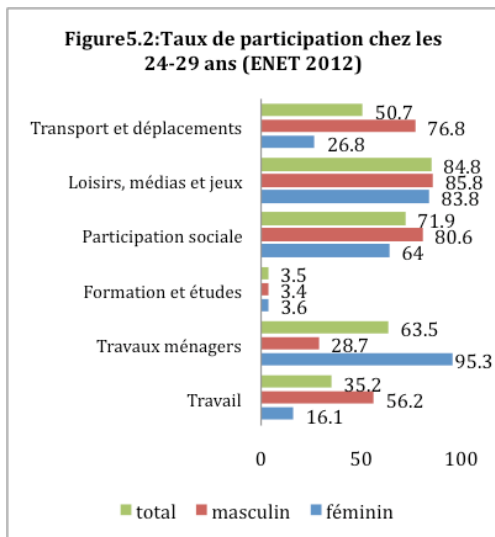
Il en ressort globalement chez les 15-24 ans qu'une journée type se compose essentiellement de temps de repos (43%), de loisirs (15%), de soins personnels (10%), de travaux ménagers (8%), de participation sociale (8%), de formation (7%) et enfin d'activité économique (5%).

Les jeunes de 15-24 ans passent ainsi leur temps dans des activités non productives, se reposer, s'adonner à des loisirs, regarder la télévision et se déplacer dans les transports. Le loisir, les médias et les jeux semblent être les activités que partagent la plupart des jeunes hommes de 15-24 ans, mais pour les jeunes femmes les travaux ménagers semblent être la première occupation. Les activités de sociabilité, définies dans l'enquête comme participation sociale, concernent 65% des jeunes de 15-19 ans et 71,4% des 20-24 ans, avec des tendances légèrement plus élevées chez les garçons comparativement aux filles.



140. Pour ce qui est des concepts utilisés, une note sur la terminologie consacrée à la participation est jointe en annexe.

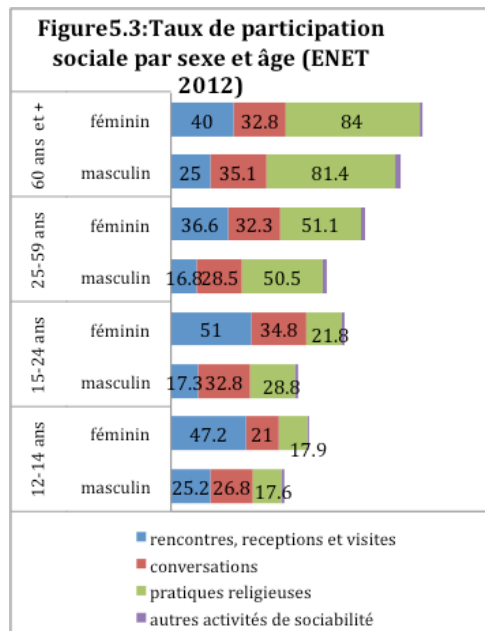
141. Youth Participation in Development: A Guide for Development Agencies and Policy Makers, Department for International Development (DFID), 2010.



Travailler¹⁴² ne semble pas être une occupation qui accapare le plus de temps dans l'agenda quotidien des jeunes de 25-29 ans (un âge où on est censé être très actif) puisqu'elle n'est citée que chez 56,2% des jeunes hommes et seulement 16,1% des jeunes filles (total 35,2%), avec une moyenne de 4 heures pour les garçons et 0,8 heure par jour pour les filles. La différence entre les deux sexes est particulièrement ressentie pour les travaux ménagers qui accaparent plus le quotidien des jeunes filles avec une moyenne de 5,1 heures par jour chez les 25-29 ans et de 3,4 heures chez 15-24 ans (contre seulement 0,6 et 0,5 heures pour les garçons des deux catégories d'âge respectives), sans que cela ne se comptabilise comme occupation.

Aussi, le temps alloué aux activités dites sociales ou de sociabilité qui permettent de tisser des liens avec les autres, semble évoluer avec l'âge pour les deux sexes. Les adultes participent plus par rapport aux jeunes, avec un temps moyen égal à 2h 24 mn. Ce sont les pratiques religieuses qui pèsent dans cette catégorie d'activités, particulièrement chez les femmes.

La participation des jeunes hommes aux rencontres et aux réceptions représente 51% contre seulement 17,3% chez les femmes, avec respectivement un temps moyen de 2h 48mn et 1h54mn. En revanche, cette participation se réduit chez les personnes adultes (de 25 ans à 59 ans) à 36,6% chez les hommes et 16,8% chez les femmes.



- L'adhésion au mouvement associatif

La participation des jeunes dans la société civile est un moyen pour promouvoir l'inclusion sociale que ce soit au niveau local ou national. Elle représente un espace structuré par un ensemble d'institutions à but non lucratif, dont le travail s'appuie sur le volontariat et l'engagement.

Une des formes les plus visibles/structurées de la société civile sont les associations qui constituent un corps intermédiaire essentiel à l'exercice de la démocratie et au développement des solidarités et contribuent énormément à la prise en compte de l'intérêt général par leurs fonctions de veille, d'innovation et d'animation des territoires. Elles contribuent à la création et/ou le maintien du lien social entre les individus, et par de là, elles participent d'une manière notable à la cohésion sociale. Aujourd'hui, le mouvement associatif est ainsi devenu une réalité incontournable, sa place et son rôle dans la société dépendent à la fois de la volonté politique des décideurs mais aussi de l'engagement et de l'action des associations sur le terrain.

Le fonctionnement des associations implique la définition de tâches, l'exercice organisé de responsabilités au service d'un collectif : élection des dirigeants, vote des décisions et transparence de la gestion. Les associations sont bien des lieux

142. Dans le cadre de l'enquête ENET, on entend par travail, tout type d'activité économique marchande ou non marchande exercée durant la période de référence, ainsi que les activités apparentées. Cette rubrique comprend le travail au sens du BIT, les activités domestiques ou agricoles non captées ailleurs, les activités non rémunérées exercées dans un but d'aider un membre du ménage, mais également les travaux de jardinage, le temps dédié aux grèves et les pauses sur les lieux de travail.

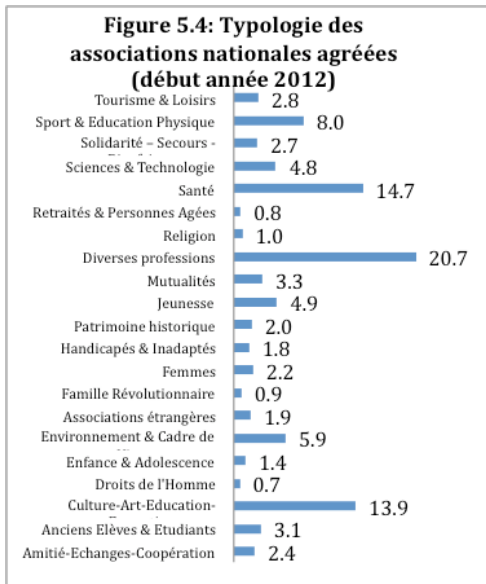
d'apprentissage du vivre ensemble et d'exercice de la démocratie.

La liberté de créer des associations est constitutionnellement garantie en vertu de l'article 39 de la Constitution de 1989 et des articles 41 et 43/1 de la Constitution du 28 novembre 1996, ainsi que dans les Constitutions antérieures (article 19 de la Constitution de 1963, article 56 de la Constitution de 1976). Le mouvement associatif en Algérie est régi par la loi n° 12-06 du 12 Janvier 2012.

a) Associations nationales :

Au début de l'année 2012, on comptait 1 027 associations nationales réparties selon une typologie liée aux activités des associations¹⁴³. Les associations de jeunesse représentent seulement 4,9% du total des associations nationales agréées.

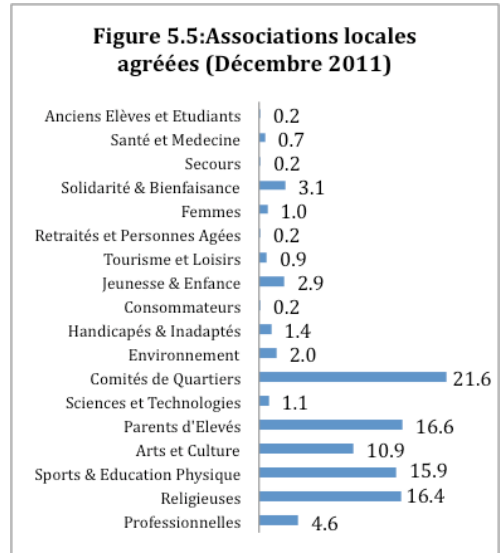
Les associations représentant les diverses professions sont les plus agréées, avec 20,7%, suivies par celles activant dans le domaine de la santé et celles s'occupant de la culture, l'art, l'éducation et la formation, avec respectivement 14,7% et 13,9%.



b) Associations locales :

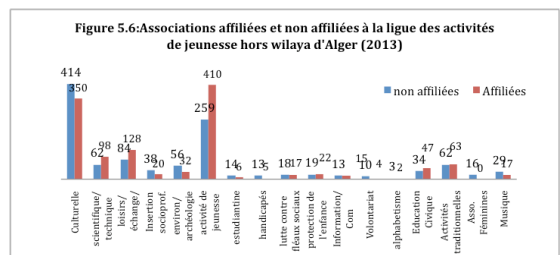
Au 31 décembre 2011, on comptait 90 764 associations locales agréées, dont 21,6% activant comme comités de quartiers et de villages présentes en force dans des wilayas comme Alger,

TiziOuzou et Béjaia (avec plus de 1000 comités chacune). Localement on retrouve une présence assez marquée des associations de parents d'élèves, religieuses et celles s'occupant des sports et de l'éducation physique. Pour les associations de jeunesse, par contre, leur présence au niveau local reste timide au même titre que les associations environnementales ou les associations de solidarité et de bienfaisance.



c) Associations et ligues d'activités de jeunesse :

En 2013, le ministère de la jeunesse et des sports a recensé 1 236 associations affiliées aux ligues d'activités de jeunesse, en dehors de la wilaya d'Alger. Ces associations œuvrent dans plusieurs domaines et comptent plus de 200 000 adhérents. On compte aussi plus de 180 000 adhérents à 1 144 associations non affiliées à ces ligues. La majorité des associations affiliées sont à caractère culturel ou dédiées aux activités de jeunesse. Par contre, on compte beaucoup moins d'associations d'éducation civique ou politique et d'associations de volontariat.



143. Il faut rappeler que ces données du MICL ne prennent pas en compte les changements opérés dans le tissu associatif après l'adoption de la nouvelle loi sur les associations. Pour pouvoir prétendre au statut d'association nationale, la loi de 2012 stipule que les membres fondateurs doivent être issus de douze (12) wilayas au moins et le récépissé d'enregistrement, ayant valeur d'agrément, est délivré par le ministère de l'Intérieur.



5.1.2/ La participation des jeunes à la prise de décision

• Aperçu général

La participation à la prise de décision se base sur un certain nombre d'éléments nécessaires comme (i) l'accès à l'information qui facilite l'action collective et individuelle et (ii) la consultation élargie pour favoriser l'interaction et la prise en compte des réactions. La prise de décision se fait conjointement avec d'autres, sur des questions spécifiques liées au quotidien ou à des problématiques se rapportant, notamment, à la politique. De ce fait, les compétences intrinsèques que possèdent les individus, en matière d'interaction et d'initiative, jouent un rôle primordial dans la participation à la prise de décision.

Les travaux du PNUD¹⁴⁴ montrent que la participation des jeunes dans des processus politiques formels et institutionnalisés est relativement faible par rapport aux autres catégories de la population dans le monde entier et le vote en est l'exemple édifiant. Mais la participation politique peut être aussi bien formelle qu'informelle et les deux peuvent être bénéfiques pour la démocratie. « Alors que la consultation et le dialogue formel peuvent être la forme la plus visible de la participation des jeunes, il ya une gamme de formes moins visibles, mais pas moins importantes, qui impliquent les jeunes comme bénéficiaires, partenaires et dirigeants »¹⁴⁵. Les jeunes favorisent l'action directe comme l'activisme et les manifestations et sont souvent des forces motrices derrière les mouvements de réforme et de changement, mais l'inclusion des jeunes dans la vie politique formelle reste importante.

Dans un contexte global où le rapport des jeunes au politique semble très ambigu et se traduit par l'abstentionnisme électoral, l'absence des jeunes dans les partis politiques, le faible engagement et le désintéressement pour la politique, les jeunes peuvent adopter d'autres stratégies qui leur permettent d'exprimer leurs opinions. Cette situation peut engendrer, en contrepartie, une orientation vers d'autres canaux d'expression comme les manifestations et émeutes ou toute autre forme de mobilisations parfois violentes qui interpellent directement les preneurs de décisions.

• Cas de l'Algérie

En Algérie, les jeunes se retrouvent généralement, pour diverses raisons, en marge notamment des sphères des décisions politiques, ce qui est de nature à renforcer davantage le sentiment de désintéressement et le manque de confiance dans la politique.

En effet, un des résultats auquel est arrivée l'étude sur la jeunesse maghrébine¹⁴⁶ de 2012 est que « le manque d'implication des jeunes au sein des partis et même dans certains cas le boycott des élections indiquent l'existence d'une autre conscience et d'une autre participation fondée sur des opinions, des perceptions et des projets jeunes qui nécessitent un soutien et une amélioration, mais reste, néanmoins, une participation qui lutte pour se frayer un chemin à l'émergence d'une nouvelle vision et de nouvelles politiques dont on doit prendre soin ».

Une autre étude nationale menée par l'Université de Constantine¹⁴⁷ auprès des jeunes des deux sexes¹⁴⁸, montre que les jeunes semblent relativement curieux vis-à-vis de l'information politique mais leur participation à la politique est extrêmement faible puisque seuls 16,5% des jeunes ont affirmé activer politiquement. Uniquement 11,7% ont déclaré assister aux regroupements ou meetings politiques, 11 % d'entre eux ont adhéré à un parti politique ou a déjà participé à des campagnes électorales et seulement 4% des jeunes ont reconnu avoir déjà déposé leur candidature à des élections. Aussi, parmi les jeunes interrogés 30% seulement disent qu'ils ont l'habitude de voter, alors que 58% ne l'auraient jamais fait. Pour ce qui est de l'adhésion aux partis politiques, 67% des jeunes interrogés disent ne pas souhaiter le faire.

Un des éléments importants révélés par cette étude, et qui sera également abordé dans la partie relative à l'exploitation de la base mondiale sur les valeurs, est le manque de confiance des jeunes vis-à-vis des représentants politiques puisque seulement 11% des jeunes font confiance aux hommes politiques et ceci malgré le fait que près de la moitié des jeunes déclarent que certains programmes politiques leur plaisent. A peine 9% d'entre eux pensent que les élus des partis politiques sont fi-

144. Améliorer la participation politique des jeunes à travers tout le cycle électoral : guide de bonnes pratiques, PNUD, 2012.

145. Youth Participation in Development: A Guide for Development Agencies and Policy Makers, Department for International Development (DFID), 2010

146. Etude sur la situation de la jeunesse maghrébine, Union du Maghreb Arabe, 2012.

147. Abla Rouag, le rapport des jeunes au politique en Algérie, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Université Constantine.

2,23^{ème} congrès mondial de science politique, Montréal, 19-24 juillet 2014.

148. Cette enquête a porté sur une population âgée de 15 à 30 ans.

dèles à leurs engagements et que 10% des jeunes déclarent que les élus les représentent réellement.

Plus de 80% des jeunes admettent que le nationalisme est une valeur importante, mais s'agissant de la perception du rôle de l'Etat, et comme ce sera confirmé par l'exploitation de la base mondiale sur les valeurs, presque la totalité des jeunes, soit plus de 90%, pensent que c'est à celui-ci qu'incombe la responsabilité de lutter contre le chômage, d'assurer le logement et de combattre la cherté de la vie.

Néanmoins, les jeunes semblent être fortement sensibilisés puisque plus de 60% pensent que le changement s'opèrera par les jeunes. Aussi, 60,5% sont d'accord avec les grèves des syndicats comme moyen de revendication, si bien qu'une grande majorité d'entre eux (76,1%) estime qu'il existe encore beaucoup de discrimination en Algérie.

5.2/ PERCEPTIONS ET OPINIONS DES JEUNES : EXPLOITATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE MONDIALE SUR LES VALEURS - EDITIONS 2002 ET 2014

Le système de valeurs et de représentations constitue le socle de référence qui guide les choix de tout individu dans sa vie. Les jeunes, même s'ils ne constituent pas un groupe homogène, ont des opinions sur le présent et l'avenir du fait qu'ils appartiennent à des systèmes de valeurs dans lesquels ils puisent leur perception mais auxquels ils apportent, également, des changements.

C'est pourquoi, connaître en quoi croit le jeune Algérien, par quoi il est motivé et ce qu'il attend de la vie, est primordial pour déceler les voies pour renforcer l'apport et la place de ce jeune dans le processus du développement.

L'enquête mondiale sur les valeurs¹⁴⁹ offre une base d'analyse intéressante à même d'aider les policy makers à comprendre les changements dans les croyances, les valeurs et les motivations des personnes à travers le monde.

LES CLES D'UNE PARTICIPATION POLITIQUE EFFICACE ET SIGNIFICATIVE DES JEUNES SELON LE PNUD

1. Pourquoi est-il important de promouvoir la participation politique des jeunes ?

La promotion de la participation politique des jeunes devrait être une fin en soi pour les policy makers afin d'éliminer les obstacles existants. Si les jeunes ont l'impression que les processus politiques formels ne sont pas accessibles et/ou intéressants pour eux, cela peut marquer leur conduite pour leur vie entière, avec potentiellement des conséquences négatives de longue durée sur la culture politique d'un pays.

La différenciation entre une participation politique significative des jeunes et des activités pseudo participatives seulement symboliques, prétendant favoriser la participation des jeunes mais ne leur donnent pas véritablement une voix et une influence dans les processus décisionnels, requiert une attention particulière.

Les activités visant à favoriser une participation significative et efficace des jeunes devraient chercher à être : transparentes, respectueuses et fondées sur les droits, responsables, adaptées et pertinentes pour les jeunes, inclusives et enfin volontaires et sûres.

2. Qu'est-ce qui caractérise une participation politique efficace et significative des jeunes ?

Une participation politique efficace et significative des jeunes a au moins une des trois caractéristiques :

- Participation consultative, où les voix des jeunes sont entendues dans un processus de consultation mené par des adultes, où ils ont des capacités, un mandat et de l'information pour remplir pleinement leurs rôles, ou bien par le biais d'une initiative de plaidoyer menée par des jeunes.
- Participation menée par des jeunes qui ont un impact direct sur la prise de décisions au sein de leurs propres communautés de jeunes, comme à travers des ONG dirigées par des jeunes, des conseils d'étudiants, ou des parlements de jeunes, ayant des compétences et des budgets, etc.
- Participation collaborative des jeunes, où les jeunes prennent effectivement part aux processus décisionnels politiques traditionnels, y compris en tant qu'électeurs, membres du parlement, des partis politiques ou de groupes de pression.



149. Le World Values Survey est un réseau mondial de chercheurs en sciences sociales, organisés sous forme d'association, qui a réalisé des sondages au niveau des pays depuis 1981. Ce sondage porte sur l'évolution des valeurs et de leurs impacts sur le développement social et politique des sociétés. La base est accessible sur le site <http://www.worldvaluessurvey.org/>.

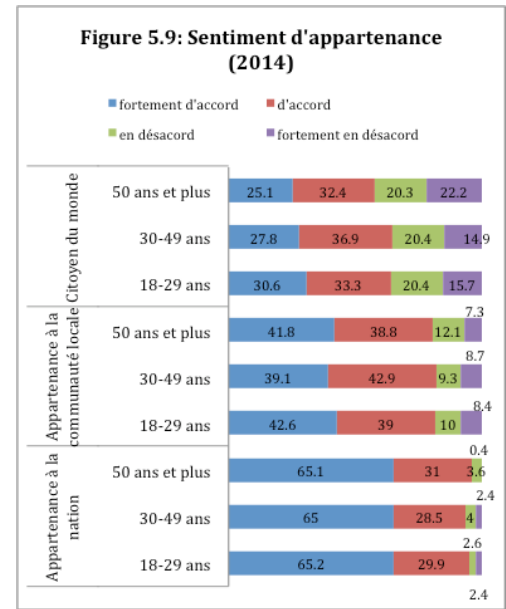
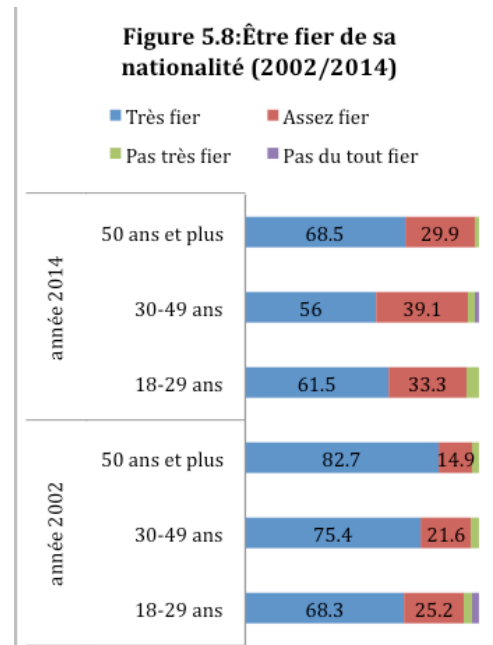
Pour l'Algérie, celle-ci a été effectuée à deux reprises : en mars 2002 et janvier 2014, sur des échantillons respectivement de 1 282 et 1 200 individus âgés de 18 ans et plus, des deux sexes¹⁵⁰.

L'exploitation des données de cette base se révèle très opportune pour notre rapport, d'autant plus qu'elle offre la possibilité de capter l'évolution des perceptions des jeunes à travers les deux éditions auxquelles l'Algérie a eu à participer.

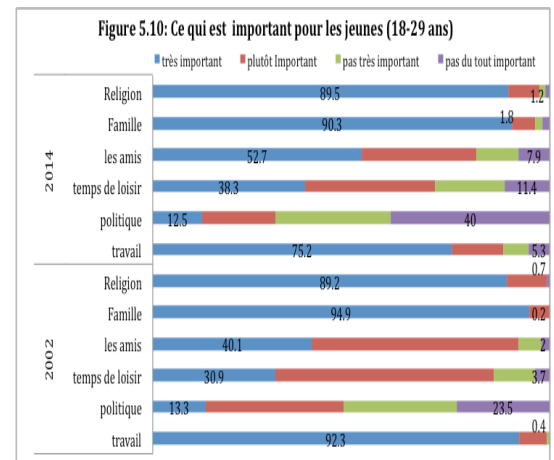
Cette lecture sera menée, autant que possible, en comparant la perception du jeune Algérien dans le temps, avec les perceptions des jeunes d'autres pays, ainsi qu'avec les générations plus âgées pour pouvoir cerner les changements de notre système de valeur dans le temps.

5.2.1/ Perception de soi et de son milieu social :

La majorité écrasante des jeunes enquêtés disent être fiers d'être algériens, une opinion partagée avec les autres catégories d'âge. Ce sentiment se maintient dans le temps comme le plus dominant, voire en légère augmentation (94,8% des jeunes en 2014 contre 93,5% en 2002). Il semble que le sentiment d'appartenance à la nation prend le dessus par rapport à l'appartenance à la communauté locale ou même au fait de se sentir comme citoyen du monde et ceci pour toutes les catégories d'âge.



Parmi les constantes auxquelles fait constamment référence le jeune algérien de 18-29 ans influant considérablement sur la constitution de ses priorités dans la vie, on retrouve trois valeurs qui se détachent significativement : la famille, la religion et le travail, avec des scores de 90,3%, 89,5% et 75,2%, respectivement. Le loisir et les amis ont également été cités mais avec des proportions moindres. Par contre, 69% des jeunes algériens pensent que la politique n'a pas d'importance, dont 40% ont des avis extrêmement négatifs sur cette question. La structure de perception des jeunes, par rapport à cet item, n'a presque pas changé depuis 2002, à l'exception de la valeur 'travail dur' qui semble avoir accusé un net recul, de plus de 17 points, passant de 92,3% à 75,2% en 2014.

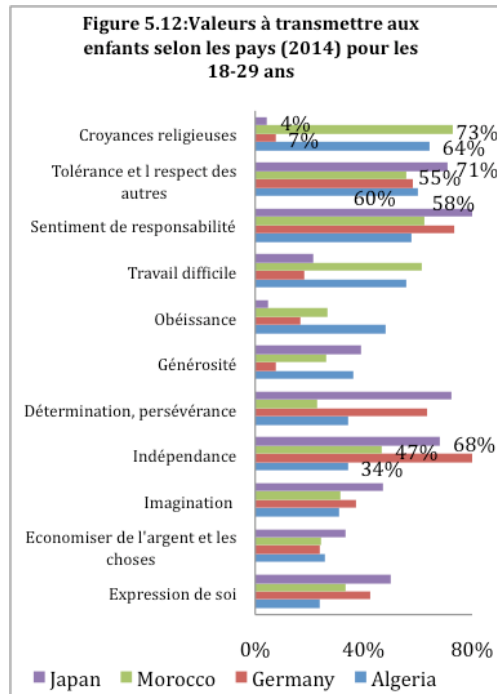


150. Fiche technique jointe en annexe

Pour les jeunes, les valeurs religieuses sont jugées importantes à transmettre aux enfants, avec 64,3% des répondants, suivies par la tolérance, le respect de l'autre et le sens de la responsabilité (plus de 55% pour chaque item). En troisième lieu, les jeunes ont cité l'obéissance comme valeur importante à transmettre à leur descendance.

Par ailleurs, en terme de tendance, les valeurs de l'indépendance individuelle, de l'expression de soi et de l'imagination ont, particulièrement, connu un renforcement dans le temps (plus de 10 points entre 2002 et 2014), alors que les valeurs relatives à la transmission des principes religieux et d'obéissance ainsi que la valeur du 'travail dur' ont accusé un recul net, de plus de 10 points. Ce constat dénote probablement d'un changement profond dans le socle des valeurs que portent les jeunes et qui serait davantage en faveur des valeurs dites modernistes. Cependant, il convient de souligner que la valeur qui s'attache à la tolérance et au respect de l'autre a marqué une progression, ce qui peut être en lien avec la politique de Réconciliation nationale et de la Concorde civile prônée par le Président de la République depuis 2000.

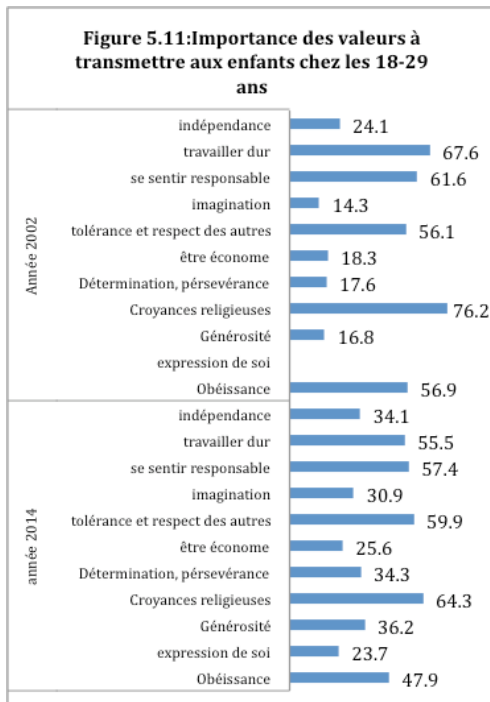
Toutes ces tendances témoignent, si besoin est, des changements profonds qui semblent s'opérer sur les valeurs que portent les jeunes algériens, qui sont de nature à impacter la qualité de leur participation au développement du pays.



En termes de comparaison internationale, les jeunes algériens adoptent une grille de valeurs à transmettre à leurs enfants, différente de celle des pays développés tels que l'Allemagne ou le Japon : la majorité des jeunes dans ces deux pays ne considèrent pas que les croyances religieuses ou l'obéissance comme valeurs primordiales à transmettre aux générations futures. Dans le même temps, l'indépendance et l'expression de soi ne sont citées que faiblement par les jeunes algériens contrairement à ceux des pays développés.

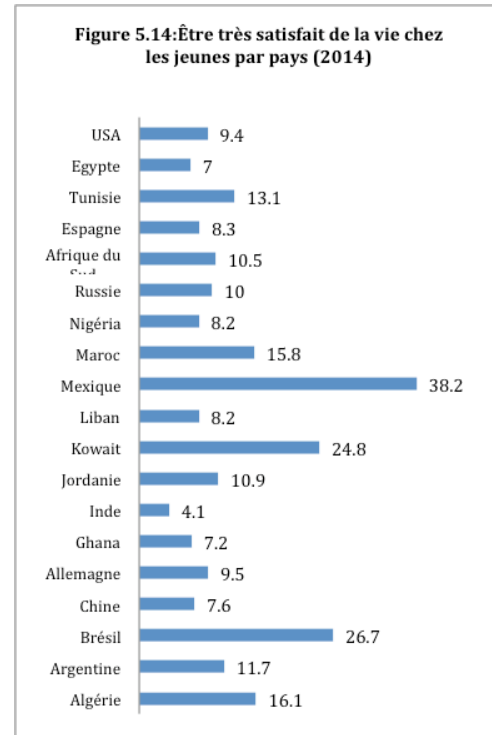
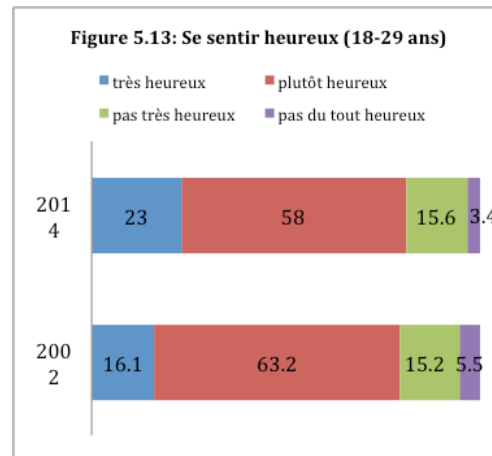
Par ailleurs, se sentir heureux renvoie à l'expression subjective de l'état d'un individu et peut renseigner sur le degré de satisfaction des besoins. A ce titre, 81% des jeunes de 18- 29 ans, en 2014, se sentent heureux, dont 23% très heureux. Le même sentiment est partagé par la population totale. En comparaison avec 2002, on enregistre une amélioration de 09 points (72%). Sur cette modalité, les jeunes algériens se situent presque au même niveau des jeunes des pays émergents comme l'Inde et l'Afrique du Sud.

Par contre, en ce qui concerne le sentiment de satisfaction de leur vie, et sur une échelle de 1 à 10, 16% des jeunes de 18-29 ans affichent le score maximum de 10 qui traduit une totale satis-



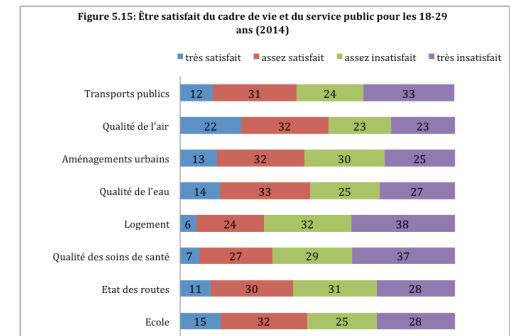
faction de leur vie, contre 4% qui se sentent complètement insatisfaits (score 1). Sinon, plus des deux tiers des jeunes situent leur appréciation au niveau de la médiane (5) bien qu'en évolution positive par rapport à 2002 (13 points de baisse sur l'insatisfaction totale). Ce constat se vérifie, également, auprès de toute la population, mais avec des proportions plus modérées.

Il ressort de la comparaison avec d'autres pays que les jeunes algériens de moins de 29 ans semblent avoir une appréciation relativement plus satisfaisante de leur vie (16% contre 14%) à l'exception du Mexique et du Brésil, ce qui peut renvoyer aux efforts soutenus de ces Etats dans le cadre de leurs politiques sociales inclusives.

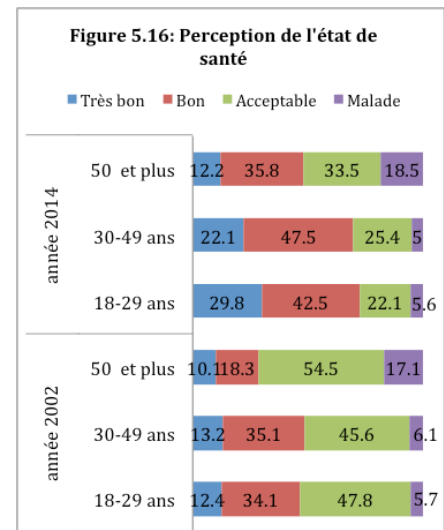


Lorsqu'on cherche à caractériser la satisfaction par domaines, il apparaît, dans l'ordre, que le logement et la qualité des soins de santé, sont ceux qui procurent le moins de satisfaction pour les jeunes (moins de 40% de jeunes satisfaits). On retrouve en seconde position, l'état des routes, des aménagements urbains et des transports publics.

Il ressort de la comparaison entre les deux types de satisfaction (générale et caractérisée) que les jeunes sont plus satisfaits de leur vie en général que du cadre de vie et des prestations des services publics. Ceci nous amène à dire que la satisfaction ressentie par les jeunes est tirée par d'autres aspects non captés par ce sondage et dépassent les domaines indiqués ci-dessous.

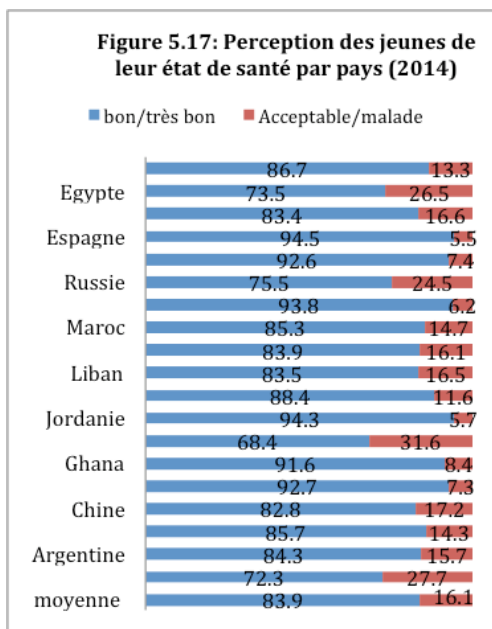


Concernant leur perception de leur état de santé, en 2014, 72,2% des jeunes estiment qu'ils se portent bien, voire très bien, tandis que 29,8% estiment être dans un état moyen ou même qu'ils se sentent malades. Cette appréciation a évolué positivement depuis 2002, puisque seuls 12,4% s'estimaient être, à cette date, en très bonne santé. Ce constat rejoint celui déjà enregistré par l'enquête menée par l'ONS¹⁵¹ et qui retrouve 92,4% des jeunes filles et 91,8% des jeunes garçons de 14-25 ans qui se disent être en bonne santé.



151. Enquête emploi du temps ENET 2012; ONS.

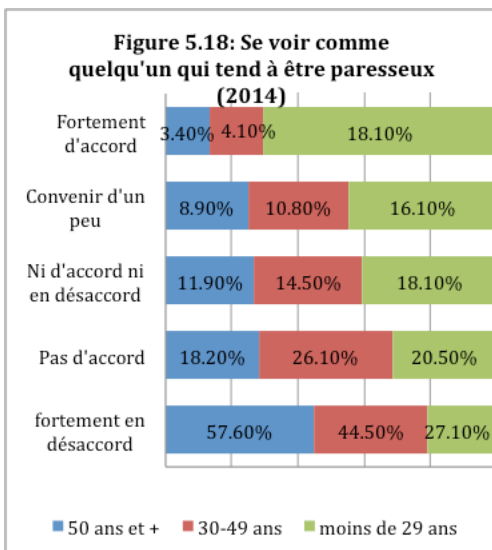
Figure 5.17: Perception des jeunes de leur état de santé par pays (2014)



Cependant, il convient de signaler que l'appréciation positive des jeunes algériens sur leur état de santé reste globalement en deçà, de 10 points, de la moyenne que dégage un panel de pays sélectionnés parmi les pays développés et d'autres à forte densité de jeunes.

Interrogés sur leur propre rapport à l'activité, 34,2% des jeunes algériens avouent être paresseux, dont 18,1% le soutiennent fortement. Alors que 47,6% récusent totalement ce qualificatif. Par rapport à leurs aînés, les jeunes ont une appréciation d'eux même beaucoup plus négative. Sont-ils simplement plus francs et directs, ou bien plus sévères avec eux-mêmes ? Ce sont les jeunes ayant le niveau primaire qui se jugent être plus au moins non paresseuses (59,5%), contrairement aux diplômés universitaires (51,1%).

Figure 5.18: Se voir comme quelqu'un qui tend à être paresseux (2014)

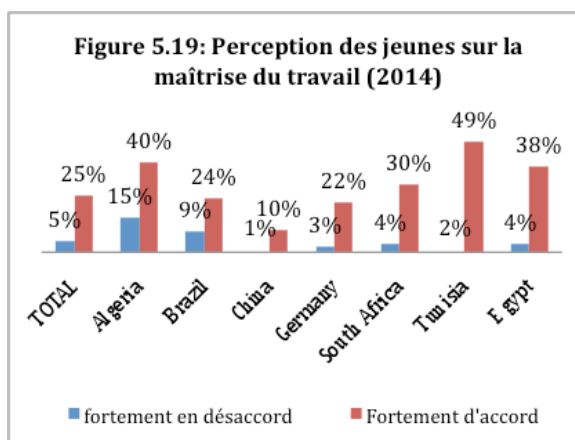


La comparaison avec les autres pays montre que les jeunes s'évaluent assez différemment : En Egypte comme en Chine, par exemple, seulement 2% des jeunes se voient comme étant fortement paresseux, alors que cet avis se rencontre chez 10,5% des jeunes brésiliens.

Concernant la question de la maîtrise du travail, 40% des jeunes se voient comme étant des personnes qui s'appliquent fortement dans leur travail et 15% seulement disent ne pas l'être. L'opinion du jeune sur lui-même sur cette question correspond beaucoup à l'appréciation générale de la population (46,8 % des individus déclarent maîtriser bien leur travail contre 8,3% qui affirment le contraire), même si par rapport à la non maîtrise, les jeunes se déclarent, plus que les autres catégories, moins minutieux (15% contre 4,5% pour les 30-49 ans Vs 4,3% pour les 50 ans et plus).

En comparant la perception des jeunes algériens sur cet aspect avec ceux des autres pays, on remarque l'image positive qu'a le jeune algérien du travail qu'il effectue, comparé par exemple avec les puissances économiques, telles que l'Allemagne, la Chine ou encore le Brésil. Ceci serait quelque part révélateur de l'estime de soi.

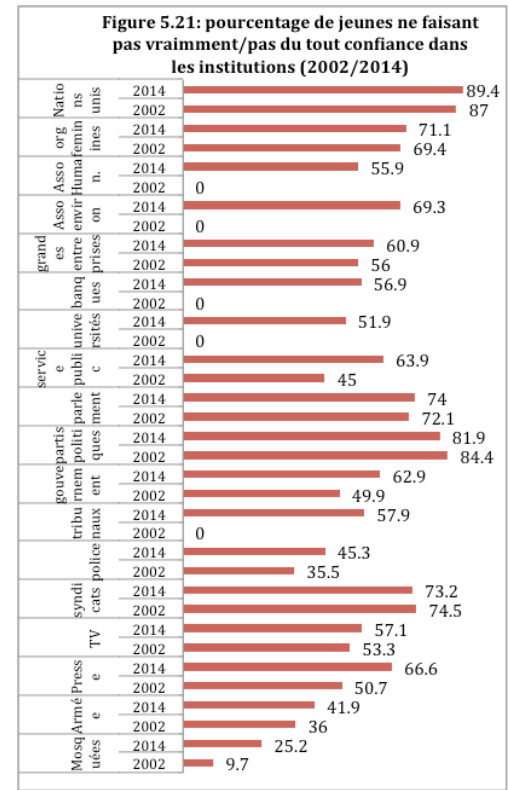
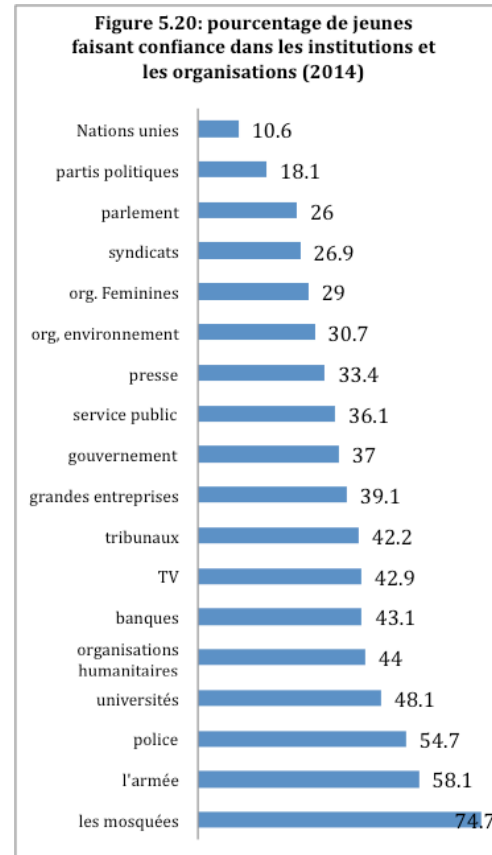
Figure 5.19: Perception des jeunes sur la maîtrise du travail (2014)



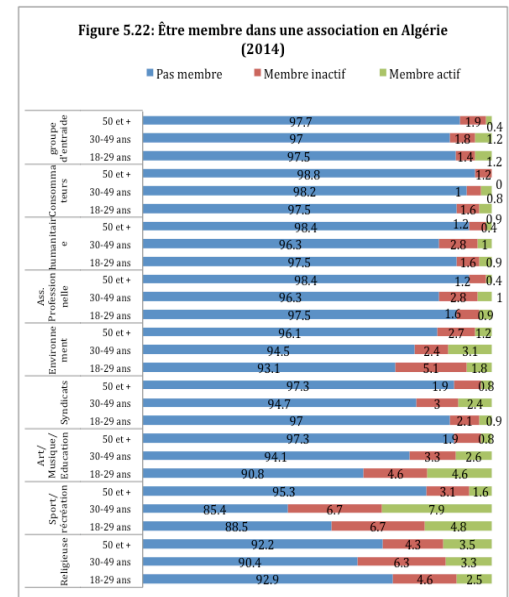
5.2.2/ Les cercles de confiance et la participation sociale

Parmi les institutions auxquelles les jeunes accordent une grande confiance, on retrouve la mosquée, avec 74,7%, si bien que cette proportion marque une baisse sensible de 15 points par rapport à 2002 (90,3%), ensuite, on retrouve des institutions telles que l'armée et la police. La presse et la télévision ont, pour leur part, connu un recul dans la confiance que leur accordent les jeunes.

Le parlement ne semble pas vraiment gagner la confiance des jeunes (26% en 2014 et 27,8% en 2002), de même que les partis politiques ne figurent pas non plus parmi leurs cercles de confiance (15,7% en 2002 et 18,1% en 2014). Aussi, les associations et les organisations à but non lucratif ne sont pas bien vues par les jeunes, à l'exception des associations à but humanitaire qui enregistrent un score de confiance appréciable de 44%. Par ailleurs, les établissements du secteur économique, tels que les banques ou les grandes entreprises, avec 43,1% et 39,1%, respectivement, font de meilleurs résultats que les associations et les structures politiques.



En résumé, les jeunes de 18-29 ans ont plus confiance dans les mosquées que dans toute autre institution. L'armée et la police aussi jouissent d'une certaine confiance, suivies des universités et des organisations humanitaires. Les partis politiques, le parlement, les syndicats et les Nations unies sont les institutions et organismes auxquels les jeunes ne font que faiblement confiance.



La majorité des jeunes interrogés disent ne pas être membres dans les différentes organisations de la société civile ou même dans les organisations politiques, 73% ne sont membre d'aucune organisation sportive, et plus de 90% n'adhèrent à aucune organisation religieuse, artistique, éducative ou musicale, et à aucune union de travailleurs. Tout cela est un signe très fort de l'aversion de cette frange à toute forme de structuration communautaire.

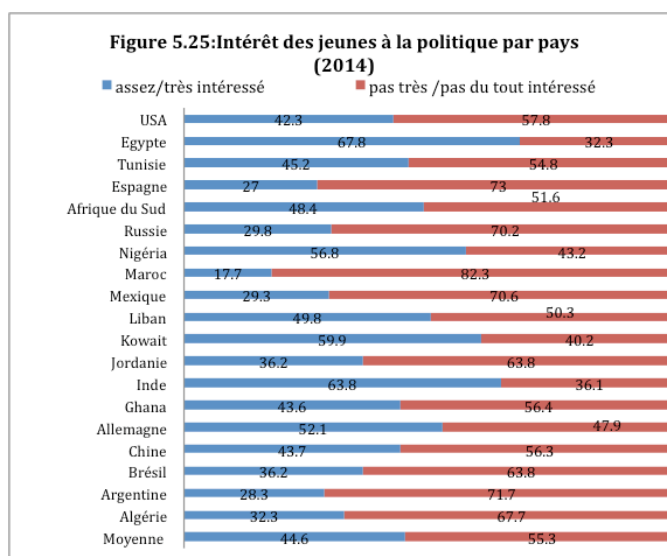
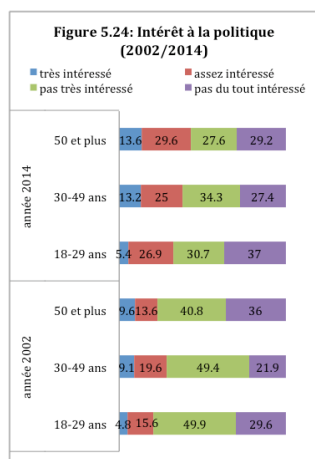
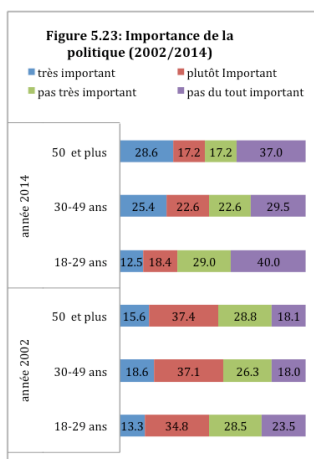
Comparativement au reste du monde, il ressort clairement que les jeunes, où qu'ils soient, adoptent presque partout les mêmes attitudes envers la participation dans la société civile et les partis politiques. D'où l'impérative nécessité de traiter ce problème de désaffection des jeunes envers la société civile organisée, au regard des expériences menées à travers d'autres pays et de se pencher aussi sur les causes et les conséquences spécifiques de ce phénomène en l'Algérie.

5.2.3/ Opinions politiques des jeunes

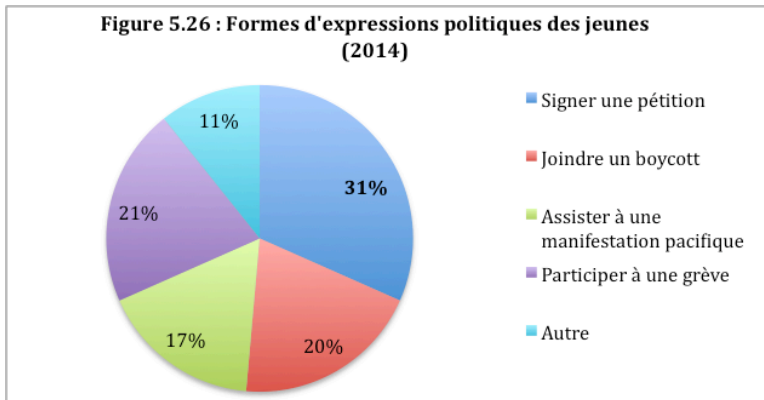
Le sondage révèle que sept jeunes sur dix (69%) pensent que la politique n'est pas importante dans la vie et huit jeunes sur dix (79,5%) disent qu'ils n'y sont pas du tout intéressés. Ce manque d'intérêt, que revêt la politique chez les jeunes, se traduit par un taux d'adhésion très faible aux partis politiques, de 2,1% seulement. Les jeunes diplômés, pour leur part, y montrent plus d'intérêt, puisque 43% d'entre eux sont assez intéressés.

L'analyse des résultats pour les deux années 2002 et 2014 fait ressortir un net recul de l'importance accordée à la politique et de son intérêt aux yeux des jeunes en ce sens qu'en 2002, on comptait 52% de jeunes pour qui la politique était sans importance alors qu'en 2014, on retrouve 69%, soit 17 points de plus. A signaler que ce désintéressement croît à des rythmes différenciés par catégories d'âges. Ce résultat corrobore parfaitement celui relatif à la confiance dans la politique et les partis politiques et pointe ainsi la première raison d'une telle aversion.

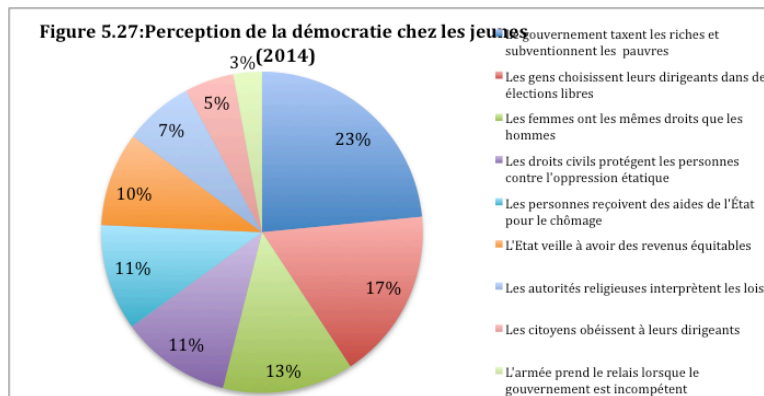
Comparativement aux autres pays, les jeunes des pays développés ne constituent pas un groupe homogène sur cet aspect. En effet, si 75% des jeunes espagnols et 42,3% des jeunes américains ne sont pas intéressés par la politique, les jeunes allemands, par contre, en accordent de l'intérêt à hauteur de 52,1%. Aussi, parmi les BRICS, les jeunes indiens sont ceux qui sont les plus intéressés par la politique (63,8%), suivis par les jeunes Sud-africains (48,4%), alors que les jeunes brésiliens et russes le sont moins, avec respectivement 36,2% et 29,8%. Par rapport aux pays arabes, les jeunes égyptiens et Koweïtiens se distinguent par un intérêt singulier à la politique (67,8% et 59,9%, respectivement). L'Algérie se situe au même niveau que la Russie (30%).



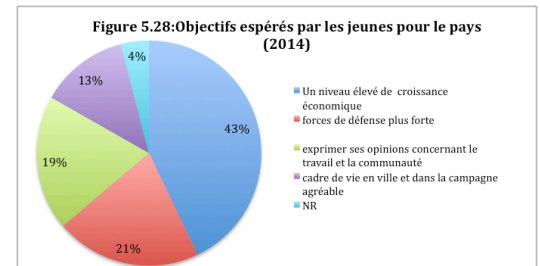
A la question de savoir si d'autres formes d'expression à portée politique ont récemment été adoptées, 31% des jeunes ont déclaré avoir signé une pétition politique, 21% ont participé à une grève, 20% ont joint un boycott et 17% ont assisté à une manifestation pacifique. Ces taux dépassent largement les taux de participation des jeunes à des activités politiques structurées, une situation due au fait, comme nous l'avons déjà signalé, que les jeunes optent pour d'autres formes d'expression politique une fois qu'ils se voient éloignés du processus de prise de décision formel ou que les voies d'expression existantes ne répondent pas à leur aspirations.



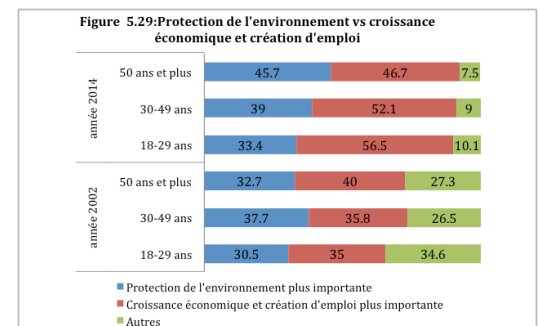
En 2014, 57% des jeunes soutiennent l'importance d'avoir un système politique démocratique, avec 53% chez les hommes et 60% chez les femmes. En parlant de démocratie, les jeunes donnent plus d'importance au côté économique et d'ailleurs 57% pensent que taxer les riches et subventionner les pauvres est l'expression la plus marquante de la démocratie.



Sur le volet économique, la situation du pays semble préoccuper fortement les jeunes de 18-29 ans puisque 44% d'entre eux déclarent en 2014 que le premier objectif que devrait se fixer l'Algérie est celui d'avoir un niveau élevé de croissance économique. Une conviction qui se renforce plus parmi les diplômés universitaires, avec 68,8%. Cette situation s'explique par le fort taux de chômage des jeunes, en particulier les diplômés, qui est considéré comme la cause essentielle à leur dépendance économique et un frein à leur épanouissement social.



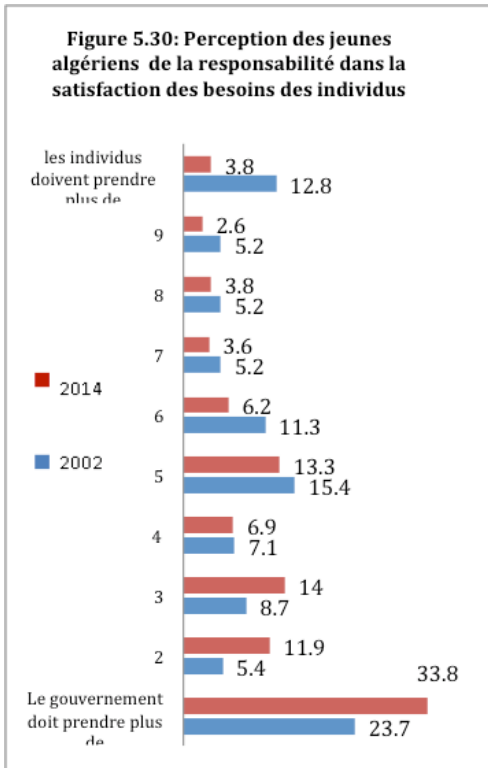
Ainsi, l'économique revêt une importance capitale puisque 43% des jeunes disent clairement que même si l'environnement venait à souffrir dans une certaine mesure, le plus important est la croissance économique et la création d'emplois. Seulement 28,3% de toute la population enquêtée pense qu'il faut donner la priorité à la protection de l'environnement, quand bien même cela provoquerait une baisse dans la croissance économique ou qu'il y ait perte d'emplois. On retrouve cette position, également, chez les jeunes à hauteur de 50% et notamment les diplômés universitaires (53%).



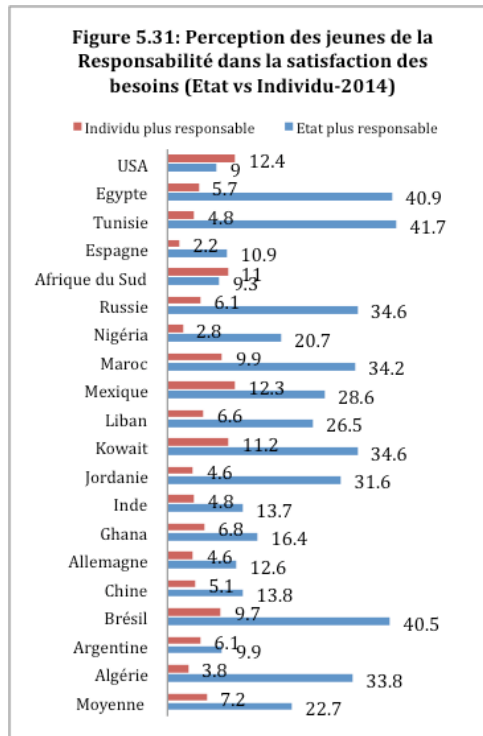
Comparativement aux autres pays, la proportion des jeunes qui donnent la primauté à la

croissance économique et la création de l'emploi est plus importante en Algérie qu'en Chine ou au Brésil, où ces derniers considèrent la protection de l'environnement beaucoup plus importante (respectivement, 63 et 66%).

Pour ce qui est de la responsabilité de leur avenir, 33,8% des jeunes pensent qu'il est du ressort de l'Etat d'assurer aux individus la prise en charge de leurs besoins, contre seulement 3,8% qui pensent qu'il est plus du ressort des individus eux-mêmes. Le niveau d'éducation semble avoir un impact sur cette perception, puisque 47% des jeunes ayant un diplôme supérieur conçoivent clairement le rôle prépondérant de l'Etat, contre seulement 21% de ceux qui n'ont pas achevé le cycle primaire.



Entre 2002 et 2014, le constat reste inchangé globalement, avec toutefois une plus grande concentration d'avis en faveur du rôle central de l'Etat (23,7% Vs 33,8% respectivement, soit un gain de 10 points), alors que les jeunes qui soutiennent plus de responsabilité individuelle, ont



vu leur part passer de 12,8% à 3,8%. Cette perception serait engendrée par les multiples mesures de soutien aux jeunes, notamment en matière d'emploi, d'éducation et de santé, et qui ont fait en sorte que les jeunes d'aujourd'hui ne se voient pas tellement responsables de leur propre avenir.

5.3/ PRINCIPAUX DEFIS ET QUELQUES RECOMMANDATIONS

Au regard de tous les matériaux informationnels exploités, un certain nombre d'obstacles / défis a été relevé. Parmi ces derniers, on a pu recenser des points de convergence pour les deux formes de participation ciblées, à savoir la participation communautaire et décisionnelle ainsi que des spécificités inhérentes à chacune d'entre elles. Il s'agit particulièrement des conditions de préparation du jeune à la participation, en conformité avec sa perception individuelle :

- Le processus de socialisation dans lequel évoluent les jeunes où ils se retrouvent souvent soutenus par leur famille, les expose à une dépendance accrue et « perdent en termes de pouvoir de décision ce qu'ils peuvent gagner sur le plan



matériel, l'incapacité financière des adolescents et des jeunes autorise leurs parents à exercer un contrôle, les maintenant dans le statut traditionnel de l'enfant »¹⁵².

- Le manque de préparation des jeunes à l'exercice de la participation, que ce soit au sein de la cellule familiale ou à l'école et le manque de motivation, en particulier pour participer à des processus formels de prise de décision, sont souvent identifiés comme des blocages majeurs à la participation des jeunes. Comme déjà cité, les jeunes doivent avoir des aptitudes pour pouvoir participer, car la participation s'acquiert et s'exerce. Les établissements scolaires et universitaires ne semblent pas jouer ce rôle d'initiateur des adolescents et des jeunes au débat d'idées, d'échange et à la prise de décision.
- Le manque d'espaces d'interaction, d'expression et de débats qui pourraient susciter l'intérêt à la participation, ainsi que la faiblesse de la communication orientée vers les jeunes en particulier s'agissant du rôle des TIC, jouent aussi en défaveur d'une participation significative des jeunes.
- Un autre facteur, et pas des moindres, qui rebute les jeunes est le manque de crédibilité à leurs yeux des personnalités politiques et des représentants de la société civile, dont les activités ne reposent pas toujours sur des programmes claires et d'intérêt général. Le manque de confiance envers les associations et les organisations de la société civile, au même titre que le peu de contenu regardant les jeunes dans ces programmes et dans la vie politique en général éloigne les jeunes des sphères sociales et décisionnelles.
- Au même moment où l'on observe que les jeunes s'éloignent des organisations et des structures de prise de décision, l'existence de mécanismes de gouvernance non étatiques, tels que les chefs de quartiers, de villages, etc. investis de plus en plus par les jeunes, est un atout en faveur d'une participation effective de ces derniers.
- Également le handicap lorsqu'il existe chez les jeunes, constitue un blocage supplémentaire à la participation au même titre que l'accomplissement d'autres activités quotidiennes.

a) Défis spécifiques à la participation communautaire

- Il ressort de la lecture de l'alinéa 4 de l'article 2 de la loi de 2012 que l'objet et les buts des activités de l'association doivent s'inscrire dans l'intérêt général, dans le respect des constantes et valeurs nationales, de l'ordre public, des bonnes mœurs et des dispositions des lois et règlements en vigueur: certains de ces points, ne se trouvant pas suffisamment explicités aux yeux des associations, peuvent conduire à la constitution de groupes informels, sans pour autant avoir d'agrément légal.
- L'article 8 stipule que l'administration se donne le temps de «vérifier la conformité», alors que préalablement, il est exigé un huissier de justice pour l'assemblée générale constitutive (article 6). Ceci est jugé militant du double contrôle et de l'excès de vigie mise en place par l'autorité administrative.
- L'article 23 autorise les associations à coopérer dans un cadre de partenariat avec des associations étrangères et organisations non gouvernementales internationales «poursuivant les mêmes buts, dans le respect des valeurs et des constantes nationales et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et après l'accord préalable des autorités compétentes». Seulement, dans l'article 30 de la même loi il est interdit de recevoir des fonds provenant des légations et organisations non gouvernementales étrangères sauf lorsque c'est soumis à l'accord préalable de l'autorité compétente. Toutefois, lorsque la signification de cet accord de financement tarde à se faire, certaines associations optent à poursuivre ce partenariat d'une manière informelle.
- Le manque de textes contraignant l'administration à impliquer les associations dans la conceptualisation des projets locaux et la prise en compte de leurs avis sur des questions qui concernent directement leur quotidien. Cette carence serait exacerbée par le manque de communication entre administrations et citoyens et l'ambiguïté qui peut caractériser les relations entre les associations et les élus locaux qui parfois se tissent sur fond d'intérêts personnels. Également, le manque de textes d'applications sur l'utilité publique (contenus dans l'article 34) pénalise les associations et ne facilite pas leur action.
- Le manque de spécialisation des associations et les conflits internes qui peuvent miner leurs activi-

152. Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, Bureau pour l'Afrique du Nord : Les jeunes au Maghreb, Être jeune au Maghreb, Forum pour le Développement en Afrique du Nord; Tunis 8-10 décembre 2011.

tés font que celles-ci n'arrivent pas à intéresser les jeunes qui sont à la recherche d'espaces sereins de dialogue et de participation.

Toutes ces situations, parmi d'autres, font que les jeunes se voient éloignés d'un processus par lequel ils devraient évoluer vers davantage de droits et de responsabilités (citoyenneté) pour être activement engagés dans la planification et la mise en œuvre des interventions de développement. Néanmoins, certaines associations tentent, un tant soit peu, de tisser des liens solides avec les jeunes en les accompagnants au quotidien, notamment par le biais de la formation qui leur est destinée. L'expérience de ces associations avec les jeunes aboutit souvent à des échanges mutuels qui améliorent les pratiques associatives, d'un côté, et augmente l'intérêt du jeune à ces organisations, de l'autre.

b) Défis spécifiques à la participation à la prise de décision

- Au sein des partis et des structures électives, les mécanismes et procédures internes ainsi que l'utilisation d'un langage qui pourrait leur être répulsif, ne favoriseraient pas l'inclusion des jeunes. Aussi, la non capitalisation des efforts fournis par les jeunes au niveau des partis politiques éloignerait de plus en plus ces derniers de la scène politique. Pour certains, les jeunes sont vus comme une entité dont on se sert pour organiser des événements politiques et dont on se défait une fois ces événements terminés.
- Le caractère hermétique qui caractérise souvent l'accès aux postes de responsabilité au sein des partis politiques, et qui se fait par le biais des réseaux familiaux, de parrainage ou d'autres appuis, au lieu de la compétence et du mérite, induit un manque de transparence qui ne semble pas encourager les jeunes à la participation.
- Les jeunes ne sont pas suffisamment informés, la faible utilisation par les institutions électives et politiques des TIC, portant attrayante chez les jeunes, fait que ces derniers se retrouvent en marge de cette sphère de légitimité et de prise de décision.
- Enfin, l'absence ou la faiblesse d'une vision globale avec une stratégie adossée à des objectifs à moyen et long termes dans les différents domaines, le manque d'application et de suivi des recommandations déjà formulées constituent des

sources de blocage supplémentaires non négligeables.

Proposition de mesures :

• Amélioration de la connaissance de la situation des jeunes:

- Développer des indices, des indicateurs et des bases de données comme outils servant à appréhender la situation de l'accès des jeunes aux sphères sociale et de prise de décision ;
- Améliorer la coordination intersectorielle et le partenariat entre les intervenants concernés: gouvernement, organisations de jeunesse et société civile, secteur privé, entités politiques, etc. pour appréhender les besoins spécifiques à cette catégorie de la population.

• Renforcement des capacités des jeunes y compris pour les catégories à besoins spécifiques :

- Renforcer le rôle de la famille et de la communauté qui doit impulser déjà chez l'enfant cet esprit participatif ;
- Renforcer la sensibilisation aux droits des adolescents et des jeunes à la participation aux décisions qui les concernent à travers, notamment l'école et les médias ;
- Travailler davantage sur le changement de la perception qu'ont les jeunes de l'engagement et des sphères de prise de décision ; par le biais de l'éducation et la préparation à l'exercice de la citoyenneté ;
- Développer des outils d'information et des matériaux adaptés aux jeunes et accessibles aux jeunes handicapés.

• Consolidation des capacités des organisations de la société civile et des institutions de prise de décision et renforcement de leurs crédibilités pour une meilleure intégration des problématiques de la jeunesse:

- Renforcer leurs capacités managériales, notamment par le biais de la formation et de l'encadrement des associations, la spécialisation des activités et la capitalisation des efforts fournis par les jeunes adhérents et assurer l'intégration des TIC dans ces institutions.
- Préparer un environnement propice à la participation par l'instauration d'une relation de confiance entre le jeune et les organisations de





la société civile et des institutions politiques, une relation se basant sur des valeurs essentielles telles que la transparence, le respect et la responsabilité, en engageant des activités adaptées et pertinentes.

• **Consolidation d'un cadre institutionnel favorable à la participation des jeunes :**

- Mettre en place un observatoire du mouvement associatif, un haut conseil pour la jeunesse et un cadre institutionnel favorisant la participation des jeunes dans les processus de prise de décisions qui affectent les jeunes, tels que la création de groupes consultatifs de jeunes, réseaux de jeunes, etc.
- Aller vers des mesures institutionnelles claires comme l'instauration d'un système de quotas favorable aux jeunes pour l'accès aux structures électives et faciliter l'accès des jeunes aux postes de responsabilité au sein des administrations publiques notamment.
- Institutionnaliser de la participation des associations, activer les conseils communaux et mettre en place une charte de la société civile et enfin alléger des procédures de création d'associations et lever les contraintes liées à l'exercice de leurs activités.

CONCLUSION GENERALE





CONCLUSION GENERALE



CONCLUSION GENERALE

Les efforts consentis par notre pays visant le développement humain sont indéniables, preuve en est la dimension sociale et humaine qui a toujours constitué un élément central de nos politiques de développement. Ces efforts ont été payants puisque l'Algérie, à la faveur du dernier rapport mondial des Nations Unies sur le développement humain (RMDH décembre 2015), se distingue nettement des autres pays de la région, en se maintenant confortablement parmi les pays disposant d'un niveau d'IDH élevé. Ce résultat l'autorise, faut-il le préciser, à se projeter sereinement dans le nouvel agenda de développement post 2015, voire même à jouer un rôle de lead dans le processus de sa mise en œuvre.

Dans cette perspective, le caractère jeune de la population algérienne, davantage renforcé au gré des dernières évolutions démographiques qui ont fait connaître à l'Algérie en 2014 un record historique de plus d'un million de naissances vivantes¹⁵³, doit absolument se traduire en atout sur lequel il faudra fonder l'ensemble de nos politiques de développement. Le fardeau sur le budget de l'Etat que peut, cependant, poser la prise en charge des personnes de moins de quinze ans, à la faveur d'une politique sociale extrêmement généreuse, devra trouver sa valeur compensatoire dans le retour sur un tel investissement et dans l'efficacité de sa mise en œuvre. « Nous veillerons à faire évoluer la qualité de notre développement humain, entre autres, dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la santé [...] notre développement tiendra pleinement compte des droits des citoyens démunis, ainsi que des devoirs de notre société envers les personnes aux besoins spécifiques [...] »¹⁵⁴.

Par ailleurs, les données sectorielles se rapportant au renforcement du processus de développement humain analysées dans ce rapport, plus particulièrement celles relatives aux jeunes, ont permis de dégager un certain nombre de défis, mais aussi de pistes probantes. A ce propos, la qualité et l'intensité de la participation de la ressource humaine au développement, incluant la composante dominante des jeunes, doivent être perçues sous le prisme de cycle de vie, prenant ancrage dans le développement optimal de la toute petite enfance. L'équité en matière de préparation pour l'école, à travers l'ensemble du territoire national, doit requérir toute l'attention requise, de même que le suivi d'un indice composite soigneusement élaboré sur l'évolution du développement de la petite enfance est à encourager vivement. L'assise juridique qu'offre la loi sur la protection de l'enfant, promulguée tout récemment, en 2015, est à même de renforcer cette orientation.

Dans le même temps, la probabilité de faire admettre un enfant aux études supérieures ou à une formation qualifiante doit être fortement optimisée, afin d'assurer le retour sur l'investissement consenti en matière d'éducation. Actuellement, près d'un million d'enfants sont soumis au redoublement et un demi million finit par quitter l'école prématurément, ce qui est un signe de performance insuffisante du système éducatif. A ce sujet, une priorité absolue doit être observée pour ne laisser aucun enfant quitter le système éducatif avant de l'avoir armé d'un socle minimum de connaissances et ce, à travers l'ensemble du territoire national et selon les différentes fractions de population. Aussi, l'enseignement supérieur doit pouvoir se hisser, en sus de sa fonction d'ensei-

153. Conséquent à une très forte nuptialité tout aussi historique puisque l'Algérie n'a jamais eu un taux de nuptialité de 10 pour 1000 habitants.

154. Extrait du message de S.E Le Président de la République, avril 2014.



gnement et de transmission de connaissances, au rang lui permettant de fournir à l'économie nationale une masse critique suffisante pour un nouveau souffle en matière de créativité et d'innovation.

Enfin, l'ensemble du système éducatif, avec ses trois composantes (éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur), doit pouvoir se compléter efficacement, afin d'assurer une utilisation optimale de la ressource humaine existante, à forte densité de jeunes, dans l'encadrement du développement du pays et se placer durablement dans la perspective de l'économie du savoir. Des passerelles intra-système devraient être installées rapidement afin d'assurer une orientation appropriée aux aptitudes des élèves avant de connaître, très jeunes déjà, une expérience d'échec parfois traumatisante.

Toujours dans le domaine du processus de renforcement du potentiel des jeunes, la lutte contre les comportements à risque et déviants -de nature à réduire la contribution effective des jeunes au développement dans le même temps qu'ils constituent une menace pour la cohésion sociale- la prise en compte des nouvelles exigences aussi bien nationales qu'internationales, notamment en matière des TIC et de l'environnement, le renforcement de la qualité des emplois offerts aux jeunes, la prise en compte de l'équité dans les politiques publiques, le développement de l'entreprenariat et la diffusion de la culture de prise de risques auprès des jeunes, l'ouverture sur les autres cultures tout en œuvrant pour l'enracinement des principes qui fondent notre nation, sont autant d'éléments cardinaux, parmi d'autres, qui doivent tout naturellement trouver leur place dans un cadre intégré et holistique de prise en charge des jeunes adossé à un tableau de bord statistique dynamique d'indicateurs et d'indices spécifiques.

Sur le volet relatif à la participation à la création de la richesse, les jeunes, notamment les diplômés, se trouvent les plus exposés au chômage, dans le même temps lorsqu'ils y échappent, ils se trouvent également les plus enclins à occuper des emplois précaires. Cet état de vulnérabilité

économique se complexifie davantage chez les femmes et auprès des jeunes du milieu urbain. Afin de remédier à cette situation, il convient vivement d'orienter efficacement les dispositifs d'aide de l'Etat vers les catégories qui peinent le plus à développer leurs potentiels d'innovation, comme il est nécessaire d'anticiper dans les cursus de formations, sur les nouveaux métiers à promouvoir, notamment ceux en rapport avec les grands chantiers de développement ouverts à travers le pays. D'une manière générale, la participation du capital humain et cognitif à la croissance économique a été vérifiée, ce qui milite pour le renforcement de cette relation à travers l'optimisation de l'adéquation formation/emploi.

Par ailleurs, la lecture critique des données sur la participation des jeunes algériens dans les sphères sociale et politique corrobore parfaitement le constat fait au niveau mondial sur l'aversion de cette frange aux formes classiques de participation. Leur désaffection pour les organisations de la société civile et le politique en général sont particulièrement édifiants. Cela montre à quel point, la réponse politique à la question du renforcement de la participation économique et sociale des jeunes nécessite une réponse 'holistique' et appelle les décideurs à être davantage à l'écoute, afin d'arriver à inverser cette tendance. En effet, la participation se base sur un certain nombre d'éléments nécessaires comme l'accès à l'information, qui facilite l'action collective et individuelle, et la consultation élargie, pour favoriser l'interaction et la prise en compte des réactions.

Aussi, les résultats de l'enquête mondiale sur les valeurs révèlent un certain nombre de caractéristiques du jeune algérien, tant au plan de la perception de soi et des valeurs, qui constituent les lignes directrices de ses opinions, que de la participation à la résilience de sa société. Ces caractéristiques les mettent parfois dans des tendances universelles et tantôt les distinguent comme entités à part : les jeunes ne constituent, certes, pas un groupe homogène et leurs opinions peuvent parfois comporter des incohérences ou des contradictions, mais sur certains aspects les avis apparaissent clairement tranchés.



On retiendra, entre autres résultats phares que, les jeunes algériens ont un sens du patriotisme très fort et le sentiment d'appartenance à la nation prend le dessus sur toutes les autres valeurs. La majorité se sent heureuse, mais ce bonheur ressenti n'est pas accompagné systématiquement par un sentiment de satisfaction de sa vie courante, surtout dans certains domaines tels que la qualité des soins et du logement.

La religion se présente comme un référent indiscutable pour le jeune algérien, notamment la famille en ce sens qu'elle est sa principale source des valeurs qui régissent ses appréciations et ses relations sociales. Néanmoins, cette valeur semble être en perte de poids avec le temps, en faveur d'autres valeurs plus circonspectes, telles que l'indépendance, l'expression de soi et l'imagination. Par ailleurs, il convient de souligner le recul de la valeur « travail dur » dans la perception du jeune. Aussi, les jeunes se sentent moins responsables de leur avenir et pour eux, il incombe à l'Etat de satisfaire leurs besoins individuels : Une telle perception n'est pas partagée par les jeunes des pays émergents ou développés.

Cependant, la stratification des niveaux de confiance des jeunes vis-à-vis des institutions est révélatrice du sentiment de méfiance induit par les effets négatifs de la période extrêmement difficile que l'Algérie avait eu à vivre dans les années 90 : après les institutions religieuses, ce sont l'armée et la police qui gagnent la confiance des jeunes, alors que tout ce qui s'apparente aux organisations de la société civile, institutions électives et partis politiques, semble les rebuter.

Enfin, avoir une économie forte, qui offre plus d'opportunités d'emplois aux jeunes, semble être une préoccupation majeure chez le jeune, même si cela devait se faire au détriment de l'environnement.

En définitive et en termes d'indices statistiques, la tentative de mesurer le développement humain centré sur les jeunes, en tenant compte notamment de l'emploi et la participation sociale, ainsi que la qualité de l'éducation constitue une réelle valeur ajoutée. Celle-ci a démontré comment les efforts dans l'accès au savoir peuvent être relativisés au vu des déficits des jeunes en matière de participation sociale.

Ce sont quelques éléments que ce rapport a essayé de mettre en évidence, si bien que certaines questions nécessitent un regard plus circonspect, au vu de leur portée et par le fait qu'elles sont de nature à déterminer notre capacité à construire une nation tournée vers l'avenir avec une pleine participation de ce qui fait sa force endogène, à savoir sa jeunesse.

ANNEXE TECHNIQUE ET STATISTIQUE



ANNEXE TECHNIQUE ET STATISTIQUE

- Références bibliographiques
- Notes techniques
- Tableaux statistiques

A. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES



Ministère de la santé, de la population et de la Réforme Hospitalière

- Annuaire des Statistiques Sanitaires année 2010, 2012 et 2013.
- « Situation Démographique et sanitaire » 2000-2014.
- Bilan annuel des activités de santé scolaire et universitaire 2013/2014.
- Evolution des budgets des établissements de santé exercices 2000 à 2014.
- La Santé mentale : Etat des lieux.
- Situation démographique sanitaire 2000-2015.
- Suivi de la situation des enfants et des femmes – « Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS 4) 2012-2013 », MSPRH, UNICEF, UNFPA - Algérie 2015.
- Suivi de la situation des enfants et des femmes, « Enquête nationale à indicateurs multiples MISC 3-2006 », MSPRH, ONS et UNICEF, rapport principal- décembre 2008.
- Enquête Nationale sur les objectifs de la fin-décennie « Santé de mère et de l'enfant EDG Algérie 2000 MICS2 », MSPRH, UNICEF, OMS - Algérie 2001.
- Enquête Nationale de Santé « Transition épidémiologique et système de santé –Projet TAHINA », Novembre 2007.
- « Enquête algérienne sur la santé de la famille 2002 », MSPRH, ONS, ligue des Etats arabes-rapport principal, juillet 2004.
- Les programmes de Santé Maternelle et Infantile-EVALUATION -2001.
- Programme National de périnatalité –programme triennal -2006-2009.
- Caractéristiques des décès maternels au cours du 2^{ème} semestre 2014- INSP- Mai 2015.
- L'état de santé des algériennes et algériens rapport annuel 2002.
- Rapport Annuel des Accidents domestiques des enfants 0-15 ans- Année 2014- Dr A.LAZAZI ATTIG-INSP.
- Causes médicales de décès Algérie en Algérie 2007-2008, INSP.
- Amélioration de la certification des causes médicales de décès –INSP-2006.
- Indicateurs Epidémiologiques annuel 2012_INSP.

Ministère de la l'Education Nationale

- « L'Education pour tous en Algérie » : Evaluation nationale 2014.
- Les annuaires statistiques : Données rétrospectives de

1962 à l'année scolaire 2014/2015.

- Stratégie Nationale de Développement de la Petite Enfance 2015 – 2020- MEN et UNICEF - Janvier 2015.
- L'Education pour tous en Algérie- évaluation nationale 2014-MEN.
- Bilan statistiques 2009-2014- Office Nationale de l'Education et de la Formation à Distance- ONEFD.
- Lutte contre l'analphabétisme- programme et résultats - 2007/2015 - Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement des Adultes- ONAEA.
- « Stratégie Nationale de Développement de la Petite Enfance 2015 – 2020 »- MEN et UNICEF - Janvier 2015.
- « Elaboration d'un référentiel d'indicateurs d'évaluation des normes assignées au système scolaire algérien » - UNICEF et INRE - octobre 2012.
- « Evaluation du nombre et des caractéristiques des enfants non scolarisés en Algérie » INRE.
- L'Educateur : revue Algérienne de l'Education, « la violence en milieu scolaire », numéro spécial.

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (MFEP)

- Annuaire statistiques de 2008 à 2014.
- Indicateurs Statistiques 2014 - juin 2015.
- Contribution du secteur comportant des données statistiques, principales mesures prises et une note de présentation de l'exercice budgétaire 2012/2013.
- Contribution du secteur comportant des données statistiques, principales mesures prises et une note de présentation de l'exercice budgétaire 2012/2013.
- Bilan des activités de partenariat, de la formation des catégories particulières et de la formation continue pour les années 2012-2013.
- Bilan des formations, recyclages et perfectionnement de l'année 2012 et 2013.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

- Classement de l'Algérie en Afrique par disciplines et Domaines
- Document n° 4 par Hafid Aourag, septembre 2012.
- Annuaire statistiques de 2008 à 2013/2014.
- Rappel des principaux agrégats de l'année universitaire 2014-2015.
- Bilan chiffré sur la recherche scientifique.
- La recherche Scientifique en Algérie : Constat et Perspectives, juillet 2012.



- L'évolution de la Recherche Scientifique dans le Monde et en Algérie de 2000 à 2014 -Septembre 2015.
- Projet de loi d'orientation sur la Recherche Scientifique et le Développement Technologique.
- Contribution du secteur à l'élaboration du rapport national sur le développement humain pour l'année 2013.

Ministère de la Justice

- « Enquête Epidémiologique Nationale et Globale sur la Prévalence de la Drogue en Algérie », synthèse globale, ONLCDT, Septembre 2010.
- « Bilan annuel des saisies de stupéfiants et de substances psychotropes par les services de lutte. », ONLCDT, années 2011-2013-2014.

Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme

- Evolution du secteur de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme période 1999-2013- décembre 2013.
- Bilan des réalisations des dispositifs de soutien social et d'aide à l'insertion socioprofessionnelle gérés par l'Agence de Développement Social -ADS- .
- « Plan National d'Action pour les enfants 2008-2015 »-Ministère délégué chargé de la famille et de la condition féminine- 2008.
- Rapport d'activité du secteur, année 2014.
- Bilan de réalisation de l'ANGEM de 2008 à 2014.
- La protection et la promotion de l'enfance et de l'adolescence 2013-2014.

Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

- Contribution intitulée «l'accès et l'appropriation des TIC ».

Ministère de la jeunesse et des sports

- « Situation des infrastructures de sports par wilaya », 2012.
- Annuaire statistique jeunesse et sport, année 2013.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale(MTESS)

- Contribution de la Direction Générale de l'Emploi et de l'Insertion : Données statistiques sur les dispositifs d'emplois de 2008 à 2013.
- Documents statistiques (ANSEJ).
- Données sur la situation des placements réalisés par l'ANEM, 2014.

Ministère de l'Industrie, et des mines

- Bulletin statistiques semestriels de la PMEN°18 en 2010- N°20 en 2011 - N°22 en 2012- N°23 en 2013 et 2014.
- Données statistiques INAPI.
- Bilan des pépinières et les centres de facilitation 2013 et 2014.

Ministère d'aménagement du territoire du tourisme et de l'artisanat

- Les artisans inscrits au registre de commerce par wilaya.

Office National des Statistiques (ONS)

- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 1977, 1987,1998 et 2008.
- Données Statistiques N°690 : « Démographie Algérienne 2014 ».
- Collections statistiques N°160 Série S : Statistiques Sociales « Natalité Fécondité et Reproduction en Algérie », à travers les résultats du RGPH 2008, Août 2011.
- Données statistiques N°332 « Natalité Fécondité et Reproduction en Algérie », à travers les résultats du RGPH 1998, Septembre 2001.
- Données statistiques N°331 « Les Migrations Internes, Inter-Communales », à travers les résultats du RGPH 1998, Août 2001.
- Données statistiques N°315 - RECAP Migration Internes Inter-wilaya à travers les résultats exhaustifs du RGPH 1998 « Histoire Migratoire des Wilaya ».
- Migration Inter-Communale 1998-2008 (CD).
- « Enquête sur l'Emploi du temps ENET Algérie 2012 », Décembre 2013.
- Annuaire statistique de l'Algérie 2007-2009 N°27 ,2011.
- Annuaire Statistique de l'Algérie 2009-2011-N°29 », 2013.
- Collections statistiques n° 123, Série S : Statistiques Sociales « Enquête emploi auprès des ménage -2004- » Edition juillet 2005.
- Collection statistiques n°150, Série S : Statistiques Sociales « Enquête emploi auprès des ménage -2009-» Edition juin 2010.
- Collections statistiques n° 170, Série S : Statistiques Sociales « Enquête emploi auprès des ménage -2010-» Edition 2011.
- Collections statistiques n°173, Série S : Statistiques Sociales « Enquête emploi auprès des ménage -2011-» Edition juillet 2012.
- Collection statistiques N°181, Série S : Statistiques Sociales « Enquête emploi auprès des ménage -2012-»Edition décembre 2013.
- Collection statistiques N° 185, Série S: Statistiques Sociales « Enquête emploi auprès des ménage -2013-»Edition 2014.
- Données statistiques N° 671 « Activité, emploi et chômage en avril 2014 ».
- Données statistiques N°683 « Activité, emploi et chômage en septembre 2014 ».
- Collection statistiques N° 183, Série S: Statistiques Sociales, « Revenus salariaux et caractéristiques individuelles - Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011».
- Collection statistiques N° 189, Série S: Statistiques Sociales, « Dépenses de consommation des ménages - Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau



de vie des ménages 2011».

- Collection statistiques N° 716, Série S: Statistiques Sociales, « Dépenses de sante et d'hygiène corporelle - Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011».
- Situation annuelle du parc national automobile 2013.
- Rétrospective Statistique 1962-2011, Juin 2013.

Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD)

- Synthèse de l'étude : « La réforme du LMD en lettre et sciences humaines et sociales : le défi de la Rénovation Pédagogique».
- Projet Global Entrepreneurship Monitor (GEM) : CREAD et GIZ –DEVED - 2009- 2012
- Musette M.S et al. De la fuite des cerveaux à la mobilité des compétences ? Une vision maghrébine. Ed. CREAD/ BIT, Alger, 292 p. 2015

Documentation interne

- « La Jeunesse Algérienne en Quelques Chiffres. », CNES, Division des études sociales, Décembre 2014.
- Rapport du CNES 2010 sur les PME/PMI.
- « Rapport : Protection de la Jeunesse : La Délinquance Juvenile », CNES, Commission population et besoins sociaux, Mai 2003.
- « la pratique sportive scolaire et universitaires : l'urgence d'une relance », CNES, Commission population et besoins sociaux, juillet 2005.
- « La jeunesse dans les discours du Président de la République, 1999-2014 », Direction des publications, sous direction de la documentation, CNES, novembre 2014.
- « La jeunesse dans les communiqués des conseil des ministres, 1999-2014 », Direction des publications, sous direction de la documentation, CNES, novembre 2014.
- Concertation nationale autour de la définition d'un meilleur développement local : « 50 recommandations pour soutenir une dynamique dédiée aux attentes et ambitions citoyennes » ; CNES décembre 2011.

Documentation des organismes internationaux

- « L'Essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié », Rapport Mondial sur le développement humain 2013-PNUD-.
- « Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience » Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014-PNUD-.
- Dubois J.L., Mahieu F.R. (2002), « La dimension sociale du développement durable : réduction de la pauvreté ou durabilité sociale ? », In Le développement durable?, Paris, IRD, 2002.
- The Report of the High-Level Panel of Eminent Persons on the post-2015 Development Agenda, a new global Partnership: « Eradicate Poverty and Transform », United Nations.

- « Objectifs du Millénaire pour le développement », Rapport 2014 ; Nations Unies.
- « Les jeunes au Maghreb, Être jeune au Maghreb », Forum pour le Développement en Afrique du Nord, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord, Nations Unies, Tunis 8-10 décembre 2011.
- Panorama de la santé 2013, OCDE.
- « In It Together: Why Less Equality Benefits All ? », OCDE 2015.
- « Autonomisation des jeunes pour un avenir durable » ; Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017 ; mars 2014.
- « Améliorer la participation politique des jeunes à travers tout le cycle électoral : guide de bonnes pratiques », PNUD 2012.
- Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse 2009-2018, Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable, Mai 2011.
- « Etudes sur les enfants déscolarisés en Algérie » - UNICEF- Mars 2014.
- La malnutrition des enfants- fiche ressources alimentation n°4-UNICEF.
- Organisation Internationale du Travail www.oit.org : « Modèles sur les tendances économiques » (OIT, octobre 2014).
- Rapport mondial sur le Développement « Le Développement et la Prochaine Génération », Banque mondiale 2007.
- Rapport sur le Doing Business de la Banque Mondiale- 2015.
- Rapport 2014 de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.
- Rapport du BIT sur les formes atypiques d'Emploi -2015.
- « Global School-based Student Health Survey, Algeria 2011 » Fact Sheet, OMS.
- « Stratégie mondiale pour l'alimentation et l'exercice physique et la santé » OMS-Mai 2004.
- Statistiques sanitaires mondiales 2014-OMS.
- ALGERIA: World Health Organization Statistical profile 2012-2013.
- Stratégie OMS de coopération avec les pays-république algérienne démocratique et Populaire 2002 – 2005.
- Programme national nutrition santé France-2011-2015.
- Annuaire des Nations Unies, Division de la population, juin 2013.
- « Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde », tendances pour 2015 (OIT).
- « Glossaire des termes de l'éducation a la citoyenneté démocratique » Conseil de l'Europe 2003.
- « Youth in Egypt: Building our Future », Egypt Human Development Report 2010.
- « Développement de la jeunesse », ICP, Children Youth- THE WORD BANK-, Volume 1, Numéro 2, Décembre 2005.
- « La Jeunesse au Cœur du Québec », Secrétariat à la jeunesse, Québec.
- « Les années de vie corrigées de l'incapacité un indicateur pour évaluer le fardeau de la maladie au Québec » Institut National de Santé Publique du Québec-2012.



- Joyce Walker and Trudy Dunham, « Understanding Youth Development Work », Center for 4-H Youth Development, University of Minnesota.
- PETER A. WITT & LINDA CALDWELL, «The Rationale for Recreation Services for Youth: An Evidenced Based Approach ».
- KAMAL RARRBO, « Etudes sur les politiques jeunesse des pays partenaires méditerranéens », Programme EuroMed Jeunesse III, Union Européenne.
- « Contribution à la construction des savoirs dans les politiques d'inclusion sociale et de la jeunesse », Consultation pour le Conseil Intergouvernemental du Programme MOST, UNESCO 2013.
- «Youth Participation in Development: A Guide for Development Agencies and Policy Makers», Department for International Development (DFID) 2010.
- «Etude sur la situation de la jeunesse maghrébine », Union du Maghreb Arabe 2012.
- « L'essor des maladies chroniques liées à l'alimentation dans les pays du Sud le cas du Maghreb » Société de Biologie et Agropolis International, 2009.
- Etude « Mise en place de la Vision Nationale de l'Algérie 2030 » - Le Ministère de la Stratégie et des Finances (MOSF)- République de Corée - L'Institut Coréen de Développement en coopération avec Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre en Charge de la Prospective et des Statistiques, de l'Algérie-2013.
- L'enquête internationale TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study): élaboré par l'Association Internationale pour l'Evaluation de l'accomplissement éducatif (IEA).
- L'enquête de l'Olympiade Internationale de Mathématiques (OIM) faite par la fondation Olympiade Internationale de Mathématiques.
- Aide-mémoire N°358 OMS- accidents de la route-octobre 2015.
- mondial de science politique, Montréal du 19 au 24 juillet 2014
- « Dysfonctionnement familiale et violence scolaire : Des facteurs de délinquance d'enfants scolarisés », Dr BOUKERMA/AGHLAL FZ, université Mouloud Mammeri TIZI OUZOU, (résumé).
- « Moving youth participation forward », Jennifer L. O'Donoghue, Benjamin Kirshner, Milbrey McLaughlin 2003.
- Cinquante ans de pédiatrie- Evolution de la pédiatrie algérienne- Colloque International sur les Politiques de Santé - Alger, 18 - 19 Janvier 2014.
- Epidémiologie des maladies non transmissibles-Pr. M.TALEB.
- Association des pédiatres libéraux d'Alger -APLA news bulletin n°10 NOVEMBRE2013.
- « Le système de santé Algérien face à la transition sanitaire : prise en charge et financement », Mme Khoukha MEKALT, Pr Brahim BRAHAMIA,
- « Evolution de la mortalité en Algérie », Mémoire du diplôme Magistère en démographie-Melle EL BACHIR Zohra-octobre 2013.
- « L'émergence et l'expansion des cliniques privées en Algérie », Zehnati A, In www.ebanque-pdf.com/fr_syste-me-de-sante-algerien.html
- « Etude de surpoids, de l'obésité et des facteurs associés au surpoids chez les élèves au cycle moyen scolarisés dans les collèges publics de l'EPSP BOUZAREAH » – SEMEP 2011.
- « Organisation actuelle du système de santé et perspectives » Pr. ABID, DGSSEH-MSPRH.
- http://www.huffpostmaghreb.com/2015/03/01/accidents-route-algerie-2014_n_6779350.html.

Autres Sources

- Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la république de 2012 et 2014.
 - Déclaration du 1er novembre 1954.
 - Charte de Tripoli 1962.
 - Constitution de 1963.
 - Déclaration d'Alger 1967.
 - Constitution de 1976.
 - Constitution de 1989.
 - Constitution de 1996.
 - Constitution de 2008.
- « Rapport des regroupements régionaux sur la politique sectorielle de prise en charge de la jeunesse », décembre 2007.
- ROUAG A. « Le rapport des jeunes au politiques en Algérie », Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Université Constantine 2, 23eme congrès

B. NOTES TECHNIQUES



B1. INDICES DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Les Indicateurs du Développement Humain du biennium 2013 et 2014 ont été traités selon les mêmes méthodes de calcul que le RMDH 2014 qui présente de manière détaillée les différentes étapes de la construction des indices. Par souci de concision, nous ne reprendrons pas toutes les formules de calcul des indices cités dans ce rapport.

• L'Indice de Développement Humain (IDH) : L'indice de développement humain (IDH) développé par le PNUD est un indicateur synthétique mesurant le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné. Trois aspects ou dimensions sont considérés dans la construction de cet indicateur, à savoir la santé et la longévité, l'accès au savoir et le niveau de vie décent.

- Santé et longévité : la durée de vie est mesurée par l'indice de l'espérance de vie à la naissance ;
- Accès au savoir : déterminé par l'Indice d'Éducation qui est la combinaison de deux indicateurs :

a) Durée attendue de scolarisation.

La durée attendue de scolarisation ou l'espérance de vie scolaire est le nombre d'années qu'un enfant d'âge d'entrée à l'école peut espérer bénéficier, si les taux de scolarisation par âge devaient demeurer inchangés tout au long de sa scolarité.

b) Durée moyenne de scolarisation.

Cet indicateur se définit comme la moyenne du nombre d'années d'éducation et de formation dispensées à des adultes de 25 ans et plus au cours de leur vie; il s'appuie sur les niveaux d'éducation de la population, convertis en années de scolarisation sur la base des durées théoriques de chaque niveau d'enseignement suivi. Cette durée indique l'ensemble des années d'études que l'individu a effectué au cours de son cursus scolaire.

- Niveau de vie décent : est mesuré par le Revenu National Brut RNB par habitant (\$PPA). Trois (03) nouveaux indices sont associés à ces indicateurs du développement humain depuis 2010 :

• **L'Indice du Développement Humain Ajusté aux Inégalités (IDHI) :** Il mesure le développement humain réel des individus dans une société qui tient compte des inégalités dans chaque dimension. L'IDH et L'IDHI sont égaux

dans une situation d'égalité parfaite. Plus IDHI est bas et plus sa différence avec l'IDH est grande plus l'inégalité est forte.

• **L'Indice d'Inégalités du Genre (IIG) :** Cet indice montre les différences dans la distribution des progrès entre hommes et femmes en matière de santé, d'éducation et sur le marché du travail avec des répercussions négatives sur leurs libertés. Il varie entre 0 – situation dans laquelle les femmes ont un traitement égal aux hommes – et 1, cas dans lequel la condition des femmes est aussi mauvaise que possible quelle que soit la dimension mesurée. L'IIG est composé de trois (03) dimensions qui comprennent cinq (05) indicateurs.

a) Santé de la reproduction :

composée de deux (02) indicateurs :

- Mortalité maternelle : le bien être des femmes en couches est d'une importance fondamentale ; il est révélateur du statut des femmes dans la société.
- Fécondité chez les adolescentes : la reproduction est risquée, car elle commence souvent trop tôt, mettant en danger la santé et limitant les opportunités futures. Les grossesses précoces mesurées en termes de fécondité chez les adolescentes représentent un risque accru pour la santé de la mère et du bébé et, empêchent souvent les filles d'aller à l'école ce qui les restreint à des emplois peu qualifiés.

b) Autonomisation :

Cette dimension comprend deux (02) indicateurs.

- Niveau d'instruction (secondaire et plus) : une éducation plus poussée accroît les libertés des femmes en les rendant plus aptes à remettre en question, à examiner et agir sur leur condition et leur facilite l'accès à l'information. Les femmes instruites ont plus de chances de trouver un travail satisfaisant, de participer aux débats publics, de s'occuper de leur santé et de celle de leurs proches ;
- Représentation parlementaire : exprimée par un ratio de représentants de sexe féminin par rapport à ceux de sexe masculin au parlement.

c) Marché de l'emploi :

mesuré par le taux de participation de la population active : celle-ci compte autant les personnes qui travaillent que celles qui sont sans emploi ainsi que celles qui cherchent du travail à temps partiel. Il est rappelé que le taux d'activité ne tient pas compte de la segmentation profes-



sionnelle sur le marché du travail et de l'écart de rémunération homme-femme.

• **Indice de développement de genre (IDG) : Il s'agit d'un nouvel indice ajouté en 2014**

Le nouvel IDG mesure l'écart entre les sexes en termes de développement humain en prenant en compte trois dimensions fondamentales du développement humain: la santé, mesurée par l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes; l'éducation, mesurée par la durée attendue de scolarisation des enfants (garçons et filles) et la durée moyenne de scolarisation des adultes (hommes et femmes) âgés d'au moins 25 ans; le contrôle des ressources économiques, mesuré par les estimations relatives aux revenus du travail des femmes et des hommes.

L'indice utilise la même méthodologie que pour l'IDH. Les fourchettes de variation sont les mêmes, excepté pour l'espérance de vie à la naissance pour laquelle les fourchettes de variation minimale et maximale sont variables (fourchette minimale de 22,5 ans et maximale de 87,5 ans pour les femmes; les valeurs correspondantes pour les hommes étant de 17,5 ans et 82,5 ans). Le but est de prendre en compte un avantage biologique moyen pour les femmes de cinq ans par rapport aux hommes.

• **Indice de Pauvreté de Multidimensionnelle (IPM) :** mesure la pauvreté d'une population donnée par rapport à plusieurs dimensions. La construction de cet indice se base sur le calcul du nombre de privations que subit chaque individu de la population considérée, par rapport à trois (03) dimensions : éducation, santé et niveau de vie qui sont exprimées par dix (10) indicateurs :

a) Dimension Santé :

- Une personne au moins souffre de malnutrition.
- Un ou plusieurs enfants est /sont décédé (s) durant les cinq dernières années.

b) Dimension Education :

- Personne n'a achevé une scolarisation de 6 ans.
- Au moins un enfant d'âge scolaire ne fréquente pas l'école.

c) Dimension niveau de vie :

- Pas d'électricité.
- Pas d'accès à une source d'eau améliorée
- Pas d'accès à un assainissement amélioré
- Le sol de l'habitation n'est pas de bonne qualité
- Les combustibles de cuisson sont inadéquats (bois, charbon de bois)
- Le ménage n'a pas d'accès à l'information et ne possède de moyens de transport ou de moyens de subsistance.

Calcul de l'Indice du Développement Humain

L'IDH s'obtient par la moyenne géométrique des indices normalisés utilisés pour mesurer les niveaux atteints dans chacune des des trois (03) dimensions le composant : durée de vie, niveau d'éducation et niveau de vie.

Les indices dimensionnels continuent à être calculés de 0 à 1 afin de les convertir en indices selon la formule générale suivante :

$$\text{Indice} = \frac{\text{Valeur réelle de l'indicateur} - \text{valeur minimale de l'indicateur}}{\text{Valeur maximale de l'indicateur} - \text{valeur minimale de l'indicateur}}$$

Le tableau ci-dessous illustre les valeurs minimales et maximales définies dans le rapport mondial 2014 :

Tableau B1.1 : les valeurs minimales et maximales (RMDH 2014)

Dimensions	Valeurs minimales	Valeurs maximales
Espérance de vie	20 ans	85 ans
Niveau d'éducation	-	-
- Durée attendue de scolarisation	0	18 années
- Durée moyenne de scolarisation	0	15 années
Revenu National Brut (Dollar PPA/hab)	100	75 000

L'indice de l'espérance de vie à la naissance = $\frac{\text{Valeur constatée} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$

$$\text{L'indice de l'espérance de vie à la naissance} = \frac{\text{Valeur constatée} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

La formule de calcul de l'indice d'éducation a été modifiée; il s'agit désormais de la moyenne arithmétique de la durée moyenne de scolarisation et de la durée attendue de scolarisation.

a) Durée attendue de scolarisation (DAS).

L'espérance de vie scolaire des enfants âgés de 6 ans correspond à la somme des taux de scolarisation par niveaux d'enseignement concernés multipliée par la durée des études de chaque niveau. Le taux de scolarisation est obtenu par la division de la part des effectifs scolarisés et de la population ayant l'âge correspondant à leur niveau d'enseignement.

DAS = Σ Taux Brut de Scolarisation dans chaque cycle d'enseignement fois la Durée d'études de chaque cycle d'enseignement.

b) Durée moyenne de scolarisation (DMS).

Le nombre d'années de scolarité de la population âgée de 25 ans et plus, est déterminé comme suit :

$$\text{DMS} = \sum_{a=1}^A L_t^a \cdot S_t^a$$

L : la part de la population du groupe d'âge a de la population 25 ans et plus;

S : le nombre d'années de scolarité du groupe d'âge a, au temps t

$$S = \sum_{m=1}^M h_j^m \cdot Dur_i^m$$

(m= 1 : le groupe d'âge 25-29 ans, m = 2 : 30-34 ans, ..., m = M : 75 ans et plus).

Où h_j : proportion d'un groupe d'âge m ayant atteint le niveau d'éducation j = primaire, secondaire,...

Dur : indique la durée correspondante au niveau atteint, il s'agit de l'ensemble des années d'études que l'individu a effectuées au cours de cursus scolaire.

$$\text{Indice de Revenu} = \frac{\log(\text{RNB/habitant (en PPA)} - \log(100))}{\log(75\,000) - \log(100)}$$

Indice du Développement Humain = (indice espérance de vie * indice d'éducation * indice de revenu)^{1/3}

• L'Indice du Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI)

Tous les indicateurs requis dans l'élaboration de la mesure de l'IDHI doivent impérativement provenir de la même enquête statistique. Le calcul de cet indice se fait en trois (03) étapes :

Etape 1 : Mesure des inégalités dans les trois (03) dimensions.

La mesure des inégalités est obtenue par la formule suivante :

$$A = 1 - (X_2 / X_1)$$

X_1 : exprime la moyenne arithmétique de la répartition sous-jacente dans les dimensions d'intérêt.

X_2 : exprime la moyenne géométrique de la répartition sous-jacente dans les dimensions d'intérêt.

Etape 2 : Ajustement des indices dimensionnels par rapport aux inégalités.

Les indices dimensionnels ajustés aux inégalités sont obtenus à partir des indices dimensionnels de l'IDH. Le niveau moyen atteint dans une dimension est ajusté par rapport aux inégalités selon la formule suivante :
Indice inégalité = (1 - A) multiplié par l'indice.

L'Indice d'Espérance de vie Ajusté aux Inégalités : Cette dimension est ventilée selon les différentes tranches d'âges, les taux de mortalité et l'âge moyen au décès.

L'Indice d'Education Ajusté aux Inégalités : la dimension se base sur l'indicateur durée moyenne de scolarisation. Cet indice est élaboré par la répartition du nombre d'années de scolarisation par groupe d'âges des 25 ans et plus.

L'Indice du Revenu National Brut Ajusté aux Inégalités : cette dimension utilise les dépenses des ménages ventilés par décile.

Etape 3 : Calcul de l'IDH Ajusté aux Inégalités.

Cet indice est obtenu par la moyenne géométrique des trois indices dimensionnels ajustés aux inégalités. La perte en pourcentage affectée à l'indice IDH en raison des inégalités dans chaque dimension, est calculée de la manière suivante :

$$\text{Perte} = 1 - \frac{\text{IDHI}}{\text{IDH}}$$

• L'Indice des Inégalités de Genre (IIG)

L'indice des inégalités de genre (IIG) traduit le désavantage des femmes dans les trois dimensions considérées, à savoir la santé de la reproduction, l'autonomisation et le marché de l'emploi. Il indique les pertes en termes de développement humain causées par les inégalités entre femmes et hommes au regard de ces dimensions. Il varie entre 0 – situation dans laquelle les femmes ont un traitement égal aux hommes – et 1, cas dans lequel la condition des femmes est aussi mauvaise que possible quelle que soit la dimension mesurée.

Cet indice repose sur la moyenne générale des moyennes générales d'ordres différents – la première agrégation se fait sur la base du calcul de la moyenne géométrique de toutes les dimensions ; ces moyennes, calculées séparément pour les femmes et les hommes, font ensuite l'objet d'une agrégation faisant intervenir une moyenne harmonique entre les deux (02) sexes. Cinq(05) étapes entrent dans le processus de calcul de l'IIG :

Etape 1 : Traitement des valeurs nulles et des valeurs extrêmes.

Etape 2 : Agrégation sur l'ensemble des dimensions au sein de chaque groupe sexo-spécifique (ou de genre) à l'aide de moyennes géométriques.

Etape 3 : Agrégation entre les genres, à l'aide d'une moyenne harmonique.

Etape 4 : calcul de la moyenne géométrique des moyennes arithmétiques pour chaque indicateur.

Etape 5 : Calcul de l'Indice des Inégalités de Genre ; il est calculé sur la base des moyennes géométriques de toutes les dimensions.

• Indice de développement de genre (IDG)

Le nouvel IDG mesure l'écart entre les sexes en termes de développement humain en prenant en compte trois dimensions fondamentales du développement humain : la santé, mesurée par l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes ; l'éducation, mesurée par la durée attendue de scolarisation des enfants (garçons et filles) et la durée moyenne de scolarisation des adultes (hommes et femmes) âgés d'au moins 25 ans ; le contrôle des ressources économiques, mesuré par les estimations relatives aux revenus du travail des femmes et des hommes.





L'indice utilise la même méthodologie que pour l'IDH. Les fourchettes de variation sont les mêmes excepté pour l'espérance de vie à la naissance pour laquelle les fourchettes de variation minimale et maximale sont variables (fourchette minimale de 22,5 ans et maximale de 87,5 ans pour les femmes ; les valeurs correspondantes pour les hommes étant de 17,5 ans et 82,5 ans). Le but est de prendre en compte un avantage biologique moyen pour les femmes de cinq ans par rapport aux hommes.

• Indice de la Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)

L'unité d'analyse considérée pour le calcul de l'IPM est le ménage. Cet indice s'appuie sur des micro-données tirées des enquêtes auprès des ménages. Il reflète les privations multiples dont souffre chaque individu sur le plan de l'éducation, de la santé et du niveau de vie. Les deux premières dimensions comportent chacune d'elles deux (02) indicateurs tandis que la 3^{ème} comporte six (06) indicateurs.

Les dimensions et les indicateurs sont présentés comme suit :

Méthodologie.

- Pour chaque ménage, on calcule le nombre de manques.
- Sont réputés pauvres les membres d'un ménage qui souffre d'au moins trois (03) manques.

La valeur de l'IPM correspond au produit de deux (02) mesures à savoir, le taux de pauvreté multidimensionnelle et la sévérité (ou l'ampleur) de la pauvreté.

Le taux de pauvreté H : représente la proportion de la population qui est pauvre, soit :

$$H = \frac{q}{n}$$

q : correspond au nombre de personnes qui sont pauvres.
n : est la population totale.

La sévérité de la pauvreté A : reflète la proportion des indicateurs pondérés entrant dans la composition de la valeur d pour laquelle des personnes pauvres souffrent de privations.

$$A = \frac{\sum_i^q C_i}{q d}$$

C : le nombre total de privations pondéré dont souffrent les pauvres.

d : le nombre total d'indicateurs à l'étude (10 dans ce cas précis).

B2. METHODOLOGIE DE MESURE DU CAPITAL HUMAIN PAR LA DUREE EFFECTIVE DES ETUDES

I. La mesure du capital humain par la durée du séjour à l'école : les principales difficultés

Dans notre démarche, nous retenons comme variable mesurant du capital humain le nombre d'années passées dans le système éducatif des individus qui quittent le sys-

tème éducatif, munis ou pas d'un diplôme. La mesure de cette variable s'effectuera en trois étapes :

- Dans une première phase, on décompose la population active L_i pour l'année «t» en P_i catégories ($i=1,2,\dots,P$), i désignant le niveau d'instruction ou cycle d'études (dans notre cas $i=1$ primaire, $i=2$ collège, $i=3$ lycée e $i=4$ université). La structure de la population selon le niveau d'instruction atteint s'écrit alors : $L1_i, L2_i, \dots, LP_i$, avec $L_i = L1_i + L2_i + \dots + LP_i$. Cette répartition de la population active nous est fournie régulièrement par l'ONS lors des enquêtes annuelles MOD;

- La deuxième étape consiste à affiner davantage le niveau d'instruction moyen de chacune des P catégories de travailleurs. Cette étape consiste à calculer la durée moyenne Nit du séjour de la sous population « i » dans le système éducatif;

- Le stock de capital accumulé par la catégorie « i » de la population active est alors mesurée par la quantité suivante:

$$H_{it} = L_{it} \cdot N_{it}, \quad i=1,2,\dots,P ;$$

- Le stock total du capital humain pour l'ensemble de la population active est donné par :

$$H_t = \sum_{i=1}^p L_{it} N_{it}$$

Le système éducatif est composé de P niveaux d'études distincts. Dans le cas algérien, par exemple, les enquêtes nationales de recensement de la population (RGPH) réalisées tous les dix ans, l'ONS adopte la nomenclature suivante pour situer le niveau d'instruction des différents membres d'un ménage: analphabète ($i=1$), école coranique et alphabétisé ($i=2$), primaire ($i=3$), enseignement moyen (4), lycée ($i=5$) et université ($i=6$). Les données (en coupe) du RGPH ne peuvent être utilisées dans ce type d'études car trop espacées dans le temps (enquêtes décennales). Les études annuelles sur le marché du travail (Main d'œuvre et Démographie) menées par ce même organisme (ONS) renseignent, par contre, sur le dernier palier du système éducatif fréquenté par chacun des membres de la population active.

Comme on peut le constater, aucune de ces deux principales sources d'informations ne renseigne, de manière régulière, sur la dernière classe suivie avant de rejoindre le marché du travail. Aussi, l'évaluation du capital humain au sens de la définition retenue dans notre démarche, notamment pour les individus ayant abandonné les études avant d'entrer à l'université, n'est pas possible à partir des enquêtes RGPH et MOD. Pour palier cette difficulté, la démarche proposée pour l'estimation de la durée du séjour à l'école des jeunes qui abandonnent les études se fera sur la base des données officielle relatives aux effectifs exclus annuellement de chacun des trois cycles (primaire, moyen et secondaire).



L'autre difficulté rencontrée concerne l'estimation de la durée des études universitaires en raison :

- La population active de niveau supérieur est regroupée en une seule catégorie, indépendamment du type de diplôme préparé. Avant la réforme de l'enseignement supérieur de 2003 qui unifie la durée des différents cursus de formation (système LMD), l'université proposait la préparation de quatre types de diplôme : DUEA (3 ans), Licence (4 ans), Ingénieur, chirurgien dentiste et pharmacien (5 ans) et Médecine (7 ans). Par conséquent, la population active de niveau supérieur est loin de constituer un groupe homogène par rapport à la définition du capital humain retenue dans notre démarche –nombre d'années d'études) ;
- La durée effective avant l'obtention d'un premier diplôme universitaire est généralement beaucoup plus longue, comme on vient de le voir dans la partie précédente, des cursus officiels.

L'objet de la partie qui suit consiste justement à proposer une méthode de calcul systématique et annuelle, de la durée moyenne du séjour dans le système éducatif et dans la formation supérieure.

II. Durée moyenne du séjour dans le système éducatif et stock de capital humain

Le dernier palier du système éducatif fréquenté par un individu avant de rejoindre le marché du travail est systématiquement recensé par les principales enquêtes de l'ONS (RGPH et MOD). Cependant, le dernier cycle d'études atteint (primaire moyen, secondaire et supérieur) renseigne insuffisamment sur la masse de connaissances et de savoirs accumulés par un individu qui quitte le système éducatif. Évalue le capital humain par le niveau d'instruction atteint revient à dire, par exemple, qu'un individu qui quitte l'école primaire en première année est parfaitement substituable sur le marché du travail à un autre travailleur qui aurait atteint la dernière classe (6ème année) de ce même cycle d'enseignement. Aussi, le renseignement sur la dernière classe fréquentée par une personne affine davantage l'évaluation de son stock de capital humain.

Dans la plupart des modèles de croissance abordés par la littérature économique, la variable « capital humain » est mesurée par le « nombre moyen d'années d'études accomplies par la population active. La détermination du stock de capital humain ne peut s'effectuer directement à partir des données statistiques officielles disponibles actuellement.

Nous tentons de lever cette difficulté en utilisant les données statistiques délivrées annuellement par les principaux opérateurs en matière d'éducation et de formation que sont le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MERS).

La démarche retenue fait l'hypothèse d'un marché du travail alimenté essentiellement par les sortants du système éducatif. La transition de l'école à la vie active est supposée instantanée, c'est-à-dire sans passage par un épisode de chômage ou par une formation professionnelle. Deux catégories de populations au sein de ces primo demandeurs d'emploi sont à distinguer :

- Les sortants des trois premiers du système éducatif : primaire, moyen et lycée qui ont suivi une formation générale mais sans décrocher de diplôme ;
- Les diplômés universitaires.

2.1. Estimation de la durée moyenne du séjour à l'école dans les cycles en amont de l'université

Les bulletins statistiques du MEN donnent un certain nombre d'informations relatives à la démographie scolaire ainsi que sur certains indicateurs de rendement du système : taux de passage en classe supérieure, taux de redoublement et d'abandon. Toutes ces données sont déclinées systématiquement par sexe et par année d'études.

Le calcul du stock de capital humain, au sens de la définition retenue ici, s'évalue en deux étapes :

1. La première consiste à recenser le nombre $N_{k,t}^j$ d'élèves qui abandonnent les études en classe « k » du cycle « j » du système éducatif au cours de l'année « t ». Le cycle « j » est supposé être composé de K_j niveaux d'études ou classes. Le stock de capital humain de cette population qui va rejoindre le marché du travail est alors égal à : $k \cdot N_{k,t}^j$ (années) ;

2. La durée moyenne du séjour dans le cycle « j » de la population qui rejoint le marché du travail est alors :

$$\frac{\sum_{k=1}^{K_j} k \cdot N_{k,t}^j}{\sum_{k=1}^{K_j} N_{k,t}^j} \quad \frac{\sum_{k=1}^{K_j} k \cdot N_{k,t}^j}{\sum_{k=1}^{K_j} N_{k,t}^j}$$

Dans le cas de l'enseignement primaire (j=1), $K_1=6$, pour l'enseignement moyen (j=2), $K_2=3$ et pour le lycée (j=3), $K_3=3$.

Le tableau (B2.1) ci-dessous retrace, pour la période 1993-2013, le stock moyen de capital humain détenu par des nouveaux entrants dans le marché du travail. Ce tableau appelle les remarques suivantes :

- La durée moyenne du séjour des jeunes qui abandonnent l'école primaire s'est considérablement réduite passant de 4,50 (1993) à 3,08 (2013). Cette évolution est le résultat conjugué des deux phénomènes suivants : une progression fantastique du taux de scolarisation des jeunes âgés entre 5 et 15 ans et, d'autre part, des échecs qui s'observent essentiellement au cours des toutes premières années d'études ;
- Pour les jeunes qui quittent le collège, leur stock de capital humain marque un recul sur la période 1993-2005 (de 8,42 à 8,11). Là aussi, l'essentiel des jeunes qui réussis-



sent l'examen d'entrée en 6ème accomplit l'ensemble du cycle moyen. L'échec pédagogique est observé principalement en 1ère année du collège pour les jeunes insuffisamment préparés à ce cycle d'études. Le stock de capital humain s'accroît pour les années 2005 et 2006 et rechute par la suite. Pour la promotion des élèves entrant au collège en septembre 2003, la durée du cursus des études a été exceptionnellement allongée d'une année (réforme du système éducatif de 2003) et c'est ce qui explique le phénomène observé en 2005-2006 ;

- Leur stock de capital humain pour les lycéens qui rejoignent le marché du travail n'a cessé de s'accroître sur la période retenue, passant de 10,39 à 11 années dans le système éducatif algérien. Les élèves qui réussissent à accéder au lycée ont toutes les chances d'accomplir l'ensemble du cycle secondaire au cours de ces dernières années d'observation.

Tableau B2.1 : Durée moyenne du séjour dans les trois premiers cycles du système éducatif

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Primaire	4,50	4,69	4,57	5,03	4,67	4,88	4,80	4,87	5,05	4,63	4,78
Moyen	8,42	8,41	8,35	8,37	8,35	8,36	8,30	8,25	8,28	8,31	8,25
Secondaire	10,39	10,54	10,58	10,6	10,66	10,63	10,73	10,8	10,69	10,81	10,79
Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Primaire	4,80	4,71	4,78	4,93	4,67	3,03	2,63	3,10	3,10	3,08	
Moyen	8,26	8,11	8,76	8,44	8,24	8,22	8,20	8,22	8,15	8,11	
Secondaire	10,9	10,97	10,77	11,29	10,92	11,05	11,02	11,01	11,0	11,0	

Les importants investissements accordés au secteur de l'éducation ont permis, progressivement, à un nombre de plus en plus important de jeunes d'accéder, dans un premier temps, à l'école de base, puis de fréquenter le lycée et ensuite l'université. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de taux de scolarisation sur les 30 dernières années.

Tableau B2.2 : Evolution du taux de scolarisation (6-14 ans)

Année	1966	1977	1987	1998	2008
Garçons	56,89%	79,49%	87,75%	85,28%	92,40%
Filles	35,89%	59,60%	71,56%	80,73%	91,70%
Ensemble	47,20%	70,40%	79,86%	83,05%	92,10%

Source : RGPH 1966, 1977, 1987, 1998 et 2008.

Le taux de scolarisation des jeunes âgés entre 6 et 15 ans a doublé en l'espace de quatre décennies, passant de 47,20 à 92,10 entre 1966 et 2008. Au lendemain de l'indépendance, un peu plus d'un jeune sur deux (56,80%) de sexe masculin de cette tranche d'âge fréquentait l'école

contre seulement 36,90% pour les filles, c'est à dire une fréquentation de l'enseignement primaire nettement en faveur des garçons.

C'est chez les filles que l'on enregistre la progression la plus notable : +23,71, +11,96%, +9,17% et +10,97 % sur les périodes successives 1966/1977, 1977/1987, 1987/1998 et 1998/2008. L'amélioration de la situation scolaire des filles a permis de réduire considérablement l'écart hérité de la période coloniale : +17,90% en 1966 contre +0,70% en 2008.

2.2 Mesure du capital humain de la population active universitaire

L'évaluation du capital humain pour la population active possédant un niveau universitaire doit intégrer dans sa démarche les caractéristiques suivantes de ce niveau d'enseignement:

- La part des étudiants qui abandonnent, à un niveau ou à autre des études universitaires, est relativement insignifiante. Aussi, nous faisons l'hypothèse que cette catégorie de population active est titulaire d'un diplôme universitaire;
- La durée des études varie selon le type de diplôme préparé: 4 ans pour une licence ou un

DES, 5 ans pour un diplôme d'ingénieur, de pharmacien ou de chirurgien dentiste et 7 ans pour les études en sciences médicales:

- Si le phénomène de déperdition est relativement faible à l'université, les échecs (redoublements), notamment en tronc commun, sont excessivement élevés comme on pu le constater précédemment);

- Un maximum de deux échecs est autorisé à l'université : un en tronc commun et un en spécialité.

La mesure du capital humain se réalise alors en deux étapes :

- Pour chacun des diplômes décrits précédemment, nous calculons la durée moyenne du séjour de l'étudiant à l'université avant d'obtenir son diplôme ;

- Dans une seconde phase, nous calculons une moyenne pondérée entre les durées moyennes spécifique à chacun des types de cursus universitaire (licence, DES, ingénieur et médecine).

L'idée de base est de dire que les diplômés Y_{it} de l'année «t» du type de formation «i» dont la durée officielle est de

K_i années sont composés de trois types de populations :

- Une partie β_1 des nouveaux bacheliers inscrits ($X_{i,t-K_i}$) pour la 1^{ère} fois à l'université l'année « t- K_i » dans la filière « i » et qui n'accusent aucun retard dans leurs études universitaires ;
- D'une partie (β_2) des bacheliers ($X_{i,t-K_i-1}$) qui se sont inscrits dans la filière « i » l'année « t- $K_i - 1$ », c'est-à-dire des étudiants qui ont subi un seul échec (un redoublement) pour décrocher leur diplôme ;
- Enfin de certains (une part β_3) des bacheliers ($X_{i,t-K_i-2}$) qui ont connu deux années de retard pour terminer leurs études, c'est-à-dire qui se sont inscrits à l'université l'année « t- $K_i - 2$ ».

La relation qui détermine le nombre de diplômés (Y_{it}) universitaires de la filière « i » en fonction des trois cohortes de nouveaux bacheliers ($X_{i,t-K_i}$), ($X_{i,t-K_i-1}$) et ($X_{i,t-K_i-2}$) est la suivante:

$$Y_{it} = \beta_1 X_{i,t-K_i} + \beta_2 X_{i,t-(K_i+1)} + \beta_3 X_{i,t-(K_i+2)} + \varepsilon_{it} \dots (A)$$

ε_{it} est un terme aléatoire, $t=1,2,\dots,T$ et les paramètres β_1 , β_2 et β_3 doivent satisfaire à la relation linéaire suivante:

$$\beta_1 + \beta_2 + \beta_3 = 1 \quad (B)$$

$$\beta_1 > 0, \beta_2 > 0 \text{ et } \beta_3 > 0$$

L'estimation par les moindres carrés des paramètres β_1 , β_2 et β_3 du modèle (A) sous la contrainte (B) aboutit au programme quadratique suivant:

$$\text{Minimiser } \sum_{t=1}^T (Y_{it} - (\beta_1 X_{i,t-K_i} + \beta_2 X_{i,t-(K_i+1)} + \beta_3 X_{i,t-(K_i+2)}))^2$$

Sous la contrainte:

$$\begin{cases} \beta_1 + \beta_2 + \beta_3 = 1 \quad (B) \\ \beta_1 > 0, \beta_2 > 0 \text{ et } \beta_3 > 0 \end{cases}$$

Le couple de relations A et B précédentes indique que l'on est en présence d'un programme quadratique dont les variables sont: β_1 , β_2 et β_3

Pour l'année « t » et la filière « i », la durée moyenne des pour l'obtention du diplôme est donnée par l'expression suivante:

$$d(t,i) = \beta_1 K_i + \beta_2 (K_i + 1) + \beta_3 (K_i + 2) \quad i=1,2,3$$

Pour : (i=1 (licence) $K_i=4$ ans, i=2 (ingénieur, pharmacie et chirurgie dentaire) $K_i=5$ ans et i=3 (médecine) $K_i=7$ ans

Le tableau (B2.3) ci-dessous donne, par filière de formation, la durée moyenne d'obtention du diplôme sur la période 1993-2013. Le taux d'échecs relativement élevé en tronc commun des sciences exactes (licence) et de technologie (ingénieur) explique en très grande partie la du-

rée relativement longue pour l'obtention d'un diplôme de graduation. Quant à la filière des sciences médicales, une des plus sélectives de l'enseignement supérieur, le retard enregistré peut être imputé à la langue d'enseignement.

Tableau B2.3: La durée moyenne des études à l'université (Toutes disciplines confondues)

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Licence	4,0	4,0	5,0	1996	4,9	5,3	6,0	5,0	4,0	5,0	4,0
Ingénieur	5,8	6,2	6,1	4,7	5,5	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Médecine	7,0	7,5	8,6	5,7	7,8	8,7	7,5	8,1	9,0	9,0	8,0
Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Licence	5,0	6,0	5,1	4,2	4,7	4,8	4,7	5,4	5,4	5,3	
Ingénieur	5,0	5,0	5,9	6,4	6,1	5,9	5,8	5,7	5,5	5,2	
Médecine	6,0	6,0	6,0	7,0	8,0	9,0	8,0	8,0	8,0	7,8	

2.3. Durée moyenne du séjour selon le dernier cycle fréquenté

Le tableau (B2.4) ci-dessous donne La durée moyenne du séjour dans le système éducatif selon l'année scolaire et le dernier cycle d'études fréquenté. Il est la synthèse des estimations du temps moyen passé par le jeune à l'école avant de quitter définitivement le système éducatif ou l'université. Les résultats obtenus dans cette partie de l'étude essentiels pour l'évaluation du stock de capital humain.

Tableau B2.4: Durée moyenne du séjour dans le système éducatif selon le dernier cycle fréquenté

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Primaire	4,50	4,69	4,57	5,03	4,67	4,88	4,80	4,87	5,05	4,63	4,78
Moyen	8,42	8,41	8,35	8,37	8,35	8,36	8,30	8,25	8,28	8,31	8,25
Secondaire	10,39	10,54	10,58	10,60	10,66	10,63	10,73	10,80	10,69	10,81	10,79
Supérieur	17,05	17,22	17,69	17,32	17,33	17,19	17,71	17,08	16,43	17,14	16,35
Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Primaire	4,80	4,71	4,78	4,93	4,67	3,03	2,63	3,10	3,10	3,08	
Moyen	8,26	8,11	8,76	8,44	8,24	8,22	8,0	8,22	8,15	8,11	
Secondaire	10,9	10,97	10,77	11,29	10,92	11,05	11,0	11,01	11,0	11,0	
Supérieur	17,03	17,77	17,30	16,75	17,14	17,12	16,95	17,54	17,46	17,30	

III. Stock de capital humain

L'information sur les effectifs élèves et étudiants qui quittent définitivement le système éducatif (B2.5) et la durée moyenne de leur séjour à l'école ou à l'université (B2.4) permet maintenant d'estimer le stock de capital humain accumulé par les individus potentiellement nouveaux demandeurs d'emploi.

Le stock de capital humain est calculé, pour chaque année t , selon la procédure suivante:

- Désignons par $d(t,i)$ la durée moyenne du séjour dans l'école des jeunes qui quittent le système de formation l'année « t » au niveau du palier « i » ;
- $L(t,i)$ les effectifs qui quittent définitivement le système de formation l'année t à partir du niveau i des études.

Le stock additionnel de capital humain $H(t)$ est alors donné par l'expression qui suit:

$$H(t) = \sum_{i=1}^4 d(t, i) * L(t, i)$$

Avec : $i=1$: primaire, $i=2$: collège, $i=3$: lycée et $i=4$: université

Le tableau (B2.6) ci-dessous donne le stock d'éducation qui vient renforcer chaque année le capital humain de la population active.

Des changements majeurs sont observés dans l'évolution de la structure du stock de capital humain des nouveaux entrants dans la population active :

- Au départ (1993), le collège (54%) et le lycée (35%) participaient pour près de 89% au nouveau stock de capital humain. En fin de période (2013), cette part est réduite à seulement 41%; ce recul s'explique par la diminution du nombre d'années d'études cumulées par les sortants de l'enseignement secondaire;
- La part des jeunes n'ayant pas dépassé le cycle primaire n'a cessé de reculer, passant de 13 à 02% entre 1993 et 2013. La réduction fantastique du volume de la déperdition scolaire est obtenue par la démocratisation du système scolaire entamée dès le lendemain de l'indépendance. Les effectifs exclus de ce niveau d'enseignement passe de 590.086 à seulement 165.453;
- Le recul le plus important est recensé chez les lycéens: de 35 à 18% entre 1993 et 2013. Ce phénomène s'explique par la progression quasi continue du taux de réussite à l'examen du baccalauréat sur la période étudiée;
- Les universitaires sont, d'année en année, plus contributeurs à l'accumulation du capital humain de la population algérienne, élargissant ainsi leur part de 11% à 59%.

Tableau B2.5 : Effectifs élèves et étudiants quittant chaque année le système éducatif : 1993-2013

Année	primaire	Moyen	secondaire	Supérieur
1993	131 147	232 351	159 336	29 341
1994	130 246	252 196	166 163	32 557
1995	149 986	258 347	150 458	35 671
1996	140 684	240 982	155 693	37 323
1997	124 880	238 297	143 585	39 521
1998	117 137	249 760	154 358	42 850
1999	114 474	266 027	162 797	52 804
2000	123 520	235 848	141 829	65 192
2001	82 473	230 153	143 847	72 737
2002	83 902	277 460	144 335	78 306
2003	76 338	299 261	172 586	91 828
2004	87 124	304 992	148 886	107 515
2005	84 977	186 835	169 706	112 932
2006	107 477	242 429	96 334	121 905
2007	96 861	271 130	102 374	146 889
2008	66 876	327 025	136 515	150 014
2009	66 191	282 302	135 543	199 767
2010	65 085	284 283	139 831	246 743
2011	48 878	268 904	141 277	233 879
2012	53 716	258 941	13 932	288 602
2013	53 719	248 308	158 972	324 130

Source : MEN et MESRS

Tableau B2.6: Stock de capital humain additionnel accumulé annuellement par la population algérienne 1993-2013

Année	primaire	Moyen	secondaire	Supérieur	Total
1993	590 086	1 956 723	1 656 252	500 181	4 703 242
Taux	0,13	0,42	0,35	0,11	1
1994	610 399	2 121 934	1 751 257	560 755	5 044 346
Taux	0,12	0,42	0,35	0,11	1
1995	684 992	2 157 200	1 591 419	630 877	5 064 489
Taux	0,14	0,43	0,31	0,12	1
1916	707 858	2 017 144	1 650 013	646 518	5 021 534
Taux	0,14	0,40	0,33	0,13	1
1997	583 535	1 990 751	1 529 941	684 978	4 789 206
Taux	0,12	0,42	0,32	0,14	1
1918	571 849	2 087 024	1 640 230	736 379	5 035 482
Taux	0,11	0,41	0,33	0,15	1
1999	549 546	2 207 853	1 747 001	935 264	5 439 665
Taux	0,10	0,41	0,32	0,17	1
2000	601 046	1 946 104	1 532 109	1 113 543	5 192 802
Taux	0,12	0,37	0,30	0,21	1
2001	416 676	1 905 791	1 538 435	1 194 781	5 055 682
Taux	0,08	0,38	0,30	0,24	1
2002	388 437	2 306 700	1 560 058	1 341 926	5 597 121
Taux	0,07	0,41	0,28	0,24	1
2003	365 258	2 47 0187	1 862 982	1 500 987	6 199 415
Taux	0,06	0,40	0,30	0,24	1
2004	418 614	2 520 116	1 622 667	1 831 044	6 392 440
Taux	0,07	0,39	0,25	0,29	1
2005	400 244	1 515 087	1 862 376	2 007 188	5 784 895
Taux	0,07	0,26	0,32	0,35	1
2006	513 981	2 122 589	1 037 853	2 109 276	5 783 699
Taux	0,09	0,37	0,18	0,36	1
2007	477 572	2 288 311	1 155 568	2 459 775	6 381 225
Taux	0,07	0,36	0,18	0,39	1
2008	312 603	2 694 523	1 491 370	2 570 676	7 069 172
Taux	0,04	0,38	0,21	0,36	1
2009	200 704	2 321 371	1 498 228	3 419 078	7 439 382
Taux	0,03	0,31	0,20	0,46	1
2010	171 174	2 331 121	1 540 938	4 183 403	8 226 635
Taux	0,02	0,28	0,19	0,51	1
2011	151 522	2 210 391	1 555 461	4 101 140	8 018 514
Taux	0,02	0,28	0,19	0,51	1
2012	166 520	2 110 369	153 255	495 220	8 528 591
Taux	0,02	0,23	0,18	0,51	1
2013	165 453	2 013 778	1 748 697	5 608 145	9 536 073
Taux	0,02	0,21	0,18	0,59	1



B3. LEXIQUE AUTOUR DE LA PARTICIPATION

La participation des jeunes :

La participation est un terme large, englobant plusieurs dimensions. Ce concept renvoie à la participation active, éclairée, volontaire et engagée de personnes dans la prise de décision et la vie de leurs communautés (à la fois localement et globalement). La participation est un droit fondamental ; l'un des principes directeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui a été appuyé par diverses autres conventions et déclarations. Pour les jeunes « La participation est également importante parce que l'esprit civique des jeunes a tendance à durer, et la manifestation de cet esprit civique tôt dans la vie est un bon indice de la capacité et de la volonté de participer à l'avenir¹⁵⁵ ». La participation des jeunes est un signe d'une plus grande durabilité et efficacité organisationnelle et, à un niveau macro, elle est liée au développement démocratique, social et économique national. Grâce à la participation active basée sur l'engagement, les jeunes sont habilités à jouer un rôle essentiel dans leur propre développement ainsi que dans celui de leurs communautés. Pour participer efficacement, des outils appropriés doivent être donnés aux jeunes tels que l'information, l'éducation et l'accès à leurs droits civils.

La citoyenneté :

La notion de citoyenneté est aussi multidimensionnelle, elle se définit par des droits et devoirs et peut être considérée comme un ensemble de valeurs et de systèmes pour la gestion de l'espace public commun. La "citoyenneté" ne se limite pas au vote mais englobe les multiples actions entreprises par un individu, qui ont un impact sur la vie de la communauté (locale, nationale, régionale et internationale) et qui exigent donc un espace public au sein duquel les individus peuvent agir ensemble. La citoyenneté renvoie donc à la participation à l'espace public, notamment la participation dans la prise de décision politique mais aussi la participation de tout ce qui a trait à la gestion et l'avenir de la nation. La citoyenneté active est le ciment qui maintient la cohésion dans la société et réalise l'idée que tout un chacun peut contribuer à l'essor de la communauté dans laquelle il vit – qu'elle soit locale, nationale ou mondiale. Les activités volontaires sont indissociables de la citoyenneté active qui est fondée sur un ensemble de valeurs fondamentales et dépend de la confiance et de la volonté de s'engager avec les institutions et de l'accès des jeunes à l'information.

L'engagement :

L'engagement est un acte volontaire conçu comme un devoir civique basé sur le volontariat et l'initiative et ne revoit nullement à l'obligation. Néanmoins l'engagement n'échappe pas au poids de déterminismes sociaux

et culturels et au contexte spécifique influant sur les comportements et les valeurs des jeunes comme la situation économique. L'école joue après la famille un rôle essentiel dans la socialisation des jeunes et sont un cadre adapté pour transmettre des connaissances et des expériences susceptibles de développer la volonté de s'engager et l'apprentissage de la citoyenneté. Il ne s'agit pas seulement d'inculquer les valeurs, mais de les mettre en pratique pour constituer un sentiment de compétence chez l'enfant et le jeune, déterminant de l'engagement citoyen et politique.

Le système de valeurs:

Les valeurs peuvent être définies comme des grands principes moraux servant de repères aux individus dans la conduite de leur vie sociale. Elles sont interdépendantes et constituées en système. La socialisation permet d'intérioriser un ensemble de manières d'agir, de penser et de percevoir, déterminées par le milieu social d'appartenance. Mais il pourrait y avoir une certaine possibilité pour chacun de composer dans l'éventail de ses pratiques et de ses préférences culturelles et l'individu aurait donc de ce fait une latitude d'actions plus importante que celles déterminées par sa socialisation. Les jugements, les perceptions, les décisions des individus peuvent être reliées aux valeurs. Certes, les valeurs guident les comportements et les pratiques aussi bien collectives qu'individuelles mais ne sont pas immuables puisqu'elles changent. Les valeurs ont un ancrage dans les consciences et les mentalités, elles changent à un rythme qui pourrait se caractériser par de la lenteur par rapport aux autres faits sociaux.

L'inclusion des jeunes signifie la possibilité de faire des contributions sociales, également avoir confiance et s'engager dans des initiatives et a des conséquences directes, économiques, politiques, sociales et même culturelles et elle implique la disponibilité des canaux institutionnels pour une participation active dans la vie publique et communautaire.

B4. FICHE TECHNIQUE SUR L'ENQUETE 'WORLD VALUES SURVEY'

Le World Values Survey¹⁵⁶ est un réseau mondial de chercheurs en sciences sociales qui étudient l'évolution des valeurs et de leur impact sur la vie sociale et politique. L'enquête est menée par une équipe de chercheurs internationaux, en collaboration avec l'association WVS et dont le siège du Secrétariat est à Stockholm, Suède.

L'enquête, qui a commencé en 1981, cherche à utiliser, des modèles de haute qualité et les plus rigoureux de recherche dans chaque pays. Le WVS se compose d'enquêtes nationales représentatives menées dans près de 100 pays qui contiennent presque 90% de la population mondiale, à l'aide d'un questionnaire standard. C'est la

155. Banque mondiale, 2007, Rapport mondial sur le Développement: le Développement et la Prochaine Génération.

156. www.worldvaluessurvey.org



plus grande enquête sur les croyances humaines et les valeurs, avec des entretiens auprès de 400.000 répondants. Elle couvre une gamme complète des variations globales, des pays très pauvres à très riche, dans toutes les régions du monde.

En Algérie l'enquête a été réalisée à deux reprises : en 2002 par l'université d'Alger et en 2014 par l'institut de sondage OkbaCom.

Tableau B4.1 : Récapitulatif des deux enquêtes ayant concerné l'Algérie:

Caractéristiques	Année 2002	Année 2014
Enquête réalisée par	Université d'Alger	Okba Com institut
Echantillon	Echantillon de 1282 individus des deux sexes âgés de 18 ans et plus	Echantillon de 1200 personnes des deux sexes, âgés de 18 ans et plus
Méthode d'échantillonnage	Par grappes stratifié à plusieurs degrés	Par grappes stratifié à plusieurs degrés
Questionnaire	Entrevues directes	Entrevues directes
Date de terrain	Du 01-03-2002 au 31-05-2002	Du 06 au 28 Janvier 2014

C. TABLEAUX STATISTIQUES



1. INDICES DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Tableau A-1.1: Evolution de l'IDH et de ses composantes

Années	1995	2000	2005	2008	2010	2011	2012	2013	2014
Indice de l'espérance de vie	0,728	0,808	0,840	0,855	0,866	0,869	0,868	0,877	0,880
Indice d'éducation	0,468	0,481	0,540	0,580	0,612	0,627	0,641	0,659	0,673
Indice du RNB	0,635	0,659	0,704	0,725	0,731	0,734	0,740	0,739	0,744
Indice du développement humain (IDH)	0,600	0,635	0,684	0,711	0,729	0,737	0,744	0,753	0,761

Source : calculs CNES

Tableau A-1.2 : Evolution de l'indice d'espérance de vie

Années	1995	2000	2005	2008	2010	2011	2012	2013	2014
Espérance de vie à la naissance (années)	67,3	72,5	74,6	75,6	76,3	76,5	76,4	77,0	77,2
Indice de l'espérance de vie à la naissance	0,728	0,808	0,840	0,855	0,866	0,869	0,868	0,877	0,880

Source : calculs CNES

Tableau A-1.3 : Evolution de l'indice d'éducation et ses deux composantes

Années	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Durée attendue de scolarisation (années)	10,7	12,0	12,6	12,7	13,4	13,8	14,2	14,6	15,0
Durée moyenne de scolarisation (années)	5,5	6,2	6,9	7,0	7,2	7,3	7,4	7,6	7,7
Indice d'éducation*	0,481	0,540	0,580	0,586	0,612	0,627	0,641	0,659	0,673

Sources : *calcul CNES.

-Durée attendue de scolarisation: données administratives des départements ministériels

-Durée moyenne de scolarisation: extrapolation des données sur les niveaux d'instruction de la population 25 ans et plus en appliquant les taux d'accroissements intercensitaires entre RGPH 1998 et 2008.



Tableau A-1.4 : Evolution du RNB/hab/\$PPA et de l'indice de revenu

Années	1995	2000	2005	2008	2010	2011	2012	2013	2014
RNB / hab / \$PPA	6685,6	7824,4	10592,1	12125,6	12603,3	12871,8	13438,0	13301,3	13771,2
Indice de Revenu National Brut RNB	0,635	0,659	0,704	0,725	0,731	0,734	0,740	0,739	0,744

Source : calculs CNES

Tableau A-1.5 : Evolution de l'IDHI et des sous-indices afférents

Années	1995	2000	2005	2008	2010	2011	2012	2013	2014
Indice de développement humain – IDH-	0,600	0,635	0,684	0,711	0,729	0,737	0,744	0,753	0,761
Indice de développement humain ajusté aux inégalités – IDHI	0,454	0,494	0,535	0,566	0,580	0,590	0,592	0,602	0,609
La perte due aux inégalités (%)	24,4	22,1	21,7	20,4	20,4	19,9	20,4	20,1	20,0
Indice de l'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités.	0,554	0,664	0,717	0,745	0,755	0,767	0,767	0,775	0,779
Indice d'éducation ajusté aux inégalités	0,327	0,334	0,362	0,398	0,419	0,427	0,426	0,442	0,452
Indice RNB ajusté aux inégalités	0,516	0,544	0,590	0,612	0,617	0,627	0,634	0,635	0,641

Source : calculs CNES

Tableau A-1.6 : Evolution de l'indice d'espérance de vie ajusté aux inégalités

Années	1995	2000	2005	2008	2010	2011	2012	2013	2014
Indice de l'espérance de vie	0,728	0,808	0,840	0,855	0,866	0,869	0,868	0,877	0,880
Indice de l'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités	0,554	0,664	0,717	0,745	0,755	0,767	0,767	0,775	0,779
Perte ou écart en (%)	23,9	17,8	14,7	12,9	12,9	11,8	11,6	11,6	11,5

Source : calculs CNES


Tableau A-1.7 : Evolution de l'Indice d'Education ajusté aux inégalités

Années	nombres d'années de scolarité					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
25-29 ans	10,10	10,21	10,41	10,63	10,53	10,63
30-34 ans	9,53	9,70	10,02	10,36	10,14	10,27
35-39 ans	8,62	8,84	9,23	9,65	9,44	9,63
40-44 ans	7,38	7,60	7,95	8,32	8,23	8,43
45-49 ans	5,95	6,14	6,41	6,69	6,73	6,92
50-54ans	4,97	5,20	5,52	5,62	5,70	5,94
55-59 ans	4,04	4,31	4,68	4,87	4,98	5,29
60-64 ans	2,62	2,80	3,03	3,12	3,27	3,51
65-69 ans	1,56	1,63	1,72	1,71	1,79	1,89
70-74 ans	1,04	1,07	1,10	1,06	1,09	1,12
75-79 ans	0,78	0,79	0,80	0,75	0,76	0,77
80 et plus	0,61	0,59	0,57	0,51	0,49	0,47
Moy.arithmétiqueX1	4,765	4,907	5,119	5,273	5,26	5,41
Moy.géométriqueX2	3,26	3,36	3,49	3,51	3,53	3,63
$A = 1 - X2/X1$	0,315	0,315	0,318	0,335	0,329	0,329
IE	0,586	0,612	0,627	0,641	0,659	0,673
$IEAI = (1-A)*IE$	0,401	0,419	0,427	0,426	0,442	0,452

Source : calculs CNES

Tableau A-1.8 : Evolution de l'indice de revenu ajusté aux inégalités

Années	1995	2000	2005	2008	2010	2011	2012	2013	2014
Indice de Revenu National Brut RNB	0,635	0,659	0,704	0,725	0,731	0,734	0,740	0,739	0,744
Indice RNB ajusté aux inégalités	0,516	0,544	0,590	0,612	0,617	0,627	0,634	0,635	0,641
Perte ou écart en (%)	18,7	17,4	16,2	15,5	15,5	14,6	14,3	14,0	13,8

Source : calculs CNES

2. DEMOGRAPHIE

Tableau A-2.1 : Principaux échanges migratoires entre certaines wilayas entre 1998 et 2008

Wilaya	Les mouvements viennent de :	Les mouvements vont vers :	Observation
Alger N.C	1. Blida N.C (10,8) 2. Sétif H.P.E(9,4) 3. Médéa N.C (8,9) 4. Tizi ousou N.C (8,3) 5. Boumerdes N.C (8,3) 6. Bouira N.C (7,4)	1. Boumerdes N.C (22,2) 2. Blida N.C (21,5) 3. Tipaza N.C (8,6)	Attractive +27027
Boumerdes N.C	1. Alger N.C (42,5) 2. Bouira N.C (11,9) 3. Setif H.P.E (8,3) 4. Tizi ousou N.C (8,2)	1. Alger N.C (58,5) 2. Tizi ousou N.C (9,7) 3. Blida N.C (6,1)	Attractive +26394
Blida N.C	1. Alger N.C (35,4) 2. Medea N.C (18 ,0) 3. Ain defla N.C (6,2) 4. Setif H.P.E(3,9)	1. Alger N.C (48,3) 2. Boumerdes N.C (5,9) 3. Medea N.C (5,7) 4. Ain defla N.C (5,3)	Attractive + 24515
Médéa N.C	1. Alger N.C (20,8) 2. Blida N.C (14,3) 3. Djelfa H.P.C (12,45)	1. Alger N.C (33,4) 2. Blida N.C (30,8)	Répulsive -18841
Sétif H.P.E	1. Bejaia N.C (12,0) 2. Alger N.C (11,2) 3. B.B.A H.P.E (11,0) 4. Batna H.P.E (10,6) 5. Mila N.E (9,6) 6. M'sila H.P.C (6,4) 7. Constantine N.E (4,4)	1. Alger N.C (30,2) 2. Bejaia N.C (12,5) 3. Boumerdes N.C (10,4) 4. B.B.A H.P.E (5,9) 5. Mila (4,2) 6. Batna H.P.E (3,7)	Répulsive -17299
Tizi ousou N.C	1. Alger N.C (36,6) 2. Boumerdes N.C (14,8) 3. Bouira N.C (8,2) 4. Bejaia N.C (5,3)	1. Alger N.C (39,8) 2. Boumerdes N.C (15,4) 3. Bouira N.C (7,2) 4. Bejaia N.C (5,5) 5. Blida N.C (4,2) 6. Oran N.O(3,7)	Répulsive -12085

(*) les chiffres entre parenthèses indiquent la part de chaque wilaya dans le volume des entrants ou des sortants.

Tableau A-2.2 : Solde migratoire et taux de migration de quelques wilayas répulsives de 1998 à 2008

E.P.T	Wilaya	Solde 98-08	Solde 98-03	Solde 03-08	Taux 98-08	Taux 98-03	Taux 03-08
NC	26	-18841	-14006	-4835	-2.80	-2.1	-0.7
HPO	38	-5212	-3916	-1296	-2.16	-1.6	-0.5
NC	10	-10890	-8207	-2683	-1.88	-1.4	-0.5
HPE	19	-17299	-12096	-5203	-1.42	-1.0	-0.4
NE	18	-7314	-6398	-916	-1.38	-1.2	-0.2
HPO	14	-9170	-6446	-2724	-1.35	-0.9	-0.4
NO	48	-7725	-6192	-1533	-1.30	-1.0	-0.3
NC	15	-12085	-8803	-3282	-1.23	-0.9	-0.3
NO	29	-7116	-5876	-1240	-1.12	-0.9	-0.2

Source : ONS/calculs CNES





Tableau A-2.3 : solde migratoire et taux de migration de quelques wilayas attractives de 1998 à 2008

E.P.T	Wilaya	Solde 98-08	Solde 98-03	Solde 03-08	Taux 98-08	Taux 98-03	Taux 03-08
NC	16	27027	25394	1633	1.10	1.0	0.1
NO	31	18774	14832	3942	1.58	1.2	0.3
NO	46	4853	2915	1938	1.58	0.9	0.6
NC	42	8022	6429	1593	1.66	1.3	0.3
NE	36	6318	4093	2225	1.85	1.2	0.7
NC	9	24515	15800	8715	3.02	1.9	1.1
NC	35	26394	18608	7786	4.00	2.8	1.2
SO	37	2938	2247	691	7.77	5.9	1.8
GS	33	3992	2174	1818	10.48	5.7	4.8

Source : ONS/calculs CNES

Tableau A-2.4 : solde migratoire et taux de migration de quelques wilayas répulsives de 1987 à 1998

E.P.T	Wilaya	Solde 87-98	Taux 87-98
SO	1	-21841	-10.5
NC	26	-59659	-10.2
HPO	38	-11736	-6.2
NE	18	-19560	-4.7
NO	48	-15944	-3.4
SO	8	-5159	-3.1

Source : ONS/calculs CNES

Tableau A-2.5 : solde migratoire et taux de migration de quelques wilayas attractives de 1987 à 1998

E.P.T	Wilaya	Solde 87-98	Taux 87-98
NC	42	14739	3.9
SE	30	11977	4.0
NO	31	39104	4.1
NE	36	12754	4.7
NC	35	28290	5.8
SO	37	1812	9.6
GS	33	3372	15.5

Source : ONS/calculs CNES



Tableau A- 2.6 : Wilayas ayant toujours été attractives entre 1987 et 2008

	Tx CORR =0,111		Tx.CORR = -0,117		Tx.CORR= -0,386	
	TBN 98	TBN 08	ISF98	ISF08	AMMmas98	AMMmas08
BISKRA	25,2	25,6	3,72	3,29	27,0	31,8
BLIDA	18,3	24,3	2,39	2,81	28,7	33,0
TAMANRASSET	28,9	32,1	4,72	4,35	27,3	32,1
TLEMCEN	18,0	21,7	2,33	2,55	28,6	33,8
SIDI BEL ABBES	17,9	21,7	2,28	2,45	28,5	34,5
ANNABA	16,0	19,0	2,00	2,13	29,5	34,1
CONSTANTINE	17,1	21,3	2,28	2,56	29,1	33,5
MOSTAGANEM	19,7	23,1	2,76	2,66	27,0	32,8
OUARGLA	26,2	29,0	4,22	3,72	26,3	31,4
ORAN	15,5	22,7	2,28	2,59	29,2	33,8
ILLIZI	27,4	35,5	5,01	4,65	27,5	32,0
BOUMERDES	16,8	24,5	2,37	2,76	29,2	33,8
EL TARF	17,4	20,4	2,29	2,24	28,0	33,8
TINDOUF	28,4	29,6	4,11	3,69	27,9	32,6
TIPAZA	17,7	23,0	2,36	2,64	28,1	33,6
NAAMA	22,1	26,4	2,98	3,08	26,7	32,5
AIN TEMOUCHENT	17,9	21,9	2,24	2,51	29,0	34,2
GHARDAIA	23,6	28,3	3,55	3,59	25,8	32,0
MOYENNE	20,8	25,0	3,0	3,0	28,0	33,1
NATIONAL	19,6	23,2	2,75	2,74	27,7	33,0

Source : calculs CNES

Tableau A- 2.7 : Wilayas ayant toujours été répulsives entre 1987 et 2008

	TBN 1998	TBN 2008	ISF 1998	ISF 2008	AMM -Masculin 98	AMM -Masculin 08
CHLEF	19,3	23,5	2,93	2,77	26,0	31,9
OUM EL BOUAGHI	19,3	24,1	2,76	2,91	27,4	31,5
BATNA	21,1	23,7	3,14	2,93	27,0	32,2
BECHAR	21,1	25,6	2,98	2,94	28,0	33,0
BOUIRA	17,3	21,3	2,49	2,40	26,7	33,0
TIARET	22,5	24,6	3,19	2,94	26,6	32,2
JIJEL	20,2	19,8	3,20	2,45	27,7	34,3
SAIDA	20,5	23,1	2,75	2,58	27,4	33,1
SKIKDA	18,8	20,6	2,70	2,41	28,8	34,3
MEDEA	17,1	22,7	2,53	2,63	26,1	33,0
M'SILA	23,8	26,8	3,70	3,33	25,7	31,2
MASCARA	19,6	24,4	2,67	2,85	27,6	33,0
B. BOU ARRERIDJ	21,3	24,3	3,09	2,87	25,5	31,0
TISSEMSILT	21,8	22,0	3,33	2,65	25,9	33,1
EL OUED	27,4	30,8	4,67	4,16	25,8	30,1
SOUK AHRAS	18,2	21,2	2,52	2,44	27,6	32,9
AIN DEFLA	19,5	23,5	2,95	2,85	26,8	32,7
RELIZANE	19,2	23,0	2,74	2,68	26,4	32,3
MOYENNE	20,4	23,6	3,0	2,8	26,8	32,5
NATIONAL	19,6	23,2	2,75	2,74	27,7	33,0

Source : ONS/calculs CNES

TBN = Taux Brut de Natalité
ISF = Indice Synthétique de Fécondité
AMM = Age Moyen au 1er Mariage



Tableau A- 2.8 : Wilayas ayant basculé vers l'attractivité entre 1987 et 2008

	TBN 98	TBN 08	ISF98	ISF08	AMM-Masculin98	AMM-Masculin08
ADRAR	27,9	27,4	4,78	3,75	26,2	32,9
LAGHOUAT	22,4	26,8	3,60	3,43	27,3	32,0
ALGER	16,4	22,3	1,93	2,54	30,7	34,4
GUELMA	17,5	20,5	2,38	2,40	28,6	33,0
MOYENNE	21,0	24,3	3,2	3,0	28,2	33,1
NATIONAL	19,6	23,2	2,75	2,74	27,7	33,0

Source : ONS/calculs CNES

Tableau A- 2.9 : Wilayas ayant basculé vers la répulsivité entre 1987 et 2008

	TBN 98	TBN 08	ISF1998	ISF2008	AMM-Masculin98	AMM-Masculin08
BEJAIA	15,9	17,4	2,25	1,95	26,6	34,4
TEBESSA	21,5	21,6	3,17	2,68	27,2	32,7
TIZI OUZOU	14,6	15,7	2,03	1,71	27,6	35,9
DJELFA	27,8	29,3	4,70	3,97	24,9	31,1
SETIF	20,0	23,9	2,88	2,82	26,4	31,2
EL BAYADH	26,5	26,6	3,70	3,24	27,4	32,0
KHENCHELA	21,9	21,7	3,26	2,69	27,4	32,2
MILA	20,7	21,9	3,12	2,74	27,4	32,3
MOYENNE	21,1	22,3	3,1	2,7	26,9	32,7
NATIONAL	19,6	23,2	2,75	2,74	27,7	33,0

Source : MSPRH/ONS/calculs CNES

Tableau A- 2.10 : Wilayas ayant toujours été attractives entre 1987 et 2008

	sco1998	sco2008	M.G/hab 2001	M.G/hab 2010
BISKRA	79,3	88,3	1 935	1 306
BLIDA	82,9	93,6	1 229	1 192
TAMANRASSET	72,0	79,6	2 190	1 591
TLEMCEEN	82,5	92,8	1 301	1 077
SIDI BEL ABBES	83,3	92,2	1 088	904
ANNABA	88,3	94,7	1 527	947
CONSTANTINE	89,4	94,1	1 455	1 117
MOSTAGANEM	72,9	87,2	2 147	1 560
OUARGLA	82,9	91,7	1 873	1 444
ORAN	85,3	91,8	1 289	1 349
ILLIZI	72,4	84,8	671	642
BOUMERDES	83,0	92,0	1 822	1 256
EL TARF	85,9	93,8	1 835	1 045
TINDOUF	83,2	88,1	1 529	1 377
TIPAZA	81,3	92,6	1 345	991
NAAMA	83,9	86,7	1 677	1 246
AIN TEMOUCHENT	81,7	92,0	1 393	820
GHARDAIA	82,7	92,6	1 896	1 406
MOYENNE	81,8	90,5	1566,8	1181,7
NATIONAL	80,74	91,1	1 739	1 304

Source : MSPRH/ONS/calculs CNES

sco = Taux Brut de Scolarisation de 6-15 ans
M.G/hab = Ratio Médecin Généraliste par habitants



Tableau A-2.11: Wilayas ayant toujours été répulsives entre 1987 et 2008

	sco1998	sco2008	M.G/hab 2001	M.G/hab 2010
CHLEF	74,6	91,6	3 009	1 733
OUM EL BOUAGHI	80,1	90,7	1 618	1 147
BATNA	80,8	91,8	1 810	1 282
BECHAR	90,3	95,6	1 595	1 052
BOUIRA	82,4	93,1	2 533	1 587
TIARET	75,5	89,6	2 575	1 682
JIJEL	83,5	94,7	2 174	1 525
SAIDA	77,7	91,9	1 718	1 133
SKIKDA	82,6	94,2	1 915	1 480
MEDEA	73,4	91,5	2 378	1 621
M'SILA	75,3	89,0	2 318	1 864
MASCARA	74,9	88,5	2 240	1 397
B. BOU ARRERIDJ	83,2	93,3	2 054	1 183
TISSEMSILT	72,2	92,0	2 126	1 391
EL OUED	80,4	88,7	2 842	1 929
SOUK AHRAS	79,5	91,4	2 174	1 242
AIN DEFLA	74,3	91,7	2 288	1 548
RELIZANE	73,6	89,5	2 823	1 672
MOYENNE	78,6	91,6	2232,8	1470,4
NATIONAL	80,74	91,1	1 739	1 304

Source : MSPRH/ONS/calculs CNES

Tableau A-2.12: Wilayas ayant basculé vers l'attractivité entre 1998 et 2008

	sco1998	sco2008	M.G/hab 2001	M.G/hab 2010
ADRAR	75,4	89,0	2 400	1 455
LAGHOUAT	77,1	86,1	2 059	1 963
ALGER	89,5	93,0	981	894
GUELMA	85,8	95,0	1 850	1 082
MOYENNE	81,9	90,8	1822,6	1348,6
NATIONAL	80,74	91,1	1 739	1 304

Source : MSPRH/ONS/calculs CNES

Tableau A-2.13: Wilayas ayant basculé vers la répulsivité entre 1998 et 2008

	sco1998	sco2008	M.G/hab 2001	M.G/hab 2010
BEJAIA	88,9	94,4	2 051	1 386
TEBESSA	77,3	91,0	2 352	1 697
TIZI OUZOU	89,2	94,1	1 532	1 263
DJELFA	62,2	78,9	3 217	2 575
SETIF	81,9	92,1	2 181	1 590
EL BAYADH	79,4	90,0	2 125	1 357
KHENCHELA	76,1	90,2	2 047	1 117
MILA	82,4	93,3	2 061	1 312
MOYENNE	79,7	90,5	2195,8	1537,1
NATIONAL	80,74	91,1	1 739	1 304

Source : MSPRH/ONS/calculs CNES

3. EDUCATION-FORMATION

Tableau A-3.1: Fréquentation scolaire nette ajustée - Pourcentage d'enfants d'âge scolaire primaire fréquentant l'école primaire, Algérie, 2012-2013

		Masculin		Féminin		Total	
		Ratio net de fréquentation scolaire (ajusté)	Nombre d'enfants	Ratio net de fréquentation scolaire (ajusté)	Nombre d'enfants	Ratio net de fréquentation scolaire (ajusté)	Nombre d'enfants
Espaces de programmation territoriale (EPT)	EPT 1 : Nord Centre	97,1	2138	97,5	1873	97,7	4011
	EPT 2 : Nord Est	98,1	752	99,1	753	98,6	1506
	EPT 3 : Nord Ouest	97,3	868	97,5	899	97,4	1766
	EPT 4 : Hauts Plateaux Centre	96,2	498	96,2	521	96,2	1020
	EPT 5 : Hauts Plateaux Est	98	940	96,9	872	97,4	1811
	EPT 6 : Hauts Plateaux Ouest	95,5	355	96,1	362	95,8	717
	EPT 7 : Sud	97,3	767	97,5	703	97,4	1470
Niveau de résidence	Urbain	97,6	4016	97,8	3837	97,7	7853
	Rural	97,3	2301	96,7	2146	97,1	4447
Niveau d'instruction de la mère	Sans instruction	96,6	1682	95,5	1662	96,1	3344
	Primaire	97,6	1250	98,5	1248	98,2	2498
	Moyen	97,4	1701	98	1521	97,7	3222
	Secondaire	98,3	1347	98	1238	98,1	2585
	Supérieur	98,2	338	98	315	98,1	653
Quintiles de l'indice de richesse	Le plus pauvre	96,8	1340	95,8	1319	96,3	2659
	Le second	97,2	1260	96,6	1253	96,9	2512
	Le moyen	98	1235	98,1	1190	98	2425
	Le quatrième	98	1314	98,1	1163	98	2477
	Le plus riche	97,5	1168	98,9	1058	98,2	2226
NATIONAL		97,5	6317	97,4	5983	97,5	12301

Source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples - (MISC 4).





Tableau A-3.2 : Evolution des effectifs élèves - stagiaires-étudiants dans le système éducatif

Secteurs	Années scolaires		2000 / 2001	2003 / 2004	2008 / 2009	2011 / 2012	2013 / 2014	2014 / 2015
1- Education nationale (1+2+3)			7 712 182	7 851 893	7 381 962	7 614 477	7 835 740	7 989 546
Masculin			3 985 579	4 003 611	3 742 493	3 848 553	3 943 361	4 030 445
Féminin			3 726 603	3 848 282	3 639 469	3 765 924	3 892 379	3 959 101
Enseignement Primaire (1)			4 720 950	4 507 703	3 251 519	3 429 361	3 730 460	3 886 773
Masculin			2 510 836	2 388 249	1 713 636	1 801 431	1 951 922	2 032 483
Féminin			2 210 114	2 119 454	1 537 883	1 627 930	1 778 538	1 854 290
Enseignement Moyen (2)			2 015 370	2 221 795	3 158 117	2 921 331	2 605 540	2 575 994
Masculin			1 046 826	1 138 749	1 619 235	1 506 525	1 364 838	1 351 094
Féminin			968 544	1 083 046	1 538 882	1 414 806	1 240 702	1 224 900
Enseignement obligatoire (1+2)			6 736 320	6 729 498	6 409 636	6 350 692	6 336 000	6 462 767
Masculin			3 557 662	3 526 998	3 332 871	3 307 956	3 316 760	3 383 577
Féminin			3 178 658	3 202 500	3 076 765	3 042 736	3 019 240	3 079 190
Enseignement Secondaire (3)			975 862	1 122 395	972 326	1 263 785	1 499 740	1 526 779
Masculin			427 917	476 613	409 622	540 597	626 601	646 868
Féminin			547 945	645 782	562 704	723 188	873 139	879 911
2- Formation et Enseignement Professionnels (public et privé)			323 432	341 979	637 948	687 327	684 800	728 082
Masculin			181 163	194 146	391 653	378 358	386 581	420 657
Féminin			142 269	147 833	246 295	308 969	295 650	307 425
Effectifs stagiaires dans le secteur public			303 564	323 432	613 644	649 647	652 407	697 457
Masculin			176 977	181 163	374 640	346 997	356 511	394 289
Féminin			126 587	142 269	239 004	302 649	295 896	303 168
Effectifs stagiaires dans le Secteur privé			-	18 547	24 304	37 680	32 393	30 625
Masculin			-	-	17 013	31 360	30 070	26 368
Féminin			-	5 564	7 291	6 320	2 323	4 257
3- Enseignement Supérieur (1+2+3)			541 443	716 452	1 186 046	1 231 576	1 283 707	-
Masculin			266 294	330 740	475 952	508 329	519 925	
Féminin			275 149	385 712	710 094	723 247	763 782	
Enseignement Supérieur Graduation (1)			466 084	622 980	1 051 600	1 090 592	1 119 343	1 165 040
Masculin			220 840	275 606	399 608	436 269	442 357	
Féminin			245 244	347 374	651 992	654 323	676 986	
Enseignement Supérieur Post-graduation (2)			22 533	30 221	53 573	64 212	70 629	76 510
Masculin			13 758	17 183	27 820	32 778	34 243	
Féminin			8 775	13 038	25 753	31 434	36 386	
UFC (3)			52 826	63 251	80 873	77 004	93 735	-
Masculin			31 696	37 951	48 524	38 867	43 325	
Féminin			21 130	25 300	32 349	38 137	50 410	

Sources : Annuaires statistiques – MEN-MFEF-MESRS.

Tableau A-33 : Les taux de redoublements et d'abandons par wilaya et par palier pour l'année scolaire 2013 / 2014

	Taux de redoublements			Taux d'abandons		
	Primaire	Moyen	Secondaire	Primaire	Moyen	Secondaire
Adrar	8,95	22,84	21,09	2,73	8,80	11,3
Chlef	6,78	24,24	17,20	0,71	10,23	15,2
Laghouat	4,23	13,59	16,55	2,70	8,90	14,4
O.E.Bouaghi	5,57	16,82	17,08	1,36	9,13	12,0
Batna	7,51	17,24	15,17	1,41	8,00	10,4
Béjaia	5,13	21,05	19,71	0,92	7,20	7,1
Biskra	8,44	21,67	17,09	1,86	9,87	9,0
Béchar	7,15	19,68	20,91	2,80	9,74	12,5
Blida	7,68	23,54	20,50	0,46	8,40	8,8
Bouira	5,54	20,28	17,93	1,05	8,49	9,0
Tamanrasset	7,30	22,77	27,34	3,09	10,59	8,9
Tébessa	4,99	16,27	15,67	1,43	9,09	7,4
Tlemcen	5,81	15,80	16,83	1,36	10,65	11,4
Tiaret	7,60	18,46	16,60	1,57	10,48	15,6
Tizi-Ouzou	5,15	17,15	14,69	1,52	9,38	5,6
Alger	4,42	15,50	15,93	1,19	11,83	7,9
Djelfa	9,45	17,40	23,74	2,57	10,00	12,4
Jijel	7,88	19,71	19,76	1,29	8,97	7,9
Sétif	5,73	21,44	14,75	1,16	8,93	11,0
Saida	8,03	17,73	17,25	1,65	9,83	10,3
Skikda	6,87	21,66	18,61	0,99	7,63	8,7
S.B.Abbes	5,52	20,48	17,19	1,27	10,85	11,3
Annaba	4,20	16,71	16,09	1,12	8,39	11,5
Guelma	5,58	19,53	21,03	0,76	7,49	10,7
Constantine	4,94	16,17	13,52	0,64	7,81	7,2
Médéa	7,75	24,93	18,65	1,23	9,21	12,4
Mostaganem	9,62	22,47	17,10	1,79	9,77	11,6
M'Sila	6,56	24,01	21,67	2,19	11,80	10,7
Mascara	7,49	17,79	15,27	1,55	10,96	11,5
Ouargla	5,03	22,54	19,61	2,53	9,46	12,8
Oran	7,40	17,15	19,35	0,69	10,74	11,3
El-Bayadh	8,30	19,44	20,72	2,09	8,21	10,9
Illizi	9,64	27,58	23,78	5,65	15,13	15,0
B.B.Arréridj	7,91	19,52	17,24	1,89	7,72	12,6
Boumerdes	7,50	21,19	15,89	0,93	9,50	9,5
El-Tarf	3,86	20,21	16,59	0,85	7,85	12,2
Tindouf	8,90	19,47	26,12	0,82	8,98	15,2
Tissemsilt	7,42	20,90	18,94	1,80	9,26	10,6
El-Oued	6,40	17,88	18,11	1,56	10,19	11,2
Khenchela	3,74	17,86	17,21	1,57	6,98	12,2
Souk-Ahras	5,84	20,81	19,28	1,16	8,27	9,7
Tipaza	8,24	21,97	15,48	1,09	7,99	10,0
Mila	6,20	18,40	17,00	0,89	9,37	7,8
Ain-Defla	6,11	23,73	15,61	1,19	10,98	16,0
Naâma	7,13	17,91	18,99	1,91	9,43	12,1
Ain Témouchent	5,91	15,35	15,93	1,92	8,35	14,4
Ghardaia	3,57	16,65	17,30	3,72	9,37	13,9
Relizane	7,37	20,29	18,99	1,69	9,96	14,9
National	6,55	19,48	17,58	1,44	9,53	10,6





Tableau A-3.4 : Pourcentage de la population âgée de 6 ans et plus par niveaux d'instruction et par wilaya

	% Pop. Primaire	% Pop. Moyen	% Pop. Secondaire	% Pop. Supérieur	% Pop. Totale	Pop. Prim Pop. Totale	Pop. Sup. Pop. Totale
Adrar	1,2	1,0	1,1	0,9	1,1	1,1	0,8
Chlef	2,9	2,8	2,7	2,3	2,9	1,0	0,8
Laghouat	1,2	1,1	1,4	1,2	1,3	0,9	0,9
Oum El Bouaghi	1,8	1,8	1,9	1,6	1,8	1,0	0,9
Batna	3,2	3,2	3,2	3,4	3,3	1,0	1,1
Bejaia	2,6	2,8	2,8	3,1	2,8	0,9	1,1
Biskra	2,2	2,0	1,8	2,0	2,1	1,1	1,0
Bechar	0,8	0,9	1,1	0,8	0,8	1,0	1,0
Blida	3,1	3,4	3,1	2,9	2,9	1,1	1,0
Bouira	2,0	2,1	2,1	2,0	2,1	1,0	1,0
Tamanrasset	0,5	0,4	0,5	0,3	0,5	1,0	0,6
Tebessa	1,9	1,8	1,9	1,5	1,9	1,0	0,8
Tlemcen	3,1	2,6	2,6	2,9	2,8	1,1	1,0
Tiaret	2,4	2,2	2,3	1,8	2,5	1,0	0,7
Tizi ousou	3,3	3,6	3,4	4,2	3,5	1,0	1,2
Alger	8,0	9,5	11,2	13,9	8,8	0,9	1,6
Djelfa	2,9	2,2	2,7	2,0	3,1	0,9	0,7
Jijel	1,9	2,0	1,8	2,0	1,9	1,0	1,0
Setif	4,6	4,6	4,0	3,9	4,4	1,0	0,9
Saida	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9
Skikda	2,6	2,9	2,5	3,0	2,7	1,0	1,1
Sidi bel abbes	1,9	1,8	1,9	1,8	1,8	1,1	1,0
Annaba	1,7	1,9	2,4	2,7	1,8	0,9	1,5
Guelma	1,3	1,5	1,6	1,5	1,4	0,9	1,0
Constantine	2,8	3,0	3,2	4,2	2,8	1,0	1,5
Medea	2,3	2,4	2,1	1,8	2,4	1,0	0,8
Mostaganem	2,3	1,9	1,7	1,6	2,2	1,0	0,7
M sila	3,1	2,7	2,4	2,0	2,9	1,1	0,7
Mascara	2,5	2,1	1,8	1,7	2,3	1,1	0,8
Ouargla	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,1	1,0
Oran	4,7	4,5	4,4	5,2	4,3	1,1	1,2
El bayadh	0,6	0,5	0,6	0,6	0,7	1,0	0,9
Illizi	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	1,1	0,8
B.b.arreridj	1,8	1,8	1,9	1,6	1,8	1,0	0,9
Boumerdes	2,4	2,7	2,2	2,2	2,4	1,0	0,9
El tarf	1,2	1,3	1,4	1,1	1,2	1,0	0,9
Tindouf	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	1,0	0,8
Tissemsilt	0,8	0,8	0,8	0,7	0,9	0,9	0,8
El oued	2,1	1,9	1,8	1,4	1,8	1,1	0,8
Khenchela	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9	0,9
Souk ahras	1,3	1,3	1,3	1,1	1,3	1,0	0,9
Tipaza	1,7	1,9	1,7	1,6	1,7	1,0	0,9
Mila	2,3	2,4	2,0	2,2	2,3	1,0	1,0
Ain defla	2,1	2,2	2,0	1,7	2,2	0,9	0,8
Naama	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6	0,9	0,9
A.temouchent	1,3	1,1	1,1	1,0	1,1	1,2	0,9
Ghardaia	1,1	1,2	1,2	0,8	1,0	1,1	0,8
Relizane	2,0	1,9	1,7	1,6	2,1	1,0	0,8

Source : Selon les données du RGPH 2008.

3. BIS / SANTE

Tableau A-3.5 : Evolution des dépenses annuelles totales entre 2000 et 2011 selon les groupes de produits

	Part de la dépense en 2000 (%)	Part de la dépense en 2011 (%)	
Alimentation et boissons	44,6	41,8(*)	Ecart
Habillements et chaussures	8,6	8,1	-2,8
Logements et charges	13,5	20,4(*)	-0,5
Meubles et articles ménagers	3,4	2,7	6,9
Santé et hygiène corporelle	6,2	4,8	-0,7
Transport et communication	9,4	12	-1,4
Education, culture et lopisirs	3,9	3,2	2,6
Produits divers et autres dépenses	10,4	7	-0,7
Total	100	100	-3,4

(*) : Les deux proportions sont très différentes selon que l'on inclut ou pas les loyers fictifs dans la dépense totale ; Hors loyers fictifs, le coefficient budgétaire pour 2011 de l'alimentation est de 47,8% celui du groupe logements et charges est de 8,9%, pour les autres produits les différences ne sont pas aussi importantes. Source: Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011-ONS



Tableau A-3.6 : Quantités de stupéfiants et de substances psychotropes saisis à l'échelle nationale

Catégorisation selon les types de drogues		Quantités saisies durant l'année 2014	Quantités saisies durant l'année 2013
Le cannabis et les résine	Résine cannabis	181 942,901 Kg	211 512,773 Kg
	Herbe de cannabis	-	-
	Graine de cannabis	9 171,5 gr	36,3 gr
	Plants de cannabis	2 522 Plants	4 831 Plants
La Cocaïne		1 545,626 gr	3 790,487 gr
Le Crack		-	-
L'Héroïne		339,11 gr	868,299 gr
L'Opium		41 325 gr	500 gr
		7 470 Plants	2 721 Plants
Les Substances psychotropes		1 050 612 Comprimé	1 175 974 Comprimé
	13 flacons		3 410 Ampoule
			127 flacons
			02 Boîtes

Source : M. justice-Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLDT)-Bilan annuel 2014



Tableau A-3.7 : Bilan des infractions enregistrées impliquant des jeunes âgés de moins de 30 ans (2014)

Nature du crime	Année 2014			
	Nombre d'affaires enregistrées	Nombre de jeunes impliqués âgés de moins de 30 ans		
		Hommes	Femmes	Mineurs
Meurtre	179	320	24	25
Tentative de meurtre	194	238	3	26
Coups et blessures	28 930	27 489	1 863	3 767
Crimes sexuels	2 933	3 037	403	772
Vols	30 758	25 852	1 017	4 470
Escroquerie	659	629	81	37
Trahison	26	20	3	3
Faux et usage de faux	532	697	40	39
Imitation	124	114	5	6
Fraude monétaire	210	187	5	8
Contrebande	243	306	15	36
Autres crimes économiques et financiers	947	961	11	21
Corruption	29	32	1	6
Crimes liés aux stupéfiants	8 770	9 957	239	555
Immigration clandestine	1 581	2 201	64	105
Atteintes à l'ordre public	3 423	4 451	152	424
Autres infractions	32 961	29 241	1 682	3 273
Total des autres	112 499	105 732	5 608	13 573

Source: Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales- Direction des collectivités locales

Tableau A-3.8 : Classement des Wilayas selon le nombre des auteurs âgés de moins de 30 ans enregistrés durant le premier semestre 2015

Wilaya	Meurtre	Tentative de meurtre	Coups et blessures	Vols	Crimes liés aux stupéfiants	Immigration clandestine	Atteintes à l'ordre public	Autres infractions	Total des autres	Proportion /total des auteurs
Alger	23	11	1284	1368	3329	360	527	2383	9620	13,96
Oran	4	8	800	1118	562	89	325	1485	4632	6,72
Setif	5	1	760	892	339	10	69	1124	3508	5,09
Tlemcen	4	8	391	600	224	506	50	800	2755	4,00
Annaba	5	6	503	623	254	65	184	563	2280	3,31
Batna	3	7	603	708	152	5	31	521	2227	3,23
Tébbessa	24	2	652	675	211	18	136	233	2137	3,10
Constantine	9	4	592	540	172	5	72	539	2023	2,94
Chlef	2	3	536	469	225	6	45	577	2004	2,91
Blida	5	1	536	647	217	6	121	307	1911	2,77
Djelfa	11	7	280	617	115	7	19	629	1744	2,53
BB.Arreridj	1	1	563	389	50	18	36	469	1708	2,48
Mostaganem	1	2	331	379	193	22	103	514	1671	2,42
S.B Abbes	1	7	307	380	165	35	117	506	1660	2,41



Skikda	1	2	396	346	106	1	87	658	1655	2,40
M'sila	2	4	689	365	106	5	25	310	1581	2,29
Mascara	1	1	359	408	119	31	41	424	1485	2,15
Khenchela	0	9	515	370	57	8	12	271	1418	2,06
Tipaza	1	2	278	332	208	15	57	443	1377	2,00
O.E Bouagui	1	19	303	434	94	8	4	446	1366	1,98
Souk Ahras	3	2	324	333	86	19	41	293	1173	1,70
Biskra	8	5	325	271	98	13	29	270	1150	1,67
Relizane	12	4	178	177	177	4	46	393	1099	1,59
Guelma	4	2	325	181	71	8	8	429	1095	1,59
Ain Defla	1	3	226	260	76	11	24	400	1060	1,54
El Oued	1	15	222	230	119	15	35	345	1056	1,53
Tizi Ouzou	5	1	204	224	80	25	30	333	949	1,38
Boumerdes	5	2	308	146	132	25	19	252	921	1,34
Mila	1	0	241	217	61	10	62	208	855	1,24
Tiaret	8	3	193	280	118	15	19	174	848	1,23
Naama	6	0	176	96	134	5	14	323	776	1,13
Médéa	5	5	221	208	49	7	2	232	768	1,11
Jijel	3	0	234	168	51	1	29	207	727	1,05
Ouargla	5	2	128	214	91	20	32	157	714	1,04
Bouira	2	1	159	202	43	0	21	238	703	1,02
Adrar	2	1	89	102	55	184	13	172	702	1,02
El Taref	6	4	195	172	90	14	37	149	686	1,00
A.Témouchent	2	1	301	6	143	45	50	3	612	0,89
Tissemsilt	0	1	138	104	53	0	22	235	584	0,85
Saida	2	0	197	207	51	4	9	1	539	0,78
Béjaia	2	4	182	43	98	0	33	113	532	0,77
El Bayadh	2	0	111	130	38	8	23	175	527	0,76
Ghardaia	9	3	113	118	23	24	50	116	474	0,69
Laghouat	0	0	106	194	26	10	5	117	471	0,68
Tamanrasset	0	0	112	213	37	28	0	15	443	0,64
Béchar	1	0	83	78	64	1	0	116	347	0,50
Illizi	0	1	19	100	21	18	13	16	214	0,31
Tindouf	0	0	26	38	28	6	0	23	135	0,20
TOTAL	199	165	15 814	16 372	9 011	1 740	2 727	18 707	68 922	100

Source: Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales- Direction des collectivités locales

4. Participation économique

Tableau A- 4.1 : Evolution du taux de chômage global et du taux de chômage des jeunes dans les pays du MENA de 2009 à 2019

Wilaya	2009	2013	2014	2015	2019
Taux de participation au marché du travail	48,0	49,2	49,4	49,6	50,0
Taux de chômage (MENA)	10,5	11,6	11,7	11,7	11,5
Taux de chômage des jeunes (MENA)	24,0	29,1	29,5	29,8	29,9

Source : modèles sur les tendances économiques (OIT, octobre 2014).

Tableau A- 4.2 : Evolution de la population en chômage selon l'âge entre 2004 et 2015 (Effectifs en milliers)

Groupe d'âge	2004		2008		2012		2013		2014		2015	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
16 - 19	257	15,4	140	12,0	129	10,3	129	11,0	114	9,4	136	10,2
20 - 24	505	30,2	387	33,1	408	32,6	374	31,8	365	30,0	382	28,6
25 - 29	463	27,7	348	29,8	337	26,9	306	26,0	355	29,2	389	29,1
- de 30 ans	1225	73,3	875	74,9	874	69,8	809	68,8	834	68,6	907	67,8
16 et +	1672	100	1 169	100	1 253	100	1 176	100	1 214	100	1 337	100

ONS-collections statistiques n° 181, 185, et données statistiques n°683 et n°726.

Tableau A- 4.3 : Evolution du taux de chômage selon le sexe et le groupe d'âge entre 2004 et 2015 (En %)

	2004		2012		2013		2014		2015	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
16-19 ans	36,9	25,9	30,8	39,1	29,3	37,4	29,6	34,1	38,1	43,1
20-24 ans	30,1	35,3	23,2	39,2	19,3	40,0	20,0	42,4	23,5	45,7
25-29 ans	25,1	32,8	14,5	20,5	11,7	18,8	14,5	23,9	15,9	25,4
16-29 ans	29,3	32,8	19,7	28,1	16,6	27,1	18,3	30,3	21,0	32,4
16 ans et +	17,5	18,1	9,6	17,0	8,3	16,3	9,2	17,1	9,9	16,6

ONS-collections statistiques n° 123,181, 185, et données statistiques n°683 et n°726.

Tableau A- 4.4 : Evolution du taux de chômage par âge et le milieu de résidence entre 2004 et 2014 (En %)

	2004		2008		2012		2013		2014	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
16-19 ans	37,7	33,3	26,8	19,6	35,9	25,5	32,3	26,7	34,8	23,3
20-24 ans	34,4	27,1	24,5	17,9	29,8	20,4	26,4	17,9	27,3	18,4
25-29 ans	28,3	24,4	18,8	13,1	17,2	13,7	15,2	9,9	18,4	13,8
16 ans et +	17,9	17,2	11,6	10,1	11,7	9,4	10,6	8,1	11,4	8,9

ONS-collections statistiques n° 123,181, 185, et données statistiques n°683.



Tableau A- 4.5 : Evolution du taux de chômage selon le sexe, le niveau d'instruction et le diplôme obtenu de 2012 à 2015 (En %)

	2012			2013			2014			2015		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Niveau d'instruction												
S. instruction	2,7	4,4	3,0	2,2	5,5	2,7	2,6	3,7	2,7	3,9	1,4	3,6
Primaire	7,9	12,5	8,3	6,4	9,7	6,7	6,9	8,2	7,0	7,9	5,5	7,7
Moyen	12,7	18,7	13,3	10,4	17,3	11,1	11,6	16,1	12,0	12,9	17,8	13,4
Secondaire	7,9	16,0	9,7	7,9	16,0	9,7	8,3	15,0	9,7	8,8	14,8	10,1
Supérieur	9,8	20,5	14,6	9,4	19,2	14,0	9,9	21,8	15,4	8,5	20,5	14,1
Diplôme obtenu												
Sans diplôme	8,7	13,1	9,2	7,5	12,5	8,1	8,4	10,6	8,6	9,6	11,7	9,8
Diplôme de la FP	13,1	18,3	14,4	10,7	17,9	12,3	11,4	17,4	12,7	12,3	16,9	13,4
Diplôme de ES	10,4	20,5	15,2	9,7	19,1	14,3	10,9	22,1	16,4	8,2	20,2	14,1
Total	9,6	17,0	11,0	8,3	16,3	9,8	9,2	17,1	10,6	9,9	16,6	11,2

ONS-collections statistiques n° 181, 185, et données statistiques n°683 et n°726.
FP : Formation Professionnelle/ES : Enseignement Supérieur

Tableau A-4.6 : Répartition du halo du chômage chez les jeunes par âge et sexes de 2011 à 2015 En milliers

	2011			2012			2013			2014			2015		
	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.
16-19	170	77	247	98	48	146	92	41	133	96	39	135	77	42	119
20-24	254	161	416	107	114	221	102	98	200	146	105	251	100	104	204
25-29	180	130	310	72	108	181	57	80	137	84	96	180	61	88	149
Moins de 30 ans	604	368	973	277	270	548	251	219	470	326	240	566	238	234	472
Total	952	696	1 648	411	565	976	368	485	852	488	498	986	399	540	939
Part des jeunes (%)	63,4	52,9	59	67,4	47,8	56,1	68,2	45,2	55,2	66,9	48,2	57,4	59,6	43,3	50,3

ONS-collections statistiques n°173,181, 185 et données statistiques n°683 et n°726

Tableau A- 4.7 : Répartition de la population âgée de 16-29 ans se situant dans le halo du chômage par strate de résidence et sexes de 2012 - 2014 Effectifs en milliers

Strate	2011				2012				2013				2014			
	Mas	%	Fém	%	Mas	%	Fém	%	Mas	%	Fém	%	Mas	%	Fém	%
Urbain	383	63,4	246	66,6	184	66,4	201	74,2	177	70,5	163	74,6	218	66,8	152	63,3
Rural	221	36,6	123	33,4	93	33,6	70	25,8	74	29,5	56	25,4	108	33,2	88	36,7
Total	604	100	369	100	277	100	271	100	251	100	219	100	326	100	240	100

ONS-collections statistiques n°181 et 185.



Tableau A- 4.8 : Répartition de la population âgée de 16-59 ans se situant dans le halo du chômage selon la situation individuelle de 2011 à 2014

Situation individuelle	2011		2012		2013		2014	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Femmes au foyer	478	29,0	431	44,2	376	44,1	369	37,5
Etudiants /écoliers	157	9,5	122	12,5	153	18,0	84	8,5
Retraités pensionnés	73	4,4	70	7,2	67	7,9	59	6,0
Autres inactifs	940	57,0	354	36,3	231	27,1	473	48,0
Total	1648	100	976	100	852	100	986	100

ONS-collections statistiques n°173,181, 185.

Tableau A- 4.9 : Répartition de la population âgée de 16-29 ans se situant dans le halo du chômage selon la situation individuelle de 2012 à 2014 (En milliers)

Situation individuelle	2012		2013		2014	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Femmes au foyer	207	21,3	173	31,7	153	27,0
Etudiants /écoliers	150	15,4	118	21,6	81	14,3
Retraités pensionnés	3	0,3	3	0,5	3	0,5
Autres inactifs	614	63,1	254	46,3	330	58,3
Total	973	100	548	100	566	100

ONS- requête spécifique du CNES

Tableau A- 4.10 : Répartition de la population âgée de 15-29 ans se situant dans le halo du chômage selon qu'ils aient cherché ou non un emploi dans le passé de 2011 à 2014 En (%)

	2011			2012			2013			2014		
	Mas	Fém.	Ens.	Mas	Fém.	Ens.	Mas	Fém.	Ens.	Mas	Fém.	Ens.
Oui	21,3	8,2	16,3	20,6	8,6	14,7	21,8	8,1	15,4	23,3	10,9	18,0
Non	78,7	91,8	83,7	79,4	91,4	85,3	78,2	91,9	84,6	76,7	89,1	82,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

ONS- requête spécifique du CNES.

Tableau A- 4.11: Evolution du taux d'activité par groupe d'âge et par sexe entre 2004 et 2015

Age	2004		2012		2013		2014		2015	
	Mas	Fém.	Mas	Fém.	Mas	Fém.	Mas	Fém.	Mas	Fém.
15 - 19	32,0	5,4	20,8	2,2	22,6	2,3	20,1	1,9	19,2	2,8
20 - 24	70,4	15,7	65,0	17,6	65,5	17,3	62,3	14,5	59,4	14,0
25 - 29	87,8	23,1	87,7	30,4	90,0	31,4	86,3	31,0	85,8	32,9
15 et +	69,1	14,9	67,8	15,8	69,5	16,6	66,2	14,9	66,8	16,4

ONS-collections statistiques n°123, 181, 185, et données statistiques n°683 et n°726.

Tableau A- 4.12 : Evolution du taux d'emploi par groupe d'âge et par sexe en 2009,2013 et 2014 en %

	2009			2013			2014		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-24	38,7	5,5	22,2	35,5	6,0	21,0	33,3	5,0	19,4
25-34	80,0	18,7	49,9	83,1	24,1	54,4	78,6	22,5	51,1
15 et +	62,8	11,4	37,2	63,7	13,9	39,0	60,1	12,3	36,4

ONS-collections statistiques n° 150, 185, et données statistiques n°683.



Tableau A- 4.13 : Evolution du salariat permanent et non permanent et sa part dans l'emploi total de 2004 à 2015

Année	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Salariés Permanents	2669	2902	3076	2901	2909	3198	3136	3208	3456	3675	3878	3640	4542
Salariés non perm + apprentis	1115	1785	2203	2430	2680	2815	3101	3250	2978	3396	3562	3623	2855
total salariat	3784	4687	5279	5331	5589	6013	6237	6458	6434	7071	7440	7263	7397
Population occupée	5726	7798	8044	8869	8594	9145	9472	9735	9599	10170	10788	10239	10594
total salariat / Population occupée	66,1	60,1	65,6	60,1	65,0	65,8	65,8	66,3	67,0	69,5	69,0	70,9	69,8
Salariés non perm + apprentis / total salariat	29,5	38,1	41,7	45,6	48,0	46,8	49,7	50,3	46,3	48,0	47,9	49,9	38,6
Salariés Permanents / Population occupée	46,6	37,2	38,2	32,7	33,8	35,0	33,1	33,0	36,0	36,1	35,9	35,6	42,9
Salariés non perm + apprentis / Population occupée	19,5	22,9	27,4	27,4	31,2	30,8	32,7	33,4	31,0	33,4	33,0	35,4	26,9

ONS-collections statistiques n° 150, 185, et données statistiques n°683.

Tableau A- 4.14 : Evolution de la répartition des salariés non permanents âgés de 15-29 ans de 2011 à 2013

Age	Effectif (En milliers)			% col.	% col.	% col.
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
15-19	149	152	171	5,0	4,5	4,8
20-24	548	560	604	18,5	16,6	17,1
25-29	746	832	904	25,2	24,6	25,5
15-29	1 443	1 544	1 679	48,7	45,7	47,4
Total	2 959	3 378	3 539	100	100	100

Source : ONS-Enquêtes Emplois



Tableau A- 4.15 : Evolution du marché du travail de 2008 à 2014

Age	Placements réalisés				
	Placements permanents	%	Placements permanents	%	Total
2008	21 304	14	133 968	86	155 272
2009	21 286	12	157 598	88	178 88
2010	21 988	11	176 788	89	198 776
2011	18 580	9	193 442	91	212 022
2012	23 007	11	191 805	89	214 812
2013	10 126	4	68 276	26	260 154
2014	25 202	8	279 181	92	304 383

Sources : L'Algérie en quelques chiffres pour les années 2008 à 2011 - Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale pour 2012,2013 et 2014

Tableau A- 4.16 : Répartition de la population occupée selon l'affiliation à la sécurité sociale dans le secteur privé par groupe d'âge (effectifs en milliers) 2013

Age	Affilié	Non affilié	Emploi total	% de l'emploi non assuré/emploi total
15-24 ans	123	919	1 042	88,2
25-34 ans	572	1 617	2 190	73,9
35-54 ans	513	1 083	1 596	67,9
45-54 ans	349	623	972	64,1
55 ans & +	215	335	550	60,9

Source : ONS-Enquête Emplois

Tableau A- 4.17: Population occupée, population en sous emploi et taux de sous emploi selon l'affiliation ou non à la sécurité sociale en 2013

Affiliation à la sécurité sociale	Masculin			Féminin			Total		
	Emploi total	Effectif sous emploi	Taux de sous emploi	Emploi total	Effectif sous emploi	Taux de sous emploi	Emploi total	Effectif sous emploi	Taux de sous emploi
Oui	4835	506	10,5	1376	306	22,2	6211	812	13,1
Non	4049	1148	28,3	528	245	46,4	4577	1393	30,4
Total	8885	1653	18,6	1904	551	29,0	10788	2205	20,4

ONS-collections statistiques n°185.

Tableau A-4.18 : population en sous emploi et taux de sous emploi par genre et milieu de résidence (effectifs en milliers) 2013

	Masculin			Féminin			Total		
	Emploi total	Effectif sous emploi	Taux de sous emploi	Emploi total	Effectif sous emploi	Taux de sous emploi	Emploi total	Effectif sous emploi	Taux de sous emploi
Strate									
Urbain	5 789	1 020	17,6	1 464	389	26,6	7 252	1 409	19,4
Rural	3 096	634	20,5	440	162	36,8	3 536	796	22,5
Groupe d'âge									
15-19	277	83	30,0	24	8	33,7	301	91	30,3
20-24	1 030	237	23,0	191	58	30,7	1 220	295	24,2
25-29	1 525	305	20,0	448	114	25,5	1 973	419	21,3

Source : ONS- Enquêtes Emplois



Tableau A- 4.19 : Bilan des placements classiques de 2012 et 2014

	2012		2013		2014	
	Placements	%	Placements	%	Placements	%
Placements réalisée par l'ANEM*	256 565	97,6	309 230	97,1	304 383	96,6
Placements réalisés par les organismes privés agréés de placement	6 425	2,4	9 267	2,9	10 822	3,4
Total	262 990	100	318 497	100	315 205	100

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

*y compris les Placements en Contrat de Travail Aidé(CTA) dans le secteur économique

Tableau A- 4.20 : Placements économiques réalisés par l'ANEM (pour les bénéficiaires de moins de 30 ans) de 2008 à 2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
l'ANEM	71 371	76 140	81 997	78 687	91 936	112 603
Taux de Croissance annuel		6,7	7,7	-4,0	16,8	22,5
% Des bénéficiaires de moins de 30 ans	46,0	44,6	45,6	43,3	42,8	43,3

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS).

Tableau A- 4.21 : Bilan des réalisations des dispositifs « TUP-HIMO » et « Blanche Algérie » de 2008 à 2014

	Total emplois d'insertion créés	Chantiers engagés	Enveloppe engagée (Milliards de DA)
2008	13 201	4 059	4,12
2009	15 964	4 916	5,07
2010	12 098	4 314	4,29
2011	12 308	4 616	4,63
2012	21 987	9 052	9,29
2013	36 327	16 671	15,71
2014	44 827	20 871	19,44
Total	156 712	64 499	62,6

Source : Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme(MSNFCF).



Tableau A- 4.22 : Bilan des réalisations du dispositif « DAIS Ex ESIL » et du dispositif « IAIG » de 2008 à 2014

Années	ESIL		IAIG		DAIS	
	Total emplois d'insertion créés	(%) bénéficiaires âgés de moins 30 ans	Total emplois d'insertion créés	(%) bénéficiaires âgés de moins 30 ans	Total emplois d'insertion créés	(%) bénéficiaires âgés de moins 30 ans
2008	132 484	87,6	261 894	39,9	/	/
2009	143 414	89,2	255 540	38,6	/	/
2010	/	/	254 311	37,0	62 161	62,8
2011	/	/	260 895	34,6	175 588	59,8
2012	/	/	/	/	488 609	30,0
2013	/	/	/	/	502 842	36,3
2014	/	/	/	/	512 818	34,1

Source : MSNFCF

Tableau A- 4.23 : Bilan des réalisations du dispositif « PID » de 2008 à 2014

Programme	Total emplois d'insertion créés	Dont	
		Hommes (%)	Femmes (%)
CPE 2008	57 293	36,2	63,8
CPE 2009	14 689	33,2	66,8
PID 2010	48 843	25,5	74,5
PID 2011	46 218	22,5	77,5
PID 2012	34 002	21,0	79,0
PID 2013	46 163	20,0	80,0
PID 2014	48 117	20,7	79,3

Source : MSNFCF

Tableau A- 4.24 : Bilan des placements dans le cadre du dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) de 2008 à 2014 (pour les bénéficiaires de moins de 35 ans)

Contrats	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CID	48 002	89 101	99 691	269 746	75 671	43 548	39 745
CIP	29 721	75 973	85 114	226 284	95 333	43 939	37 566
CFI	86 573	112 544	88 336	164 780	70 989	51 486	36 106
Total secteur Economique	120 450	210 273	208 159	301 072	167 123	113 328	94 142
Total secteur Administratif	43 846	67 345	64 982	359 738	74 870	25 645	19 275
Total	164 296	277 618	273 141	660 810	241 993	138 973	113 417

Source : MTESS.

CID : Contrat d'insertion des diplômés /CIP: Contrat d'insertion professionnelle /CFI : Contrat Formation-Insertion

Tableau A-4.25 : Répartition du potentiel emploi (homme) âgé de moins de 30 ans par secteurs d'activités de 2008 à 2014

Secteurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Agriculture	30,5	31,0	27,3	28,4	23,4	18,7	17,0
Artisanat	12,4	12,6	11,8	11,0	9,6	9,9	8,7
BTP	16,0	16,7	21,0	22,3	30,3	28,5	24,7
Industrie	8,8	9,4	9,8	9,0	9,6	7,6	6,2
Pêche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3
Service	25,0	23,5	22,5	22,6	21,8	30,9	37,2
Commerce	7,3	6,7	7,6	6,6	5,3	4,3	6,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ANGEM

Tableau A-4.26 : Répartition du potentiel emploi (femme) âgé de moins de 30 ans par secteurs d'activités

Secteurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Agriculture	8,2	5,7	4,6	3,7	3,6	3,6	3,4
Artisanat	72,2	75,5	74,8	76,4	77,9	78,1	81,4
BTP	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1
Industrie	0,5	1,1	0,7	1,5	1,8	1,3	0,8
Pêche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service	18,5	17,1	19,3	17,8	16,1	16,6	14,1
Commerce	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ANGEM

Tableau A-4.27: Evolution des emplois créés par les différents dispositifs en 2010,2012 et 2013

	2010	2012	2013
Les dispositifs d'attente ou de solidarité (TUPI-HIMO/Blanche Algérie+DAIS +IAIG)	328 570	510 596	539 169
dont jeunes*	133 132	146 583	182 532
Les dispositifs d'insertion des jeunes dans le monde du travail (PID+DAIP+CTA) **	338 921	317 791	233 982
Les dispositifs de création d'activités (ANSEJ+CNAC+ANGEM)	153 870	407 968	304 072
dont jeunes	57 580	153 403	130 115
Total	821 361	1 236 355	1 077 223
dont Total jeunes	529 633	617 777	546 629
La part des jeunes	64,48	49,97	50,74

*les emplois créés par les dispositifs TUP-HIMO et Blanche Algérie ne sont pas compris (absence de données par tranche d'âge).

**le PID, DAIP et le CTA se sont des dispositifs destinés uniquement aux jeunes (18-35 ans).



Tableau A- 4.28 : Evolution des employeurs de 2011 à 2013

	2011	2012	2013
Employeurs	307	369	408
Employeurs/occupés(%)	3,2	3,6	3,8
Employeurs âgés de 15-29 ans (en milliers)	46	58	62
Employeurs (15-29 ans)/total Employeurs	15	15,7	15,2

ONS- Enquêtes emplois.

Tableau A- 4.29 : Part (%) des employeurs et indépendants par sexe et Taux de féminité de 2011 à 2013

	Employeurs			Indépendants		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Masculin	93,1	91,9	92,0	87,0	84,1	84,7
Féminin	6,9	8,1	8,0	13,0	15,9	15,3
Rapport Hommes/Femmes	13,3	11,2	11,5	6,7	5,3	5,5

Source : ONS – Enquêtes emplois.

Tableau A- 4.30: Phases de développement de l'entreprise et âge de l'entrepreneur (2012)

Phase de développement	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64
Entreprise naissante	3,2	8,9	4,6	3,4	1,1
Entreprise nouvelle	7,6	35,2	25,6	7,8	2,5
Entreprise établie	0,5	3,5	4,4	5,4	3,2

Source: CREAD.

Tableau A- 4.31 : Evolution du Taux d'activité Entrepreneuriale « TEA » par groupe d'âge (enquête GEM 2009/2011/2012)

Groupe d'âge	2009	2011	2012
18-24	16,7	11,2	10,2
25-34	17,9	45,2	45,8
35-44	19,6	26,4	31,1
45-54	16,3	14,2	9,7
55-64	5,7	3,0	3,2

Source : CREAD.



Tableau A- 4.32 : Evolution du TEA par niveau d'instruction (enquête GEM 2009/2011/2012)

Niveau d'instruction	2009	2011	2012	Evolution 2012/2009
Primaire	22,4	19,0	14,8	-3,9
Moyen	26,1	22,8	24,7	-5,3
Secondaire	34,7	36,2	38,7	11,5
Supérieur	16,5	22,0	21,9	32,7
Taux global	100	100	100	

Source : CREAD

Tableau A- 4.33 : Evolution du TEA par genre (enquête GEM 2009/2011/2012)

Enquêtes GEM	Taux d'activité entrepreneurial Homme	Taux d'activité entrepreneurial Femme	Taux Homme / Taux Femmes
2009	19,7	13,4	1,4
2011	12,3	5,7	2,1
2012	11,5	4,9	2,3

Source : CREAD

Tableau A- 4.34 : Niveau de formation des entrepreneurs et phase de développement de l'entreprise

	Entreprise émergente homme	Entreprise émergente femme	Entreprise nouvelle homme	Entreprise nouvelle femme	Entreprise établie homme	Entreprise établie femme
Supérieur						
Secondaire	5,3	7,2	35,1	27,0	5,0	1,3
Moyen	3,9	6,3	20,6	18,9	4,7	1,0
Primaire	2,1	3,6	14,9	5,4	8,4	0,9

Source : CREAD

Tableau A- 4.35 : Projets financés par l'ANSEJ pour les bénéficiaires âgés de moins de 30 ans

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Projets	6 960	14 817	16 213	32 314	50 591	33 009	30 772
Taux d'accroissement annuel		112,9	9,4	99,3	56,6	-34,8	-6,8%

Source : MTESS.

Tableau C- 4.36 : La part des femmes bénéficiaires de l'ANSEJ âgées de moins de 30 ans

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
% des femmes bénéficiaires de l'ANSEJ	12,1	10,4	8,1	5,7	5,7	6,5	7,1

Source : Calcul CNES d'après les données du MTESS.

Tableau A- 4.37 : Part des femmes dans les projets financés par l'ANSEJ selon le secteur d'activité

Secteurs d'activités	Activités femmes	%
Agriculture	779	6,1
Artisanat	2 280	17,9
BTP	318	2,5
Hydraulique	11	0,1
Industrie	1134	8,9
Maintenance	56	0,4
Pêche	5	0,0
Professions libérales	1234	9,7
Services	6 360	50,1
Transport de marchandises	498	3,9
Transport de voyageurs	28	0,2
Total	12 703	100

Source : ANSEJ

Tableau A- 4.38 : Evolution de la part des projets financés par ANGEM au profit des jeunes de moins de 30 ans

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de projets	5 371	9 555	9 916	24 424	26 721	37 713	38 491
Part en % des jeunes de moins de 30 ans	12,8	15,7	19,1	22,7	18,2	34,1	32,7

Source : ANGEM.

Tableau A-4.39 : Répartition projets financés par l'ANGEM par secteur d'activité de 2008 à 2014 (pour les bénéficiaires âgés de moins de 30 ans)

Secteurs d'activités	Total	%
Agriculture	20 856	12,86
Artisanat	74 954	46,21
BTP	19 569	12,07
Industrie	7 421	4,58
Pêche	70	0,04
Service	34 796	21,45
Commerce	4 525	2,79
Total	162 191	100%

Source : ANGEM



Tableau A- 4.40 : La part des projets financés par l'ANGEM par secteur d'activité de 2008 à 2014 (pour les bénéficiaires Femmes âgés de moins de 30 ans)

Secteurs D'activités	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Agriculture	8,2	5,7	4,6	3,7	3,6	3,6	3,4
Artisanat	72,2	75,5	74,8	76,4	77,9	78,1	81,4
BTP	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1
Industrie	0,5	1,1	0,7	1,5	1,8	1,3	0,8
Pêche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service	18,5	17,1	19,3	17,8	16,1	16,6	14,1
Commerce	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANGEM

Tableau A- 4.41: la part des projets financés par l'ANGEM par secteur d'activités de 2008 à 2014 (pour les bénéficiaires hommes âgés de moins de 30 ans)

Secteurs D'activités	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Agriculture	30,5	31,0	27,3	28,4	23,4	18,7	17,0
Artisanat	12,4	12,6	11,8	11,0	9,6	9,9	8,7
BTP	16,0	16,7	21,0	22,3	30,3	28,5	24,7
Industrie	8,8	9,4	9,8	9,0	9,6	7,6	6,2
Pêche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3
Service	24,9	23,5	22,5	22,6	21,8	30,9	37,2
Commerce	7,3	6,7	7,6	6,6	5,3	4,3	6,0
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANGEM

Tableau A- 4.42: Répartition des financements des 18-29 ans par programme de 2013 à 2014

Secteurs D'activités	PNR Achat de Matières Premières		PNR Création d'activités		Total		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	A.M	C.A	
Financements	43 655	20 731	787	11 031	64 386	11 818	76 204
Répartition des financements	67,80%	32,20%	6,70%	93,30%	84,50%	15,50%	100%

Source : ANGEM

Tableau A- 4.43 : Evolution des PME/PMI en Algérie durant la période 2003-2014

	2003	2005	2008	2012	2013	2014
Privé	128 099	149 770	265 126	526 061	579 133	656 949
Artisans	79 850	96 072	126 887	160 764	168 801	194 562
Public	788	874	626	561	547	542
Total	208 737	246 716	392 639	687 386	748 481	852 053

Source : Bulletin semestriel 2013-2014 Ministère de l'Industrie et des Mines



Tableau A- 4.44 : Les PME privées selon le secteur d'activité

Secteurs d'Activité	2013	(%)	2014	(%)	Evolution (%)
Agriculture	4 616	1,00	5 038	1,01	9,14
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	2 259	0,49	2 439	0,49	7,97
BTPH	150 910	32,85	159 775	32,15	5,87
Industries manufacturières	73 037	15,90	78 108	15,72	6,94
Services	228 592	49,76	251 629	50,63	10,08
Total	459 414	100	496 989	100	8,18

Source : Bulletin n°24-26 années 2013- 2014.

Tableau A- 4.45 : Répartition des projets accompagnés par les centres de facilitation selon le secteur d'activité

Secteurs d'Activités	Nombre	Part en %
Industrie	409	23,5
Service	513	29,5
Travaux publics	282	16,2
Agriculture	192	11,0
Commerce	21	1,2
Artisanat	312	17,9
Divers	6	0,3
Total	1735	100

Source : Bulletin n°26 MIM

Tableau A- 4.46 : la répartition des projets hébergés dans les pépinières d'entreprises par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Nombre	Part en %
Industrie	51	38,1
Services	61	45,5
Travaux publics	7	7,0
Agroalimentaire	14	14,0
Divers	1	1,0
Total	134	100

Source : Bulletin n°26 MIM

Tableau A- 4.47 : Répartition des demandes de brevets d'invention déposés par des nationaux par année et par nature des déposants

Année	Personnes physiques	Centres de Recherche	Universités	Entreprises	Total
2010	59	13	0	5	77
2011	83	3	3	5	94
2012	88	13	5	4	110
2013	102	6	4	7	119
2014	80	12	0	2	94
TOTAL	412	47	12	23	494

Source : Département d'enregistrement des brevets de l'INAPI



Tableau A- 4.48 : Répartition des dépôts de Brevets par pays d'origine entre voie nationale et voie PCT

	Nombre de Dépôts par pays d'origine					
	2013			2014		
	Voie PCT	%	Voie nationale	Voie PCT	%	Voie nationale
U.S.A	136	20,1		173	24,7	
France	107	15,8		102	14,6	
Suisse	97	14,3		102	14,6	
Algérie	0	0	118	0	0	94
Italie	44	6,5		74	10,6	
Allemagne	95	14,1		91	13,0	
Royaume-Uni	31	4,6		15	2,1	
Espagne	29	4,3		30	4,3	
Japon	31	4,6		25	3,6	
Suède	14	2,1		12	1,7	
Danemark	13	1,9		11	1,6	
Autres pays	79	11,7	31	66	9,4	18
Total	676	100	149	701	100	112

Source : Ministère de l'Industrie et des mines et l'INAPI

Tableau A- 4.49 : Répartitions des brevets déposés par les nationaux répartis par domaine

	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Chimie	1	1	11	6	5	24
Pharmaceutique	4	-	2	2	3	11
Mécanique	53	48	12	6	9	128
Electrique	2	10	12	5	15	44
Electron.	15	-	12	5	-	32
Tech. Ind.	-	-	23	82	57	162
Construction	-	-	24	4	1	29
Santé	-	-	3	2	-	5
Energie	-	-	-	1	-	1
Divers	2	23	20	4	5	34
Total	77	82	119	117	95	470

Source : Ministère de l'industrie et des Mines

Tableau A- 4.50 : Evolution des brevets des chercheurs inventeurs nationaux 2011-2013

Années	Nombre de Chercheurs inventeurs	Nombre de Brevets
2011	90	116
2012	131	134
2013	172	168

Source : enquête de la DGRSDT-2013

Tableau A- 4.51 : Répartition des demandes de brevets par domaine en 2013

Domaine	Nombre de demande de brevets	Part en %
Chimie	275	32,7
Technique industrielle	200	23,8
Pharmaceutique	171	20,4
Mécanique	78	9,3
Electrique	29	3,5
Energie	25	3,0
Physique	25	3,0
Nécessité de vie	17	2,0
Construction	13	1,5
Electronique	6	0,7
Divers	1	0,1
Total	840	100

Source : Département d'enregistrement des brevets de l'INAPI

Tableau A- 4.52 : Comparaison des dépôts de brevets en Algérie avec d'autres pays arabes-2013

	Algérie		Maroc		Tunisie		Egypte	
	Résidents	Non résidents	Résidents	Non résidents	Résidents	Non résidents	Résidents	Non résidents
2010	76	730	152	882	113	508	605	1 625
2011	94	803	169	880	137	543	618	1 591
2012	119	781	197	843	150	476	683	1 528
2013	118	722	316	828	112	437	641	1 416

Source : Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle - 2014

Tableau A- 4.53 : La position de l'Algérie en termes de facilité de création d'entreprise

Indicateurs	Algérie 2014	Algérie 2015	Maroc	Tunisie	Egypte	Malaisie	Brésil	Meilleure performance
Score Facilité de Création d'entreprise (Rang)	73,1 (139)	74,1 (141)	90,3 (52)	83,6 (100)	88,1 (69)	95,3 (12)	95,3 (111)	99,9 New Zélande (1)
Nombre de procédures	13	13	5	10	7	3	11	New Zélande (1)
Nombre de jours	24	22	11	11	8	4	83	New Zélande (0,5)
Coût de revient de l'entreprise par rapport au revenu par tête	12,4	11,0	9,2	4,2	9,2	7,2	4,3	Slovénia (0.0)
Apport minimum du capital de l'entreprise/PNB/h	28,6	24,1	0	0	0	0	0	112 économies (0.0)

Source : Rapport Doing Business 2015



Tableau A- 4.54 : Indicateurs d'enregistrement des droits de Propriété

Indicateurs	Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte	Malaisie	Brésil
Facilité d'enregistrement des droits de propriété (rang)	160	103	83	109	36	125

Tableau A- 4.55 : Les indicateurs financiers pour l'entrepreneuriat en Algérie

Indicateurs	Rang
Accès au crédit	171
Protection des investisseurs	123
Paiement des taxes	174
Commerce extérieur	131 (17 jours)
Commerce transfrontalier Documents à importer	09 jours
Résolution de l'insolvabilité	94 (2,5)

Source : Rapport Doing Business 2015

Tableau A- 4.56 : Mouvement des PME Privées 2013 - 2014

Nature des PME	2013	Mouvements des PME en 2014				2014	Evolution	
		Création	Radiation	Réactivation	Croissance		En nombre	%
Personnes morales	459 414	39 343	9 054	7286	37 575	496 989	37 575	8,18
Personnes Physiques	142 169	18 206	415	-	17 791	159 960	17 791	12,51
Activités Artisanales	175 676	19 002	116	-	18 886	194 562	18 886	10,75
Total PME privées	777 259	76 551	9 585	7 286	74 252	851 511	74 252	9,55

Source : Bulletin n°26 MIM

5. PARTICIPATION



Tableau A- 5.1 : Typologie des associations nationales agréées - 2012

Typologie des associations	NOMBRE
Amitié-Echanges-Coopération	25
Anciens Elèves & Etudiants	32
Culture-Art-Education-Formation	143
Droits de l'Homme	7
Enfance & Adolescence	14
Environnement & Cadre de Vie	61
Associations étrangères	20
Famille Révolutionnaire	9
Femmes	23
Handicapés & Inadaptés	18
Patrimoine historique	21
Jeunesse	50
Mutualités	34
Diverses professions	213
Religion	10
Retraités & Personnes Agées	8
Santé	151
Sciences & Technologie	49
Solidarité – Secours - Bienfaisance	28
Sport & Education Physique	82
Tourisme & Loisirs	29
TOTAL	1027

Source : Département d'enregistrement des brevets de l'INAPI

Tableau A- 5.2 : Typologie des associations locales agréées - 2012

Typologie des associations	NOMBRE
Professionnelles	4151
Religieuses	14864
Sports & Education Physique	14431
Arts et Culture	9922
Parents d'Elevés	15077
Sciences et Technologies	1024
Comités de Quartiers	19644
Environnement	1847
Handicapés & Inadaptés	1300
Consommateurs	142
Jeunesse & Enfance	2677
Tourisme et Loisirs	857
Retraités et Personnes Agées	153
Femmes	911
Solidarité & Bienfaisance	2805
Secours	175
Santé et Médecine	644
Anciens Elèves et Etudiants	140
Total	90764

Source : Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, (arrêtée au 31/12/2011)



Tableau A- 5.3 : Associations affiliées aux ligues de jeunesse (sans la wilaya d'Alger) - 2013

Domaine d'activité	Association	Nombre d'Adhérents
Culturelle	350	41650
Scientifique & technique	98	11545
Loisirs/ échange et tourisme	128	43060
Insertion socio-Pro	20	3786
Social/Environnement et archéologie	32	3467
Activités de jeunesse	410	86544
Estudiantines	6	2530
Handicapés	5	835
Lutte contre les fléaux sociaux	17	505
Protection de l'enfance	22	2860
Information et communication	15	2142
Volontariat	4	774
Alphabétisation	2	291
Education civique et politique	47	14721
Activités traditionnelles	63	3430
Activités musicales	17	1371
Total	1236	219511

Source : Annuaire statistique, Ministère de la jeunesse et des sports, année 2013

Tableau A- 5.4 : Associations non-affiliées aux ligues de jeunesse (sans la wilaya d'Alger) - 2013

Domaine d'activité	Association	Nombre d'Adhérents
Culturelle	414	39991
Scientifique & technique	62	6734
Loisirs/ échange et tourisme	84	14053
Insertion socio-Pro	38	10482
Social/Environnement et archéologie	56	5405
Activités de jeunesse	259	51811
Estudiantines	14	4851
Handicapés	13	2156
Lutte contre les fléaux sociaux	18	2421
Protection de l'enfance	19	3362
Information et communication	13	977
Volontariat	10	3820
Alphabétisation	3	720
Education civique et politique	34	29202
Activités traditionnelles	62	3085
Associations féminines	16	1210
Activités musicales	29	1032
Total	1144	181312

Source : Annuaire statistique, Ministère de la jeunesse et des sports, année 2013

